This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 543681

Digitized by Google

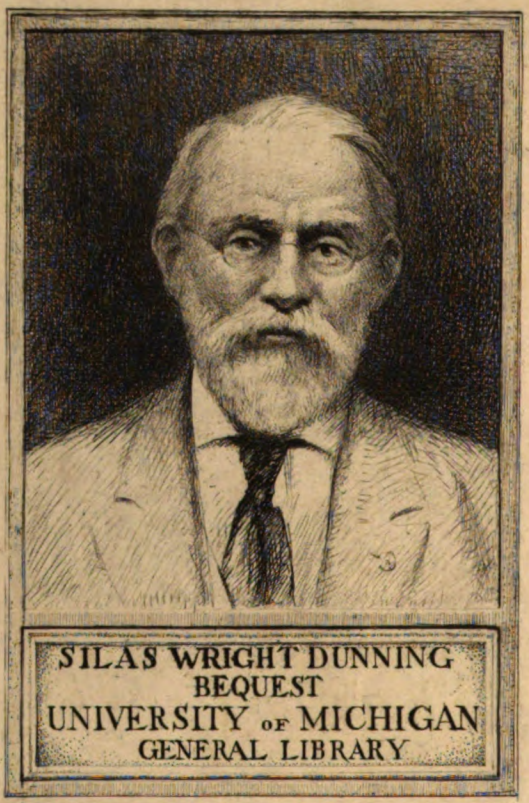

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.P282
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

IMPÉRIALE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME II.

ARRAS

Imprimerie et lithographie de A. Courtin.

—

MDCCCLXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE D'ARRAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

IMPÉRIALE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

II^e^ SÉRIE. — TOME II^e^.

ARRAS

Imprimerie et lithographie de A. Courtin.

—

MDCCCLXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

LECTURES

Faites dans la Séance publique
du 22 Août 1867.

Digitized by Google

L'Académie laisse, à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses *Mémoires,* la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

DU 22 AOUT 1867.

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. LAROCHE

Président.

MONSIEUR LE PRÉFET, MESDAMES, MESSIEURS,

Les Sociétés bien ordonnées ont été fréquemment, et, non sans raison, assimilées à d'heureuses familles, chez lesquelles tout est commun, les biens et les maux.

Dans les unes comme dans les autres, chaque perte est ressentie par tous et devient un deuil général.

Survient-il un nouveau membre? Il est accueilli avec bonheur. On salue, en lui, non seulement un frère ou un ami, mais, avant tout, un gage de durée, de perpétuité, pour la famille, pour l'association.

Digitized by Google

Car nous aimons à vivre, par la pensée, au-delà des jours passagers de notre courte existence, à percer les obscurités de l'avenir pour nous y réserver des siècles infinis. Or, dans l'histoire de l'humanité, les siècles sont supputés comme des années. Les associations humaines, livrées à des chances si diverses et si dissolvantes, ont moins d'ambition. Elles s'estiment favorisées, lorsqu'elles réussissent à participer à la stabilité des familles patriarcales et à franchir, honorablement, comme celles-ci, une de ces bornes semi-séculaires, en face desquelles, on s'arrête, avant de les doubler, pour célébrer un *jubilé*. Cette bonne fortune nous a été octroyée.

L'Académie d'Arras est, en effet, parvenue, en 1867, au 50e anniversaire de sa reconstitution, et nous avons pensé qu'il serait peut-être à propos, en présentant un court et rapide exposé de son passé à nos concitoyens, de leur demander de l'encourager, par leurs bienveillants suffrages, à poursuivre le cours de ses travaux pendant un nouveau demi siècle.

Nous savons, d'ailleurs, sur la parole d'un de nos plus vénérés présidents, que « s'il est délicat et difficile de » parler de soi, il en est de même d'un corps qu'on re» présente, auquel on est attaché depuis plusieurs an» nées, et dont on est devenu l'organe (1).» Nous éviterons cet écueil, en omettant ce qui pourrait paraître personnel, pour ainsi dire, par rapport à la composition *actuelle* de la compagnie.

(1) **M. le chanoine Parenty. Discours prononcé, lors du congrès scientifique tenu à Arras, en 1851.**

Digitized by Google

Rappelons sommairement que ce fut, en 1817, d'après le vœu émis, dans sa session de 1816, par le conseil d'arrondissement d'Arras, sur la proposition de M. Le Roux du Châtelet, qu'avec l'appui du préfet, baron Malouet, fut constituée la *Société d'Encouragement pour les Sciences, les Lettres et les Arts*. Elle devait faire revivre l'ancienne *Académie*, dont cinq membres, MM. de Grandval, d'Hauteville, de Galametz, Ansart et Buissart, existaient encore et formèrent le noyau de la nouvelle assemblée.

Le premier des arts utiles, l'agriculture, fut aussi le premier dont les associés eurent d'abord à s'occuper. On soumit à leur examen, l'année même de leur installation, le nouveau projet de *code rural*, avant de le présenter aux chambres législatives. Cet essai, tant de fois repris et modifié, sous tous les régimes, pour réglementer l'agriculture, demeura infructueux; mais l'agriculture, en elle-même, jusqu'à l'époque où une Société fortement organisée put veiller spécialement à ses intérêts propres, conserva toute la faveur de la compagnie.

Cette faveur se prouve par les sujets mis au concours, par les couronnes décernées, par les mémoires demandés et obtenus :

Sur les améliorations dont la culture était susceptible dans le département ;

Sur les avantages qu'on devait retirer de la culture de la betterave ;

Sur l'importance qu'on devrait attacher à la multiplication des troupeaux et à l'amélioration des races;

Sur les moyens d'éclairer les populations rurales, sur les erreurs, les habitudes routinières, les préjugés qui entravaient les progrès de l'agriculture ;

Digitized by Google

Sur la nécessité de renoncer aux jachères, sur la possibilité et l'urgence d'introduire partout les assolements raisonnés.

A ces utiles publications, il faut ajouter la proposition de l'établissement, dans notre département, d'une ferme-modèle et d'une école agricole, et la publication d'un manuel élémentaire d'agriculture à l'usage du nord de la France, auquel il n'a manqué, selon nous, pour être répandu et popularisé, que le petit format à la portée de tous. Il nous paraît juste de mentionner ici que, parmi les mémoires honorés des suffrages de la Société, quatre étaient dûs au doyen de nos médecins-vétérinaires, à M. Everts.

Nous ne sortirons point de notre sujet, en rappelant les conseils donnés, pour son début à l'Académie, aux jeunes cultivateurs, par celui de nos collègues honoraires qu'une mort prématurée nous a enlevé l'année dernière, et dont la parole doit être écoutée avec d'autant plus d'autorité, que, dans une carrière vouée principalement à l'agriculture, M. Léon d'Herlincourt n'a jamais cessé de soumettre les théories à l'épreuve de la pratique. Il avait donc le droit de dire : (et ses conseils restent applicables, encore aujourd'hui) « Jeunes agronomes, persuadez-vous » qu'il existe une union, une dépendance intime et réelle » entre l'agriculture et les sciences; puissiez-vous joindre » vos efforts aux miens pour concourir au plus utile de » tous les arts, en appliquant de meilleures méthodes à » l'économie rurale! Que votre culture soit une suite » non interrompue d'expériences. Ne soyez jamais par- » tisans exclusifs de la théorie. Ne dédaignez pas de » faire votre apprentissage dans la pratique; et alors,

Digitized by Google

» appuyés sur de doubles et infaillibles doctrines, vos » succès seront certains et vous pourrez entrer avec » confiance dans notre belle et noble carrière (1). »

La *Société d'Encouragement* ne partageait point l'opinion de ceux qui croient inconciliables, les intérêts de l'agriculture et ceux de l'industrie. N'avait-elle pas sous les yeux une incontestable solution du problème? Aussi s'était-elle empressée d'inscrire au nombre de ses membres, le créateur d'une *Industrie agricole*, de la fabrique de sucre de betteraves établie par M. Crespel-Dellisse, sur nos promenades, dans les modestes bâtiments qui devaient si rapidement grandir et s'élever, comme cette industrie elle-même.

La Société ne négligea rien pour faire apprécier l'éminent industriel longtemps méconnu, pour le défendre dans ses luttes, pour le soutenir dans ses crises.

Des preuves d'intérêt analogues furent données à l'homme distingué qui créa, à Blangy, puis, transporta, rue Baudimont, une usine qui, malgré la renommée européenne qu'elle avait promptement conquise, ne mena point M. Hallette à la fortune.

Ce n'était point la seule industrie qu'on s'étudiât à encourager.

Des prix étaient proposés à ceux qui indiqueraient les meilleurs moyens :

Pour perfectionner la fabrication des dentelles ;

Pour améliorer la fabrication et l'épuration des huiles;

Pour ranimer, relever les anciennes manufactures d'Arras ;

(1) Mémoires de l'Académie, tome XIV^e^, page 57.

Digitized by Google

Pour établir et faire prospérer, dans le Nord de la France, la culture du mûrier et du ver à soie;

Pour procurer des eaux salubres à la ville d'Arras, tout en y supprimant les puits reconnus si dangereux.

N'omettons point le projet de canal d'Arras à Boulogne.

Enfin nous pourrions tous, aujourd'hui, répondre facilement et par des faits, à la question posée par l'Académie en 1833, en ces termes : « Quels avantages résul-» teraient pour la France, d'un chemin de fer, partant » de Paris, passant par Arras et Lille, et aboutissant à » Bruxelles? »

Nous citerons encore, au milieu de tant d'autres sujets d'utilité publique :

Les réformes à introduire dans les monts-de-piété;

L'emploi de l'armée aux travaux publics;

La répression de la mendicité;

Les améliorations à introduire dans le régime des prisons, des maisons de correction et de préservation, dans les établissements pour les enfants trouvés;

Les recherches sur les causes de la misère;

Sur les modes de secours pour la soulager;

Sur l'utilité des sociétés de tempérance et sur les moyens de les organiser.

Nous mettons au nombre de ses encouragements moralisateurs, les couronnes que la société décernait aux auteurs des poèmes :

Qui flétrissaient le duel;

Qui mettaient en lumière les dangers des loteries;

Qui faisaient honte aux nations chrétiennes de leur apathie devant les avanies des états barbaresques;

Digitized by Google

Qui traduisaient en beaux vers les vœux des peuples chrétiens, pour l'affranchissement de la Grèce du joug avilissant des Turcs.

Il n'était point échappé à l'Académie que tout se tient dans l'ordre intellectuel et moral. Elle appelait les méditations des publicistes sur cette thèse controversée : « Les siècles les plus ignorants ont toujours été les plus » corrompus, » et, en adoptant le principe, elle en déduisait une série de sujets de concours destinés à combattre l'ignorance, à élever et à améliorer l'instruction, à l'ennoblir et à la moraliser par l'éducation :

1° Sur l'importance de l'instruction élémentaire du peuple et son influence sur la stabilité des institutions politiques. Notons que dix mémoires avaient concouru et qu'ils étaient unanimes sur la nécessité d'établir cette instruction sur les bases de la morale et de la religion :

2° A la sortie de l'école primaire, fallait-il poursuivre l'étude de la langue française, y joindre le dessin, la géographie, l'histoire, et reculer, à l'âge de douze ans au moins, l'initiation aux langues mortes?

3° Quelles seraient les modifications à introduire dans l'enseignement actuel des colléges, pour les mettre plus en rapport avec les besoins et les progrès de la civilisation ?

Il nous paraît remarquable que les auteurs des mémoires couronnés sur ces dernières questions aient, tous deux, devancé leur époque. Le germe d'une idée, qui ne s'est produite au grand jour que depuis peu d'années, se trouve clairement indiqué par chacun d'eux.

Le premier proposait : 1° une école secondaire *populaire;* 2° une école secondaire *libérale;* l'une et l'autre

Digitized by Google

« pouvant co-exister dans les colléges (tels qu'ils sont » aujourd'hui), en deux sections bien distinctes, étran- » gères l'une à l'autre, quant aux relations des élèves. » Ce que l'auteur considérait comme « un avantage inappré- » ciable »

Le second concurrent, chef d'institution à Paris, produisait aussi son genre de bifurcation, sous le titre de : 1° Plan classique; 2° plan professionnel.

Mais celui-ci, dans ses aspirations libérales, tout en reconnaissant que la société avait le droit d'exiger des garanties de ceux qui se chargent de former la jeunesse, voulait que ces garanties « se conciliassent avec la liberté » de l'enseignement sagement ordonnée, non moins » qu'avec celle que l'instituteur doit avoir contre les » empiétements et l'arbitraire du pouvoir. »

4° Quel que soit le mode d'enseignement, l'instruction doit être reléguée au second rang, elle n'est « qu'un » moyen pour arriver à un but plus élevé : l'éducation. » C'est en effet l'éducation qui remplit le rôle principal, qui forme le cœur et qui pourtant est trop souvent négligée. L'Académie couronna le mémoire *sur l'éducation morale*, qui en faisait sentir l'importance. Il était dû à M. Lenglet, le seul survivant de trois frères également distingués, issus d'une famille originaire d'Arras.

Antérieurement à cette thèse générale sur la nécessité, la prééminence de l'éducation, l'Académie en avait posé une particulière, restreinte au sexe, en ces termes : « Quel était le genre d'éducation le plus con- » venable aux femmes, pour les rendre bonnes mères de famille? »

Ce fut une mère qui se chargea de répondre à la

Digitized by Google

question, en recommandant l'éducation domestique, l'éducation privée. « O hommes, s'écriait l'auteur, dans un » mouvement oratoire, ne soyez point indifférents sur » l'éducation de celles qui vous doivent la vie. Vous » avez un double intérêt à la voir dirigée sainement par » leurs mères, car leurs mères aussi en deviendront » meilleures. »

Nous nous sommes étendu sur ces questions d'instruction et d'éducation pleines d'intérêt et d'actualité, au moment, où la nouvelle loi primaire va semer les écoles dans les hameaux et consacrer le droit des femmes à réclamer des écoles spéciales dirigées par des personnes de leur sexe. Espérons que cette loi, juste et bienfaisante, sera comprise et exécutée loyalement dans nos campagnes et qu'il en résultera, non seulement un perfectionnement dans l'instruction, mais surtout une désirable amélioration dans les mœurs.

A travers tant de sujets d'étude, nous n'avons point encore abordé l'objet des travaux de prédilection de l'Académie, l'histoire.

Un membre de la Compagnie s'était imposé la tâche d'exposer quelle était, suivant lui, « la manière d'étu- » dier et d'écrire l'histoire. » Sa thèse pourrait être débattue et contestée; mais, sur la matière même de l'histoire, dans le vaste champ où elle s'exerce, un point sur lequel nous serons sans doute tous d'accord, c'est que l'histoire de nos ancêtres doit être l'objet de nos justes préférences.

L'Académie ne l'a point compris autrement.

Issue de l'ancienne Société littéraire, elle a toujours

Digitized by Google

montré un zèle pieux, à lui rendre un hommage mérité, à mettre en relief ses services.

Le premier volume de ses mémoires contenait déjà une notice en son honneur, de M. Bergé de Vassenau. Au volume suivant, M. Auguste Cot développait les heureux effets de son influence, « une amélioration sen-» sible dans la culture des terres et l'emploi de ses pro-» ductions; des *matériaux* aussi intéressants que nom-» breux sur l'histoire de cette riche partie de la France; » des travaux assidus tendant à épurer et à perfectionner » le langage de ses habitants, et plusieurs découvertes » utiles et ingénieuses prouvent, disait-il, le zèle des » hommes qui composèrent la première Société acadé-» mique d'Arras, l'efficacité de leurs efforts et l'étendue » de leurs talents; l'honneur de siéger parmi eux, » ajoutait-il, était recherché avec empressement. »

Depuis, l'Académie revendiqua avec énergie, à titre d'héritière légitime, quelques-uns de ces *matériaux* attribués à la ville de Boulogne, à l'occasion de la création temporaire d'une école centrale.

Récemment, l'un de nos plus laborieux présidents, le colonel Répécaud, communiquait à la Compagnie le résumé de ses recherches sur les travaux de cette même Société. La publication textuelle, dans le volume de *Mémoires* de 1863, des extraits des recueils du P. Ignace, des *Mercures*, et autres écrits du temps, facilitera singulièrement la tâche de l'écrivain, auquel est réservé l'honneur d'entreprendre une histoire complète de l'ancienne Académie.

La partie biographique a d'ailleurs déjà donné lieu à des études, à des travaux, sur plusieurs de ses membres,

Digitized by Google

de La Place, Dumont de Courset, de Grandval, Harduin. L'on ne s'est point tenu renfermé dans ces étroites limites, des concours ont été ouverts sur bien d'autres illustrations artésiennes, Monsigny, l'abbé Prévost, Palisot de Beauvois, Daunou, Jean Sarrazin, Mgr de Pressy, Victor Jacquemont, Doncre..., et, hors de l'Artois, sur un de ces hommes que la France entière revendique comme sien, le vénérable duc de Larochefoucault-Liancourt.

Nous osons à peine ajouter à ces individualités, les notices consacrées par Frédéric Degeorge aux femmes poètes du XIX^e^ siècles, comme se rapportant aux lettres plus qu'à l'histoire.

Toutefois, dans le récit des phases assez tourmentées de la vie de M^me^ Desbordes-Valmore, nous rencontrons, et nous nous hasardons à citer cette appréciation hardie et délicate à la fois : « Ses peines sont révélées avec » tant de pudeur et de naïveté, que nous nous repré- » sentons, M^me^ Desbordes-Valmore comme la jeune fille » chrétienne, au sortir de la confession, pouvant lever » son voile sans rougir. »

L'Académie devait à une dame, M^me^ Clément-Hémery, un ouvrage plus sérieux, sous le titre d'*Histoire biographique des hommes célèbres du département du Pas-de-Calais*. L'auteur, de la même école que M^lle^ Dupont, à laquelle est due la meilleure édition de Commines et de Duclercq, a rédigé des notices sur les célébrités diverses de notre province. Ses indications courtes, mais sûres, pour la plupart, à l'égard de noms moins connus et même révélés pour la première fois, complètent une nomenclature de cent trente-cinq noms propres,

Digitized by Google

dignes d'être inscrits au tableau d'honneur de notre province.

Et, pourtant, d'après les désirs exprimés par l'Académie, l'infatigable auteur ajoutait, l'année suivante, à cette liste, soixante-quatorze notices appartenant à la biographie ecclésiastique de l'Artois. Il restait, il reste encore à fournir le même travail, sur les hommes qui se sont distingués dans la magistrature, dans la carrière des armes, ou par leurs vertus civiques. Nous regrettons qu'il ne se soit produit aucun mémoire sous ce dernier rapport, non plus que pour « célébrer les belles actions » que le courage civil a inspirées dans les temps mo- » dernes. »

On le voit, l'Académie n'a rien négligé pour faire mieux connaître les talents, les mérites, les services, les vertus de nos compatriotes.

Elle n'a jamais failli non plus, nous le croyons, à ce que l'on avait droit d'attendre de son attachement au sol natal.

L'histoire particulière de l'ancienne province d'Artois, du département du Pas-de-Calais, des principaux établissements qui y étaient ou qui y sont encore existants fut toujours l'objet principal, le sujet permanent, en quelque sorte, de ses études comme de ses concours.

Ce fut ainsi qu'elle obtint le tableau des voies romaines qui traversaient notre pays et les éclaircissements désirables sur les chaussées dites *Brunehaut*.

Egalement sous ses auspices et sur son initiative, fut entreprise la traduction de l'ouvrage de Malbrancq, « du » père des historiens de nos contrées; » œuvre d'un « savant aussi modeste que laborieux, » M. Sauvage, qui

Digitized by Google

devait profiter des premières circonstances favorables pour en entreprendre la publication.

En attendant, l'Académie avait livré à l'impression la chronique *inédite* d'Artois, de François Bauduin. L'histoire plus moderne du département, sous le rapport civil et politique, écrite par le fils d'un de nos anciens préfets, M. Siméon, était insérée dans le recueil de nos Mémoires, ainsi que l'essai de M. Harbaville sur l'origine et l'antiquité de nos communes.

On demandait, sans succès, au concours, d'y ajouter l'histoire des populations agricoles et industrielles de l'Artois; mais on recueillait des travaux sérieux :

Sur l'origine, l'action politique et administrative des États d'Artois;

Sur l'histoire du Conseil provincial.

Nous ne pouvons rappeler ces sujets, sans nous sentir entraîné à exprimer publiquement les regrets de la Compagnie, en perdant le savant lauréat, couronné à ces deux concours, et qu'elle avait inscrit parmi ses membres correspondants. Travailleur infatigable, chercheur patient, curieux et éclairé, l'abbé Rozé a succombé, avant l'âge, consumé par sa généreuse passion pour l'étude.

Les mêmes regrets ont suivi dans sa tombe, fermée quelques jours plus tôt, un autre correspondant de l'Académie, également remarquable par son amour pour le travail et par son goût prononcé pour les études historiques et archéologiques, M. Victor Derode, président de la Société Dunkerquoise, vice-président du comité flamand de France, et l'un des plus ardents associés de M. de Coussemacker, dans ses efforts pour exhumer et remettre en lumière les titres de la langue flamande à l'estime des philologues.

Digitized by Google

Revenant sur notre terrain artésien, et passant sous silence l'*Histoire du Chapitre d'Arras*, dont on doit, dans cette même séance, vous entretenir avec developpement; nous trouvons à citer les savantes recherches de M. Tailliar, sur l'histoire de l'abbaye de St-Vaast et les deux mémoires inédits, tirés des archives de cette même abbaye et publiés par l'Académie :

1° Le journal de Dom Gérard Robert, narrant fidèlement ce qui s'est passé sous ses yeux et dans le pays, (1465-94), à l'époque où Arras gémissait sous la main oppressive de Louis XI;

2° Le récit, par Dom Philippe de Caverel, de l'*Ambassade en Espagne*, de Dom Jean Sarrazin, en 1582.

N'omettons point que l'Académie aimait à emprunter, à nos annales, les sujets de poésie offerts aux concours; qu'il s'agit, soit de déplorer les dates funestes de la prise de Boulogne, en 1544, de la destruction de Thérouanne, en 1553; soit, mieux encore, de célébrer les dates glorieuses de la victoire de Lens, en 1648; de la délivrance d'Arras, en 1654.

L'on concevra aisément que l'Académie ait mis constamment au premier rang de ses devoirs, la mission spéciale d'éclaircir les points obscurs de l'histoire d'une ville qui est, en même temps, le centre de ses réunions, la capitale de notre ancienne province et le chef-lieu de notre département.

Ce fut, à une séance publique concourant avec la fête d'Arras (en 1824), que M. Buissart, membre de l'ancienne et de la nouvelle Académie, donna un récit détaillé de la levée du siège d'Arras. Mais, auparavant, dans le premier tome de nos recueils, avait été publiée

Digitized by Google

une curieuse dissertation de M. Behin, ex-constituant, sur l'origine et l'antiquité de la même ville. Il résulterait, selon lui, du rapprochement des textes de Diodore de Sicile, de Ptolémée, de Robert Etienne, qu'Arras, sous le nom d'Alexia, d'Alésia, d'Alexie, d'Alésie, aurait été fondée par Hercule, le grand Dieu des peuples du Nord, et, malgré ses doutes personnels sur ce point, M. Behin conclut ainsi : « Il n'est plus possible de douter que la » ville d'Alésie, de Diodore de Sicile, ne soit celle d'Arras, » puisque Ptolémée, le plus ancien des géographes, le » dit expressément, et que cette ville ne soit une des » plus anciennes de l'Europe, puisque sa fondation re- » monte aux temps fabuleux (p. 208). »

Nous pensons que cet écrivain faisait ainsi remonter assez haut l'antiquité de notre ville natale, pour contenter l'orgueil patriotique des plus difficiles. Mais ce n'est pas tout de naître, il faut que le cours de la vie réponde à la noblesse de l'extraction.

Pour prouver qu'il en fut ainsi, il fallait, faisant la part de la fable et celle de l'histoire, retrouver les vestiges primitifs, reconnaître les accroissements successifs, retracer le mode et les phases d'existence, l'influence relative, l'action personnelle de la vieille cité. C'est une tâche, que s'est imposée l'Académie, qu'elle a admis les savants à partager avec elle dans ses concours; elle y a inscrit successivement :

La description topographique de la ville d'Arras aux diverses époques de son existence ;

L'histoire municipale de la même ville.

Pour faciliter ces études, la Société publiait des documents *inédits*, provenant de la bibliothèque communale ou des archives de la ville :

Digitized by Google

1° L'état des rentes dues par les maisons, jardins et terres soumis à la juridiction des échevins, en 1382;

2° Les observations sur l'échevinage, par Charles de Wignacourt, en 1608;

3° Les principales chartes de la ville, de 1190 à 1493.

Les Mémoires ayant fait défaut sur la question de l'histoire municipale, peut-être trop complexe, on en admit la division, et l'histoire de l'échevinage proprement dit est, seule, mise au concours.

Les biographies des maires et mayeurs de la ville, sujet du dernier concours, ont donné lieu à un rapport intéressant dont vous allez entendre la lecture.

Ces biographies, s'arrêtant, d'après le programme, à 1821, ne comprennent pas le membre honoraire de l'Académie qui vient de succomber d'une manière si imprévue et qui fut maire d'Arras, de 1826 à 1830.

M. le baron de Hauteclocque, en parvenant à ce poste élevé, ne s'était point dissimulé, qu'à raison de sa jeunesse et de l'ardeur de ses opinions politiques, sa nomination avait été accueillie avec quelque défiance; mais cette défiance fut bientôt dissipée. Il se montra de suite et constamment à la hauteur de ses fonctions, et, de plus, animé de l'esprit de modération et de conciliation, qualités essentielles du véritable administrateur.

Le seul point sur lequel il n'admettait aucune transaction, c'était son inviolable dévouement au principe de la légitimité.

A la révolution de 1830, il quitta spontanément ses fonctions et se retira avec calme et dignité; en sorte, qu'honoré dans sa retraite, comme aux jours de son élévation, il conserva l'amitié de plusieurs de ses adversaires politiques et l'estime de tous.

Digitized by Google

Il avait recueilli, à la mairie, pendant son administration, des documents précieux sur notre histoire municipale, qu'il communiqua à l'Académie qui en a enrichi ses archives.

La Compagnie a confié à l'un de ses membres la mission de retracer cette honorable carrière; aussi n'ajouterons-nous plus qu'un mot : le plus beau jour de la vie de M. le baron de Hauteclocque, selon son propre témoignage, fut celui où il eut le rare privilége de faire, à la tête de ses compatriotes, les honneurs de sa ville natale à son roi.

Une solennité analogue se prépare; notre Hôtel-de-Ville va étaler le spectacle de ses splendeurs devant d'autres souverains, auxquels les mêmes hommages ne manqueront point. Mais nous ne pensons pas qu'on puisse leur présenter une formule plus sincère, mieux appropriée aux temps et aux lieux que celle qui, s'adressant à nos anciens souverains, clot ainsi notre vieille *Chronique d'Arthois* : « Dieu, par sa grâce, veuille que, soubs eulx, puissions » achever le reste de notre vie et veoir le noble pays et » conté d'Arthois fleurir en tous biens et félicité. » (p, 124)

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

des

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

pour l'année 1866-1867,

Par M. Auguste PARENTY

Secrétaire.

MESSIEURS,

En vertu d'un décret du 13 août 1866, notre Compagnie, reconnue par ordonnance du 24 septembre 1828, sous le nom de *Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Arras*, a été autorisée à prendre, à l'avenir, la dénomination d'*Académie Impériale*. Le même décret a approuvé nos nouveaux Statuts qui, entr'autres dispositions, substituent à un secrétaire perpétuel un secrétaire général, dont les fonctions sont limitées à deux ans, comme celles des autres membres du bureau, sauf réélection. C'est par suite de cette disposition que vous avez bien voulu m'appeler à succéder, pour un temps

Digitized by Google

déterminé, et, par suite, dans des conditions plus modestes, à M. le comte d'Héricourt. Si son éloignement de la ville d'Arras n'avait mis votre ancien secrétaire perpétuel dans l'impossibilité d'être assidu à vos séances, vous n'auriez certainement pas hésité à lui conserver des fonctions qui lui convenaient si bien. Je vous remercie d'avoir fixé sur moi votre choix, mais souffrez que je profite de cette réunion solennelle pour rendre un public hommage à l'érudition de M. le comte d'Héricourt, et que je sois votre interprète en lui exprimant toute la gratitude à laquelle il a droit pour les services qu'il a rendus à l'histoire locale.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, aucun vide ne s'est fait dans les rangs de nos membres titulaires, mais deux de nos membres honoraires les plus vénérés nous ont été enlevés. Il y a quelques mois, nous déplorions la perte cruelle de l'honorable baron Léon d'Herlincourt qui, dès 1828, à l'âge de vingt-deux ans seulement, entrait comme membre actif dans cette Académie que son père avait contribué à relever de ses ruines. Une voix mieux autorisée que la mienne vous redira les vertus publiques et privées de notre regretté collègue, et ses titres nombreux à la reconnaissance de ses concitoyens.

La tombe vient aussi de se fermer sur M. le baron de Hauteclocque qui, étant maire d'Arras, à une époque déjà éloignée, avait été appelé à siéger parmi vous comme membre honoraire. M. le baron de Hauteclocque n'était pas seulement un gentilhomme accompli ; il occupait encore une place distinguée parmi les hommes qui consacrent leurs loisirs à l'étude de l'histoire de leur pays. Si sa modestie l'a empêché de publier les travaux

Digitized by Google

dont il avait lentement amassé les matériaux, il laisse après lui des manuscrits qui seront des guides sûrs pour les études sur l'art héraldique, sur l'ancien Artois, et notamment sur nos familles les plus anciennes et les plus haut placées dans l'estime de tous.

Après ce légitime tribut de regrets payé à ceux de nos collègues qui ne sont plus, j'arrive à l'exposé de vos travaux depuis un an.

Vos relations avec les Sociétés savantes, françaises et étrangères, ont été aussi suivies que précédemment, et M. le président, persévérant dans sa louable habitude, vous a donné, à l'ouverture de chaque séance, l'analyse des publications que vous avez reçues de ces Sociétés.

Si des circonstances indépendantes de leur volonté n'ont pas permis à vos délégués d'assister au congrès scientifique d'Amiens, vous avez été du moins représentés par plusieurs de vos collègues aux réunions annuelles qui ont eu lieu, en avril dernier, dans les salles de la Sorbonne, sur la convocation de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique. Dans la section d'archéologie, M. de Linas a fait verbalement une intéressante communication sur deux plaques d'or émaillées qui figurent dans les vitrines de l'exposition hongroise. Après avoir dit que ces émaux avaient été fabriqués à Byzance par un procédé tout particulier, notre collègue, s'appuyant sur des dates certaines, s'est attaché à démontrer qu'ils appartenaient jadis à la couronne d'investiture envoyée à André I^er^, roi de Hongrie, par l'empereur Constantin Monomaque. Un fait caractéristique a récemment prouvé l'exactitude des opinions émises par M. de Linas. Mais je ne veux pas anticiper sur une découverte qui recevra bientôt les

Digitized by Google

honneurs de la publicité. M. de Linas a lu, en outre, en l'absence de M. Van Drival, retenu à Arras, une étude de ce dernier, ayant pour titre le *Nécrologe de St-Vaast, à Arras*. Cette étude a pour objet de faire connaître un manuscrit de la bibliothèque de l'évêché, dont M. Van Drival prépare, depuis plusieurs années, la publication. Ce manuscrit est une histoire officielle, jour par jour, en quelque sorte, et religieux par religieux, de l'illustre et antique abbaye. Des notes fort importantes au point de vue de l'histoire générale, de l'appréciation des événements, de l'archéologie, de l'art, accompagnent ces notices sur chaque religieux, et plus de quatre cents blasons ornent ce beau livre. M. Van Drival, par des citations heureuses et choisies dans les divers genres, donne une idée très nette de ce précieux monument historique dont tous les amis des études sérieuses attendent la publication avec d'autant plus d'intérêt, que l'auteur y a joint, comme comparaisons utiles, d'autres pièces, et surtout des inventaires empruntés à divers manuscrits.

Dans la section d'histoire, M. de Sède a fait une lecture sur les premières expositions françaises. Son remarquable travail se recommandait notamment par son actualité au moment où venaient de s'ouvrir les portes de cette exposition universelle, qui renferme tant de merveilles. Désigné aussi comme votre délégué dans cette même section, j'ai eu l'honneur d'entretenir la docte assemblée de l'ancienne corporation des bouchers de la ville d'Arras. Cette communication, extraite d'une étude plus étendue sur toutes les corporations d'arts et métiers de notre ville, comprend l'histoire

Digitized by Google

de plusieurs siècles, l'exposé des privilèges de la corporation, de son organisation intérieure, du mode d'élection, du système de discipline, de pénalité, etc.

Encouragée par les résultats des deux années précédentes, l'Académie a prêté de nouveau, pendant l'hiver dernier, son actif concours aux conférences du soir. La part que j'ai prise à ces soirées littéraires et scientifiques me mettrait dans un grand embarras pour en apprécier la valeur. Je dirai seulement que, si l'on peut juger du succès d'après le nombre et la qualité des auditeurs, notre compagnie n'aurait pas à regretter d'avoir persévéré dans la voie où l'a appelée M. le Ministre de l'Instruction publique.

Vous avez inséré, dans le XXXVIII^e^ volume de vos Mémoires, un manuscrit signalé par M. Caron, et ayant pour titre : *Rentes dues par les maisons, jardins et terres soumis à la juridiction des échevins d'Arras, en 1382.* Ce document inédit donne un aperçu très intéressant de la situation de la ville d'Arras à une époque fort reculée, est accompagné de la copie d'un ancien plan de la ville, due aux soins de M. de Linas. Vous avez pensé avec raison que ces deux documents, placés à côté l'un de l'autre, fourniraient matière à de curieux rapprochements.

Vous avez jugé que, par mesure d'ordre, il conviendrait d'entreprendre une série nouvelle de vos Mémoires, distincte de la précédente, et que le commencement de cette série coïnciderait à propos avec la mise en vigueur de vos nouveaux Statuts. Le premier volume qui doit la composer vous sera incessamment distribué. Comme ses devanciers, il se divise en deux parties : la première

Digitized by Google

reproduit les lectures qui ont été faites dans la séance publique de 1866, et dans la seconde figurent des documents qui vous ont été soumis dans vos séances particulières.

Je ne ferai que rappeler, dans la première partie, le discours d'ouverture dans lequel votre honorable président exprimait, d'une manière si conforme à vos vues, les regrets que lui inspirait la perte de plusieurs de nos anciens collègues, les discours de réception de MM. Paris et Boulangé, les réponses qu'ils ont motivées de la part de votre président et de votre chancelier, et les rapports de MM. Van Drival et de Sède, sur les concours d'histoire et de poésie.

La deuxième partie comprend trois notices nécrologiques sur M. Dutilleux, sur Mgr Parisis et sur M. Harbaville, un essai sur les relations industrielles qui ont existé entre Roubaix et Arras, de 1479 à 1786, une étude intitulée : Louis XI et la ville d'Arras, pendant la guerre contre Marie de Bourgogne (2 juin 1479.—13 octobre 1487), enfin une notice sur le vieux poète Joyel.

Déjà j'ai signalé, dans un précédent rapport, l'heureuse innovation qui consiste à consigner, dans vos Mémoires, le souvenir de ceux de vos collègues que la mort vous a ravis. C'est pour obéir à cette pieuse pensée que M. le Gentil a écrit la vie de M. Dutilleux et enregistré, avec une si scrupuleuse exactitude, les nombreux travaux de ce peintre distingué dont les œuvres lui survivront avec honneur. M. l'abbé Robitaille vous a représenté, en Mgr Parisis, le prélat éminent, le polémiste ardent et convaincu, et l'homme politique appelé tout à coup, au

Digitized by Google

milieu de sa carrière épiscopale et à la suite d'un grand trouble dans la société, à siéger parmi nos législateurs. M. Laroche, qui a accepté le soin de rédiger la notice de M. Harbaville, vous a montré l'activité et le zèle déployés par votre ancien collègue et président, tant comme académicien que comme membre du conseil municipal d'Arras; il vous a dit le rôle important qu'a joué M. Harbaville dans sa vie publique, et après avoir résumé ses études historiques, il vous l'a montré en faisant l'application aux constructions effectuées dans sa ville natale, à partir de 1852, époque où, rentré dans la vie privée, il fut de nouveau appelé à siéger dans les conseils de la cité.

On sait que la ville de Roubaix, aujourd'hui si populeuse et manufacturière, doit à la ville d'Arras l'origine de cette grande industrie qui fait sa richesse actuelle. Aussi avez-vous accueilli avec empressement une étude de M. Leuridan, son archiviste-bibliothécaire, et l'un de vos correspondants, sur les relations industrielles qui ont existé entre les deux villes. Vous ne pouviez mieux témoigner le prix que vous attachiez à ce travail qu'en l'insérant dans vos Mémoires.

En 1866, vous avez décerné à M. Boutiot, membre de la Société académique de Troyes, une médaille pour son mémoire sur la coopération de la Champagne au repeuplement de la ville de *Franchise*. Vous avez compris que, livré à l'impression, ce mémoire ajouterait plus d'un fait inconnu jusque-là à l'histoire douloureuse des calamités qui, au XV^e^ siècle, se sont appesanties sur la ville d'Arras.

Enfin vous avez prouvé l'intérêt que vous donniez aux

Digitized by Google

documents inédits recueillis par votre honorable président, sur le vieux poète douaisien Joyel, en les reproduisant fidèlement dans vos Mémoires.

Tels sont ceux de vos travaux que vous avez fait imprimer; il en est d'autres qui, depuis un an, ont occupé vos séances hebdomadaires. Pour la plupart, ils se rattachent à l'archéologie et à l'histoire.

Ainsi M. l'abbé Van Drival vous a lu une étude qu'il qualifie: *Une vie de la sainte Vierge toute en tapisserie de haute-lisse.* Après avoir rappelé ce que déjà il a publié sur les tapisseries d'Arras, ici même, à Paris et en Belgique, il vous a communiqué une magnifique série de quinze photographies, prises sur autant de tapisseries de la Cathédrale de Reims. Il vous en a donné l'explication en même temps qu'il discutait l'origine de ces tapisseries du XVI^e^ siècle, sorties de l'école flamande, et probablement d'Arras.

Sur une communication de M. le Gentil, vous avez signalé à l'attention de l'administration municipale d'Arras une ancienne tapisserie de cette ville appartenant à la deuxième moitié du XVII^e^ siècle. Grâce à cette indication, le Musée de la ville s'est enrichi d'une étoffe précieuse pour lui à un double point de vue.

M. de Linas vous a fait une lecture, qui a excité votre sérieuse attention, sur le tumulus de Frégouville (Gers), ainsi que sur les peintures qui s'y trouvaient et qu'il fait remonter aux Carthaginois, c'est-à-dire à quatre cent cinquante ans avant J.-C.

Dans plusieurs séances, M. Lecesne vous a vivement intéressés par des détails piquants sur l'ancienne législation criminelle en Artois. Il vous a entretenus notam-

Digitized by Google

ment des pénalités qui s'appliquaient aux attentats aux mœurs comprenant l'adultère, l'inceste et le viol, au vol, aux injures, aux duels. Les vols étaient généralement punis avec beaucoup de sévérité. Dans les injures, se classaient la diffamation et tout ce que nous appelons aujourd'hui les délits de presse. Les duels étaient l'objet de la répression la plus rigoureuse, à tel point que la royauté s'était interdit le droit de faire grâce à ceux qui s'en rendaient coupables. M. Lecesne vous a parlé aussi de la confiscation; il vous a fait remarquer que la ville d'Arras en avait été exemptée par une charte d'Eudes, comte d'Artois, de 1339, confirmée en 1359 par Charles V, et que les magistrats de cette cité ont toujours montré le plus louable empressement à défendre les droits de leurs concitoyens sur ce point.

Au moment où un Artésien montait, aux acclamations de tous, sur le siège épiscopal d'Arras, il était intéressant de rechercher quels étaient ceux de ses prédécesseurs qui, aussi, avaient été choisis dans le diocèse même confié à leurs soins. M. l'abbé Robitaille a donc eu une bonne pensée en se livrant sur ce point à des investigations dont il vous a fait profiter. Il est difficile, vous a-t-il dit, de connaître l'origine des évêques d'Arras qui gouvernèrent cette église avant le XII[e] siècle, à cause de l'absence des noms de famille. Toutefois, il en est deux pour lesquels se présente une exception bien certaine : Saint Hadulphe et Saint Vindicien. Le premier fut en même temps abbé de St-Vaast et évêque d'Arras; le second est bien connu par sa vigoureuse conduite à l'égard du roi Thierry III et sa générosité envers l'abbaye de St-Vaast, dont il est comme le second fondateur.

Digitized by Google

Après le rétablissement du siège d'Arras, M. Robitaille trouve une série de six autres Artésiens qui occupèrent ce siège épiscopal. C'est d'abord, au XII[e] siècle, l'évêque Robert, qui se distingua par un certain nombre de fondations; puis, encore au même siècle, l'évêque Pierre, qui fut choisi pour arbitre entre Baudouin, de Constantinople, et Louis, fils du roi de France et seigneur d'Artois. Le XIII[e] siècle nous offre le pieux et savant Asson, qui préserva le diocèse des erreurs des Albigeois. Le XIV[e] siècle nous en donne également un, Gérard de Dainville. Nous en avons un encore au XV[e] siècle, Pierre de Ranchicourt, d'une famille noble, dont M. Robitaille donne la généalogie, comme il a fait pour le précédent. Enfin Mathieu Moulart, l'un des plus célèbres de nos évêques d'Arras, représente le XVI[e] siècle, dont il fait briller les dernières années d'une lumière qui illumina encore longtemps après lui l'église d'Arras et tout le pays jusqu'à Louvain. C'est le dernier évêque artésien des siècles passés, et une période de plus de deux siècles et demi s'est écoulée jusqu'à ce qu'un autre Artésien vint s'asseoir sur le siège épiscopal de St-Vaast. La généalogie de l'évêque Mathieu Moulart vous a été donnée avec de grands détails par M. Robitaille, d'après des documents inédits.

M. Godin vous a, de son côté, présenté une notice spéciale sur ce dernier prélat; vous avez été surtout frappés de la lecture de son testament, dont l'original est déposé aux archives de notre département.

Une communication de M. l'abbé Proyart sur l'évêque d'Arras, Martin Poré, vous a reportés vers le concile de Constance, en 1414, où fut discutée la fameuse doctrine

Digitized by Google

de Jean Petit, établissant qu'il est permis à un sujet, d'après les lois morales, naturelles et divines, de donner la mort à un tyran de son prince qui, persévérant dans sa malice, tâche, par toute sorte de moyens, d'ôter la vie à ce prince pour s'emparer de ses États. M. Proyart, en s'efforçant de justifier l'attitude de l'évêque d'Arras, qui passe pour s'être montré favorable à cette doctrine, a provoqué, de la part de M. Robitaille, une étude sur l'attitude contraire tenue par Gerson, cette grande figure de l'université au XV^e^ siècle, et a fourni ainsi à notre honorable collègue la matière de l'une des conférences les plus savantes données dans cette enceinte, l'hiver dernier.

Personnellement, je vous ai fait connaître les résultats du dénombrement de la population du Pas-de-Calais en 1866. Vous avez pu, en les camparant à ceux des deux dénombrements précédents, vous assurer que si, depuis quinze ans, l'accroissement de notre population s'est fait lentement, il a suivi néanmoins, sans interruption, une marche progressive. M. Watelet, en vous donnant les résultats généraux du dénombrement dans toute la France, a constaté que le Pas-de-Calais, qui occupe toujours le premier rang pour le nombre des communes, figure parmi les départements qui comptent le plus de cantons et d'arrondissements, et que pour le chiffre total des habitants, il n'est primé que par les trois départements de la Seine, du Nord et de la Seine-Inférieure.

Pour être complet, je dois citer encore la lecture faite par M. le Gentil, d'une notice rédigée par un de nos regrettés concitoyens, M. Augustin Toursel, à l'occasion d'une gravure fort répandue au XVII^e^ siècle. Cette

Digitized by Google

notice rappelle le triomphe glorieux remporté en 1600, par un Artésien, Jean de l'Epine, à la suite d'un combat singulier qui rappelle celui des Horaces et des Curiaces.

Je ne saurais non plus passer sous silence les rapports qui vous ont été lus par M. Van Drival, sur l'histoire du Vieil-Hesdin, sortie de la plume de M. le docteur Danvin; par M. Paris, sur une brochure de M. Déplanque, archiviste du département du Nord, ayant pour objet une tentative d'assassinat de Philippe-le-Bon, par les Anglais, de 1424 à 1426; par M. de Sède, sur les Mémoires de l'Académie de Toulouse; enfin par M. Ledieu, sur des questions médicales du plus haut intérêt, traitées par le docteur Ferrand, et analysées dans le *Bulletin de la Société médicale de Paris.*

J'aurais encore, Messieurs, à vous entretenir de vos concours, mais comme ils doivent être l'objet de rapports spéciaux, je me bornerai à appeler l'attention de l'honorable assemblée qui veut bien nous écouter, sur les sujets de poésie et d'histoire proposés pour 1868 et 1869. Espérons que votre appel sera entendu; que nous trouverons des poètes pour célébrer dignement la délivrance d'Arras, en 1654, des historiens qui retraceront sérieusement l'origine, les progrès et les actes les plus importants de l'échevinage d'Arras, qui nous rediront enfin quels sont les historiens, tant généraux que particuliers, qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, ont écrit sur notre vieil Artois.

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE.

LES MAYEURS D'ARRAS

PAR M. LECESNE

Membre résidant.

MESSIEURS,

Depuis deux ans, l'Académie a mis au concours une question fort importante pour notre localité, l'histoire des Mayeurs d'Arras. Cette question n'a trouvé qu'une seule réponse, en sorte que le combat a failli finir, faute de combattants. A quoi faut-il attribuer ce peu d'empressement de la part des jouteurs ordinaires de vos concours? L'auteur du mémoire qui nous a été adressé fait remarquer, dans sa préface, que le sujet est d'une difficulté extrême, et il ne l'aborde que comme un devoir, parce que, dit-il, *la reconnaissance ne prescrit pas*. Sans doute la nomenclature de tous les personnages qui ont

Digitized by Google

été investis des fonctions municipales, à Arras, ne présente pas un attrait du plus haut goût; mais c'est une étude qui pouvait avoir un intérêt relatif, et qui, d'ailleurs, devait plaire à tous les cœurs bien nés, puisqu'elle avait pour but de mettre en lumière les efforts persévérants de ces hommes qui, pendant plus de sept siècles, ont présidé aux destinées de la ville que nous habitons. L'esquisse rapide de ces efforts vous montrera ce qu'il y avait de dévouement et d'intelligence dans ces hommes, et vous me pardonnerez, je l'espère, d'appeler quelques instants votre attention sur des faits qui ont perpétué jusqu'à nous des traditions qu'il importe de ne pas laisser perdre.

La question des origines municipales d'Arras est des plus obscures. Quand César fit la conquête de cette ville, avait-elle déjà des magistrats locaux? Est-ce aux Romains qu'elle fut redevable de cette institution? Les Barbares, en lui apportant leurs coutumes, lui ont-ils donné la pratique du *self government*? Tout cela est enveloppé de ténèbres qui ne seront probablement jamais dissipées. Ce qui est certain, c'est que, même sous les Romains, le titre et les prérogatives de municipe étaient attribués à Arras, et que les Barbares lui conservèrent son rang et ses privilèges. Il faut arriver aux temps de Philippe-Auguste pour trouver, dans cette ville, les traces d'un pouvoir municipal bien établi; mais à dater de cette époque, la filière se suit sans interruption, et la vie communale ne nous fait jamais défaut. L'administration de la cité par elle-même, est parfaitement admise dans les chartes de Philippe-Auguste (1194) et de Louis VIII (1211). L'existence des Mayeurs à cette époque ne peut non plus être

Digitized by Google

révoquée en doute. Mais il s'en faut beaucoup qu'ils eussent alors l'importance dont ils ont joui plus tard.

La haute direction appartient au collége des échevins : c'est à lui qu'est dévolu l'exercice du pouvoir exécutif. Le Mayeur s'efface devant cette suprême influence : une charte de 1272 ne lui permet même *de venir en halle que pour aider les eschevins de ses conseils et non pour ester en jugement*. En un mot, on peut dire, en appliquant aux choses anciennes des expressions modernes, que le Mayeur règne et que les échevins gouvernent. Auprès d'eux, siége, à de longs intervalles, l'assemblée des notables, qui représente, jusqu'à un certain point, le conseil municipal de nos jours, et qui n'a que des délibérations à prendre. Telle est l'organisation qui, avec des modifications diverses, a prévalu jusqu'à la Révolution.

Quant aux Mayeurs, leurs noms, dans ces temps reculés, nous sont à peu près inconnus ; seulement, dans un document de 1101, on voit figurer un personnage du nom de Hugues, sous la qualification de *Major*. S'il faut entendre par ce mot ce que nous entendons par celui de Mayeur, ce serait le plus ancien exemple parvenu jusqu'à nous, et Hugues pourrait prétendre à l'honneur d'ouvrir la marche de nos magistrats municipaux.

Mais à dater du XIII^e^ siècle, les renseignements deviennent plus sûrs et plus nombreux. En 1262 on voit apparaître Simon Faverel, dit *le vieil bourgeois*, qui va jouer un rôle important dans nos annales municipales. En effet c'est en sa personne que la charge de Mayeur est constituée en fief héréditaire et s'élève à la hauteur d'une institution féodale. Pour arriver à ce résultat, Simon Faverel

Digitized by Google

et ses successeurs durent payer, au pouvoir suzerain, un relief de soixante sols parisis. Jusqu'alors le Mayeur était électif : son élection avait lieu chaque année, comme celle des échevins; une ordonnance de Saint-Louis l'avait fixée au 29 octobre. Le nom de Simon Faverel se rencontre très fréquemment dans la liste des Mayeurs d'Arras. Nous le voyons notamment figurer en 1262, en 1377 et en 1404, c'est-à-dire pendant près d'un siècle et demi. Ce nom appartient-il à la même famille ? c'est ce que nous ne saurions dire ; s'il en est ainsi, il faut reconnaître que l'hérédité a bien profité à ces bourgeois. Mais ce qui est mieux établi, c'est le service important qu'un de ces Simon Faverel rendit à la ville d'Arras, en s'opposant aux prétentions tyranniques de Marguerite, comtesse d'Artois. Forte de l'appui du comte de Flandre, son mari, cette princesse voulait confisquer à son profit les franchises de la ville ; mais elle rencontra un adversaire déterminé dans Simon Faverel, qui exerçait alors les fonctions de Mayeur. Ce courageux magistrat parvint à faire porter l'affaire au Parlement de Paris, et, en 1379, il intervint une transaction qui donna satisfaction aux habitants d'Arras. Cet accord, en trente-un articles, consacre de nouveau les prérogatives municipales de cette ville, et ne laisse rien à l'arbitraire. Les citoyens y trouvent une garantie qui ne résulte plus d'une charte octroyée, mais qui devient d'autant plus inviolable qu'elle émane de parties reconnues également capables de contracter. N'oublions pas que la ville d'Arras dut à l'un de ses Mayeurs la proclamation de ce droit, et reconnaissons que ce n'est pas seulement de nos jours que la liberté a trouvé dans nos murs d'énergiques défenseurs.

Digitized by Google

Avec la domination bourguignonne, un nouveau système prévaut pour la nomination des Mayeurs d'Arras. Cette nomination redevient annuelle, mais elle est conférée directement par le Souverain. C'est aussi à dater de la période bourguignonne, que nous avons une liste certaine et non interrompue de nos Mayeurs. Mais il faut avouer que pour devenir plus suivie, leur histoire n'en devient pas beaucoup plus intéressante. Cependant quelques figures émergent avec avantage au milieu de cette vaste uniformité. Ainsi, on doit accorder une mention toute particulière à Jean Sacquespée, nommé Mayeur en 1414. Il fut quatre fois investi du pouvoir municipal, et ce pouvoir semble se transmettre dans sa famille comme dans celle de Simon Faverel. C'est de lui qu'il est question dans une curieuse inscription en vers qui est rapportée par le père Ignace, et dont je vous demande la permission de citer quelques fragments.

En l'an mil quatre cens et vingt,
De par la grace de Dieu, vint
Dévotion moult embrasée
Au cœur de Jehan Sacquespée,
. . . . . .
De chi fonder cette capelle
Au nom de la Vierge pucelle
Qui nostre créateur porta.
. . . . . .
Le capelain qui jouira
Du bénéfice, ici dira
Tous les jours messe en sa personne.
S'il n'a essoine juste et bonne,
A huict heures, quoiqu'il advienne,

Digitized by Google

Hiver et esté faut qu'il vienne,
Et doit livrer clerc, pain et vin,
Pour faire l'office divin,
Lumière aussi à ses dépens.

. . . . . .

Vous voyez que, si la poésie n'est pas de première qualité, elle a du moins le mérite de ne rien oublier.

Mais bientôt vont arriver pour l'Artois les temps funèbres de Louis XI, qu'un de nos confrères a si bien retracés dans une conférence qu'il a faite, l'hiver dernier. Cette restauration du pouvoir royal a été particulièrement funeste à nos Mayeurs, et a laissé, à Arras, les souvenirs les plus pénibles. Faut-il attribuer à cette cause la difficulté que la domination française rencontra pendant si longtemps pour s'y faire accepter? Ce qui est certain, c'est, qu'aussitôt que les habitants d'Arras purent le faire, ils retournèrent avec empressement à leurs anciens maîtres. Cette révolution fut préparée et accomplie par un homme qui devait figurer parmi nos Mayeurs. Cet homme, c'est un boulanger, nommé Jean Lemaire, dit Grisard. Dans la nuit du 4 au 5 novembre 1492, il ouvrit la porte d'Hagerue aux troupes de Maximilien, comme Périnet Leclerc avait ouvert la porte St-Germain aux troupes de Jean-sans-Peur. La manière dont il s'y prit mérite d'être rapportée. Etant parvenu à se procurer les clefs de la ville, il se mit en communication avec les Bourguignons, et leur donna pour signal une chanson qui nous a été conservée, quoiqu'elle ne soit peut être pas très authentique. Pour prix de ce service, Jean Lemaire fut nommé Mayeur le 12 janvier 1492, et conserva ces fonctions

Digitized by Google

jusqu'à sa mort. C'est peut être un des exemples les plus anciens de la basse bourgeoisie s'élevant aux premiers emplois ; il est bon de remarquer qu'il a été donné par notre cité.

La suite des Mayeurs d'Arras s'écoule sous la maison d'Espagne, sans faits remarquables. C'est néanmoins le beau temps de l'histoire municipale de cette ville, celui où ses magistrats sont revêtus de plus d'honneur et d'importance. Cette splendeur arrive à son apogée sous les archiducs Albert et Isabelle. Il en reste un témoignage éclatant dans les fêtes qui furent données à ces princes lors de leur entrée, le 15 février 1600. Remarquons, à cette occasion, qu'Arras a eu bien des fois l'honneur de voir des souverains dans ses murs. En 1549, Charles-Quint y fut reçu avec son fils, qui devait être plus tard Philippe II ; Louis XIV y fit deux voyages : Louis XV y vint aussi. L'Empereur Napoléon Ier y séjourna en 1804. Plusieurs d'entre vous se souviennent d'y avoir vu le Roi Charles X. Quant au Souverain qui nous gouverne, après y être venu une première fois en 1853, il va encore s'y arrêter prochainement, et donner ainsi une preuve de l'intérêt qu'il porte à notre cité. Si ces visites princières n'étaient que de vaines cérémonies qui ne laissent rien après elles, je n'en ferais pas mention ; mais elles témoignent du haut rang qu'Arras a toujours tenu dans l'opinion des divers gouvernements qui se sont succédé dans notre pays, et à ce titre, nous avons droit d'en être fiers.

En 1640 la ville d'Arras redevient française : elle l'a toujours été depuis, et il faut espérer qu'elle ne cessera jamais de l'être. Pourtant on doit reconnaître que l'Administration française a été peu favorable à son régime

Digitized by Google

municipal. Ce qui distingue surtout ces temps pour notre municipalité, ce sont des querelles d'étiquette et de préséance. Ne pouvant s'occuper des affaires publiques, les corps constitués passent leur temps à disputer sur des questions de cérémonial. C'est ce qui arriva au premier Mayeur nommé par les Français, Antoine de Belvalet de Famechon : les officiers de la gouvernance prétendaient que le serment d'installation devait être prêté en leur hôtel, et il fallut des négociations longues et difficiles pour faire respecter les droits du Mayeur.

Pourtant les dix-septième et dix-huitième siècles ne furent pas entièrement stériles pour la ville d'Arras. C'est durant cette période que s'élevèrent ces grandes constructions dont la plupart existent encore, et qui attestent la richesse et la munificence de nos devanciers. Dirons-nous que c'est la pratique ordinaire des villes où l'agitation politique a complètement cessé ? Ferons-nous remarquer que la même chose est arrivée aux villes romaines ? Il n'y aurait à cela aucune assimilation fâcheuse, car l'expérience peut toujours empêcher les temps modernes de tomber dans les fautes de l'antiquité.

Une autre conséquence de la domination française, fut la vénalité des charges municipales. Le gouvernement de Louis XIV, à bout d'expédients, fut réduit à mettre à prix les fonctions de Mayeur. Nicolas Boucquel, secrétaire du Roi près le Parlement de Flandre, acheta cette place, moyennant cinquante mille livres, et la rendit héréditaire dans sa famille. Il est curieux de jeter un regard sur le cycle parcouru par cette dignité. Après avoir été élective, puis héréditaire sous Philippe-Auguste et ses successeurs, elle avait été viagère sous les Bourguignons

Digitized by Google

et les Espagnols, et redevenait héréditaire sous les Français. Hâtons-nous de dire que cet état ne fut pas définitif, et que la ville d'Arras s'empressa, aussitôt que ses finances le lui permirent, c'est-à-dire en 1738, d'effacer l'espèce de stigmate que la vénalité imprimait sur les fonctions de Mayeur et de revenir à ces renouvellements *de la loi*, dont nos pères étaient si jaloux, et dont ils nous ont transmis exactement les procès-verbaux.

C'est ici que se place un des faits les plus importants de l'histoire de notre municipalité, je veux parler de la réunion de la cité à la ville. Jusque-là des administrations parfaitement distinctes avaient régi ces deux localités, qui devaient pourtant avoir des intérêts à peu près identiques. La cité était restée sous la juridiction directe de l'Evêque, qui déléguait ses pouvoirs à des Prévôts, tandis que la ville jouissait de la plénitude des franchises communales. L'édit de réunion, de 1749, fit cesser ce régime ; mais ce ne fut pas sans de grandes réclamations de la part des intéressés. On alla même jusqu'à prétendre (les registres de l'échevinage en font foi) que les mœurs étaient moins pures dans la ville que dans la cité, et que par conséquent les habitants de cette dernière avaient tout à craindre de leur incorporation. Il fallut prouver, pièces en mains, que ces imputations étaient mal fondées, et dès lors le calme rentra dans les esprits.

Pendant les deux derniers siècles, nous voyons figurer sur la liste des Mayeurs des noms qui ont laissé quelques souvenirs parmi nous. Ainsi nous trouvons, en 1685 et 1718, les Des Lyons, puis viennent les Boucquel en 1692, 1719 et 1769, les Quarré en 1729 et 1754, les de Belval en 1774 et 1784, et enfin le baron Daix en

Digitized by Google

1786. C'est par ce nom que se termine la longue série des Mayeurs d'Arras. Désormais, nos premiers magistrats municipaux vont prendre le titre de Maires.

Nous sommes actuellement en pleine révolution, et, par conséquent, nous marchons de toute manière sur des charbons ardents. C'est ici, en effet, qu'apparaît un nom qui est toujours un obstacle, quand il s'agit de parler de l'histoire d'Arras pendant la première république. Ce nom, vous l'avez tous prononcé. Disons pourtant que ce n'est pas comme Maire, mais comme Représentant en mission, que Joseph Lebon a acquis cette triste célébrité qui, malheureusement pour lui, ne périra pas. Tant qu'il dirigea notre municipalité, son administration fut assez douce : il eut même l'honneur d'être accusé de modérantisme auprès de la Convention. Au reste, il est bon de faire remarquer que les pouvoirs de la commune d'Arras ont été, pour ainsi dire annihilés, pendant toute la Terreur, et que les excès qui ont été commis en cette ville, sont plutôt l'œuvre du district que des magistrats municipaux. La responsabilité est assez lourde pour qu'elle ne retombe que sur ceux qui la méritent.

Mais ce souvenir lugubre n'a pas arrêté l'Académie : elle a pensé qu'en fait d'histoire toute vérité était bonne à dire, et elle ne doit pas en avoir de regret, car la période dont nous parlons commence et finit par des hommes du caractère le plus honorable et qui nous touchent d'assez près. Faut-il rappeler que le premier des Maires élus, depuis 1790, M. Dubois de Fosseux, appartient à la famille de notre respectable et savant président, et que le père de notre estimable confrère, M. Watelet, a accepté les fonctions de Maire dans les temps les plus

Digitized by Google

difficiles et ne les a quittées qu'après avoir rétabli la concorde dans nos murs.

Nous sommes enfin parvenus aux temps de l'Empire. C'est alors que nous trouvons, à la tête de la Mairie d'Arras, un des hommes qui ont le plus fait pour cette ville. Je veux parler de M. Vaillant. Après lui, les pouvoirs municipaux passent, pendant quelques années, à M. le baron d'Herlincourt, le père de celui qui a laissé de si vifs regrets parmi nous; enfin, ils sont confiés, au commencement de la Restauration, à M. le baron Lallart, qui les avait gagnés par son courage, et qui les honora par sa sagesse. Ici s'arrête la tâche imposée par l'Académie aux concurrents : aller plus loin, c'était s'exposer à l'actualité.

Nous venons de parcourir une longue série de siècles; c'est un chemin bien détourné pour arriver au Mémoire dont je suis chargé de vous rendre compte. Malheureusement, ce Mémoire laisse beaucoup à désirer, c'est pourquoi je n'en parlerai pas longuement. Nous devons louer l'auteur de son dévouement, mais nous devons aussi lui reprocher de n'avoir pas assez consulté son esprit et ses forces, avant d'aborder son sujet. S'il faut penser sept fois avant de parler, il faut méditer plus longtemps encore avant d'écrire : c'est ce qui n'a probablement pas eu lieu ici, car on surprend partout des traces de précipitation. Aussi, à part quelques passages auxquels nous nous plaisons à décerner nos louanges, nous n'avons trouvé, dans ce travail, rien qui fût de nature à fixer particulièrement l'attention. On y chercherait en vain ce qu'on voudrait surtout y voir, des faits nouveaux, ou au moins des appréciations générales.

Digitized by Google

On n'y rencontre que ce qu'on sait déjà et ce qui a été dit maintes fois par les personnes qui, depuis quelques années, se sont occupées de l'histoire locale. Il est aussi à regretter que le mémoire ne présente pas les choses avec plus d'art et d'agrément : C'est plutôt un recueil de matériaux qu'une œuvre achevée. Nous aimons à croire que le temps a manqué à l'auteur, et qu'il a été obligé de renoncer au *fiat lux*, cette grande nécessité de toute composition historique et littéraire.

Un autre reproche serait le défaut d'examen dans le classement des événements. Nous signalerons notamment la mort du comte de Vermandois, rapportée à la date de 1603, alors que Louis XIV, son père, n'était même pas encore né. Nous pensons également que l'auteur s'est mépris en attribuant au premier Mayeur français, Antoine de Belvalet de Famechon, une mission auprès de l'archiduc Mathias, gouverneur des Pays-Bas, pour obtenir que les tribuns ne fussent pas établis à Arras. L'établissement des tribuns et le gouvernement de l'archiduc Mathias remontent à l'année 1577 : or, Belvalet mourut en 1654; quel âge avait-il donc lors de sa prétendue mission? Nous devons aussi faire remarquer à l'auteur qu'il parle de l'administration de M. Vaillant comme ayant été de peu de durée ; pourtant, cette administration s'est prolongée pendant plus de neuf années, et ces neuf années ont été bien remplies. Il aurait été à désirer qu'on fût entré dans quelques détails sur les actes de cette administration, et surtout qu'on lui eût laissé l'honneur d'avoir organisé notre marché aux grains. Cette organisation, qui subsiste encore aujourd'hui, et que tant de villes nous envient, est du 11 juillet 1807, par conséquent, elle appartient en propre à M. Vaillant.

Digitized by Google

A côté de ces reproches, nous devons féliciter l'auteur d'avoir joint à son travail des figures représentant les sceaux d'un certain nombre de Mayeurs et les costumes des principaux fonctionnaires municipaux d'Arras. Mais nous aurions voulu savoir où les modèles de ces costumes ont été puisés : à défaut de cette indication, il nous est impossible d'en contrôler l'exactitude.

Vous le voyez, le mémoire qui fait l'objet de ce rapport est loin de satisfaire aux vœux de l'Académie. Malgré quelques côtés louables, il présente trop de lacunes pour mériter une récompense entière. C'est pourquoi vous avez décidé qu'une mention honorable serait accordée à l'auteur.

L'histoire des Mayeurs d'Arras reste donc encore à faire. Espérons qu'elle sera traitée par un de ces patients érudits qui ne plaignent ni leur temps, ni leur peine, quand il s'agit d'arracher quelques trésors inexplorés à la poussière de nos archives. Une étude complète sur cette matière serait un digne hommage rendu aux travaux modestes et pourtant si utiles de ces hommes, qui se sont consacrés au service de leurs concitoyens. Ces hommes méritent certainement quelque reconnaissance et, si pendant leur vie, l'esprit de parti ne leur a pas toujours rendu justice, c'est bien le moins, qu'après leur mort, il s'élève quelques voix pour dire en quoi ils ont bien mérité de la patrie.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. l'abbé ROBITAILLE

membre résidant.

MESSIEURS,

Tout ce qui regarde les intérêts du pays vous est également cher. En même temps que vous appeliez l'attention des concurrents sur les honorables magistrats auxquels la ville d'Arras doit une partie de sa prospérité et de sa gloire, vous provoquiez une étude sérieuse sur une institution non moins importante que celle des *Mayeurs* de la capitale de l'Artois ; vous demandiez l'histoire du Chapitre de l'église épiscopale, aussi distingué par le nombre et le mérite de ses membres, que par ses nobles prérogatives et la considération dont il jouit à toutes les époques.

Le champ était vaste ; il s'agissait de retracer les faits relatifs à ce corps célèbre, depuis son origine jusqu'à nos

Digitized by Google

jours; de plus, ce champ était inexploré. On trouvait bien éparses ça et là quelques pages de ses annales, mais sans idée d'ensemble et sans lien d'aucune sorte; encore la plupart demeuraient-elles enfouies dans les manuscrits des bibliothèques, ignorées des érudits eux-mêmes.

Vous imposiez donc, Messieurs, une lourde tâche à ceux qui briguent vos couronnes, et les recherches pénibles qu'elle exigeait semblaient de nature à déconcerter les plus patients courages.

Néanmoins, un mémoire vous est parvenu sur cet intéressant sujet. Ce mémoire est un ouvrage de 400 pages in-folio, et s'il ne réunit pas les conditions exigées pour l'obtention du prix total proposé par l'Académie, il a du moins mérité vos éloges, et vous a déterminés à décerner à son auteur une médaille d'or de 300 francs. Mon rapport a pour but de justifier le jugement que vous en avez porté.

Signalons, d'abord, les passages de cette étude qui ne vous ont pas permis de la couronner sans restriction. Vous avez remarqué que l'auteur n'était pas suffisamment préparé pour traiter plusieurs questions soulevées sur l'origine des Chapitres et sur leurs priviléges actuels dans les diocèses de France.

Le choix des faits et la manière de les enchaîner ne sont pas toujours également heureux. Quelques assertions n'ont pas l'exactitude que l'on pourrait exiger; on donne de trop longs développements à la biographie de plusieurs chanoines, tandis que l'on garde le silence sur tous les autres, et que l'on omet de relater les actes des deux Prévôts et des deux Doyens qui ont précédé la révolution française, malgré leur importance réelle.

Digitized by Google

La marche que l'auteur a suivie n'est pas sans inconvénient. En revenant sur ses pas, au bout d'une période de trente à quarante ans, il tombe dans des redites, jette de l'embarras dans la narration et de la confusion dans l'esprit du lecteur.

Ce qui concerne le nouveau Chapitre a aussi provoqué des observations de votre part. L'auteur ne dit rien des Prévôts ni des Doyens qui se sont succédé depuis 1802 jusqu'à 1867, ni des actes du Chapitre lui-même, alors qu'il s'étend très-longuement sur les offices capitulaires, les cérémonies du culte, l'administration des derniers sacrements et les funérailles des chanoines.

Enfin, dans plusieurs parties de l'ouvrage, le style n'est pas toujours correct; et la facture générale de l'auteur trahit une certaine inexpérience dans l'art d'écrire. Telle est la part de la critique.

Ces imperfections de détail, Messieurs, n'ont pas détruit à vos yeux la valeur du mémoire, que l'on peut appeler un travail sérieux, dont les éléments sont puisés aux véritables sources historiques. L'auteur a consulté Baldéric, le Glossaire de Ducange, le Gallia-Christiana, Ferry de Locre, Gazet, Aubert-le-Mire, MM. Harbaville et Terninck et divers ouvrages traitant de l'église d'Arras, de la métropole de Rheims, ou de la province d'Artois.

Mais ce qui fait surtout de son mémoire un ouvrage précieux pour l'histoire locale, c'est qu'il est composé, en grande partie, du moins, sur des manuscrits dont le principal était jusqu'ici presque entièrement ignoré. On y voit, il est vrai, de larges emprunts faits au Père Ignace; mais il contient de nombreux extraits d'un manuscrit latin, intitulé *Registrum Lamberti*, où le rétablissement

Digitized by Google

du siége épiscopal d'Arras est raconté de la manière la plus intéressante. Un autre ouvrage, plus précieux encore, a été mis surtout à contribution. C'est un manuscrit latin, composé en 1780, par M. l'abbé Théry, chanoine de l'ancien Chapitre d'Arras. Ce manuscrit est une mine inépuisable, ainsi que vous pourrez en juger par le titre seul, que je transcris : « Répertoire des privi-» léges, règlements, usages, coutumes, et autres princi-» pales affaires du Chapitre de l'église d'Arras, contenus » dans les cartulaires et registres aux actes capitulaires » de ladite église. »

Tout se trouve dans ce volume, dîmes, possessions, autelage ou droit d'autel, chapelles, délibérations, statuts, juridiction spirituelle et temporelle ; les matières sont traitées par ordre alphabétique, et l'on renvoie fidèlement aux registres du Chapitre qui, pour la plupart, malheureusement furent détruits pendant la révolution française. Aussi, ce répertoire est d'un prix d'autant plus grand, qu'il supplée en partie, par l'étendue des notes qu'il contient, au texte original.

L'auteur du mémoire a dépouillé, de plus, une foule de chartes capitulaires qui se trouvent aux archives de la ville, et qui renferment les actes relatifs aux biens du Chapitre. Il s'est donc entouré de tous les documents qu'il a pu recueillir à l'aide de patientes recherches, et son écrit est un travail de première main, qui, à ce titre, assez rare aujourd'hui, mérite les sympathies générales, d'autant mieux qu'il ne contient pas seulement de nombreux matériaux que l'on pourra mettre en œuvre plus tard dans l'intérêt de l'histoire de l'église d'Arras, mais qu'il offre des parties traitées avec soin, comme le réta-

Digitized by Google

blissement du Siége d'Arras, les dignités et les usages du Chapitre, son organisation, ses assemblées, la matière et la forme de ses délibérations; en même temps qu'on y lit des faits très curieux qui sont, pour un grand nombre de personnes, une véritable révélation. Voilà les titres de l'auteur à l'honorable distinction que l'Académie vient de lui accorder.

Ici, Messieurs, devait se terminer mon rapport, dont le but, ainsi que je l'ai dit, était d'apprécier le mémoire sur l'histoire du Chapitre d'Arras, et d'exposer les motifs de votre décision; mais vous avez exprimé le désir de voir retracer brièvement les faits relatifs à cette société, qui tient une grande place dans les annales de l'église épiscopale de cette ville. Je cède à cette flatteuse invitation, en analysant le mémoire auquel je joindrai les documents que j'ai pu recueillir ailleurs.

Il est utile, Messieurs, pour l'intelligence de l'histoire du Chapitre d'Arras, d'exposer en peu de mots les notions relatives à l'institution capitulaire en général.

On entend par Chapitre de cathédrale une société d'ecclésiastiques, qui portent le titre de chanoines, et qu'on nomme souvent le sénat ou le conseil de l'évêque, parce qu'ils sont destinés à lui venir en aide dans l'intérêt du salut des âmes. L'évêque cependant peut choisir ses conseillers en dehors de cette vénérable assemblée, parmi les autres membres de son clergé, sauf les cas prévus par les canons des conciles.

» Dans les premiers siècles de l'église, disent les » Mémoires du Clergé de France (tome III, page 523) les » chapitres étaient des assemblées de prêtres, de diacres » et autres ministres, établies pour assister et soulager

Digitized by Google

» les évêques dans l'administration de leur diocèse, » comme leurs assesseurs, leurs conseillers et leurs » coopérateurs. »

C'était le collége dont était composé le clergé que saint Paul, dans sa première lettre à Timothée, et, après lui, les pères et les historiens appellent le *Presbyterium*, c'est-à-dire la maison ou la famille de l'évêque, réunion d'hommes distingués par leurs lumières et par leurs vertus.

Les Chapitres cathédraux, tels qu'ils sont constitués depuis dix siècles, formant un corps particulier d'ecclésiastiques, avec son organisation, ses règlements, ses privilèges, ses devoirs tracés par l'église ou par le Souverain-Pontife, ne remontent pas, selon la plupart des auteurs, au delà du VII[e] siècle, (1)

Plus tard, on en trouve dans toutes les églises épiscopales des pays catholiques. Mais il n'y en a pas en Amérique, ni dans l'Océanie, ni en Angleterre, ni en Hollande, bien que la hiérarchie y soit désormais établie d'une manière régulière, et que les institutions capitulaires soient l'objet des vœux de l'église et de son chef.

A quelques nuances près, les Chapitres cathédraux ont partout la même forme, la même constitution et les mêmes règles.

Leur dotation alla croissant dans la plupart des évêchés de France, jusqu'à leur suppression, en 1793, où elle devint une propriété nationale, ainsi que les autres biens ecclésiastiques. Les revenus des chanoines consis-

(1) Voir les Mémoires du Clergé de France cités plus haut, Durand de Maillane, etc.

Digitized by Google

taient en dîmes, rentes, fondations pieuses, ou services religieux pour les morts, et honoraires appelés *casuel*.

Leurs priviléges varient selon les contrées, soit lorsque les coutumes modifiaient les lois générales, soit parce que des concordats passés entre les Souverains-Pontifes, les rois, les évêques et les Chapitres eux-mêmes augmentaient ou diminuaient leurs droits; soit enfin parce que les Papes leur accordaient diverses faveurs, parmi lesquelles on voyait quelquefois l'exemption de la juridiction épiscopale.

Après ces préliminaires, j'aborde l'histoire du Chapitre d'Arras, que je ne ferai qu'effleurer, pour ne pas dépasser les limites du temps assigné à ce rapport. Afin de jeter plus de lumière sur cette rapide analyse, je la couperai par de courts paragraphes, où l'on verra successivement l'origine du Chapitre, son organisation, ses priviléges, ses revenus, ses obligations, enfin, ses Prévôts et ses Doyens.

ORIGINE DU CHAPITRE D'ARRAS.

Son origine est bien ancienne, si on veut la trouver dans ces sociétés primitives qu'on a nommées *Presbyterium* ou les prêtres de la maison et de la famille épiscopale, comme l'ont fait Desmazures, Ferry-de-Locre, le Père Ignace et autres.

Aucune donnée historique ne peut nous renseigner sur ce qui se passait à cet égard du temps de l'évêque Diogène qui gouvernait l'église d'Arras au IV^e^ siècle. Mais nous voyons sous l'épiscopat de saint Vaast les premiers vestiges d'une réunion d'ecclésiastiques chargés d'exer-

Digitized by Google

cer les fonctions du saint ministère dans la Cathédrale, et qu'on nomme les *clercs* de l'église de Notre-Dame. On lit, en effet, dans le testament (1) de saint Remi, archevêque de Rheims, qu'il donne à l'église d'Arras, dont saint Vaast est évêque, les deux villages d'Ourton et de Souchez, qu'il tient de la libéralité du roi Clovis, pour servir à la subsistance des clercs de cette église. Que faut-il entendre par ces clercs, dont parle le vénérable archevêque? L'histoire ne nous dit rien sur les fonctions dont ils étaient revêtus, mais tout porte à croire qu'ils accompagnaient leur évêque dans les missions et s'occupaient avec lui du soin des âmes. C'est le *Presbyterium* dont il est question dans saint Paul.

Pour rencontrer une nouvelle mention du clergé de Notre-Dame, il faut parcourir près de deux siècles et arriver à saint Vindicien, mort évêque de Cambrai et d'Arras, en 705. Par ses vives instances, ce prélat détermine Thierry III, roi de France, à rendre exempte de la juridiction séculière l'église de Notre-Dame et l'abbaye de Saint-Vaast, afin que les *chanoines* (2), occupés du service de Dieu dans ce monastère, puissent vivre tran-

(1) Ecclesiæ Atrebatensi cui, auctore deo, Vedastum fratrem meum carissimum episcopum consecravi, ex dono dicti principis (Clovis) villas duas in stipendia *clericorum* delegavi, Ortos videlicet et Sabucetum.

(2) Sed ut liceat *canonicis deo ubibi famulantibus*, ex hoc et in reliquum tempus quieti vivere, ab omni mundano strepitu sequestramus.....

Plus loin, on lit que les biens donnés resteront au pouvoir des *chanoines* servant Dieu dans le monastère.... *Sed in potestate canonicorum in ipso monasterio Deo servientium.*

Digitized by Google

quilles et étrangers au monde. De plus, Thierry fait don à l'abbaye, en faveur des *chanoines* du monastère, des localités suivantes : Beaurains, Moyenneville, le Petit-Fampoux, Frémicourt, Basseux, Boisleux, Ecoivres, Œuf, Saulchy-Cauchy, Ronville, Mareuil, Roclincourt et Anzin.

Jusqu'ici, il faut en convenir, les donations sont faites à l'église de Notre-Dame et à l'abbaye de Saint-Vaast, sans que le Chapitre intervienne. Le mot *chanoines* se lit, il est vrai, dans la lettre de saint Vindicien, au Pape régnant, mais ces chanoines habitent dans le monastère de Saint-Vaast; ils ne forment pas un corps distinct des religieux de l'abbaye; ce sont des chanoines réguliers, séparés du monde, et l'on ne saurait encore voir en eux les membres d'un Chapitre tel que je l'ai défini, et tel qu'on le comprend aujourd'hui, dans les églises cathédrales.

On convient que depuis 583, époque où saint Védulphe fixa son siège à Cambrai, l'église d'Arras conservait son titre de Cathédrale; qu'elle avait une administration particulière composée de deux archidiacres et d'un vidame; mais vainement on cherche un Chapitre dans ce long espace de cinq cents ans qui s'écoulent de la séparation au rétablissement du siège. Le vidame, en qui l'auteur du mémoire voudrait voir un prévôt du Chapitre, n'était que l'économe de l'évêque de Cambrai, ou l'administrateur des biens ecclésiastiques (1). Quant aux deux archidiacres, il faut les regarder comme les représentants et les délégués de l'évêque au point de vue spirituel.

(1) L'auteur lui-même donne cette interprétation du mot vidame, page 18, de son mémoire.

Digitized by Google

Cependant, à la fin du X^e^ siècle, l'institution capitulaire commence à se révéler dans les chroniques. Baldéric dit qu'en 992, sous l'épiscopat d'Erluin, la Cathédrale d'Arras obtint de ce pontife une prébende canoniale. Vers l'an 1070, l'évêque Lietbert fit présent au Chapitre des dîmes de Montenescourt, Beaurains, Tilloy, Roclincourt, Wanquetin et Berles.

Vingt ans plus tard, 1090, l'évêque Gérard II mit fin, par une sentence synodale, à une contestation élevée entre l'abbaye de Saint-Vaast et les chanoines de Notre-Dame. Ce fait, d'une authenticité inattaquable, constate l'existence d'un Chapitre agissant comme corps distinct du clergé paroissial et des religieux de l'abbaye, ayant, dès lors, l'organisation qu'il eut dans les siècles suivants.

En effet, trois ans après, l'an 1093, époque mémorable du rétablissement du siège d'Arras, on voit le prévôt Gualbert faire preuve d'un zèle et d'une habileté remarquables pour triompher des difficultés qu'on opposait aux vœux des Atrébates; c'est lui qui proclame évêque d'Arras Lambert de Guines, chantre de la collégiale de Lille, qui avait réuni l'unanimité des suffrages du clergé rassemblé à l'appel du Chapitre. Après lui, c'est le doyen Guibert qui le proclame à son tour; puis tous les chanoines l'acclament avec l'immense foule que la Cathédrale pouvait à peine contenir. Aussi, le *manuscrit de Lambert*, où sont contenus les faits relatifs à cette phase importante de l'église d'Arras, attribue-t-il au Chapitre, et particulièrement au prévôt Gualbert, le succès des négociations qui eurent lieu entre Rome, l'archevêque de Rheims, l'évêque de Cambrai et le clergé d'Arras.

On demandera peut-être ici comment ce Chapitre, sur

Digitized by Google

lequel l'histoire a gardé le silence dans les temps antérieurs, ou dont du moins l'on n'aperçoit que les premiers linéaments, surgit tout-à-coup merveilleusement organisé; comment il se trouve environné d'une considération et d'une influence qui le mettent à la tête du mouvement réparateur, que l'on peut appeler la résurrection de l'église d'Arras. Ce qui n'existait pour ainsi dire qu'en germe, s'est-il instantanément développé au moment où les intérêts de la religion dans la contrée demandaient une institution active et puissante; ou bien existait-elle longtemps auparavant, et faut-il expliquer l'absence de tout document à cet égard par l'incendie de 1030, qui réduisit en cendres la Cathédrale et les archives du Chapitre? Quoi qu'il en soit de ces deux hypothèses, il paraît certain que le chapitre d'Arras, considéré comme une société existant dans les conditions indiquées plus haut, ne repose sur des preuves vraiment historiques, qu'à dater du XI[e] siècle.

C'est l'opinion des auteurs du *Gallia Christiana*, parmi lesquels il faut citer le chanoine Blondin, distingué par ses connaissances historiques.

ORGANISATION DU CHAPITRE.

Desmazures, qui écrivait vers l'an 1636, dit avec la plupart des historiens, que l'ancien Chapitre d'Arras se composait d'un prévôt, d'un doyen, de quarante chanoines, de cinquante chapelains, de quatre grands et de dix petits vicaires, avec quelques jeunes choristes. Le *Gallia Christiana* cependant compte cinquante-deux chapelains et ne parle ni de vicaires, ni de choristes.

Digitized by Google

Le prévôt est le chef du chapitre; il en convoque et en préside les réunions; il porte la parole en son nom; il tient partout le premier rang parmi ses collègues, et même parmi les dignitaires de l'évêque, archidiacres et vicaires généraux. Alexandre V, en effet, dit, dans une lettre au prévôt Pierre-le-Pingre, que la dignité de prévôt est la plus grande de toutes celles de l'église d'Arras. A la mort de l'évêque, le prévôt, aidé de deux chanoines, avait l'administration des biens de l'évêché. On en trouve un exemple à la mort de l'évêque Fortigaire.

La prévôté était d'abord élective. Le titulaire, élu par le Chapitre, devait se présenter devant l'évêque pour lui offrir ses respectueux hommages. Le prélat lui donnait son anneau à baiser; c'était en cette cérémonie que consistait la confirmation de l'élection capitulaire.

Dès le XVI^e^ siècle, le prévôt était à la nomination du roi d'Espagne. Charles-Quint fit usage de son droit en 1528. Un bref de Clément IX de 1668, confère ce même privilége à Louis XIV. Le chapitre avait conservé pendant plus de quatre cents ans la faculté d'élire son prévôt.

La charge de doyen du chapitre, aussi ancienne que celle de prévôt, a toujours été élective jusqu'à la révolution française. Le nouvel élu était présenté à l'évêque qui devait sanctionner son élection, et lui conférait charge d'âmes, en lui donnant son anneau à baiser. Le Chapitre sut maintenir ce droit intact en face des prétentions de Louis XI, pendant son séjour à Arras.

Le doyen était le curé du Chapitre, de tous ses habitués et de tous les curés de la ville, à l'exception de ceux dont la nomination appartenait à l'abbaye de Saint-Vaast.

La troisième dignité du chapitre était celle de grand-

Digitized by Google

chantre. Elective comme celle de prévôt et de doyen, elle ne dépendait en aucune manière de l'évêque, à qui le nouveau dignitaire se contentait d'offrir ses hommages, en baisant son anneau pastoral. Les priviléges du grand-chantre étaient fort étendus.

L'écolâtre tenait le quatrième rang dans le Chapitre, et sa nomination appartenait à l'évêque. Il avait la surveillance de toutes les écoles de la ville et de la cité, excepté de celles qui dépendaient de l'abbaye. Ce dignitaire rendit de grands services à l'instruction dans Arras, pendant plusieurs siècles.

Il y avait aussi, dans le Chapitre, deux archidiacres, celui d'Arras, appelé grand-archidiacre, et celui d'Ostrevent, qu'on nommait petit-archidiacre. Les archidiacres avaient succédé aux corévêques et hérité de leurs pouvoirs, mais leurs prétentions exagérées troublèrent la paix du Chapitre durant plusieurs siècles.

Nous arrivons au théologal et au grand-pénitencier. Dans l'origine, le théologal dirigeait l'enseignement de la théologie et de l'Ecriture-Sainte. Plus tard, dans plusieurs diocèses et dans le nôtre en particulier, il dirigeait aussi la prédication évangélique.

Le grand-pénitencier, qui ne fut institué parmi nous qu'au XV^{e} siècle, avait seul le pouvoir d'absoudre des cas réservés à l'évêque et au pape. Lui seul aussi avait un confessionnal dans l'enceinte de la Cathédrale.

Si nous ajoutons à ces deux dignités, celle de trésorier, nous aurons la série complète des fonctions établies dans l'ancien Chapitre d'Arras. Cette organisation existe, en grande partie du moins, dans le nouveau, mais les attributions des dignitaires sont bien changées. Depuis le

Digitized by Google

concordat de 1801, presque tous les pouvoirs sont concentrés dans la personne de l'évêque.

PRIVILÉGES DU CHAPITRE.

Un des priviléges auxquels la compagnie attachait un très haut prix était le titre de Chapitre de fondation royale. Les donations faites à l'église Notre-Dame, à l'abbaye de Saint-Vaast et à l'évêque Etienne par les rois Clovis, Thierry III et Charles-le-Chauve, devinrent dans la suite des temps la dotation du Chapitre, après avoir servi à l'entretien des clercs de la Cathédrale, qui peuvent être regardés, en quelque sorte, comme les premières assises de l'institution capitulaire. De là le titre qu'elle revendique et qui lui permet, dit Desmazures, « d'avoir pour » armoiries les armes du royaume de France pleines, » avec une Notre-Dame, tenant son petit fils Jésus en » ses bras au milieu, comme étant ycelui Chapitre de » fondation royale de France. »

Le deuxième privilége du Chapitre est l'exemption de la juridiction épiscopale dont il jouit sans interruption, malgré les réclamations des évêques d'Arras, et en particulier de Mathieu Moullart. Il releva directement de l'archevêché de Rheims, jusqu'à la création de l'archevêché de Cambrai par Paul IV, en 1559, époque où il ressortit de cette métropole.

Le troisième privilége est la juridiction spirituelle et temporelle qu'il exerça sur tous ses membres, même sur les habitués et les serviteurs des maisons canoniales. Une bulle d'Eugène IV, datée du 13 mars 1439, confirme ce privilége accordé au Chapitre dans un concordat passé

Digitized by Google

l'année précédente entre l'évêque Fortigaire et lui. Mais il paraît que ce pouvoir remontait à l'origine de la société, qui déjà l'exerçait au XII[e] siècle.

Un passage du répertoire de M. l'abbé Théry, où il est dit que le Chapitre donna au roi vingt marcs d'argent pour obtenir le droit de frapper monnaie, laisse des doutes sur la nature du privilége qu'il demandait. Mais les numismates pensent qu'il ne fit frapper que des mereaux ou jetons de présence.

OBLIGATIONS DU CHAPITRE.

Ces obligations consistaient et consistent encore dans la résidence, la présence au chœur, le chant et la récitation de l'office divin en commun. Les lois qui imposent ces obligations et les règlementent sont l'œuvre des conciles et du Souverain-Pontife.

REVENUS DU CHAPITRE.

Ces revenus se composaient de rentes, de fondations de services religieux, du droit d'autel, des offrandes, dites *casuels*, et principalement de dîmes, établies dans cent seize villes, bourgs ou villages du diocèse. Un manuscrit, dont je dois la communication à l'obligeance de M. l'abbé Parenty, vicaire-général, me permet d'en faire connaître le chiffre total et la répartition. Ce document est un extrait du compte présenté au Chapitre par M. le chanoine Vallé, le 3 août 1786, pour l'année 1783-1784.

D'après ce compte, les revenus de la Compagnie, indépendamment de la valeur locative des maisons cano-

Digitized by Google

niales, s'élevaient à environ 215,000 livres, sur lesquelles les prévôt et doyen prélevaient par préciput et hors part environ 1,500 livres.

Les prébendes canoniales, au nombre de quarante, valaient en principal 4,400 livres, et en accessoires 300 livres, total : 4,700 livres.

Le tout causait une dépense de 189,000 livres. L'excédent de 25,500 livres était employé en aumônes et autres bonnes œuvres.

La cathédrale avait, en outre, cinquante prébendes de second ordre destinées aux chapelains, estimées 1,500 livres l'une ; ce qui suppose un revenu de 75,000 livres. De plus, le revenu du *Mandé* des pauvres était de 4,000 livres, laquelle somme fait monter le revenu total du Chapitre à environ 294,000 livres.

L'histoire de cette vénérable société nous apprend qu'elle a toujours montré un grand dévouement au bien public, particulièrement dans les calamités qui affligèrent la ville et les lieux voisins.

PRÉVOTS ET DOYENS DU CHAPITRE.

Depuis le rétablissement du siége épiscopal en 1093, jusqu'à nos jours, on compte soixante-neuf prévôts et soixante-quatorze doyens, qui, pour la plupart, appartenaient à la classe élevée, et étaient distingués par leurs lumières et leurs vertus sacerdotales.

Plusieurs d'entre-eux furent chargés d'importantes missions : plusieurs même furent revêtus de la dignité épiscopale qu'ils honorèrent par leurs éminentes qualités.

Tous se montrèrent jaloux de conserver intacts l'hon-

Digitized by Google

neur et les priviléges du corps dont ils étaient les chefs, et, avant tout, le dépôt sacré de la foi. On connait la courageuse conduite de MM. de Boves et de Seyssel, derniers prévôts, au moment de la tempête révolutionnaire, et celle non moins digne de MM. Lallart et Moreau de Grave, doyens à cette époque. On sait qu'aucun des membres de cette illustre assemblée ne signa la constitution civile du clergé, et que tous préférèrent l'exil et la mort à l'apostasie. C'était couronner dignement sa longue et noble existence, et jeter sur ses dernières heures une gloire impérissable.

Le nouveau Chapitre, Messieurs, a continué les traditions de l'ancien. Ses prévôts, pour ne parler que d'eux, furent des hommes environnés de l'estime publique et de la vénération du clergé. Deux d'entre-eux méritèrent les honneurs de l'épiscopat, c'est M. Dubois, mort évêque de Dijon, et M. Lallart de Lebucquière, nommé à l'évêché de St-Dié, que sa modestie ne lui permit pas d'accepter. Tous se firent remarquer par la noblesse de leurs sentiments, comme par l'éclat de leurs vertus. Inutile de dire, en terminant, car tout le diocèse le sait, que celui qui réunit aujourd'hui le double titre de prévôt et de doyen du Chapitre porte, en même temps sur son front, la double auréole des bonnes œuvres et de la sainteté.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

sur le

CONCOURS DE POÉSIE

et sur les

MÉMOIRES HORS CONCOURS

Par M. PARIS

membre résidant.

MESSIEURS,

Si je juge de vos impressions par les miennes, vous avez trouvé trop courts les comptes-rendus dont vous venez d'entendre la lecture : l'intérêt que faisaient naître les sujets proposés pour les concours d'histoire, le caractère vraiment sérieux de l'étude qui vous a été présentée sur le Chapitre d'Arras permettaient aux rapporteurs d'occuper agréablement votre attention. Je n'ai ni la même ambition, ni la même fortune. Chargé de servir d'interprète à la décision de deux commissions, je ne puis signaler à vos encouragements qu'un seul des *Mé-*

Digitized by Google

moires hors concours, et j'ai le regret de constater qu'à une exception près, les prétendants au prix de poésie n'ont point approché du but où vous avez placé les couronnes. En présence de tels résultats, la bienveillance seule m'obligerait à mettre quelque sobriété dans les critiques que je suis forcé de substituer aux éloges ; aussi je serai bref.

I.

La poésie devrait avoir ici le pas sur la prose ; les Muses me permettront de sacrifier les convenances à la règle de l'unité, et de vous entretenir, avant de quitter le domaine de l'histoire, de la *Notice historique sur la ville et le port de Calais* jugée digne d'une mention.

« Le patriotisme se compose de souvenirs. » Cette pensée d'un historien-ministre à qui on ne reprochera pas d'être trop épris du passé, sert d'épigraphe à notre notice et en révèle l'esprit. L'auteur n'a pas la prétention d'avoir rien découvert, ni rien inventé. Il aurait pu assurément, même après l'abbé Lefebvre et l'annaliste Bernard, écrire une histoire de Calais ; plus modeste dans ses désirs, il s'est contenté de se souvenir et d'exposer, dans un récit clair et succinct, les principaux faits dont cette ville fut le théâtre avant le XIV^e^ siècle, sous la domination anglaise et depuis sa réunion à la France. Entre tous ces évènements, l'épisode si populaire du siège de Calais appelait d'une manière spéciale son attention patriotique ; aussi a-t-il retracé avec détails et en traits animés le dévouement d'Eustache de St-Pierre, de Jean et Pierre de Wissant et de Jean d'Aire. Sans faire parade d'érudi-

Digitized by Google

tion, il a pris soin de rappeler que, grâce à la découverte d'un nouveau manuscrit de Froissart, faite au Vatican, en 1860, par l'historien des Flandres (1) il est permis à la postérité d'associer à leurs compagnons d'héroïsme Jean de Fiennes et Andrieu d'Andres, « ces immortels sans nom » à qui Chateaubriand proposait de rendre un tribut d'honneur, « comme les Anciens élevaient des autels aux dieux inconnus. »

L'auteur de la notice ne se contente pas de nous conduire ainsi depuis l'origine obscure de Calesium jusqu'à l'embarquement de la division française qui se signala par la prise de Bomarsund. A l'histoire il fait succéder la topographie. Peut-être sa description de Calais est-elle trop complète. On est surpris du moins que dans la cité d'Eustache de Saint-Pierre il y ait tant de choses à admirer. Faisons la part du patriotisme : il ne connaît pas de mesure quand il rayonne autour du clocher.

S'il faut en croire le mémoire ayant pour épigraphe « Nous travaillons, » l'*abrégé historique et chronologique des comtes d'Artois et des ducs de Bourgogne* n'a jamais été publié. C'est possible et même probable, les renseignements qu'il renferme se trouvant dans tous les livres. « Le manuscrit d'après lequel a été copié ce document authentique a été reproduit, nous assure-t-on, sans fiel et sans haine, avec la plus scrupuleuse exactitude, style et orthographe du temps. » Nous n'avons trouvé en effet ni fiel ni haine dans le texte original de l'abrégé historique et dans la traduction qui l'accompagne

(1) M. Kervyn de Lettenhove.

Digitized by Google

fort inutilement; mais ces qualités négatives ne suffisent pas à donner le moindre prix à un travail de copiste.

De la presse littéraire quotidienne et de son influence sur la production des grandes œuvres littéraires. — Ce titre promet, mais hélas; quoi de plus trompeur qu'une enseigne pompeuse? — « Pour mettre de l'ordre dans » nos idées, (c'est l'auteur qui parle) osons remonter aux » sources de toutes nos connaissances intellectuelles et » physiques et envisager ensuite cette barrière de l'infini » qu'il nous est impossible de franchir. » Quel programme! vous vous imaginez sans doute, Messieurs, que l'auteur va prendre son essor vers Dieu et descendre, après une immense pérégrination, jusqu'à « cette foule de feuilles » littéraires (je cite) dans lesquelles semble s'éparpiller » chaque jour l'esprit producteur. » Détrompez-vous et rassurez-vous. De cet exorde nous passons brusquement à une citation de La Harpe sur le mauvais style des journaux de son temps. (Les journaux de notre temps sont-ils mieux rédigés?) La Harpe nous conduit à des réflexions très sensées de Voltaire sur « le déplacé, le faux, le gigantesque qui semblent diminuer aujourd'hui. » (Aujourd'hui? Est-ce à dire seulement du temps de Voltaire?) Sous ce double patronage de Voltaire et de La Harpe, l'auteur demande aux jeunes gens la permission de leur donner un conseil fort sage: « Qu'ils se défient » du mauvais style et du mauvais esprit. » Il craint néanmoins d'avoir calomnié la presse et reconnaît que « la profession d'écrivain littéraire quotidien *(sic)* a » ouvert la porte à beaucoup d'hommes de capacité, » témoin M. Tiers...» dont il devrait savoir écrire le nom.

Digitized by Google

Conclusion : « On ne peut nier la puissance civilisatrice » des feuilles littéraires quotidiennes. » Dieu nous garde, Messieurs, notamment au point de vue de la littérature, de la civilisation que produirait cette puissance !

II.

Je passe, sans transition, de ce qui est nul en prose à ce qui, en vers, est nul ou médiocre.

Sept poètes ont pris part au concours. Sauf la réserve que j'ai faite en faveur de l'un d'eux, on peut dire de leurs œuvres :

> . . . . . *Facies non omnibus una,*
> *Nec diversa tamen.* . . . . . .

Sous des traits divers, elles ont un grand air de ressemblance, et ce n'est point par la beauté qu'elles brillent.

Procédons par élimination, et rangeons dans la première catégorie, valeur nulle, trois pièces de vers réunies dans un même envoi : « *La Fête du travail,* cantate ; *Sous* » *un toit hospitalier,* mélodie ; *Soldat, Poète, Ouvrier,* ro- » mance. » L'auteur peut être un soldat très brave, un ouvrier aussi honnête qu'intelligent ; mais avant de passer poète, il fera bien d'apprendre les premiers éléments de la versification. Jugez par ces deux *vers :*

> **De la fortune quelque soit le dénûment,**
> **Heureux sont ceux qui s'amusent en s'instruisant.**

Digitized by Google

« *Ne sutor ultra crepidam* (1), répondrons nous en latin. » Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Du genre varié nous arrivons au « récit dramatique : *La Mexicaine ou une journée à Puebla.* » En présence des souvenirs tour à tour glorieux et funèbres qui se rattachent à l'expédition du Mexique, quel drame et quel récit ! « Cinq heures du matin. » La Mexicaine s'éveille en proie à des songes,

Et sans voir, elle voit tout un monde invisible.

Elle abandonne « sa couche virginale, » et « voulant » prévenir l'aurore matinale, » elle va

« De ce pas
Admirer la nature à l'ombre des lilas.

Un corps juariste survient qui massacre, malgré ses supplications, le père et la mère de la Mexicaine. — « Neuf heures. — »

Ils expirent, hélas ! Leur innocente vierge
Va subir, à leurs yeux, l'opprobre.....

L'opprobre du fouet. — De midi à trois heures, la Mexicaine se livre à des projets de vengeance. Elle rencontre un soldat français et lui propose d'ajuster le capitaine qui l'a traitée si indignement. Le soldat hésite :

« O belle Mexicaine, un soldat de la France
» N'est pas un assassin..... »

(1) « Soyez plutôt maçon..... »

Digitized by Google

Le dialogue se prolonge :

« Enfin, je vais vous dire, il m'a fait fouetter !
. . . . . .
» Que ne l'avez vous dit, il serait déjà mort ! »

J'abrège. Le capitaine juariste est tué ; la mexicaine offre sa main au soldat qui l'a vengée. Blessée elle même, elle expire !

Ce dramatique récit se terminait à peine,
Un linceul recouvrait la jeune mexicaine.

Que la terre lui soit légère !

Transportons-nous, Messieurs, des murs de Puebla aux bords du Nil, et de l'an de grâce 1867 remontons par la pensée aux siècles des Pharaons. *L'épisode biblique* s'ouvre par une description de soleil couchant. « Rentrons, dit Nephtis à Selka,

» De crainte de heurter, rêvant parmi les fleurs,
» Un couple de vieux crocodiles. »

Les crocodiles fussent-ils plus jeunes, la rencontre n'en serait guère agréable.

J'oubliais de vous dire que Nephtis et Selka sont les sœurs d'Iphis, et qu'Iphis est la femme de Putiphar. Le chaste Joseph est l'objet de l'entretien des deux personnages que le poète met en scène. Je vous fais grâce de l'histoire du fils de Jacob et du tableau des bords du Nil, peuplés d'Ibis et de Sphynx. La couleur locale n'est pas ménagée :

A peine entendait-on, pour saluer la nuit,

Digitized by Google

Dans l'enceinte de marbre à lui seul consacrée
Mugir du grand Apis l'éternité sacrée.

Bref,

. . . . . C'est Joseph qu'Iphis adore.

Pour attendrir l'ingrat, l'épouse infidèle a composé un philtre

« . . . . . Qui ferait tressaillir
» Tous les vieux Pharaons dans leur tombe. »

Au moment où Iphis et Selka font trêve à leurs confidences et rentrent dans le palais de Putiphar,

Un jeune homme éperdu passe comme l'éclair.
Au même instant, un cri d'angoisse fendit l'air.
Après le fugitif s'élançait une femme,
Pâle, les yeux hagards, le désespoir dans l'âme,
Et dans sa main crispée, ainsi qu'un vil lambeau,
Vers le ciel *in tigné* rejetait un manteau.

Ainsi finit l'épisode ; le reste du poème est consacré à célébrer la gloire de Joseph et à prédire, en style déclamatoire, l'avenir réservé à ses descendants.

A ceux qui ne sont plus ! Nous montons d'un degré dans les régions de l'emphase et nous nous égarons dans le vide des idées. Le poète convie les générations passées à contempler les changements introduits en ce monde par le progrès. J'ai cru comprendre qu'il parlait, entre autres choses, des chemins de fer et du télégraphe électrique, et qu'au progrès matériel il opposait la décadence morale du XIX^e^ siècle.

Digitized by Google

Nous flottons sous des cieux aux perspectives sombres ;
Honnêtes devanciers, parmi vos saintes ombres
Oh ! courons nous réfugier.

Heureusement pour l'humaine espèce, ainsi invitée à chercher un refuge qui, tôt ou tard, est assuré à chacun de nous, le poète revient à de meilleurs sentiments, et chantant la palinodie, il invite, au contraire, ceux qui ne sont plus à bénir « les nobles efforts du progrès. »

Et vous, pour saluer les gloires de la France,
Sa force d'aujourd'hui, ses trésors d'espérance,
Chers morts, revenez ici bas.

Il est vrai qu'il tient à sa première idée, car il ajoute :

« Et pour nous arracher aux misères humaines,
Emportez nous chez l'Éternel.

Si le concours ouvert par l'Académie d'Arras ne faisait naître que de pareilles œuvres, vous seriez amenés, Messieurs, au nom de l'art et par respect pour la poésie, à réserver vos récompenses à ceux qui, modestement, expriment leurs idées en prose. Au moins conservent-ils quelque raison jusque dans leurs écarts. J'ai hâte de vous avertir que nous allons voguer sur des eaux plus limpides, et qu'aux poèmes qui nous restent à examiner nous pourrons au moins appliquer le vers d'Horace :

Quum flueret lutulentus, erat quod tollere velles.

L'auteur des *Souvenirs de Rome* (mars 1865) prend soin de nous dire que sa pièce de vers a été retouchée pour avoir l'honneur d'être soumise à l'Académie

Digitized by Google

d'Arras. Les corrections ont été insuffisantes; elles ont laissé subsister çà et là des vers boiteux, des voyelles qui se heurtent contre des voyelles ou qui oublient la règle de l'élision, défauts d'autant plus saillants que l'élévation de la pensée et la distinction de la forme font un contraste qui les met davantage en lumière. Tour à tour le poète réveille les souvenirs de la ville des Césars et de la ville des Papes; après avoir décrit avec le majestueux alexandrin les grandes scènes dont il évoque la mémoire, il traduit en strophes vives et pressées les sentiments qu'il éprouve. Ainsi, il nous fait assister au triomphe de César :

Au milieu des soldats, dont la foule se presse,
Suivi par le Sénat, esclave du vainqueur,
Cher au peuple Romain, auquel il fait largesse,
Voici venir César, le grand triomphateur.
On porte devant lui les immenses richesses,
Tributs que Rome arrache en imposant des fers;
Puis, enchaînés et pleins de farouches tristesses,
S'avancent les Gaulois, vaincus, mais toujours fiers.
Les parfums d'Orient, caressés par les brises,
D'enivrantes vapeurs chargent l'air embrasé,
Et des temples dorés les colonnes, les frises
Baignent dans le ciel bleu leur beau marbre rosé.
En bas, la foule rit, frémissante, agitée,
Tour à tour acclamant, insultant et raillant.
Pour mieux voir le vainqueur, rougissante et troublée,
Une fille du peuple avance son front blanc ;
Mais César ne voit pas la beauté qui l'admire;
Il n'entend pas les cris des plébéiens charmés.
Et pourquoi donc alors voit-on César sourire,
Et d'étranges lueurs dans ses yeux animés ?
Ah ! c'est qu'au pied du char du triomphateur chauve,

Digitized by Google

Apparaît ce captif, ce prisonnier sans prix,
Ainsi qu'un fier coursier sous la panthère fauve.
Le noble chef Gaulois, c'est Vercingétorix !
Il a passé six ans dans sa prison obscure,
Sans voir un coin du Ciel et plongé dans la nuit,
En rêvant au soleil, aux camps, à la verdure,
Rugissant, lion captif, dans ce sombre réduit.
Au Capitole enfin Cesar monte et domine,
Rend grâce à Jupiter, par le peuple acclamé,
Pendant què le Gaulois meurt à la Mamertine,
Où Rome se vengeait d'avoir un jour tremblé.

Le despotisme des Césars amène la décadence du peuple romain.

Soudain, « les Dieux s'en vont, » dit une voix austère,
Et le monde payen s'arrête épouvanté ;
Il attend incliné, quand du sein de la terre
S'échappe ce doux chant vers Jéhovah monté :

Bienheureux celui qui pleure,
Et de tout fait abandon,
Au bourreau disant « qu'il meure ! »
Donnant à sa dernière heure
Sa prière et son pardon.

Bienheureux ceux dont la bouche
A des paroles de paix !
Car le cœur le plus farouche
Par la douceur qui le touche
Vient à Jésus pour jamais !

. . . . . .

Pindare commence ainsi l'une des odes qu'il consacre

Digitized by Google

aux vainqueurs des jeux olympiques (1). Et bientôt il abandonne l'éloge de l'eau, et livre carrière à son imagination. L'auteur du poème qui a pour épigraphe : « Artem impendere vero, » partage l'opinion de Pindare; mais il se croit obligé, en bonne conscience, de dire au sujet de l'eau autant de mal que de bien. *La Légende de l'Eau* nous rappelle *la Légende du Chanvre*, à laquelle vous avez accordé, naguères, une médaille d'argent. Que le poète légendaire y prenne garde : en voulant jeter tous les sujets dans un moule unique, il s'expose à l'insuccès. Aussi ne l'engageons nous pas à faire succéder à la légende de l'eau la légende du feu ou la légende du vin. *Jam satis....*

Des faucheurs se livraient au repos pendant la chaleur du jour; ils avaient soif; malheureusement,

Leur bidon était vide et la source était loin.

Une jeune fille vient à passer

Par le sentier pierreux qui longe la prairie ;

Elle porte un vase de grés. L'un des faucheurs l'aperçoit ;

Il franchit la distance et s'arrête près d'elle.
Était-ce Eliézer auprès de Rebecca ;

Le faucheur désaltéré vante à ses compagnons le mérite de l'eau : c'est l'eau qui nourrit le grain confié à la terre; qui met en mouvement la roue du moulin; qui

(1) ἄριστὸν μὲν ὕδωρ. (Pindare, ode 1re.) Oui, l'eau est une très-bonne chose.

Digitized by Google

crée l'oasis dans le désert; qui éteint l'incendie, etc. Mais, reprend l'un des faucheurs, c'est aussi l'eau qui forme les tempêtes; qui répand la dévastation sur les campagnes inondées, etc., etc.

Vous devinez l'épilogue : la Rebecca épouse l'Éliézer, et c'est encore l'eau qui sert à baptiser le premier né. Assurément, quelques-unes des descriptions dont *la Légende de l'Eau* se compose ne manquent pas de charme ; mais le lien qui les attache n'est-il pas bien fragile ?

L'hirondelle aime à revenir au bord du toit sous lequel elle a reçu l'hospitalité. Vous avez accordé, l'an dernier, une distinction à un poème consacré à l'hirondelle, soyez satisfaits, Messieurs, « *Avril* » vous ramène une nouvelle caravane de ces oiseaux charmants :

Undique vernat humus, nunc garrula venit hirundo.

Le chantre d'*Avril* commente ce vers avec grâce; dirai-je avec afféterie ? violettes, rossignols, gouttes de rosée, brillants papillons, pervenches à l'œil bleu, chanson du ruisseau, rien ne manque au réveil de la nature, rien, excepté le naturel. L'histoire de l'hirondelle fait suite au tableau du printemps. On nous apprend, dans ce récit, ce qu'elle a fait en voyage. Nous voyons le nid se bâtir, la couvée éclore; pendant tout l'été, nous assistons à l'éducation de la jeune famille.

Quelle que soit la délicatesse avec laquelle sont traités certains détails, ce sujet, direz-vous, n'est-il pas rarabattu ? Notre poète semble, sur ce point, avoir prévu la critique. Au moment de saluer le départ de ses chères hirondelles, une véritable inspiration lui a permis de

Digitized by Google

rajeunir son thème et d'associer, dans un langage harmonieux, la justesse de l'expression à la vérité du sentiment. Ecoutez, Messieurs, et dites si la dernière partie d'*Avril* ne mérite pas une *mention :*

L'hirondelle s'envole où son instinct la mène,
Au pays du soleil, du printemps et des fleurs ;
Mais notre âme, une fois qu'elle a brisé sa chaîne,
Dans quel pays va-t-elle oublier ses douleurs ?

L'hirondelle, en partant, jette un cri d'espérance,
Franchit les océans et se perd dans les cieux !
Mais nous, quand nous partons, de l'éternelle absence
La pensée assombrit l'heure de nos adieux...

Quand nous partons, hélas ! quand il faut de la terre
Détourner nos regards et les porter ailleurs,
Nous sentons sur nos cœurs peser un lourd mystère,
Et nous hésitons tous, — tous, même les meilleurs.

Et pourtant, nous savons, enfants de l'Evangile,
Quand nous allons entrer dans la nuit du tombeau,
Qu'un autre jour luira, que notre corps fragile
S'en va renaître ailleurs et plus jeune et plus beau !

N'importe ; qui de nous, ainsi que l'hirondelle,
Quand un printemps nouveau reverdira les monts,
Ne voudrait revenir et voir encor, comme elle,
Le soleil des vivants aux lieux que nous aimons ?

L'ineffable bonheur, si nous pouvions encore
Rajeunir nos amours sous le toit paternel !
Mais non, et vainement ce désir nous dévore,
Nous allons entreprendre un voyage éternel.

Digitized by Google

O Dieu ! pardonne-nous si la terre nous tente,
Si, même allant vers toi, nous craignons de mourir.
L'inconnu nous séduit; mais il nous épouvante;
Et n'osant l'affronter, nous aimons mieux souffrir.

C'est toi qui nous permis, malgré notre misère,
D'aimer et d'être aimés et d'espérer toujours;
Peux-tu donc t'irriter si nous aimons la terre,
Et marchons, en tremblant, vers le soir de nos jours ?

L'existence de l'homme est fertile en tempêtes;
Il le sait; il en souffre, et murmure souvent ;
Mais, la tristesse au cœur ou sous habits de fêtes,
Il marche, et voit toujours l'espérance devant !. .

Et c'est pourquoi, Seigneur, voyant les hirondelles
S'en aller, en chantant, vers le pays des fleurs,
L'homme qui va partir, et qui n'a pas leurs ailes
Pour revenir un jour, — s'abandonne à ses pleurs.

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS DE 1867.

CONCOURS D'HISTOIRE.

Histoire du Chapitre d'Arras. — Médaille de la valeur de trois cents francs : M. l'abbé FANIEN, vicaire de St-Jean-Baptiste.

Histoire des Mayeurs d'Arras. — Mention honorable : M. Adolphe DE CARDEVACQUE.

MÉMOIRES HORS CONCOURS.

Notice sur la ville et le port de Calais. — Mention : M. OLAGIER, directeur de l'école mutuelle de Boulogne-sur-Mer.

POÉSIE.

Avril (pièce inédite). — Mention : M. GALLEAU, lauréat et membre de plusieurs Académies, à Paris.

Digitized by Google

LECTURES

Faites à l'Académie d'Arras dans les Séances hebdomadaires.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

de

DOMINIQUE DONCRE

et

L'APPRÉCIATION DE SES ŒUVRES

par

M. C. LE GENTIL

membre résidant.

Doncre n'a procédé que de lui-même. Mais il avait le sentiment de l'art, et, à une époque de décadence, il a entrepris dans sa sphère, et sans en avoir l'ambition, la régénération tentée par Vien et accomplie par David. C'est une belle nature d'artiste qui n'a pas eu tout son développement.

(Augustin TOURSEL.)

Le 12 mars 1820, la terre se refermait sur les restes de Doncre. Aucune croix, pas même celle du pauvre, ne signalait sa tombe, que l'on chercherait vainement, et que nul ne connaît aujourd'hui.....

Un an plus tard, les œuvres de cet artiste se vendaient à vil prix et son souvenir allait, comme tant d'autres, se perdre dans les nuages d'un oubli plus injuste encore que prématuré, lorsque, toujours soucieuse de ne rien laisser périr de ce qui, hommes ou

Digitized by Google

choses, a rehaussé l'éclat de cette cité, l'Académie d'Arras voulant, ainsi que l'a fort bien dit notre regretté Dutilleux : « Réhabiliter la mémoire du peintre » qui, pendant cinquante ans, avait travaillé parmi nous avec un talent digne d'un meilleur sort, mit au concours de 1851 « *la Biographie de Doncre et l'appréciation de ses principaux ouvrages.* »

Un seul mémoire se produisit. On fut heureux de le devoir à M. Demory fils. Il était, en effet, notoire, et nous nous félicitons de la circonstance qui permet de le répéter ici, que M. Demory père avait préservé de la destruction, une partie de l'œuvre de Doncre, rendu sans cesse hommage à son mérite et protesté hautement contre l'indifférence assez inexplicable si tôt témoignée à ce maître, que son caractère non moins que son talent, auraient dû faire respecter davantage.

Bien qu'écrit un peu précipitamment et trop à la veille de l'expiration des délais rigoureusement fixés pour le concours, ce mémoire que recommandaient « des » parties remarquables, de nombreuses et patientes re» cherches, des appréciations exactes et judicieuses, an» nonçant une étude sérieuse, sinon complète encore, » de l'art de peindre, » parut très-justement à l'Académie mériter la médaille que, pour lui, demandait la commission, par l'organe de son rapporteur, M. de Mallortie.

Après ce Mémoire, après le Rapport si brillant et si substantiel qui l'analysa, il y avait témérité peut-être à tenter une nouvelle étude sur Doncre; mais d'une part la partie biographique sur laquelle ne s'était guère étendu M. Demory, pouvait se compléter; d'autre part,

Digitized by Google

un grand nombre de tableaux, que M. Demory n'avait ou point connus ou point indiqués, nous semblaient ne devoir pas être passés sous silence, nous nous mîmes donc à l'œuvre, incité par quelques lignes des *Annales Archéologiques de Namur*, (1) et par une note du *Bulletin du Comité Flamand de France*, (2) encouragé par toutes les personnes que nous interrogeâmes sur la vie et les travaux de Doncre, (3) et pourquoi le cacherions-nous, attiré par la sympathie que nous inspirait un artiste trop oublié, dont la sincérité, la simplicité, l'amour de l'art et l'incontestable talent se traduisaient dans toutes ses œuvres.

Puisse cette étude que nous offrons à tous ceux qui ont apprécié ou apprécieront notre Artiste artésien, « *Atrebatensis*, » comme il se nommait lui-même, (4) rentrer dans les vues qu'avait l'Académie, en mettant au concours la *Biographie de Doncre*, rappeler à ses anciens amis quelques-uns de ces souvenirs de jeunesse si doux aux cœurs envieillis, apprendre à la génération actuelle

(1) Tome VIII, p. 461.

(2) Année 1866, p. 183, 184, 185.

(3) En adressant l'expression de notre gratitude à ces nombreuses personnes dont nous avons mis si souvent l'obligeance à l'épreuve, afin d'obtenir des renseignements exacts et circonstanciés, nous remercierons particulièrement M. Demory père, M. le chanoine Derguesse, M. Caron, bibliothécaire, M, Boistel, M. Roussel, M. Libersalle, qui nous ont fourni tant de documents, et M. Demory fils, qui nous a aidé de son manuscrit, dont le double a regrettablement disparu des archives de l'Académie.

(4) Signature de Doncre au bas de ses portraits de M. et de Madame Dupont, au château du Fayt, près Manage.

Digitized by Google

ce que vaut l'homme dont le nom doit rester populaire ; puisse-t-elle surtout obtenir pour lui le tardif, mais légitime et durable hommage, qu'à notre sollicitation, l'Académie se décidera peut-être à réclamer de la Municipalité de cette ville !

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

BIOGRAPHIE DE D. DONCRE

1743.-1820.

Doncre naquit à Zeggers-Cappel (1) le 28 mars 1743.

Ses prénoms, Guillaume-Dominique-Jacques, dont le contexte fut ultérieurement francisé, étaient en réalité Guillelme-Dominiq-Jacque, ainsi que le voulait la langue flamande, et ainsi qu'il résulte des registres de catholicité de cette paroisse, où se lit l'acte de baptême que voici :

« L'an de grâce mil sept cent quarante-trois, le vingt-» neuvième jour du mois de mars, je soussigné, vicaire » de la paroisse de Zégers-Cappel, ay baptizé *Guillelme-*

(1) Ou Zégers-Cappelle, ou Segers-Cappelle ou Zegerscappel.

Digitized by Google

» *Dominiq-Jacque*, fils légitime d'André Doncre, natif de » la paroisse de Serque, et de Marie-Catherine Treute- » naere, native de la paroisse de Pitgam, né hier, à » neuf heures du soir. Ont été parain et maraine, » Guillelme-Dominiq Ingelaert et Jacqueline Duyck. Le » père a signé avec moy, en double, et le parain et » maraine n'ont seu écrire.

» André-François-Joseph Doncre.

» H.-F. Vanstraceele, Vicaire de Zégerscappel. »

Quelle fut l'éducation de Doncre, quelle fut son instruction ? les données manquent absolument à cet égard, mais il est permis de supposer que la fortune très-médiocre de sa famille, dut les faire beaucoup négliger.

On n'était guère plus éclairé jusqu'à présent sur les débuts de sa carrière artistique.

Suivant les uns, Doncre aurait suivi les cours de l'école de St-Omer, mise, on le sait, sous la protection du Magistrat de cette ville et des Etats d'Artois ; suivant les autres, il aurait étudié à Anvers, soit à l'Académie municipale, soit dans un atelier particulier, et aurait été reconnu tellement supérieur à ses camarades, qu'au cas d'absence ou d'empêchement du maître, il l'aurait constamment suppléé.

La première de ces opinions se fondait sur une pièce qui, dès l'abord, semblait décisive. En effet, dans un cartouche aux armes d'Artois, signé d'Herman, greffier des Etats, et collé sur la garde d'un volume in-4°, intitulé : « Méthode pour apprendre le dessin, » se voit la mention suivante : « École de dessin de St-Omer. —

Digitized by Google

» Distribution des prix, pour 1775, accordés par MM. les » Députés généraux et ordinaires des États d'Artois. — » 1re classe. — 1er prix, avec une médaille d'argent, à » M. Donere. »

Mais un peu de réflexion aurait dû faire sentir que cette opinion généralement adoptée et qui avait fini par prévaloir, était cependant difficile à admettre.

En 1775, Donere comptait 32 ans, on n'étudie plus ordinairement dans les écoles à cet âge.

Et quelques recherches auraient démontré qu'elle était de tous points inadmissible.

D'abord le prix de 1775 est un prix de dessin et nullement de peinture ; établie en octobre 1767 dans une maison privée jusqu'à ce qu'on la transportât dans la salle d'exercice du collége français, l'école de St-Omer que l'on ne règlementa sérieusement qu'en novembre 1772, était non une Académie municipale, mais une école particulière de sculpture et de dessin, où la peinture ne s'enseignait point, et dont Hermant, maître sculpteur et accessoirement dessinateur, paraît-il, fut l'unique professeur jusqu'en 1777; ce à quoi il faut ajouter qu'en 1781, 1785 et 1786, ainsi que l'indiquent les listes des lauréats, aucun cours de peinture n'était encore ouvert à l'école de St-Omer. (1).

(1) *Archives départementales.* — Liasse de l'école de St-Omer. La lettre suivante d'Hermant se trouve en la liasse,

« Monsieur,

» Je vous prie de vouloir bien me feretenirre à St-Omer un ex- » trait de la délibérasion à monssujé fette aux ettas de l'anné 1768,

Digitized by Google

Puis l'admirable portrait de l'artiste, par lui-même, fait en 1771, que possède M. Leloup, un *Christ en Croix*, daté de 1772, figurant dans notre Cathédrale (reproduction légèrement modifiée du Christ du Conseil d'Artois, placé maintenant dans la grande salle du Tribunal d'Arras) (2); trois peintures décoratives, dont une gri-

» au mois octobre tout chand une école gratuite et publique de dessein » et tablie à St-Omer pour pouvoir re ce voir ce que les et tas on bien » volu a cordé, vous moblie geray monsieur de merandre ce servisse » les frais de ce que ce la pourra coûté je vous le feray tenire tout de » suite.

Monsieur,
Votre humble et très-obéissans serviteur,
B. Dominique HERMANT,
Mᵗᵗʳᵉ culteur.

» Mon adrès et dans la rue St-Margritte à St-Omer. »

(2) Ce Christ avait remplacé un autre Christ plus ancien, comme le démontre la pièce ci-dessous, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Guesnon :

« A Pierre Harelle, marchand, demeurant en la ville d'Arras, la » somme de quatre-vingt-neuf livres pour ung tableau de neuf pieds » de large ou environ à tout deux fœullez à le clorre de la même lon- » gueur, auquel il y a painct les imaiges du Crucifix, Nostre-Dame, » et St-Jehan et auxd. fœullez les ymaiges de deux prophètes, pour » mettre et assir en la maison de la Court-le-Comte, à Arras, au lieu » que l'on a construit ceste année pour tenir les plais de ladite Gou- » vernance. Assavoir audict Harelle pour l'achapt dud. tableau en » Anvers, la somme de quatre-vingtz livres, et pour une custode de » blanc bois pour le mettre à l'admener, de doubte qu'il ne fut gasté, » ensemble pour l'avoir admené depuis ladicte ville d'Anvers jusques » Arras, par marché faict, la somme de neuf liv. t. que font ensamble » lesd. deux parties de la dicte somme de IIIIˣˣ IX liv. t. »

(*Compte St-Jch.* 1528 *à St-Jch.* 1529.)— Lille, Domaine A, nº 219.

Digitized by Google

saille portant date de 1773, exécutées sur place, dans la maison de M. Collas-Duplessis, à l'angle des rues des Récollets et des Petits-Viéziers, au-dessus des portes du premier appartement que Doncre ait occupé en cette ville, auraient suffi à établir que travaillant alors à Arras, en maître consommé, il ne pouvait, quatre ans plus tard, crayonner en élève sous l'œil du sculpteur Hermant.

Enfin, au Livre aux Bourgeois de notre ville, on relève cet acte : « Guillaume-Dominique-Jacques Doncre, » natif de Zégers-Cappel, diocèse d'Ipres, peintre, fils » d'André et de Marie-Catherine Treutenaer, a été reçu » bourgeois moiennant douze livres qu'il a paié à l'ar- » gentier, et a en conséquence presté le serment ordi- » naire pardevant MM. en nombre, cejourd'huy trente- » un mars 1772. » (1).

Comment expliquer alors le prix de dessin obtenu à l'école de St-Omer?

De la manière la plus simple et la plus naturelle. Doncre avait un frère, nommé Jean-Baptiste-Omer, qui, comme lui, vint se fixer à Arras, où il épousa une demoiselle Catherine Lusse, et où il demeura, rue des Balances, jusqu'à l'époque de sa mort, laquelle eut lieu accidentellement dans la commune de Remy, le 24 février 1818 (2). Ce frère, qui était également peintre et professeur de dessin, et qui était né en 1753, avait conséquemment 22 ans en 1775; or, quoique les recherches opérées aux archives municipales de St-Omer

(1) *Archives municipales*. Registre aux Bourgeois de 1758 à 1775.

(2) *Registre aux décès* de la ville d'Arras, année 1818, n° 191.

Digitized by Google

n'aient point fait retrouver les listes des élèves et des lauréats de son école au siècle dernier, (1) il est évident que c'est bien à Omer Doncre qu'a été accordé le prix de 1775.

(1) « Monsieur,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le » 27 juin 1867, pour me demander de faire opérer des recherches » dans nos archives municipales, à l'effet de trouver les listes des » élèves et lauréats de l'école gratuite de dessin, de St-Omer, au » siècle dernier.

» J'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des nouvelles recher- » ches faites au sujet de ces listes, dont déjà l'on nous avait demandé » communication, qu'elles ne se trouvent point dans les archives de » la ville et qu'elles n'y ont jamais été déposées.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la « plus distinguée,

» *Le Maire de St-Omer*,
» F. DE MONNECOVE. »

En affirmant que jamais ces listes n'ont été déposées aux archives de St-Omer, M. le Maire va peut-être un peu loin.

Bien que l'école ne fût pas municipale, elle était néanmoins aidée et surveillée par l'Échevinage, et il en rendait compte aux États d'Artois.

On voit dans la liasse de l'école de St-Omer, conservée aux Archives départementales :

1° Les listes des élèves, extraites du registre de l'école, pour les années 1783-1784, 1785-1786, certifiées par les Échevins commissaires ;

2° Des certificats du nombre des élèves pour ces mêmes années, certifiés par le collége des Mayeur et Echevins ;

3° Les listes des lauréats des années 1781 et 1786, certifiées par le greffier de l'hôtel-de-ville.

Et il nous paraît difficile d'admettre que les originaux de ces doubles n'aient point été déposés aux archives municipales.

Digitized by Google

Après la lettre que nous a fait l'honneur de nous écrire M. le Bourguemestre d'Anvers, et de laquelle il résulte « que des recherches faites tant dans les archives » communales que dans les archives de l'Académie, » qu'entre les années 1750 à 1780, aucun artiste du nom » de Doncre ou Donker n'a été inscrit au registre de » l'Académie de cette ville, » et après les renseignements verbaux qu'a bien voulu nous donner M. le Directeur de cette Académie, (1) il nous paraît incontestabel que Doncre n'a point été élève de l'école, puisque jamais il n'a fait partie de la fameuse *Ghilde de St-Luc*.

Mais nous croyons inébranlablement qu'il a travaillé et long-temps travaillé dans l'atelier de l'un des artistes Anversois. Non-seulement, en effet, Doncre disait lui-même avoir étudié à Anvers, et souvent suppléé son maître, mais la manière de Doncre, ses procédés de peinture, ses tendances, dénotent clairement un genre

(1) « Monsieur,

» En réponse à votre lettre du 12 juin dernier, nous avons l'hon-
» neur de vous informer, qu'il résulte des recherches faites tant dans
» nos archives communales que dans les archives de l'Académie,
» qu'entre les années 1750 à 1780, aucun artiste du nom de Doncre
» ou Donker, n'a été inscrit au registre de l'Académie de notre ville.

» Nous regrettons de ne pouvoir vous fournir les renseignements
» demandés et vous prions d'agréer avec nos regrets, l'assurance de
» notre parfaite considération,

» *Le collège des Bourguemestre et Échevins,*

» J.-C. VAN PUT.

Par ordonnance :

Le Secrétaire,

J. DE CHAEN.

Digitized by Google

flamand, ainsi que des habitudes, des traditions et des préoccupations de cette école.

Hâtons-nous cependant, afin de rendre *suum cuique*, d'ajouter que si l'école de St-Omer n'a rien à prétendre touchant Doncre, il n'en est pas précisément de même du sculpteur Hermant, lequel, chose dont ne se doutaient guère ceux qui, sur la foi du cartouche de 1775, en faisaient, sans le savoir, le professeur de Doncre, eut l'insigne honneur de l'initier aux éléments du dessin.

Au dos, en effet, d'une très-remarquable toile, non d'un élève, mais d'un maître, dans laquelle, à son retour d'Anvers, Doncre se peignit avec Hermant, toile qu'à peine on peut distinguer, en un coin du Musée de St-Omer, où elle est placée à contre-jour, M. Boistel a découvert cette inscription :

« B. Dominique Hermant, reçu à l'Académie de Paris » le 19 août 1758.

» Reçu Mᵉ à Amsterdam le 12 juillet 1760.

» Agréé à la Cour pour être proffesseur d'une Acadé- » mie ettablie à St-Omer, par ledit Hermant, le 18 octo- » bre 1767.

» Peint par Dominique Doncre, son élève, en 1769. »

Dernière phrase, signifiant évidemment : « Peint en 1769 par Dominique Doncre, son ancien élève, » puisqu'encore une fois il est impossible qu'en 1769 Doncre ait été le *disciple en peinture* d'un sculpteur accessoirement dessinateur, qui jamais ne s'est intitulé peintre, qui n'a jamais été connu comme tel, qui n'a jamais ouvert un cours de peinture dans son école de dessin, et dont il ne reste pas le moindre coup de brosse, par la raison infiniment simple qu'il n'en a jamais touché.

Digitized by Google

Quelques personnes sont allées jusqu'à dire, nous ne l'ignorons point, que Doncre s'était formé seul. Cette allégation se réfute d'elle-même. Au point de vue du sentiment et de la compréhension des beautés de l'art, on naît peintre comme on naît musicien, nous l'admettons; tel qui n'a jamais manié la brosse et qui ne connaît point une note, est parfois doué d'une organisation artistique infiniment supérieure à celle de tel ou tel exécutant plein de roueries et grand faiseur de tours de force, nous le concédons encore ; mais on devra reconnaître aussi, car la chose est hors de conteste, que lorsque sortant du domaine des impressions, on veut arriver à les traduire, il faut pour cela l'aide d'une science qui, loin de s'improviser, ne s'acquiert que par de longs rudiments, que par des efforts soutenus, dirigés et corrigés ; que par une habileté que l'on emprunte aux autres avant qu'elle vous devienne personnelle et originale, et qu'en admettant chez Doncre toute l'aptitude native imaginable, ce que nous nous garderons de lui dénier, il possédait trop d'acquit, trop de souplesse de brosse, trop de connaissance des ressources du métier, et trop de pratique de son art, pour n'avoir pas été rompu aux ateliers et formé sous une direction réellement magistrale.

On doit donc tenir comme certain qu'en peinture, avant de devenir maître lui-même, Doncre a eu un maître ou des maîtres, et qu'il les a trouvés, non à l'école de St-Omer qui n'en avait point, mais à Anvers, ainsi qu'il l'affirmait, et ainsi que sa manière l'indiquerait clairement à elle seule.

Doncre, nous venons de le voir, fut admis à la bour-

Digitized by Google

geoisie d'Arras, en mars 1772, ce qui, bien que cette admission ne nécessitât aucune condition précise de durée d'un domicile préalable, implique néanmoins un domicile préexistant. Peut-être Doncre vint-il se fixer dans nos murs vers 1770, ainsi qu'on l'a supposé, supposition concordante avec la date de 1771, placée au bas du portrait actuellement aux mains de M. Leloup (1).

Indépendamment du talent exceptionnel dont il fit preuve à ses débuts dans notre ville et qui le placèrent au-dessus de toute concurrence, Doncre arriva sous les meilleurs auspices.

D'une taille élevée, les épaules larges et bien effacées, la tête intelligente et couronnée par une épaisse chevelure, que les années argentèrent, mais n'éclaircirent jamais, Doncre apparut avec un costume du temps qu'il portait à merveille, dont il changea rarement la couleur et dont il se refusa constamment à modifier la coupe, qui, plus tard, singularisa ses dernières années.

Ce costume se composait d'un feutre à bords larges et relevés, de souliers à boucles de strass, montées sur argent, comme ses boucles de jarretières, de bas chinés, d'une culotte verte et d'un habit à la française, de la même couleur. Dans l'intérieur, Doncre remplaçait l'habit par une houppelande verte garnie parfois de fourrures.

Irréprochable au physique, Doncre ne devait pas moins plaire par les qualités et la tournure de son esprit.

(1) *Rapport* de M. de Mallortie. (*Mémoires de l'Académie*, 1854), page 143.

Digitized by Google

Quoiqu'en effet son éducation première et son instruction eussent été trop négligées, Doncre joignait à une distinction innée, de grands moyens naturels; sa conversation était facile, agréable et pleine de traits; son jugement sain, son cœur droit, son caractère bienveillant, ses instincts honnêtes, ses mœurs douces, son commerce sûr, et tout cela était d'autant plus aimable, que ne sentant ni l'apprêt, ni la pose, tout cela respirait davantage la simplicité, voire même la bonhomie.

Aussi Doncre plut-il au premier abord, et fut-il favorablement accueilli par toutes les classes de la population artésienne.

Attaqué, en 1771, par une maladie, la seule qu'éprouva sa santé robuste, avant l'infirmité qui tourmenta ses vieux ans, Doncre se crut perdu, et pour laisser quelque chose de lui, fit le magnifique portrait que possède M. Leloup, portrait qui est sa plus belle œuvre peut-être et qui traduit l'état de souffrance, de fatigue et d'inquiétude, dans lequel il se trouvait.

Les débuts de Doncre, avons-nous dit, l'avaient placé au-dessus de toute concurrence; à part même son portrait, on en peut juger en voyant le *Christ* de la Cathédrale, peint en 1772; une grisaille de 1773, maintenant aux mains de M. Braine; les treize grisailles de 1774, ornant le salon et la salle à manger de l'hôtel de Sus-Saint-Leger (1). Le portrait de monseigneur de Conzié,

(1) Situé rue du Marché-au-Filet et appartenant actuellement à M. Damiens. Dans la salle à manger est un dessus de porte, dans le salon deux dessus de porte et dix médaillons représentant Henri IV. — Sully. — Corneille. — Voltaire. — Buffon. — Montesquieu. — Fontenelle. — La Fontaine — Maurice de Saxe. — Turenne.

Digitized by Google

celui du grand père de M. Peugnet et de M. Collas-Duplessis, une grisaille représentant *Léda*, que conserve M. Tricart (1), toutes œuvres de 1775. Les figures mises par Doncre dans la tapisserie décorative, peinte en 1776, par Gouzot (2), dans la maison dite des Trois-Rosettes, sise sur la Grand'Place, et appartenant alors au fermier général, M. le Roy, figures où l'on remarque les deux gendres et les deux filles du propriétaire, M. et Mme de Gouve de Nuncques, M. et Mme Delebarre. Les quatre grisailles placées jadis au-dessus des portes de l'un des salons de l'hôtel de M. Foacier de Ruzé, avocat général au Conseil d'Artois (3), datées de 1777, et la copie de la *Descente de Croix* (attribuée à Rubens), de la cathédrale d'Arras, portant le même millésime.

Grâce à la souplesse de son talent qui lui permettait d'aborder indifféremment tous les genres, grâce également à ses manières qui lui conciliaient toutes les sympathies, Doncre fut de suite occupé, et cependant certains de ses prix étaient convenablement rémunérateurs. Ainsi le portrait du grand père de M. Peugnet coûta dix louis, plus un habit de soie. Et le père de M. Valié,

(1) Cette grisaille, que d'inintelligents nettoyages ont singulièrement avariée, fut exécutée comme dessus de cheminée, dans une maison sise rue des Grands-Viéziers.

(2) Gouzot habitait la rue du Pignon-Bigarré; malgré son habileté comme décorateur, ayant la spécialité des ruines, jamais il ne mettait de figures dans ses œuvres, on peut s'en convaincre par les peintures décoratives existant encore chez M. Alphonse Brissy, rue des Capucins; dans l'ancienne habitation de M. Allart, rue de la Coignée, et dans une maison de la rue des Augustines.

(3) Rue de l'Arsenal, il a longtemps appartenu à M. Dauchez-Huret, dont le fils a enlevé ces peintures, qui sont maintenant à Paris.

Digitized by Google

ayant demandé à Doncre combien il réclamerait pour un tableau de famille semblable à celui de MM. de Tramecourt, la réponse fut : « Au moins douze cents livres. » Ajoutons que Doncre se contentait de peu avec qui ne pouvait donner beaucoup, et que, généreux comme tous les vrais artistes, il oubliait très facilement les dettes de ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient se libérer.

En 1783, une princesse autrichienne, qui habitait un château sis aux environs de Mons, appela Doncre près d'elle, lui confia la restauration d'une galerie de tableaux et lui obtint la commande d'un grand portrait en pied de Joseph II, que ce Souverain offrit à la ville de Namur, et que l'on remarque dans son musée (1). Ces travaux, qui durèrent pendant plus d'une année, auraient à eux seuls motivé le long séjour de Doncre en Belgique, mais il y était retenu encore par les charmes de Marie-Agnès-Rose Dineur, dame de compagnie de la princesse.

Quoiqu'âgée, à cette époque, de 44 ans, puisque sa naissance remontait au 8 mai 1739 (2), Marie-Agnès-Rose Dineur était merveilleusement belle; à cette beauté s'alliait une grande douceur de caractère et une remarquable bonté, si bien que la femme aimée finit par devenir l'admiratrice de son admirateur; que le contrat

(1) *Annales* de la Société archéologique de Namur, tome VIII, p. 461.

(2) « Le huit may mil sept cent trente-neuf, a été, par le soussigné, » baptisée Marie-Agnès-Rose Dineur, née ce jour à douze heures et » demie la nuit, fille de Philippe Dineur et de Marie-Anthoinette-Joseph » Tercelin, son épouse légitime. Parin, Jean-Baptiste-Joseph Tercelin; » maraine, Marie-Agnès-Rose Dineur. — H. Barlin, chap. de St- » Germain, Philippe Dineur, Jean-Baptiste-Joseph Tercelin, M. A. R. » Dineur. » *(Archives municipales de Mons.)*

Digitized by Google

anténuptial des futurs époux fut passé « pardevant les féodaux d'Hainaut, » le 6 novembre 1784, et que le mariage eut lieu bientôt après.

Marie-Agnès-Rose Dineur était, venons-nous de dire, merveilleusement belle, et ce n'est point une exagération; sa beauté gréco-flamande, qui fit sensation lorsqu'elle vint à Arras, y est restée et y deviendra traditionnelle. Elle se signale dans toutes les œuvres que Doncre a exécutées d'après sa femme, qu'il prit souvent pour modèle, et se produit encore avec un grand éclat dans le portrait en pied qu'il fit d'elle vers 1798, et que l'on voit dans la galerie de M. Hirache.

Ce fut probablement à son retour de Belgique que Doncre quitta son appartement de garçon pour s'installer dans une modeste maison de la rue de Jérusalem, non loin du Rivage.

Un délicieux enfant ne tarda pas à venir animer et embellir l'intérieur de Doncre, où tout ne respirait plus que le bonheur. C'était merveille de voir ce bel amour se jouant dans les bras de ce beau couple; mais hélas! ces joies devaient peu durer. Trois ans plus tard, la mort enlevait au père et à la mère, cet enfant adoré. Ils furent d'autant plus inconsolables, que Dieu ne leur en donna plus d'autre. Afin d'en perpétuer la douloureuse mémoire, Doncre le peignit sous la seule forme qui pût lui convenir, celle d'un ange remontant au ciel.

Arriva la tourmente révolutionnaire. Doncre avait trop de relations avec la noblesse de la province et la haute bourgeoisie d'Arras, il était surtout trop paisible et trop honnête pour ne pas répugner infiniment aux

Digitized by Google

principes subversifs de 93. Sa conduite fut si prudente toutefois, que non-seulement on ne l'inquiéta point, mais que de plus il rendit des services signalés aux hommes et aux choses que frappait cette époque destructrice.

Aux hommes, par ses rapports avec plusieurs membres du comité du salut public, par ses relations d'étroite amitié avec M. Effroy, commissaire aux prisons de la ville ; aux choses, par l'indépendance avec laquelle il s'acquitta du mandat que lui avait confié le district (1) de faire un choix dans les « tableaux, statues, bas-re- » liefs, dessins, gravures et autres productions des » arts » concernant « la religion catholique et la féoda- » lité, » appartenant aux églises, chapelles, couvents et émigrés, et qui, en raison de leur mérite artistique, pouvaient être conservés et « placés au Muséum. » Choix auquel nous devons la préservation de l'admirable *Descente de Croix* de l'église St-Jean-Baptiste, la plus remarquable peut-être comme composition, distinction et sentiment, de toutes les scènes de ce genre qu'ait enfantées l'école flamande ; de l'*Assomption de la Vierge* et de l'*Adoration des Bergers*, de la même église : de la *Descente de Croix*, du *Christ au Tombeau*, de Van-Thulden, et des deux triptyques de la Cathédrale : du Natoire de l'église St-Géry : du tableau dédoublé de St-Nicolas-

(1) Voir aux *Archives départementales.* — Registres aux arrêtés du Directoire du district d'Arras, séance publique du 4 mars 1793. — Registre aux arrêtés du Conseil général du district d'Arras, séance publique du 6 juin 1793.— Procès-verbal du Commissaire du district et du Conseil général de la commune, du 15 novembre 1793. Rapporté par M. Pâris. *Histoire de Le Bon*, 2e édit, tome II, pages 235 et 236.

Digitized by Google

en-Cité, et d'une foule d'autres toiles et portraits de famille rentrés aux mains de leurs propriétaires (1).

Au moment où l'on chargeait Doncre de l'examen et du triage de ces tableaux, on lui confiait également le soin d'exécuter des travaux de circonstance; c'est ainsi que dans un genre exclusivement décoratif, il peignit divers transparents pour les réjouissances patriotiques, les attributs du Temple circulaire de la Patrie, construit d'après les plans de M. Monvoisin, et que souvent nous revoyons dans nos fêtes publiques; les trophées d'armes ornant la Grand'Place lors de la prestation de serment; les « décorations en architecture » du Temple de la Loi, pour la fête de la Souveraineté du Peuple (2); et les quatre faces de la pyramide élevée sur la Petite-Place, en commémoration de la défaite des chouans :

(1) L'hôtel de la Basèque, actuellement habité par M. de Canettemont, servit momentanément de dépôt aux tableaux mis en réserve; on lit dans une lettre du bibliothécaire municipal Isnardi :

« Le citoyen Doncre vous observe aussi qu'ayant été appelé plu-
» sieurs fois dans la maison de la Basèque pour faire enlever des ta-
» bleaux, on ne lui a jamais nommé les personnes de qui ces tableaux
» provenaient; il se trouve dans le même embarras que nous. Ce ci-
» toyen Doncre a fait transporter en différentes fois, de la maison de
» la Basèque au dépôt de St-Vaast, 38 tableaux et 19 estampes; la
» citoyenne Malé réclame trente-deux articles, tant en tableaux qu'en
» estampes et portraits, et le citoyen Doncre observe que parmi les
» trente-huit tableaux qu'il a trouvé chez la Basèque, il ne se trouve
» qu'un portrait, mais il avoue avoir laissé plusieurs tableaux et es-
» tampes qui ne pouvaient pas faire partie du Muséum et qui sûre-
» ment auront été vendus. Le citoyen Doncre attend aussi votre déci-
» sion. » *(Bibliothèque d'Arras)*,

(2) *Registre aux mandats.* 13 germinal an VI. Doncre reçut pour ce travail un mandat de 96 fr. *(Archives municipales).*

Digitized by Google

sur l'une des faces de ce monument, analogue à celui existant place de la Basse-Ville, se lisaient les noms des soldats de l'Artois tués ou blessés en Vendée, et les noms de ceux qui s'y étaient signalés par quelqu'action d'éclat, les trois autres faces représentaient des épisodes militaires où figuraient ces braves, au milieu desquels on reconnaissait parfaitement le chef de brigade Forgeois, tombé victime de cette guerre fratricide (1); et que dans un genre beaucoup plus soigné, quoique d'un aspect un peu décoratif encore, il fit :

Une grande *Déesse de la Liberté*, tenant une pique de la main gauche, et appuyant la droite sur un faisceau consulaire, toile qui fut placée au-dessus de la cheminée du dernier salon de l'Hôtel-de-Ville. M. Demory nous a offert de cette figure, aux proportions colossales, une esquisse moins précieuse encore par la facilité et la finesse de son exécution, que par cette double circonstance que, faite d'après M^me^ Doncre, elle en rappelle les belles formes et le profil grec, que, de plus, elle a été peinte sur un morceau de soie provenant de l'une des robes de cette dernière ;

Les deux grandes *toiles allégoriques* qui se trouvaient à droite et à gauche du maître autel de St-Jean-Baptiste, révolutionnairement transformé en Temple de la Raison.

Sur l'une de ces toiles se voyaient, ainsi que l'indique l'esquisse appartenant à M. Hirache, au premier plan un homme du peuple terrassant la tyrannie et invoquant l'aide de la Liberté, qui l'achevait d'un coup de lance;

(1) Doncre peignit également la décoration représentant l'échafaud et ses comparses, que l'on brûla en effigie sur la Petite-Place d'Arras, lors de la réaction thermidorienne.

Digitized by Google

dans le fond, des soldats républicains poursuivant la famille royale.

Sur l'autre, « le Temps tranchant de sa faulx des têtes » couronnées sortant du milieu de plantes parasites (1).»

Couvertes d'un papier bleu, aux armes de France, lorsque l'église fut rendue au culte, ces toiles restèrent en place, jusqu'à l'époque de la modification du chœur par M. l'abbé Godard, depuis lors, elles ont disparu sans qu'il nous ait été possible d'en suivre la trace; des recherches de la part de l'administration auraient peut être un résultat plus satisfaisant et très désirable, car la ville rentrerait en possession de compositions curieuses d'un intérêt local tout particulier.

Après avoir ordonné « une fête pour brûler en effigie » les rois chancelants, coalisés contre la liberté du » peuple français (2), » et arrêté que le sujet du spectacle serait le « jugement dernier des rois, » la municipalité décida que le « citoyen Doncre serait chargé de » préparer les différents portraits pour cette fête anni» versaire de la mort du tyran (3), » et cette circonstance fit naître chez notre peintre l'ingénieuse idée que voici : Il existait dans l'église St-Jean-Baptiste un tableau d'un mérite secondaire, représentant le *Massacre des Innocents*, Doncre imagina de le sauver en le faisant entrer dans ses attributs scéniques; à cet effet, il coiffa d'un

(1) *Mémoire* de M. Demory. — On lit au contraire, page 17, de l'*Almanach de la ville d'Arras* pour l'année 1863, que le sujet de cette seconde toile était l'*Abolition du Fanatisme*, et que l'on y « voyait » des croix, des mitres, des vases sacrés brisés, foulés aux pieds par » un personnage qui figurait le peuple. »

(2) Pâris, *histoire de Le Bon*, tome I, page 169. *Ad notam.*

(3) Pâris. *Eodem loco.*

Digitized by Google

bonnet rouge les massacreurs court-vêtus et ceignit d'un bandeau royal le front des victimes, de telle sorte que cette toile figura les derniers rejetons de la tyrannie exterminés par les braves sans-culottes. Ultérieurement on enleva facilement bonnets phrygiens et bandeaux, peints seulement en détrempe, et le tableau reprit son premier caractère, qu'il conserve dans la galerie de M. de Chauvigny, auquel il fut cédé par la fabrique de l'église.

Doncre reçut incontestablement certains à-compte sur ces travaux considérables (1), mais ils furent loin de lui être intégralement soldés.

Le 8 thermidor an IV, il adressait aux Administrateurs du district la réclamation suivante, dont nous devons la communication à la bienveillance de notre obligeant et savant collègue M. Caron :

« Citoyens Administrateurs,

» La loi accorde cent sols par jour aux commissaires » pour le catalogue des livres, tableaux, gravures, etc. » Je les réclame depuis le 16 messidor de l'an III de la » République.

» Je réclame la somme de dix mille livres que le dé- » partement m'a accordée pour les trophées d'armes que » je fis pour la fête de la Prestation de Serment, qui » eut lieu sur la Grand'Place de cette ville.

(1) Le *registre aux mandats* mentionne un mandat de 500 livres délivré à Doncre le 28 nivôse an IV. *(Archives municipales).*

Digitized by Google

» Je réclame aussi l'indemnité de deux mois accordée » par la loi.

» Je réclame aussi le paiement pour les deux tableaux » que j'ai faits dans le Temple de la Raison, il y a à peu » près trois ans, dont le prix fut fixé par la commune à » six cents livres, et quatre cents livres pour les autres » travaux et avances que j'ai faites dans le même Tem- » ple ; je vous observerai qu'à cette époque, les assi- » gnats avaient la valeur de l'argent.

» Arras, le 8 thermidor l'an quatrième de la Répu- » blique française une et indivisible.

D. Doncre,

» *Commissaire pour le Catalogue des tableaux,* » *gravures, etc.* »

Au dos de cette pièce, on lit :

« Renvoyé au pétitionnaire pour qu'il s'adresse à l'ad- » ministration départementale, s'il le juge convenable.

» A Arras, 9 messidor, 4me année rép.

» De Lys. »

« S'il le juge convenable » ces expressions dernières de la fin de non-recevoir par laquelle on saluait la réclamation de Doncre, indiquent quel accueil on supposait devoir lui être réservé par l'Administration du département.

Doncre jugea-t-il convenable de faire une nouvelle tentative, et si elle eut lieu, quel en fut le résultat? voilà ce que nous ne saurions indiquer; mais tout porte

Digitized by Google

à croire que ce résultat fut médiocrement satisfaisant, car en 1809, Prévost, bibliothécaire communal, qui avait succédé à Doncre dans l'emploi de commissaire chargé du Catalogue, réclamait pour lui et pour son prédécesseur, des honoraires qui n'arrivaient point, et dans les derniers temps de sa vie, Doncre disait, en plaisantant, à une personne de qui nous tenons le propos: « L'Administration me doit toujours une somme de » cinq à six mille francs que je n'aurai jamais la peine » de quittancer. (1) »

Ce fut à la même époque que Doncre fit, à la sanguine, les portraits des conventionnels Robespierre, Lebas, Peltier, Combe-Sieyes, etc., etc., et peignit le seul portrait authentique que nous ayons de Le Bon, qu'avec l'agrément de M. Demory, son propriétaire, M. Pâris a reproduit dans sa première édition de l'histoire du proconsul.

Ce portrait d'un homme qui se refusa constamment à poser, fut fait assez singulièrement. Un jour que Doncre était occupé à exécuter, au fond du jardin de l'hôtel de M. Demory, lors administrateur du département, une perspective de dimensions telles, que les statues du premier plan avaient six pieds de haut, Le Bon vint assister à un banquet offert sous les ombrages de la grande allée de ce même jardin. Vite et tôt, tout en continuant son travail de façon à ce que l'on ne s'aperçut de rien, Doncre enleva sur un morceau de toile le portrait de Le Bon, qu'avec quelques glacis il termina en rentrant à l'atelier. Quant à la perspective, elle dis-

(1) M. Delavallée.

Digitized by Google

parut lorsque M. Crespel-Dellisse, devenu propriétaire de l'hôtel, supprima ce jardin pour le transformer en usine. Une tête de caniche, appartenant à M. Xavier Dourlens (1) et provenant d'une autre perspective faite par Doncre chez M. Dourlens-Brunel, donne une idée de l'entrain avec lequel le maître brossait ces travaux décoratifs de plein air, si regrettablement anéantis, moins par l'action du temps que par la main des hommes, plus destructrice encore : *Tempus edax — Edacior homo.*

Étant, à force de travail et d'économies, parvenu à amasser un petit pécule, Doncre acheta, le 26 nivôse an VI (2) « moyennant la somme de cinq mille livres, écus, » dans la rue du Cornet, la maison assez jolie et assez spacieuse qui porte maintenant le n° 15, et qu'il arrangea comme on le fait pour une habitation que l'on ne veut plus quitter.

Au fond du corridor, auquel on accédait par la porte bâtarde qui existe encore, il exécuta une de ces perspectives qu'il réussissait si bien. Elle représentait une allée de grands arbres, sous lesquels se groupaient les promeneurs, dont un en habit rouge sur le premier plan. Perspective faisant l'admiration et la joie de tous les enfants de la ville, qui, chaque jour, allant aux écoles ou en revenant, la contemplaient par le trou de la serrure, ce dont souvent s'amusait Doncre qui, du premier étage, regardait ses jeunes enthousiastes et les

(1) Artiste peintre amateur.

(2) Contrat reçu par Me Lebrun, notaire à Arras, et déposé actuellement en l'étude de Me Lemaire.

Digitized by Google

calmait par quelques bonnes paroles, lorsqu'afin de se faire place, ils s'échangeaient des provocations ou des gourmades.

Le corridor franchi, l'on trouvait un vestibule sur lequel s'ouvraient quatre chambres; c'est la seconde à main gauche que Doncre convertit en atelier; éclairée sur le jardin par trois ouvertures, dont une porte-fenêtre, cette pièce offrait un jour avantageux et un espace suffisant quand il ne s'agissait pas de grandes toiles. Doncre l'orna de deux dessus de porte grisailles, dont l'un est chez M. Hirache, et d'un dessus de cheminée, représentant la *Vénus de Médicis*, grisaille également, qu'a conservée M. de Lamarque. Comme devant de cheminée, Doncre peignit en trompe-l'œil, l'intérieur du foyer avec un tison fumant, une paire de chenêts, la pelle, les pincettes, une chaufferette, un éteignoir, un chiffon de papier et une pipe cassée qui semblaient avoir roulé jusque près du parquet, cela faisait une illusion telle que maintes fois, les fumeurs voulurent prendre la chaufferette, et les officieux ramasser qui l'éteignoir, qui le chiffon, qui la pipe, et Doncre de rire et de s'applaudir du succès; ce trompe-l'œil appartient maintenant à M. de Tramecourt de Givenchy (1).

Ce fut dans cet atelier que Doncre peignit une foule de portraits; l'un d'eux fit naître un incident trop piquant pour n'être pas rapporté.

(1) Dans la première pièce à main gauche, Doncre avait peint également une décoration polychrome qui, recouverte ensuite de deux tapisseries, fut arrachée dernièrement par Mme Lequette, propriétaire actuelle.

Digitized by Google

Madame X.... qui ne manquait cortes pas de qualités, mais qui avait le défaut d'être très-acariâtre, ce qui donnait à sa physionomie un assez déplaisant cachet, eut la fantaisie de se faire peindre, et s'adressa tout naturellement à notre portraitiste.

Doncre fait de son mieux, flatte sans sacrifier la ressemblance, qui est parfaite, mais qui reflète un peu l'air grognon de l'original.

Madame X..... qui semble n'avoir jamais remarqué rien de pareil dans son miroir, se trouve scandalisée de la chose et déclare très acrimonieusement, que le portrait étant détestable et méconnaissable, restera pour compte à son auteur « *qui peut en faire des choux et des raves.* »

Trop légitimement susceptible pour marchander une ressemblance, Doncre, sans essayer la moindre objection, s'excuse froidement d'avoir si peu réussi à contenter la dame, retourne le portrait contre la muraille et n'y pense plus.

Quelques mois plus tard, un cabaretier de la rue aux Ours, ayant vu la remarquable enseigne que Doncre avait consenti à peindre pour Madame Bocquet, et qui existe encore chez M. Brissy, arrive chez l'artiste afin de lui demander aussi une enseigne pour son cabaret

— Mon ami, lui dit Doncre, ce genre de travaux ne rentre guère dans ma spécialité, vas trouver Turlure, il te fera cela bien mieux que moi. Mais se ravisant bientôt en apercevant la toile retournée contre le mur. — Si cependant cette tête pouvait remplir ton but, ajoute-t-il, en la lui montrant, je pourrais te la donner et elle ne te coûterait pas cher. — Parfaitement, ré-

Digitized by Google

pond le cabaretier, quoiqu'elle n'annonce pas une trop belle humeur. — Eh bien! répart Doncre, nous nous entendrons facilement pour le prix. Emporte-la, fais écrire au-dessous : *A la mauvaise Tête*, et tu verras que ton enseigne doublera tes pratiques.

Le cabaretier s'étant exécuté, et ayant hissé au-dessus de sa porte le portrait embelli de sa légende, le premier passant qui leva le nez, reconnut Madame X....., s'exclama! on fit émeute autour de lui. Une heure après, il ne fut bruit en ville que de cela, et le bruit ne tarda point à arriver aux oreilles de Madame X....

Furieuse, elle court à la rue aux Ours, afin de s'assurer de l'énormité qu'elle constate d'autant mieux, que son passage est irrévérencieusement salué de rires et de quolibets, et arrive toute essoufflée chez Doncre, qu'elle trouve à son chevalet. — Monsieur, lui dit-elle d'une voix étranglée par la colère, vous vous êtes permis de faire de mon portrait une enseigne de cabaret, c'est une infâmie, je vais vous traduire devant les tribunaux, etc., etc., etc. — Madame, répond Doncre après avoir laissé passer le plus gros de l'averse, vous avez refusé votre portrait, il m'appartenait donc et je pouvais en disposer, en *faire même des choux et des raves*, ainsi que vous me l'avez dit. Vous m'avez assuré que, complètement manqué, ce portrait ne vous ressemblait en rien, j'en ai été convaincu, aussi me suis-je cru très-autorisé à le céder sans inconvenance et sans indiscrétion, à un cabaretier, qui m'en a débarrassé. Tranquillisez-vous donc, ne soufflez mot, et nul ne vous reconnaîtra. — Mais, Monsieur, tous me reconnaissent. — Pas possible, Madame. — Si Monsieur,

Digitized by Google

si, je viens de traverser la rue aux Ours, et l'on s'est moqué de moi. — En vérité ! C'est donc, Madame, que le portrait n'est point aussi détestable que vous me l'affirmiez. En ce cas, traitez avec le cabaretier, il sera sans doute coulant, car je lui ai promis de n'avoir pas de prétentions exagérées. Se sentant dans une position difficile, Madame X... se radoucit et finit par prier Doncre de vouloir bien négocier l'affaire. Celui-ci fit venir immédiatement le cabaretier qui, charmé du succès de son enseigne et du surcroît de débit qu'elle lui valait, voulait regimber, mais Doncre l'ayant menacé de l'aller décrocher lui-même, on s'entendit. Le portrait revint à l'atelier, fut repris par Madame X...., le maître peignit gratuitement une enseigne nouvelle et chacun fut satisfait.

Voici une autre anecdote d'un genre différent, à propos de laquelle nous ne saurions mieux faire que de reproduire textuellement ce qu'a bien voulu nous en écrire, *currente calamo*, l'un de Messieurs du Chapitre :

« Peu après la Révolution de 89, Mademoiselle d'Aix, » qui avait gémi long-temps dans les prisons, n'eut » plus d'autre idée que celle de consacrer sa vie au sou- » lagement et au service des prisonniers.

» Elle obtint la permission de fréquenter la prison » des Dominicains, rue de Justice, et fit, à elle seule, les » frais d'ornementation d'une chétive chapelle qu'on y » établit.

» Il lui fallait un petit tableau pour l'autel, elle s'a- » dressa à Doncre et lui dit : Voyez l'emplacement, et » faites-moi un tableau pieux, au bas duquel vous me » représenterez une scène de charité selon votre idée.

Digitized by Google

» Doncre était assez embarrassé de cette commande, » rien ne lui venait à l'esprit, et cependant il tenait sin- » gulièrement à satisfaire Mademoiselle d'Aix : quand » par hasard il rencontra dans la rue, M. Dupont, pro- » fesseur au Séminaire, saint et digne homme et d'une » figure pleine de douceur et de charme.

» Au même instant, un pauvre qui passait accoste » M. Dupont et lui demande l'aumône ; M. Dupont porte » tout doucement la main à son gousset et la lui donne » gracieusement.

» Voilà mon affaire, dit en lui-même Doncre, il con- » naissait très bien M. Dupont, il rentre chez lui, esquisse » son sujet, et, dans le tableau que tout Arras a vu, tout » Arras a reconnu, trait pour trait, M. Dupont (1). »

Ajoutons que ce tableau, considérablement détérioré par l'humidité, est toujours dans la chapelle de l'ex-prison, dite des Dominicains.

Chargé par la municipalité, lors du passage de l'Empereur à Arras, du projet des peintures décoratives de l'arc de triomphe monumental, qui fut élevé rue d'Amiens (2), Doncre exécuta aussi un portrait en pied de Napoléon, revêtu de son costume impérial, figure que l'on devait substituer à la *Déesse de la Liberté*, enlevée de l'hôtel-de-ville. Une esquisse réduite de cette figure, traitée dans le goût du temps, appartient à M^me^ Lenglet-Henry, une

(1) M. le chanoine Derguesse

(2) Les pilastres, de très belle ordonnance de cet arc de triomphe, ont encore récemment servi pour celui qui a été élevé rue St Jean-en-Ronville, le 26 août 1867, lors de l'arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice à Arras.

Digitized by Google

autre à M. Hirache. Vers la même époque, Doncre peignit également une toile de très grande dimension représentant l'*Empereur siégeant au sein du Sénat.* Au fond, le maître s'était placé lui-même regardant la scène en soulevant une draperie. Les proportions de cette toile étaient telles, qu'elle couvrait la totalité du panneau gauche du salon d'honneur de l'hôtel-de-ville (1).

En 1814, ces deux derniers tableaux allèrent, chose triste à dire, rejoindre la *Déesse de la Liberté* dans un hangar de la préfecture, où ils restèrent outrageusement enfouis jusqu'à leur destruction par l'incendie qui dévasta cet hôtel. A défaut d'autre sentiment, les œuvres sauvées par Doncre auraient dû parler autrement en faveur des siennes; mais la courtisanerie n'y regarda pas de si près.

En 1811, Doncre avait, sur la commande de M. le Gentil, alors Curé de St-Charles, et depuis Doyen du Chapitre, peint pour l'église des Dames Charriottes, le tableau placé au-dessus de l'autel, et dont le sujet est *St-Charles-Borromée consolant les pestiférés.* En 1817, il peignit le *Pasce Oves* de la Chapelle du Grand-Séminaire. Ces deux œuvres ont donné lieu à des critiques de composition que Doncre ne méritait guère, on va s'en convaincre.

M. le Gentil *exigea* que le *St-Charles* fût exécuté, sans modification aucune, d'après une gravure qu'Audran fit du tableau de Mignard.

Le *Pasce Oves* a été, nous écrit un Ecclésiastique,

(1) M. Hirache a quelques croquis au crayon que Doncre jeta sur le papier en cherchant la compesition de ce sujet.

Digitized by Google

« *dicté* par M. Compiégne, homme très-recommandable » assurément, mais qui cette fois eut le tort de se croire » aussi fort en peinture qu'il l'était en théologie. »

Voilà qui ne se discute pas et ne comporte ni paraphrases, ni commentaires.

Le tableau de *St-Charles* coûta la modique somme de 600 livres, nous avons la quittance sous les yeux. Le *Pasce Oves* ne fut payé que le triple, si les souvenirs de M. Dubois sont exacts (1); on comprend donc que bien qu'ayant exécuté très-consciencieusement ces deux toiles, l'artiste ne se soit point complu à les parachever avec tous les soins qu'il aurait pu y mettre, si les prix en eussent été plus rémunératoires.

En 1817, déjà les infirmités s'annonçaient pour Doncre, jusque-là si robuste. Une ankylose du genou paralysait sa marche; il se tenait même assez difficilement debout; mais il n'en travaillait pas moins avec énergie, et puis il fallait vivre !

En août 1816, une exposition de peinture eut lieu à Arras, dans les salons du palais de St-Vaast, Doncre y obtint le 1er prix.

Après des louanges obligées et très-hyperboliques sur les paysages hors concours de M. le vicomte du Tertre, colonel de la légion départementale et l'un des membres de la commission, M. le Rapporteur ajoutait : « Cependant on ne peut disconvenir que dans un autre » genre, M. Doncre, artiste de cette ville, a exposé plu» sieurs ouvrages qui annoncent un talent exercé; la

(1) M. Dubois, actuellement Prévôt et Doyen du Chapitre, était, en 1817, Supérieur du Grand Séminaire.

Digitized by Google

» Commission a particulièrement remarqué une tête de » vieillard qui verse des pleurs, et dont l'ensemble, la » manière et le ton des couleurs, annoncent le vrai ta- » lent. C'est à cet ouvrage que la Commission a jugé » convenable de décerner le premier prix (1). »

En 1817, une nouvelle exposition fut organisée, à laquelle prirent part les artistes de Paris. Doncre y mit sa *Judith* et, croyons-nous, sa *Suzanne au Bain*, et son *Milon de Crotone*.

La première de ces œuvres, lui valut encore le premier prix.

« Peinture à l'huile, 1er prix. — Tableau historique » premier genre : *Judith venant de couper la tête à Holo-* » *pherne*. Ce tableau, le seul de ce genre qui ait été » exposé et qui n'avait pas encore été offert aux regards » du public, est une nouvelle œuvre de Doncre, peintre » d'Arras, dont la réputation est depuis long-temps éta- » blie et qui n'a fait qu'ajouter à sa gloire par cette com- » position sage, d'un bon style et où les objets sont liés » de la manière la plus convenable : on aurait seule- » ment désiré une stature moins grande à Judith (2).

» Les Commissaires ont pensé que le prix décerné » l'année dernière à cet artiste, pour un autre ouvrage, » ne devait pas l'exclure du concours de cette année, et » c'est pour rendre justice à son talent qu'ils lui en dé- » cernent le premier prix (3). »

(1) *Rapport* de M.... *(Archives municipales)*.

(2) Cette critique n'était aucunement fondée.

(3) Exposition de 1817, tenue pendant la fête d'Arras, dans les salons du palais de St-Vaast.

Rapport du 8 septembre 1817, rédigé par M. Courtalon. Les au-

Digitized by Google

Cette Judith, dont l'esquisse a été brûlée, mais dont une copie, très-heureusement, a été faite par M. Hirache, fut achetée à la vente après décès de Doncre, moyennant le prix infime de 75 fr., par M. Thilloy, qui la troqua peu après contre un mauvais buste, en bronze, de Charles X, ne valant pas dix écus. (1) Et le brocanteur juif qui fit cet excellent marché, en tira un parti considérable, en grattant la signature de Doncre, et en vendant cette toile sous le nom d'un autre maître. Long-temps on crut la Judith au musée de Lyon (2), ce qui eût été désirable, mais elle n'y est point; M. le Conservateur, en effet, auquel nous nous sommes adressé à ce sujet, nous a répondu la lettre suivante :

« Lyon, 11 mai 1867.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que notre Musée de » Lyon ne possède pas le tableau que vous me désignez » dans votre lettre du 8 de ce mois.

» Nous avons une Judith par M. Jules Ziégler, qui » n'est pas celle que vous cherchez.

» Veuillez agréer, etc. THIENIAT. »

tres membres de la Commission étaient MM. le chevalier de Raulin, le chevalier de Grattier, lieutenant du Roi à la Citadelle d'Arras, et Le Tombe.

(1) Ce buste a été dans ces derniers temps payé 15 ou 18 francs à la vente de M. Thilloy.

(2) *Mémoire* de M. Demory.

Digitized by Google

Doncre n'était pas seulement peintre, il était encore musicien, sculpteur et mécanicien.

Son goût pour la musique et son aptitude à jouer de divers instruments, se révèle par ceux que l'on vendit chez lui postérieurement à son décès. Le procès-verbal d'adjudication mentionne trois violons, une flûte, un piano, un orgue, une harpe et une mandoline.

L'intimité de Lepage et de Doncre, contribua sans doute au développement du goût de ce dernier pour la statuaire. Lepage (1) était, on le sait, un sculpteur distingué à qui nous devons, entre autres choses, le beau Christ du Calvaire de la Cathédrale, Christ que Doncre avait admirablement peint et que l'on a eu la déplorable idée de faire recouvrir du badigeonnage qu'il porte aujourd'hui.

Des sculptures de Doncre, il doit exister encore plusieurs bustes en bois peint. M. Demory conserve un de ces mannequins également en bois et de dimension naturelle ; enfin, Mademoiselle Ludivine Hannebicque possède un ravissant petit Jésus en marbre blanc, d'une grâce et d'une finesse achevée, que Doncre exécuta, paraît-il, avec un canif.

Les relations de Doncre avec M. Serment, horloger, et M. Lefebvre, tourneur, durent également contribuer au développement de son goût pour la mécanique, à laquelle il s'adonna surtout dans ses dernières années.

Ce qu'il fit de plus extraordinaire, est une tête de nègre articulant assez distinctement quelques mots et sif-

(1) M. Lepage demeurait rue Méaulens, dans une maison qu'a depuis remplacée le magasin de M. Leplant, serrurier.

Digitized by Google

flant un air. Elle effrayait tellement Madame Doncre, qu'elle en obtint la destruction (1). Ce qu'il fit de plus compliqué, fut une horloge en bois, devant donner une foule d'indications et mettant en mouvement un scieur et un fendeur de bois dont les coups de marteaux remplaçaient la sonnerie et indiquaient l'heure. Cette horloge se voit encore chez M. Terninck, qui a aussi de lui un squelette fossoyeur, un autre squelette armé d'une flèche et levant la pierre de son tombeau, un fendeur de bois, une fileuse, toutes pièces fantasmagoriques articulées; une épinette, puis un hygromètre excessivement curieux. Il représente un monument dont une arcade laisse voir le ciel. Près de ce monument est une élégante en costume de 1798, traînant un manteau dont un nègre porte la queue; au cas de beau temps, le ciel est d'azur, et la dame se garantit du soleil avec un éventail; au cas de pluie, le ciel se charge de nuages, l'élégante baisse son éventail et le nègre la couvre d'un parapluie. M. Lottilier a également de Doncre un tableau mouvant: au-devant d'une chaumière est une fileuse à son rouet, de sa main droite elle tourne la manivelle de la roue, de la gauche elle tire le lin de la quenouille, près d'elle est un coq qui picore en levant et baissant la tête, au fond du paysage un moulin à vent fait mouvoir ses bras rouges. Le même tableau existe chez M^me^ Mangot, mais il est moins soigné. Doncre avait aussi fait des valseurs, un danseur de corde, un joueur de violon, en liège peint, se mettant d'eux-mê-

(1) On a dit que cette tête s'était retrouvée à la vente de Doncre. Le procès-verbal d'adjudication prouve le contraire.

Digitized by Google

mes en mouvement par l'action de la chaleur. Un appareil hydraulique très-ingénieux entièrement exécuté avec des tuyaux de paille, enfin un baromètre d'un genre particulier et un almanach perpétuel, portant la date de 1813 et indiquant le mois, son quantième, le jour de la semaine, les saisons, le lever et le coucher du soleil, la durée des jours et des nuits. Ces deux dernières pièces appartiennent au Musée.

Bien que l'atelier de Donere fût ouvert à tous les amateurs, et qu'il les reçût avec une parfaite affabilité, bien que lui-même fût accueilli partout avec les égards qu'il méritait comme homme et comme artiste, ses relations intimes étaient assez limitées. Indépendamment de Lepage, de MM. Lefebvre et Serment, que nous venons de citer, il ne vit guère intimement que MM. le chevalier de Raulin, assez habile miniaturiste, Danzel, dessinateur fort distingué, qui habitait la rue du Saumon; Harel, professeur de dessin à l'école communale; Terninck, physicien; Gouzot, artiste décorateur; Vidal, peintre de fruits et de fleurs; Turlure, imitateur du maître, et Bergaigne, duquel il reste quelques trompe-l'œil et natures mortes.

C'est à ce même M. Bergaigne que, toujours si modeste quand il ne s'agissait que de lui, Donere donna l'énergique et loyal conseil, que M. Bergaigne fit si bien de suivre et qui l'a si parfaitement servi.

Un jour qu'il se plaignait des difficultés de la carrière artistique, que son intention était de suivre à Arras : — Tenez, M. Bergaigne, répondit Donere, ne vous faites pas d'illusions, je suis beaucoup plus fort que vous et jamais vous ne m'égalerez, conséquemment jamais vous

Digitized by Google

ne ferez rien à Arras; or, la peinture me donne à peine du pain et je ne sais si elle m'en donnera toujours, jugez par là du sort qu'elle vous réserve. Croyez-moi, n'en faites qu'à vos moments perdus et prenez une autre voie. J'ai des intelligences à la préfecture, et suis à même de vous y procurer un honorable emploi; cela peut-il vous convenir? Réfléchissez et faites-moi connaître votre résolution. — Réflexion faite, M. Bergaigne, peut-être un peu froissé d'abord, vint le lendemain se jeter dans les bras de Doncre, pour le remercier et accepter sa proposition; et ce dernier, par l'intermédiaire de Gouzot, dont le fils était l'ami de M. de Lachaise et le précepteur de ses enfants, obtint immédiatement, pour M. Bergaigne, les fonctions de secrétaire particulier du Préfet, fonctions qui l'élevèrent ensuite au premier siège du Conseil de préfecture.

Ce conseil de Doncre était d'autant plus louable, qu'il dut violenter sa nature en le donnant; et que M. Bergaigne ne pouvait lui porter aucun ombrage. Jamais, au surplus, Doncre n'éprouva pour qui que ce soit le moindre sentiment de jalousie, et jamais il ne songea à user de son immense supériorité sur les autres artistes de la localité. Incomparablement au-dessus de MM. Harel et Peuvrel, rien n'eût été plus facile à Doncre que de les supplanter dans leur professorat à l'école communale, plusieurs fois on le lui fit sentir, mais constamment il répondit de façon à ne pas permettre d'insister.

Il devait, au surplus, n'avoir point oublié la décision blessante par laquelle, en 1795, on avait, afin de ne lui pas payer son traitement de Conservateur du Muséum,

Digitized by Google

repoussé ses offres, d'ouvrir un cours gratuit de peinture, à Arras [1].

Enfin, après avoir travaillé presque jusqu'à la dernière heure, Doncre, âgé de 77 ans, s'éteignit le 11 mars 1820, à deux heures du matin, [2] laissant après lui sa veuve qui, frappée au cœur par la mort de celui qui l'avait tant aimée et qu'elle avait payé de tant de re-

(1) Séance du 26 germinal, Ve année républicaine, après-midi.

Vu la pétition du citoyen Doncre, peintre en cette commune, à fin d'établissement d'un cours de peinture en cette commune, qu'il ouvrirait gratuitement, en se contentant des émoluments de la place de Conservateur au Muséum ;

Le renvoi d'icelle à l'administration municipale, pour avoir son avis ;

Considérant que le pétitionnaire a rempli la mission qu'on lui avait confiée pour tous les objets relatifs à la peinture, que le Catalogue des médailles qui reste à faire peut l'être par le citoyen Isnardy, et ses deux adjoints, qui sont salariés par le Gouvernement;

Considérant qu'une école de peinture dont le pétitionnaire demande l'établissement, et qu'il s'offre de diriger aux appointements de 1,800 fr. par an, qu'il annonce lui avoir été accordés en qualité de Conservateur du Muséum ; qu'il est des écoles publiques à former beaucoup plus utiles à l'instruction de la jeunesse, que même il existe dans cette commune une école de dessin salariée par le département ;

L'Administration, ouï le Commissaire du directoire exécutif, est d'avis qu'il n'y a lieu à adhérer à la demande du citoyen Doncre; de charger le citoyen Isnardy et ses adjoints de la confection du Catalogue des médailles, de la conservation des tableaux, et de ce qui compose le Muséum; de leur ordonner d'activer l'ouverture du Muséum, observant qu'elle n'a pu se procurer de renseignements sur l'emploi de Conservateur du Muséum, que le pétitionnaire annonce lui avoir été confié, non plus que sur les émoluments y attachés,

(*Archives municipales*, registre aux délibérations, tome 17.)

(2) *Registre aux décès* de 1820, n° 163.

Digitized by Google

tour, le suivit dans la tombe le 2 février de l'année suivante, à l'âge de 82 ans (1), laissant un testament où on lit cette pieuse disposition suprême : « Je donne et lègue » au sieur Pierre Henry, mon portrait et celui de mon » mari, ne formant qu'un seul tableau (2). »

Ce qui reste à dire est navrant.

Clouée sur sa couche et trop souffrante pour s'occuper de quoique ce fût, après le décès de son époux, Madame Doncre compta sur ses héritiers touchant la pose de la pauvre pierre sous laquelle il lui tardait d'aller dormir à ses côtés, ce vœu ne fut pas réalisé !

A sa mort, on retrouva l'atelier de Doncre, dans l'état où il était lorsqu'il en sortit pour n'y plus rentrer.

Elle n'avait pas permis qu'aucune main profane y vint rien déranger. . . . . .

. . . . . .

Soixante à quatre-vingts tableaux du Maître furent, le 26 février, estimés valoir 1,287 francs (3) !

(1) *Registre aux décès* de 1821, n° 105.

(2) Acte déposé chez M. Arnouts, aujourd'hui chez M. Vasselle.

(3) **INVENTAIRE** dressé après le décès de dame Marie-Agnès-Rose Dineur, veuve de M. Dominique Doncre, peintre, propriétaire à Arras, par Me Arnouts, notaire à Arras, le vingt-six février mil huit cent vingt-un, enregistré le huit mars suivant :

INDICATION ET ESTIMATION DES TABLEAUX :

Dans une place au rez-de-chaussée ayant vue sur la cour, et sur la porte de laquelle les scellés étaient apposés :

1° Un tableau représentant Judith ayant tranché la tête à Holopherne, estimé cent cinquante francs, ... 150 fr.

Digitized by Google

Et lors des adjudications des 12 et 13 mars, tous ces tableaux, qui se payeraient si cher maintenant, furent vendus au vil prix de 986 fr. 25 c., encore la copie de

2. Un tableau représentant Milon de Crotone, estimé quatre-vingts francs. 80
3. Une chaste Suzanne, estimée cinquante francs. . . 50
4. Une Madeleine, d'après le Guide, estimée trente fr. 30
5. Un Saint-Jérôme, estimé trente francs 30
6. Une Scène de Cabaret, estimée vingt-cinq francs. . 25
7. Une autre Scène de Cabaret, estimée vingt-cinq francs, ... 25
8. Un Chasseur au Repos, estimé vingt-cinq francs. . 25
9. Le Chaste Joseph (ébauche) estimé quinze francs. . 15
10. Un St-Pierre-ès-Liens, estimé vingt-cinq francs. . 25
11. Une Halte de Bohémiens, estimée vingt-cinq francs. 25
12. Une Vieille à la Lampe, estimée vingt-cinq francs. 25
13. Un Joueur de Violon, estimé vingt francs. . . . 20
14. Un Constantin, estimé vingt francs. 20
15. Un Buste de Louis XVIII, estimé vingt francs . . 20
16. Une copie de Teniers, estimée quinze francs. . . 15
17. Une autre copie du même, représentant une Danse de Villageois, estimée quinze francs. 15
18. Un Mendiant, estimé quinze francs. 15
19. Une Vieille, faisant le pendant du tableau précédent, estimée quinze francs 15
20. Une Scène allégorique représentant la Paix, estimée vingt francs 20
21. Un Trompe-l'Œil représentant différents accessoires de peinture, estimé quinze francs 15
22. Un Christ au Tombeau, estimé trente francs, . . 30
23. Une Résurrection (ébauche), estimée dix francs. . 10
24. Une Tête de Vierge, estimée huit francs 8
25. Un Christ au Tombeau, d'une dimension plus grande que le précédent, estimé quinze francs, ... 15

Digitized by Google

la *Descente de Croix* de la Cathédrale, fut-elle comprise dans cette somme pour plus du tiers de son chiffre !....

26. Le Crucifiement, estimé quarante francs. . . . 40
27. La Tête de Joseph II, estimée vingt francs. . . . 20
28. Une copie de Teniers, représentant une Halte près d'une Fontaine, estimée quinze francs. 15
29. Étude de Vieillard se tenant la barbe, estimée vingt-cinq francs. 25
30. Deux petits tableaux représentant deux petits Amours, estimés trente francs, ... 30
31. Une Vierge allaitant l'enfant Jésus, estimée vingt francs 20
32. Un Portrait de femme (ébauche), estimé cinq francs 5
33. Tête d'un jeune homme (ébauche), estimée trois francs 3
34. Un Paysage dans lequel on aperçoit un homme et une femme se reposant, estimé trente francs. 30
35. Deux Bouquets de fleurs, estimés vingt francs. . 20
36. Le Portrait de Monseigneur l'Évêque, estimé quinze francs 15
37. Un petit Portrait de Capucin, estimé trois francs, . 3

Dans une chambre au rez-de-chaussée, ayant vue sur la rue, sur la porte de laquelle les scellés étaient apposés :

38. Une Descente de Croix, grande dimension (copie) estimée trois cents francs, ... 300
Un petit *Ecce homo*, estimé cinq francs. 5
39. Groupe d'Animaux, fonds de paysage, estimé quinze francs 15

Dans un cabinet ayant vue sur la cour, sur la porte duquel les scellés étaient apposés :

Un Tableau, estimé un franc. 1

Digitized by Google

Ces adjudications sont trop tristement remarquables pour que nous ne les rapportions pas ici.

ADJUDICATION DU 12 MARS 1821.

Art. 108.

Un Tableau mouvant, 28 fr., à M. Demazure-Proyart . . . . . 28 fr. c.

Art. 110.

Quinze petits tableaux, 8 fr., à M. Pierre Albert 8

Art. 139.

Une portion de Dessins, 2 fr. à M.Thomas 2

Art. 222.

Trois Portraits, 1 fr. 45 c., à M. Leroy-Brazier 1 45

Dans une chambre attenant au cabinet, sur la porte de laquelle les scellés étaient apposés :

40. Une Femme écrivant une adresse, estimée cinq francs 5
41. Trois Bas-Reliefs, estimés deux francs. 2
42. Cinq vieux tableaux, dont un Évêque, un Portrait de femme, un Paysage, Prométhée et un jeune Religieux, estimés six francs. 6
43. Quatre autres vieux tableaux, dont deux petits portraits d'homme et femme, un Louis XIV et une toile préparée, le tout estimé deux francs. 2
44. Deux petits Dessins représentant Monsieur et Madame Doncre, estimés deux francs 2

Le total de l'estimation s'élève à la somme de douze cent quatre-vingt-sept francs. 1287

Digitized by Google

Art. 333.

Deux Têtes d'études, 4 fr. 25 c. à M. de Tramecourt. . . . . 4 fr. 25c.

Art. 338.

Un Devant de Cheminée, 7 fr. 75 c. à M. de Tramecourt. 7 75

Art. 357.

Une portion d'Ébauches, 2 fr. 20 c. à M. Delaplace 2 20

Art. 411.

Un tableau, 1 fr., à M. Leducq, juge de paix 1

ADJUDICATION DU 13 MARS 1821.

Art. 1er.

Sept Tableaux peints à l'huile, 1 fr. 85 c. à M. Lequien . . . . . 1 fr. 85 c.

Art. 2.

Un Tableau, Paysage, 60 c., à M. Duriez » 60

Art. 3.

Deux Tableaux, Bouquets de fleurs, 75 c. à M. Mouffle . . . . . » 75

Art. 4.

Deux Tableaux, figures, 60 c. à M. Demory » 60

Digitized by Google

Art. 5.

Deux Tableaux, 35 c. à M. Nonjean . . » 35

Art. 6.

Un Tableau, 3 fr., à M. Thilloy-Boniface. 3

Art. 7.

Deux Tableaux, Teniers, Jugement, 7 fr. 05 c., à M. Lemirre. 7 05

Art. 8.

Un Tableau, un Saint, 30 c. à M. Mouffle. » 30

Art. 9.

Un autre, Enfant, 30 c. à M. Mouffle. . » 30

Art. 10.

Trois petits Tableaux, 1 fr. à M. Traxler 1

Art. 11.

Un Tableau sur cuivre, Vierge, 2 fr. 25 c. à M. Poulet. 2 25

Art. 12.

Un Tableau, Jésus-Christ ressuscitant, 1 fr., à M. Deruelle 1

Art. 13.

Deux Amours, 10 fr. 25, à M. Henry. . 10 25

Art. 14.

Deux Tableaux, M. et M^me^ Doncre, 2 fr. 75 c., à M^me^ Augustine Huret. 2 75

Digitized by Google

Art. 15.

Un Tableau, Femme, 6 fr. 25 c. à Madame Huret. . . . . 6 fr. 25 c.

Art 16.

Un Tableau, Joseph, 3 fr. 50 c. à M. Vahé-Dilly 3 50

Art. 17.

Deux Tableaux, Vieillards, 32 fr. 25 c. à M. Ringal 32 25

Art. 18.

Un Tableau, Groupe et Animaux, 3 fr. 75 c. à M. Thilloy-Boniface. 3 75

Art. 19.

Un autre, Couronnement d'Épines, 24 fr. à M. Lallart, Chanoine 24

Art. 20.

Un Tableau, Scène de Cabaret, 33 fr. 50 c. à M. Cavrois 33 50

Art. 21.

Une autre Scène de Cabaret (Danse), 26 fr. à M. Cavrois. 26

Art. 22.

Un Portrait (femme), 4 fr. 75 c. à M. Gauthier 4 75

Digitized by Google

Art. 23.

Un autre Tableau, Paix d'Amiens, 9 fr. 50 c. à M. Lemirre . . . . . 9 fr. 50 c.

Art. 24.

Un Tableau, Jésus-Christ, 3 fr. 10 c., à M. Pérot. 3 10

Art. 25.

Un Chasseur, Tableau, 34 fr. 25 c. à M. Ringal 34 25

Art. 26.

Un Portrait, Monseigneur, 34 fr. 25 c. à à M. Ringal. 34 25

Art. 27.

Un Portrait, 1 fr. 50 c. à M. Gauthier. . 1 50

Art. 28.

Tableau, Christ, 7 fr. à M. de Raulin. . 7

Art. 29.

Un Tableau, Capucin, 1 fr. à M. Nonjean 1

Art. 30.

Un Tableau, Louis XVIII, 7 fr., à M. Thilloy-Boniface. 7

Art. 31.

Un Tableau, Christ au Tombeau, 15 fr. 25 c. à M. Henry. 15 25

Digitized by Google

Art. 32.

Un Cavalier, 15 fr. 50 c., à M. Gauthier. 15 fr. 50 c.

Art. 33.

St-Jérôme, 10 fr., à M. Gauthier . . . 10

Art. 34.

Un Tableau, Paysage, 8 fr. 25, à M. Thilloy 8 25

Art. 35.

Un Tableau, une Vieille, 15 fr. à M. Henry 15

Art. 36.

Un Tableau, St-Pierre, 10 fr. 50 c. audit Henry 10 50

Art. 37.

Un Tableau, la Madeleine, 27 fr. 50 c. à M. Henry 27 50

Art. 38.

Un Tableau, Musicien, 9 fr. à M. Hirache 9

Art. 39.

Un Tableau, St-Jérôme, 15 fr. 75 c. à M. Henry 15 75

Art. 40.

Un Tableau, Scène flamande, 5 fr. 75 c. à M. Henry. 5 75

Art. 41.

Un Tableau, la chaste Suzanne, 60 fr. à M. Henry 60

Digitized by Google

Art. 42.

Un Tableau, Milon, 36 fr. à M. Floride Le Gentil. . . . . 36 fr. » c.

Art. 43.

Un Tableau, Fleurs, 5 fr. à M. Thilloy. . 5

Art. 44.

Tableau de la Belle Judith, 75 fr. à M. Thilloy-Boniface 75

Art. 45.

Un Empereur, 10 fr. 50 c., à M. Mouffle. 10 50

Art. 46.

Un Trompe-l'œil, 4 fr. 75 c. à M. Thilloy. 4 75

Art. 47.

Trois Bas-Reliefs, 6 fr. 10 c., à M. Poulet 6 10

Art. 48.

Une Descente de Croix, 350 fr. à M. Henry 350

Total. . . . . 921 fr. 50 c.

Ainsi des Toiles de Doncre ont été adjugées à 18, à 30 et à 38 centimes!...

Mais le mérite d'un homme ne se mesure pas à la quantité de monnaie qu'il fait dépenser.

De Doncre, il reste et restera :

Ses œuvres, — son talent d'artiste, — sa réputation d'honnête homme.

Digitized by Google

Quant à ses traits, ils nous ont été conservés non-seulement par les deux portraits appartenant à MM. Leloup et Hirache, mais par sept autres, qu'il nous a légués encore, savoir :

Le tableau représentant l'intérieur du cabinet de son ami l'antiquaire Effroy, où il s'est reproduit d'une manière si touchante et si mélancolique. Le trompe-l'œil où il s'est peint dans une imitation de gravure, avec ces mots : « *Ego sum pictor ;* » et le portrait de M. Lepage, qu'il a figuré sculptant son buste, trois œuvres se trouvant au Musée d'Arras ;

La toile du Musée de St-Omer, où on le voit à côté du sculpteur Hermant ;

La miniature que possède actuellement M. Dancoisne ;

Une petite tête (vendue lors de l'adjudication de 1821) qui doit être encore à Arras ;

Enfin, un tableau de genre, dans lequel il s'est mis à son chevalet, et qui fait partie de la collection d'un amateur que nous n'avons pu parvenir à connaître.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

APPRÉCIATION DE SES ŒUVRES

1767-1819.

« Le style est l'homme même » a dit Buffon, il n'en saurait être autrement, tout ce que nous faisons nous traduit, tout ce qui émane de nous porte notre empreinte, toujours, dans nos actes spontanés ou réfléchis, nous obéissons en dernière analyse à notre organisation, et à ses mystérieux instincts ; toujours le moi résultant de nos œuvres, n'est que le reflet de notre moi physique et intellectuel, de nos passions et de notre tempérament.

L'éducation peut sans doute modifier notre nature, mais non la changer ; à Dieu seul appartiennent les mi-

Digitized by Google

racles, et rien en dehors de lui ne saurait démentir Horace formulant la maxime :

Naturam expelles furcâ, tamen usque recurret.

C'est dans les beaux-arts surtout, et dans la peinture non moins que dans la musique, que se révèlent l'esprit et le cœur, le caractère, les goûts et toute l'organisation des artistes. Témoin les conceptions grandioses de Michel-Ange, les figures séraphiques de Raphaël, les sauvageries de Salvator, les opulences de Rubens, les grâces de Corrège, les débauches de Brawer, les crâneries de Callot, les grandes tournures de Vélasquez, les afféteries de Mignard, les langueurs de Watteau, les drames enfiévrés de Géricault et de Delacroix, toutes créations essentiellement originales, et affichant si bien par leurs sujets, leurs lignes, leur couleur et leur exécution, ce qu'étaient ceux qui les enfantèrent.

En voyant les deux portraits que fit de lui Doncre, en 1771, alors qu'il avait vingt-sept ans, et en 1803, alors qu'il en avait soixante, on pourrait penser que, comme notre regretté Dutilleux, il était naturellement rêveur et mélancolique. Ce serait une erreur, que dissiperaient bientôt ses autres portraits qui tous le retracent souriant, et son œuvre entière qui ne porte ni aux songes ni à la tristesse.

Doncre était trop robuste et trop plein de santé pour être nerveux et contemplatif. Son goût et son aptitude, pour les combinaisons, les calculs et la mécanique, n'auraient pu s'allier à la poésie et aux idées mélancoliques. Aussi, contrairement à Dutilleux, plus épris de

Digitized by Google

la nature que de la peinture, qu'il n'employait qu'afin de reproduire les beautés touchantes qu'offrent les spectacles du matin et du soir, les fraîcheurs azurées des printemps, les pâleurs maladives des automnes, Doncre était exclusivement peintre. Pour lui la peinture constituait le moyen et le but : rendre les choses, les rendre bien, abstraction faite du côté sentimental et poétique, voilà ce qu'il voulait, et ce qu'il fit.

Aussi s'explique-t-on parfaitement qu'il ne s'adonna pas aux paysages dont les brumes et les vapeurs ne le séduisaient point; que jamais il n'employa les arbres que comme fond de ses figures, auxquelles ils furent toujours subordonnés, et qu'il traita constamment d'une façon conventionnelle et quelque peu décorative, sans trop de souci de la vérité du ton et de la perspective aérienne (1).

Ce qui faisait le propre du caractère de Doncre, était, nous le savons déjà, l'honnêteté, la droiture et la modestie; quoique très beau cavalier, rien, en sa personne, ne sentait la prétention ou la pose, quoique très intelligent, jamais il ne cherchait à s'imposer. C'est de lui surtout que l'on pouvait dire *Mens sana in corpore sano*. Ces qualités de force, en même temps que de simplicité, se sentent dans toute son œuvre. Dans ses tableaux, en effet, pas de ce qu'en termes d'atelier on nomme cuisine ou ficelle, c'est-à-dire, pas d'empâtements exagérés

(1) Nulle part nous n'avons (sauf quelques panneaux décoratifs) rencontré de paysages de Doncre, en dehors des deux qu'indique sa vente, dont l'un, petit clair de lune, daté de 1811, que nous a offert M. Demory, et qui dénote un peintre mais non un paysagiste.

Digitized by Google

dans les lumières, pas de dessous à peine glacés dans les ombres pour obtenir des vigueurs et des transparences de mauvais aloi; pas de tons heurtés, pas d'oppositions violentes afin d'arriver à des effets quand même; pas de sauces outrées, pas de friandises de brosse, pas de maniérisme, pas de roueries de métier afin d'éblouir l'œil, pas de parties intentionnellement sacrifiées dans le but de le tromper et de l'attirer sur l'endroit voulu : sorte d'escamotage (assez semblable à la carte forcée du prestidigitateur), dont on abuse tant aujourd'hui; mais une peinture sobre, calme, facile, sans négligences systématiques, sans partis pris uniformes, grassement modelée, consciencieusement étudiée, solidement exécutée avec cette tenue et ce soutenu qui indiquent le talent réel et la véritable habileté, c'est-à-dire encore celle qui consiste à plier l'exécution aux choses, et non les choses à l'exécution; à rendre diversement les objets ou les sujets divers, et non à les faire entrer bon gré mal gré dans un cadre préconçu, et à les traiter par un poncif invariable qui souvent les défigure et les travestit, à assurer la prédominance de l'idée sur la main, et non celle de la main sur l'idée (1).

Et de fait, Doncre était très habile, et son habileté était de plus au service d'une souplesse peu commune, qui lui permit, et d'aborder presqu'indifféremment tous les genres, même ceux qui paraissent les plus incompatibles, tels que la décoration et la miniature, et de se signaler dans la plupart de ces genres par des œuvres

(1) Oh! si Naturæ nosset mysteria pictor.
Ingenuâ simplex cresceret arte labor.

Digitized by Google

supérieures que ne désavoueraient pas les plus adroits spécialistes.

Mais, si grande et si naturelle qu'elle ait été, cette habileté fût devenue bien plus étonnante, sans cette double circonstance : qu'obligé perpétuellement de gagner le pain du jour, Donere dut utiliser son talent plutôt que le cultiver, et qu'il n'usa, comme couleurs, que de moyens d'une absolue pauvreté.

Donere utilisa son talent plutôt qu'il ne le cultiva, disons-nous; aussi resta-t-il stationnaire. Entre son portrait de 1771 et son intérieur de 1803, nous ne constatons ni progrès ni décadence, en raison précisément de ce que l'artiste se trouvait contraint à faire moins d'art que de commerce; et de ce, qu'attaché à la glèbe et ne voyant jamais d'autre peinture que la sienne, il ne pouvait s'inspirer soit des vieux maîtres, soit des peintres contemporains.

Donere n'usa, disons-nous également, que de moyens d'une absolue pauvreté : Préparant, en effet, lui-même les couleurs dont il se fournissait chez les droguistes d'Arras, et quelles couleurs, par conséquent; ne connaissant ni les mars, ni les carmins, ni le vermillon de chine, ni le cadmium, ni les verts malachite et veronèse, ni les bleus lapis de cobalt et d'outre-mer, ni le rouge de saturne, ni les laques de Smyrne et capucine, ni rien enfin de ce qui fait les ressources et la richesse de la palette, Donere n'avait à sa disposition que six à sept couleurs par trop primitives. De telle sorte que ses peintures, nécessairement un peu monochromes, doivent tout à la science si difficile des valeurs finement entendues, sagement observées, rien au jeu des tonalités

Digitized by Google

différentes, à l'agrément des colorations éclatantes ou variées.

Personne que nous sachions, ne s'est avisé de contester à Doncre l'adresse et la facilité ; qualités développées chez lui à ce point qu'il aimait mieux copier un tableau que de le restaurer, ce qu'il fit maintes fois, notamment à propos de la *Descente de Croix* de la cathédrale : mais on lui a refusé la force de conception et la puissance créatrice.

Basée principalement sur le tableau représentant *saint Charles Borromée consolant les pestiférés*, dont la composition appartient à Mignard, et sur le *Pasce oves*, dont l'ensemble et les détails ont été imposés, et reposant partant sur deux sujets à propos desquels Doncre est irréponsable, cette critique ne tomberait point à faux, et serait même fondée, qu'il n'en resterait pas moins un artiste très remarquable.

Nous connaissons tels chefs d'école, qui nonobstant leurs personnages figés, leurs groupes géométriquement compassés et leur mise en scène théâtrale, sont excessivement prônés ; mais cette critique ne nous semble point irréfutable. Doncre, il ne faut pas l'oublier, travaillait non pour lui mais pour les autres, il exécutait sur commande non les sujets de son choix, mais des thèmes dictés ; souvent ses œuvres étaient maigrement rémunérées, surtout quand il peignait des tableaux d'église, nous serions donc porté à croire qu'il a manqué bien plus des moyens de créer, que du génie pour le faire, ainsi que le démontreraient certaines de ses compositions qui sont irréprochables : et volontiers nous lui appliquerions à propos de ce point ces paroles de Toursel : « C'est une belle nature d'artiste qui n'a pas eu

Digitized by Google

» tout son développement (1). » Si du reste des preuves étaient nécessaires à l'appui de notre opinion, elles ne feraient pas défaut. Après la mort de Doncre, plusieurs de ses compositions tombées aux mains de brocanteurs, qui en grattèrent la signature, furent vendues, en France et en Angleterre, sous le nom de maîtres flamands. Elles étaient donc aussi parfaites comme agencement que comme exécution; l'une de ces compositions fut prise pour un Greuse et, pourtant, ce maître savait composer.

Il y a vingt ans environ, passant sur le quai Voltaire, M. Duriez, qui avait reçu quelques leçons de Doncre, avise chez un marchand de tableaux, très connaisseur et très en réputation, une petite toile représentant un intérieur d'atelier, au milieu duquel son ancien maître à son chevalet. — Combien ce tableau, demande-t-il en entrant. Le marchand le tarife à un prix très élevé, en lui en détaillant toutes les beautés et en le lui signalant comme un Greuse magnifique, d'autant plus curieux, qu'il est unique, en ce sens qu'il donne son portrait, et l'intérieur de son atelier. — Mais dit M. Duriez, cette toile n'est nullement de Greuse. — Si, repart le marchand, tout le prouve, et je vous remettrai si vous le désirez un billet de garantie. — Eh bien je vous dis, moi, que cette toile est de Doncre. — De Doncre, connais pas. — Sur ce, M. Duriez va chercher la copie d'une miniature de Doncre, dans laquelle il s'était également peint à son chevalet, et l'apporte au marchand. — Est-ce cela, est-ce le même personnage; oui, n'est-ce pas; eh bien! j'ai moi-même copié cette miniature chez Doncre. — Quoiqu'un peu ébranlé, le

(1) Ouvrage inédit (cité par M. de Mallortie) que malgré toutes nos recherches nous n'avons pu nous procurer.

Digitized by Google

marchand ne se rendit pas, et quelque temps après, vendit pour un Greuse, cette toile qui figure sous ce nom dans la galerie d'un amateur. — Mais, m'objectera-t-on, cette toile ne comprenait qu'une figure; cela est vrai, nous le reconnaissons; seulement, il faut le reconnaître aussi, cette figure devait être admirablement conçue, puisqu'on l'attribuait à Greuse, et puis le plus beau tableau d'Ingres, n'est-il pas en définitive *la Source*. Or qu'est ce que cela, sinon une figure d'atelier, dans la pose traditionnelle, mille fois reproduite par la peinture et par la statuaire. La seule concession que nous puissions faire touchant la puissance créatrice de Doncre, et nous la faisons volontiers, c'est que, par suite de son manque d'instruction première, à laquelle rien ne supplée complètement, le maître était plus apte à traiter les sujets contemporains, que les épisodes antiques, et qu'à cause de la tournure de son esprit, de sa modestie, de ses prédilections pour le genre flamand, il devait infiniment moins réussir dans le style classique ou de haut goût, que dans le style familier. C'est pourquoi toujours un peu négligent de la mise en scène et du côté dramatique de ses compositions, Doncre doit être surtout étudié dans ses portraits, dans ses décorations d'appartement, dans ses tableaux de chevalet, c'est là qu'est son véritable triomphe, c'est là qu'il est réellement maître.

Sous le bénéfice de ces considérations préliminaires, voyons l'œuvre de Doncre et voyons-la sans étalage de savantasserie toujours facile, et qui serait ici d'autant plus déplacée, que Doncre a moins visé à la science et moins cherché à s'en donner les dehors, sans comparaisons perpétuelles, avec tels ou tels

Digitized by Google

devanciers, connus ou inconnus du maître et dont il se serait prétendûment inspiré. « Comparaison n'est » pas raison, » dit une maxime on ne saurait plus vraie, à quoi bon, quand il ne s'agit point d'écrire un traité dogmatique de peinture, et d'examiner les mérites respectifs des différentes écoles et de leurs principaux représentants, comparer des artistes qui n'offrent entre eux que des dissemblances, ou des peintres qui se rapprochent par des analogies? En ce cas surtout la comparaison n'est-elle pas toujours et forcément, au détriment du dernier venu? Et pourtant, à moins de plagiat évident, d'imitation servile ou de réminiscence nettement accusée, quelle absurdité que de voir constamment chez celui-ci, à propos de la moindre ressemblance, un souvenir, une copie de ce qu'a créé son ancien? *Nil sub sole novum*, les passions n'ont-elles pas été perpétuellement les mêmes, ne se sont-elles pas perpétuellement traduites par les mêmes gestes, par les mêmes attitudes. L'escrime, de nos jours, ne rappelle-t-elle pas les poses des gladiateurs de Rome, les luttes de nos méridionaux, celles des athlètes olympiques? Qu'y aurait-il donc d'étonnant que, sans le savoir, tel peintre d'aujourd'hui reproduisît, à peu près, dans une ou plusieurs figures, ce que le même sujet a fait composer il y a deux mille ans? A ce calcul, Michel-Ange, Raphaël, Paul Véronèse et tous les vieux maîtres, ne seraient que des copistes. Faute de les retrouver en peinture, certains fragments de leurs compositions se retrouveraient soit dans la statuaire, soit dans la gravure, soit dans la monétaire. Voyons-la surtout sans loupe et sans scalpel, afin de rechercher si telle figure ne pèche

Digitized by Google

point à l'endroit d'un emmanchement, si telle autre ne présente point quelqu'incorrection, un tableau plein de *Messieurs correctement établis* pouvant être pitoyable (1), de même qu'une toile non exempte de reproche peut être merveilleuse. Il y a de ces énormités qu'il faut blâmer sans doute, mais il y a de ces peccadilles aussi qu'il convient de passer sous silence, une peinture excellente quant au reste, n'étant pas plus compromise par un léger défaut, qu'une page de Bossuet ne le serait par une faute d'orthographe ou par un mot oublié.

(1) Comme une page écrite par quelqu'instituteur rural, fort en grammaire et ferré sur les participes.

Digitized by Google

PEINTURE DÉCORATIVE.

Doncre, on le sait, a fait la *décoration de plein air*, et la *décoration d'intérieur*.

DÉCORATION DE PLEIN AIR.

Donner une appréciation personnelle sur les peintures décoratives déjà signalées plus haut, nous serait complètement impossible, rien ne restant des œuvres exécutées soit pour les fêtes publiques d'Arras, soit dans les jardins particuliers.

DÉCORATION D'INTÉRIEUR.

Elle doit se subdiviser en peinture *polychrome* et en *grisaille*.

PEINTURE POLYCHROME.

Les plus belles et les plus importantes pages de Doncre, en ce genre, ont incontestablement été les deux tableaux du Temple de la Raison, et la *Déesse de la Liberté*, du Salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville; malheureusement, la dernière de ces toiles est détruite,

Digitized by Google

et les deux autres échappent jusqu'à présent à toutes nos recherches ; mais, à en juger par les esquisses qui restent, ces œuvres devaient être remarquables.

La Tyrannie terrassée par le peuple, que possède M. Hirache, annonce une composition pleine de fougue et d'énergie. La *Déesse de la Liberté*, qui est entre nos mains, a grande tournure, beaucoup de noblesse, la tête, les bras, les mains, les pieds sont fort bien étudiés, et ses draperies, entièrement blanches, d'une très fine tonalité.

Longtemps il exista, dans l'un des appartements de l'ancien hôtel d'Armolis, sis rue des Trois-Faucilles, et appartenant maintenant à Mlle de Canettemont, une série de panneaux représentant les *Amours de Télémaque et d'Eucharis*, dont les figures étaient de dimension naturelle. Commandées par M. Verdevoye, alors propriétaire de l'hôtel, ces peintures, que l'on s'accordait à trouver fort belles, ont été vendues à M. Huart, commandant de gendarmerie, qui a depuis longtemps quitté la ville, de telle sorte que force est encore de nous taire à leur sujet.

Nous en dirons autant d'un plafond que Doncre exécuta dans un cabinet chinois dépendant de la propriété que M. Vaast habite à St-Laurent-Blangy, propriété bâtie par le fermier-général Gonsse, père du fameux Gonsse de Rougeville, qui présenta l'Œuillet à la Reine ; et qu'Alexandre Dumas popularisa naguère en en faisant le héros de son roman intitulé : le *Chevalier de Maison-Rouge*, ce plafond dont nous avons vu les vestiges il y a quelques années, est récemment tombé.

Mais très heureusement, il reste comme spécimen de cette espèce de travaux de Doncre :

Digitized by Google

Quatre panneaux commandés par M. Le Soing, ancien propriétaire de la maison située sur la Petite-Place, qu'occupe aujourd'hui M. Lescardé. Ils retracent quatre scènes de l'Illiade, savoir : Le *Combat de Ménélas et de Pâris* que Vénus arrache à la mort. — *Achille recevant les députés d'Agamemnon.* — *Diomède, venant de blesser de sa lance Vénus,* qui remonte vers l'Olympe dans les bras d'Iris.—Les *Adieux d'Hector à Andromaque et à Astyanax.* — Ces peintures habilement restaurées par M. Demory, sont traitées avec une excessive facilité. La première et la troisième surtout, malgré quelques emmanchements laissant à désirer, se recommandent par leur composition réellement satisfaisante, l'harmonie générale et la coloration riche des nus, qui rappellent les maîtres flamands et l'école d'Anvers.

Restent encore comme peintures du même genre, moins importantes, mais non moins remarquables :

Deux dessus de porte chez M. Bernaux, rue du Crinchon, représentant l'*Amour sommeillant* et l'*Amour vainqueur*, dont la tête expressive respire une satisfaction malicieuse ;

Un dessus de cheminée, chez M^me^ Direz, rue de la Coignée, et un autre appartenant à M. Delannoy, représentant des *Chasseurs au repos ;*

Chez M^me^ Direz, assis au milieu d'une chênaie et accoudé sur un tertre, contre lequel repose sa carabine, le Chasseur contemple, en souriant, son chien arrêtant encore deux perdrix mortes et un lièvre accroché à une branche de chêne. Cette œuvre nous plaît tout particulièrement ;

Moussus, rugueux, tordus, les troncs d'arbres vigou-

Digitized by Google

reusement attaqués et parfaitement peints, se profilent harmonieusement sur un soleil couchant, et démontrent que Doncre eût excellé dans le paysage, s'il se fût donné la peine d'étudier la nature et de la traduire. Admirablement dessiné, superbement campé, ferme sur l'arrêt et rendant bien ce mouvement fébrile et contenu qu'il éprouve en ce moment, le chien blanc et marron, magnifique braque de cette belle race française perdue, ou à peu près, de nos jours d'abâtardissante anglomanie, ne déparerait certes point une toile d'Oudry. Le lièvre et les perdreaux sont un peu forts, mais ils sont aussi très-convenablement rendus et très-joliment exécutés.

Daté de 1789, le dessus de porte appartenant à M. Delannoy, est une sorte de répétition de celui-ci, on y trouve dans le paysage modifié, le même chien endormi, le museau allongé sur les pattes, en face d'un lièvre et d'une caille. Endormi comme son chien, le même Chasseur a la tête renversée contre un tronc d'arbre autour duquel serpente un lierre; sa pose est pleine d'abandon, sa figure pleine de jeunesse, la tête et les mains sont fort délicatement peintes, et d'un charmant coloris.

Ces deux chasseurs, ainsi que deux autres très-détériorés, existant dans une maison de la rue du Puits-de-Sault, portent le costume favori de Doncre, c'est-à-dire l'habit, le gilet et la culotte du même vert.

Il faut signaler aussi le beau devant de cheminée, appartenant à M. de Tramecourt, et mentionner un dessus de cheminée, assez médiocre, rue du Saumon; quatre autres dessus de cheminée, quai du Rivage, dans

Digitized by Google

une maison appartenant à notre collègue M. Pâris (1); deux *Amours sagittaires* (1774), que possède M. Duprez, ancien professeur du Collége; deux autres Amours grands comme nature, provenant de l'hôtel du duc de Levis (2), gouverneur d'Artois, et restés à Montpellier, où se fit la vente du docteur Ledru; trois devants d'autel, le premier aux Dames de Ste-Agnès; le second aux Dames Charriottes d'Arras; le troisième à l'église de Ficheux, et l'Enseigne qui se voyait jadis au-dessus du magasin de Mme Bocquet, libraire, sur la Petite-Place, et qui est conservée dans les ateliers de M. Alphonse Brissy; mais cette enseigne, primitivement remarquable, a subi d'affreux repeints qui l'ont complètement défigurée.

Quelques personnes attribuent à Doncre les peintures décoratives ornant la salle à manger de l'hôtel appartenant maintenant à M. Lobez, et qui représentent des *Episodes de la Vie de Télémaque;* mais évidemment elles ne viennent pas de ce maître, car elles n'offrent avec sa facture aucun point de ressemblance, et accusent, au contraire, une incorrection de dessin, une inexpérience de brosse, un manque de modelé et d'en-

(1) Ces dessus de cheminées représentent une *Baigneuse*, un *Porte-Balle*, un *Pont rustique* et une *Chaumière* perchée sur le haut d'un talus que couronne un bouquet d'arbres. Les trois premiers sont de peu d'intérêt, mais le quatrième est charmant de couleur et de composition.

On attribue également à Doncre les quatre dessus de porte, et le dessus de cheminée (effet de neige) du salon de Mademoiselle Brunet, rue des Teinturiers

(2) Rue des Casernes.

Digitized by Google

tente de la lumière, qui ne permettent point un seul instant de les lui imputer.

Seulement il se pourrait qu'elles fussent de son frère, d'où la confusion et l'erreur. (1)

GRISAILLES.

En place encore, il en existe plusieurs au palais de St-Vaast, représentant des *Scènes tirées de l'Ecriture sainte;* treize chez M. Damiens, et six chez les Dames Ursulines, dans l'ancien hôtel de M. d'Herlincourt.

Les grisailles de St-Vaast (1789), ont été considérablement altérées par des lessivages maladroits, mais celles de M. Damiens et des Dames Ursulines, sont intactes et peuvent être parfaitement appréciées.

Bien que ces peintures soient généralement remarquables, il faut mettre en première ligne, deux dessus de porte se trouvant dans l'une des pièces basses de l'ancien hôtel de M. d'Herlincourt, l'autre dans une chambre haute, puis un autre dessus de porte dans le salon de M. Damiens.

La première de ces trois grisailles, composée d'un groupe de *trois Enfants mangeant des Raisins,* constitue l'un des plus étonnants tours de force qui se puissent imaginer.

Placée en regard des fenêtres, elle est d'une éclatante

(1) On attribue également à Doncre le portrait décoratif en pied et de dimension naturelle d'un portefaix qui se trouve maintenant chez M. Lesur, sur la grand'place, dans la salle des réunions de cette corporation. C'est encore une erreur, ce portrait est de Turlure.

Digitized by Google

blancheur, sans ombre tant soit peu sensible, pourtant malgré ce manque d'opposition, son modelé en fait un trompe-l'œil à ce point que, bien que sachant voir une peinture, on se demande encore si l'on n'est pas en présence d'un bas-relief véritable ; nous ne connaissons rien d'aussi surprenant dans les grisailles du chœur de St-Bavon, de Gand, ni même dans celles si fameuses et si justement renommées de l'église de St-Sépulcre, à Cambrai, qui laissent bien loin derrière elles les camaïeux de la chapelle du Calvaire, à St-Roch, et ceux dont Abel de Pujol a orné la grande salle de la Bourse, à Paris.

La seconde, a pour sujet *quatre Enfants jouant avec un Ane*, l'un d'eux, renversé sur le dos de l'animal, et vu en raccourci, est encore merveilleux de trompe-l'œil et de modelé.

Ces grisailles sont datées de 1803.

La troisième n'est guère inférieure à celles-ci, elle représente des *Amours lutinant une Chèvre*, et porte la date de 1774.

Comme enlevées de leur place primitive et ne pouvant plus être aussi complètement appréciées, puisqu'elles ne se trouvent plus éclairées par le jour et sous l'angle voulus, nous signalerons quatre grisailles dessus de porte, appartenant à M. Dauchez de Lachaise, provenant de l'hôtel de M. Foacier de Ruzé, et datées de 1777 ; deux à M. le docteur Désiré Lestocquoy, datées de 1779, et provenant de la maison des Trois-Rosettes ; *deux petits Amours*, à M. Cartier ; une à M. Braine (1773) une à M. Hirache (1787) décorant anciennement l'atelier de Doncre ; représentant toutes des *Groupes d'Enfants se jouant avec des Chèvres* ou *pressurant des Raisins ;*

Digitized by Google

une *Vénus* à M. de Lamarque, provenant également de l'atelier de Doncre; une *Léda*, de 1775, à M. Léopold Tricart, détachée d'une maison de la rue des Grands-Viéziers; un *St-Vaast faisant abattre les Idoles et dressant la Croix*, exécuté pour l'église St-Géry; une *Ruine* (1778) fort avariée, appartenant à M. Henry (1); enfin, une délicieuse *Tête d'Ange*, très-fine, très-distinguée, à M. Demory.

Dans ces sortes de peintures, Doncre simulait souvent des cassures ou des parties tombées, laissant voir le mur; ou bien il y figurait des enveloppes de lettres paraissant engagées entre le cadre et le bas-relief: toujours ces choses produisaient une complète illusion. Maintes fois, l'on a demandé à M. Fagniez, ancien propriétaire de la maison des Trois-Rosettes, pour quel motif il ne faisait pas raccommoder le bas-relief imité au-dessus de sa cheminée; et à l'issue d'un bal donné chez Madame Dauchez, et d'un pari qui le suivit, plusieurs officiers vinrent solliciter la permission de vérifier par eux-mêmes si la cassure par eux remarquée dans l'un des dessus de porte, qu'ils avaient pris pour des plâtres, n'était pas réelle.

(1) M. Lampérière possède aussi un Ange, qui a dû figurer au milieu d'un plafond; et M. Hirache, deux dessus de porte représentant toujours des groupes d'enfants. Ces trois toiles sont assez détériorées.

Digitized by Google

PEINTURE D'HISTOIRE.

Dans la langue des arts et dans la langue du monde, cette désignation comprend les sujets religieux et les sujets historiques, aussi Raphaël et Rubens, dont l'œuvre consiste principalement en tableaux d'église, sont appelés peintres d'histoire ; et c'est ainsi qu'est nommé Flandrin, qu'en dehors de ses portraits, on ne connait guère que par ses peintures murales de St-Germain-des-Prés.

Il y a pourtant entre la peinture religieuse et la peinture d'histoire, une différence qui nous a toujours frappé ; aussi avons-nous lu avec satisfaction les lignes suivantes [1] au moment même où nous nous proposions d'examiner les travaux de Doncre, confondus habituellement sous la dénomination peinture d'histoire :

« La peinture religieuse, par l'élévation de ses tendances, par la noblesse des scènes auxquelles elle est consacrée, par les sentiments qu'elle prétend éveiller dans le cœur de l'homme, mérite de n'être point confondue avec la peinture d'histoire. D'autres considérations ajoutées aux précédentes, nous décident

(1) *Constitutionnel* du 17 septembre 1867. Feuilleton. Beaux-arts, par M. Chesneau.

Digitized by Google

» aussi à les classer tout à fait à part. La beauté plastique, le nu, fut de tout temps l'objet essentiel de » la peinture d'histoire; si les artistes contemporains » paraissent s'en éloigner, ce n'est point de parti pris, » mais par une sorte de nécessité que leur impose la » transformation des mœurs; encore leur reste-t-il la » ressource des palais et des musées, pour déployer » leur science et manifester leur amour de la beauté. » Au contraire, ils n'ont que de rares occasions de s'affirmer en ce sens dans les sujets religieux. Lorsque le » nu y est admis, la part qui lui est faite est bien restreinte et ne souffre point la mise en œuvre des formes qui nous ont valu toutes les Vénus de l'ancien » paganisme grec, et du paganisme romain de la Renaissance.

» Les mêmes lois qui président à la composition linéaire, à la distribution des clairs et des ombres, » comme à l'expression de la couleur, président aussi » cependant et d'une façon non moins impérieuse, aux » créations de l'art religieux; mais ici la science de l'artiste, sauf de rares exceptions, ne pourra se manifester librement que dans l'exécution des têtes, des » mains, des pieds, d'un bout d'épaule; il n'en faut » pas davantage, il est vrai, à un grand artiste, pour affirmer sa supériorité. Il lui reste encore la ressource » de représenter certains martyres, et le plus sublime » de tous, les magnifiques scènes si dramatiques, si » poignantes qui terminent la passion de Jésus-Christ. »

Nous partageons entièrement cette manière de voir; dans la peinture d'histoire, la perfection est la beauté physique ennoblie, poétisée, dramatisée, comme dans

Digitized by Google

les figures antiques d'Antinoüs, de Niobé, de Laocoon. Dans la peinture (1) religieuse, l'idéal ne s'arrête pas là. Les êtres qu'elle représente étant surhumains, ses scènes nous transportant souvent dans les régions de ce monde, inconnu et mystérieux que l'âme gênée par les sens ne fait que nuageusement pressentir, leur traduction comporte un genre d'esthétique conventionnel, un symbolisme spiritualiste, un sentiment mystique et un idéal d'idéal, qui ne sauraient convenir à la peinture d'histoire et auquel elle ne saurait prétendre, par la raison que les sujets historiques sont de la terre, et que les sujets religieux s'adressent à nos idées du ciel.

Tout en conservant donc l'appellation générique et traditionnelle, *peinture d'histoire*, nous la diviserons en *genre religieux* et en *genre historique* proprement dit.

GENRE RELIGIEUX.

En première ligne se présentent à nos yeux, le *Pasce Oves* du Séminaire et le *Saint-Charles-Borromée* des Charriottes; non certes que nous supposions ces œuvres supérieures aux autres tableaux d'église que nous ne connaissons pas, mais uniquement en raison de ce que, bien que les compositions de ces œuvres n'appartiennent point à Doncre, nous ne saurions passer sous silence les deux seules toiles importantes de ce genre qui de lui soient restées à Arras.

La composition du *Pasce Oves*, a été, nous l'avons

(1) Nous prenons les points de comparaison dans la statuaire, les peintures antiques n'étant point arrivées jusqu'à nous.

Digitized by Google

dit, le texte de critiques que nous ne renouvellerons pas, l'artiste ayant dû obéir à des volontés étrangères, que force lui était d'admettre, sous peine de refuser le travail. Ce qui n'ira pourtant point jusqu'à nous faire prétendre que Doncre soit sans reproches dans les choses qui ne lui ont point été imposées. A part la tête de St-Pierre, toutes les figures manquent de noblesse, celle du Christ surtout, auquel, on ne sait par quel renversement d'idées, Doncre a fait un front fuyant et déprimé. Ajoutons, en ce qui touche le Christ encore, qu'il n'a ni la taille élevée que lui donne la tradition, ni les belles proportions qu'exigent les règles académiques, fautes graves assurément, on ne saurait le dissimuler.

Mais ces fautes relevées, nous ajouterons qu'à notre avis, ce tableau n'a point été suffisamment apprécié.

Malgré ses dimensions très-grandes (il a cinq ou six mètres de haut), son harmonie est telle, qu'au premier aspect et avant que l'on ait pu chercher les détails, l'œil est satisfait. Rien qui le choque, rien qui le chagrine, sauf peut-être dans le haut, un nuage plombé qui évidemment a poussé au noir. Or, la coloration appartenant bien à Doncre, il est incontestable qu'un peintre très-coloriste et d'un talent réel a pu seul produire une pareille œuvre; les toiles criardes, crues, pleines de tons faux et détestablement bariolés, que présente chaque année l'Exposition, le démontreraient pleinement au besoin. L'harmonie du *Pasce Oves* n'est point opulente, on en connait le motif, mais dans une gamme éteinte, grise, d'une certaine finesse. Le point de vue, a-t-on dit, est trop haut. Distinguons : s'il eût été placé plus bas, la ligne des falaises se fût abaissée plus

Digitized by Google

grâcieusement sans doute, et le ciel eût pris plus d'importance ; mais par contre, l'étendue d'eau eût sensiblement diminué, et si Doncre a *dû* rendre l'immensité de la mer, au bord de laquelle la scène se passe, il a parfaitement procédé. C'est donc ici affaire de goût plutôt que de critique. Dans la *Barque de don Juan*, de Delacroix, le point de vue est bien plus haut encore, ce qui n'empêche point la composition d'être palpitante et irréprochable. Pour nous, ce que nous désirerions, si nous avions un avis à émettre, serait que le ton de la mer fût moins uniforme, plus rompu, plus noyé à la ligne d'horizon ; que le ciel partout à son plan du reste, n'eût pas, dans le haut, ce nuage plombé qui a poussé au noir, et que l'air circulât mieux entre les personnages.

Au bas de cette toile, on lit : *D. Doncre, annos natus 74, invenit et pinxit, 1817.*

C'est donc en son extrême vieillesse que Doncre exécuta cette œuvre, et dans les plus mauvaises conditions. « Je l'ai faite, disait-il souvent, par pièces et par » morceaux, n'en déroulant qu'une portion à la fois, » et ne pouvant jamais me faire une juste idée de » l'ensemble, tellement mon atelier était insuffisant. » L'amateur peut, nous le savons, ne point s'inquiéter de ces circonstances décuplant les difficultés vaincues et ne voir que le résultat, mais le critique doit en tenir compte, aussi les avons-nous signalées.

Du tableau des Dames Charriottes, daté de 1810, « *St-Charles-Borromée consolant les pestiférés de Milan*, » nous nous bornerons à dire que comme tonalité sourde, et harmonie complète, il est au moins aussi satisfaisant que celui du Grand-Séminaire.

Digitized by Google

On voit dans l'église de Zeggers-Cappel, un tableau de Doncre, sous la date de 1770. C'est une *décollation de St-Jean-Baptiste*. Hérode prononce la sentence, le bourreau tient le glaive levé sur la tête du Précurseur qui, agenouillé, attend le coup mortel. D'une hauteur de 2 mètres 50 cent., et d'une largeur de 1 mètre 52 c. cette toile, suivant M. Serlooten, curé de cette paroisse, est fort remarquable.

Dans la Chapelle du château de Sains, existe une peinture d'environ trois mètres de haut sur deux mètres de large, représentant la *Vierge* dont, seul exemple peut-être que fournisse l'œuvre de Doncre, la tête est entourée d'un nimbe doré surmonté d'une couronne d'étoiles également dorées. Voici la description que M. de Canettemont a bien voulu nous donner de cette toile : « La Vierge, les yeux levés vers le ciel, est dans » une attitude extatique : la main gauche placée sur la » poitrine, la droite étendue à une certaine distance du » corps, le pied posé partie sur la boule du monde, » partie sur un croissant qu'enroule le serpent dont elle » écrase la tête. Les formes sont un peu trop accusées » peut-être, mais la figure n'en est pas moins très-satis- » faisante et très-réussie. Bien qu'effacée, la date mise » sous la signature paraît indiquer le millésime de » 1809 (1). »

La chapelle du château de Fiefs, renferme également un tableau de Doncre, offrant d'un côté *St-Hubert et le Cerf-au-Crucifix* ; de l'autre, la *Décapitation de St-Valentin*, œuvre mesurant 4^{m} 20 de haut et 3^{m} 35 de

(1) Lettre du 23 août 1867.

Digitized by Google

large, sur laquelle nous devons à la complaisance de M. le curé Fiévet, les indications suivantes :

« A droite du tableau, le Cerf légendaire s'arrête en » face de St-Hubert, qui, son cor de chasse au bras, » vient de descendre de cheval et se prosterne en ado- » rant. A gauche, se trouve St-Valentin, autre Patron » des familles du Carieul et de Coupigny. Le Saint est » à genoux, les mains liées sur la poitrine et la tête » inclinée ; derrière lui, un brigand, les yeux sortant de » leur orbite, les cheveux hérissés, lève des deux mains » le grand coutelas qui va abattre la tête du martyr.

» Au-dessous de St-Valentin, se lisent ces mots :

» *D. Doncre, pinxit 1792* (1). »

Signalons de plus comme tableaux religieux de Doncre: le *Christ en Croix*, de la Cathédrale (1772); un autre (petit) *Christ*, appartenant à M. Asselin, maire de Douai ; une *Sainte-Face*, très-fine *ex voto*, dans l'église d'Hermaville (1772). — Un *St-André, marchant au supplice*, et un *St-François guérissant un paralytique* (1774), à M^me^ Rohart, de Neuvireuil. — Une jolie *Annonciation*, provenant de l'église St-Étienne, et possédée actuellement par M. Demory. — Un *St-Hubert*, dans l'église de Ficheux (1808). — La *Résurrection de Lazare*, et celle de la *jeune fille de Jaïre*, sur une bannière de l'église St-Jean-Baptiste. — Un *St-Charles-Borromée* aux pieds du Crucifix, exécuté pour la chapelle de Son Eminence Mgr le Cardinal de Latour-d'Auvergne, qui appartient aujourd'hui à son neveu, Monseigneur l'Archevêque de Bourges, et dont l'esquisse est chez M. Vasselle. — Un

(1) Lettre du 2 février 1868.

Digitized by Google

St-Pierre-ès-Liens, à M. Lallart de Lebucquière, dont le projet a été donné à M. Grimbert, par M. Demory.

Il existait d'autres sujets religieux de Doncre, notamment un tableau dans l'église St-Étienne, et une bannière peinte des deux côtés, appartenant à la même église, peut-être subsistent-ils toujours, mais nous n'avons pu en retrouver la trace.

Indépendamment de ces originaux, il reste de Doncre d'excellentes copies d'anciens maîtres; témoin, la *Descente de Croix*, au Musée, d'après Rubens; — le *St-Jérôme*, à M. Hirache, d'après Ribéra; — la *Madeleine* et le *David*, au même amateur, d'après des maîtres inconnus; — la *Mise au Tombeau*, à M. Herbet, vicaire-général, d'après Van Dyck, et quelques autres encore, mais on ne peut tout relever.

GENRE HISTORIQUE.

Au rapport des contemporains de Doncre, le meilleur de ses tableaux d'histoire était *Judith venant de trancher la tête à Holopherne*.

Une copie fort exacte qu'a faite M. Hirache de cette toile, dont on a aussi complètement perdu la trace, permet d'en apprécier le faire et la composition.

A droite du spectateur, se voient, au clair de lune, le camp des Assyriens et quelques sentinelles appuyées sur leurs lances; à l'horizon, la ville de Béthulie; à gauche, dans la tente d'Holopherne, éclairée par une lanterne placée sur le devant du tableau et par une lampe que dissimule une tenture, on distingue à l'arrière plan, le

Digitized by Google

cadavre du chef étendu sur son lit, en face duquel, en compagnie de sa suivante terrifiée, Judith, tenant d'une main le cimeterre, et de l'autre la tête dégouttante de sang, lève au ciel des yeux inspirés.

A en juger par cette reproduction, l'exécution de ce tableau devait être excessivement soignée, pour la Judith surtout, couverte de soie, de velours et d'une profusion de bijoux d'une grande richesse.

Le *Milon de Crotone, dévoré par un Lion*, est, lui, en original dans la collection de M. Hirache.

Presque de dimension naturelle, l'Athlète a la main droite prise dans le tronc du chêne qu'il a voulu disjoindre, et de la gauche il s'efforce de terrasser un lion qui s'est jeté sur lui.

La tête de Milon est très-expressive, et traduit bien la souffrance et le désespoir. Elle est un peu petite et a le front un peu bas ; mais Doncre eût manqué à la tradition classique, en la peignant autrement. Tous les Hercules, tous les athlètes, tous les gladiateurs que l'antiquité nous a légués, en ronde bosse, en bas-relief, en camées, en intailles, en numismatique, attestent que les artistes Grecs et Romains amoindrissaient sensiblement dans ces figures les dimensions de la tête, afin de mieux faire ressortir la puissance et les proportions du corps, et qu'ils évitaient le développement du front, pour indiquer davantage qu'elles symbolisaient la vigueur physique et non la force intellectuelle.

Quoique systématiquement exagérée, à la façon de Michel-Ange, la musculature est bonne, énergiquement et largement traitée. Les tons sont chauds et offrent ces reflets verdâtres que l'on retrouve dans la Suzanne de

Digitized by Google

Doncre, dans son portrait de 1771, dans celui de M. Bertin et dans ses têtes les mieux réussies (1).

Le paysage au milieu duquel se passe le drame, est convenable, d'une coloration fort satisfaisante, et sert bien la figure avec laquelle il s'harmonise parfaitement.

La *Suzanne au Bain surprise par deux Vieillards*, appartient également à M. Hirache.

Laissant de côté la vulgarité de la pose, certains accessoires et quelques fautes de dessin, que l'on a justement critiqués, nous constaterons seulement que tout le torse est admirablement modelé, et que la tête de Suzanne exprime une terreur et un effarement rarement rendus d'une manière aussi saisissante dans les toiles des maîtres qui ont traité le même sujet.

Cette œuvre porte la date de 1812.

M. Demory a offert au Musée d'Arras un joli tableau d'un genre presque décoratif, représentant allégoriquement la Paix d'Amiens.

Au centre de la toile, le premier Consul, en habit écarlate, s'avance entre Mars et Bellone, costumés à l'antique; en face de lui, à la droite du spectateur, descendant du Ciel dans un rayon de soleil qui dissipe de gros nuages, la Paix tient d'une main l'Olivier symbolique et de l'autre une torche avec laquelle elle brûle les armes et emblèmes de guerre amoncelés à ses pieds; derrière elle, l'Abondance porte sa corne débordant de fruits et de fleurs; à l'arrière plan à gauche, la Dis-

(1) Une esquisse à l'huile du *Milon* a été donnée par M. Demory à M. Cavrois.

Digitized by Google

corde et les Furies brandissant encore leurs vipères, mais se replongeant dans l'Erèbe. Au-dessus du premier Consul plane le Génie de la Renommée, sonnant de la trompette et le couronnant de lauriers.

Quoiqu'un peu théâtral et esquisse seulement d'un projet plus important non exécuté, ce tableau, traité avec une grande facilité de brosse, ne manque pas de qualités.

Le groupe des Furies, est remarquable, bien que peut être imité de Rubens : et si n'étaient quelques crudités dans les fruits et les fleurs que tient l'Abondance, cette figure souriante, grâcieuse et pleine de charmes, qu'a encore inspirée Madame Doncre, serait digne de Watteau.

Impossible à nous de parler du grand tableau représentant l'*Empereur au sein du Sénat*, détruit, on le sait, à la Préfecture, lors de l'incendie de 1836, de même que le portrait en pied de l'Empereur, dont on peut se faire une idée toutefois, en voyant les deux esquisses qu'en conservent M. Hirache et M^me^ Lenglet.

Mentionnons encore : *Joseph fuyant la Femme de Putiphar*, à M. Boisleux, de Wancourt; — *Cérès cherchant Proserpine* (effet de lampe qu'a copié M. Hirache); — le *Sacrifice d'Abraham* (1781), appartenant à M. Godin : — et le *Songe de Jacob* (1778) appartenant à M. Dancoisne Quoique ces deux dernières toiles soient faites d'après les gravures d'Amiconi, nous ne saurions nous taire sur les qualités exceptionnelles de la dernière.

La tête, les bras, les mains, les jambes et les pieds du Patriarche, sont exécutés avec une fraîcheur et un fini que l'on pourrait difficilement dépasser. L'ange le plus rapproché de Jacob, est d'une tonalité tellement

Digitized by Google

distinguée, tellement transparente, qu'il personnifie parfaitement la créature céleste ; ses ailes nacrées et châtoyantes, sa robe azurée, la figure entière noyée dans une atmosphère semi-lumineuse, sont si heureusement rendues, que si la noblesse des lignes égalait la délicatesse du coloris, on n'imaginerait rien de plus pur et de plus séraphique; ce à quoi il faut ajouter que toute la vision offre tant de vaporeux et de formes flottantes et indécises, que l'on sent parfaitement le songe donnant cet avant-goût du Ciel au Patriarche endormi.

Notons enfin deux *têtes de Philosophes*, études d'atelier, attribuées à Doncre et appartenant à M. Planque.

Digitized by Google

PORTRAITS.

Les portraits exécutés par Doncre, sont excessivement nombreux, il en est *en pied* ou *jusqu'à mi-jambes*, en *buste avec mains* et *en buste sans mains*, de *dimension naturelle*, d'autres dans les mêmes conditions, mais de *dimension réduite*. Examinons séparément chacune de ces catégories.

PORTRAITS DE DIMENSION NATURELLE

en pied ou jusqu'à mi-jambes.

Les plus beaux de ces portraits, sont incontestablement celui de Doncre, daté de 1771, appartenant à M. Leloup, et celui de Doncre et de M^me^ Doncre, appartenant à M. Hirache (1), et occupant à très-juste titre la place d'honneur dans sa collection, où l'on ne compte pas moins de quinze toiles du maître.

Dans son portrait de 1771, vêtu d'un élégant costume olive négligemment entr'ouvert et laissant voir le col et une partie de la poitrine, Doncre, assis dans son ate-

(1) On doit savoir gré à cet intelligent amateur, d'avoir réuni tant d'œuvres de Doncre, et d'avoir ainsi contribué à perpétuer parmi nous le souvenir de ce maître.

Digitized by Google

lier, est vu jusqu'à mi-jambes : accoudé sur un guéridon recouvert d'un brocart vert à ornements jaunes, il tient de la main droite un pinceau, et de la gauche, sa palette, ses brosses et son appui-main. La tête inclinée, le regard perdu, il paraît pensif, souffrant et amaigri ; derrière lui, l'on aperçoit : d'un côté et dans l'ombre, son broyeur, dont la tête triviale et joufflue fait mieux valoir encore tout ce qu'il y a de maladif et de distingué dans la sienne, de l'autre, son chevalet supportant une *Assomption* ébauchée.

Exécuté dans une gamme verte et ayant par suite dans les demi-teintes des chairs, de ces reflets verdâtres qu'affectionnait particulièrement Van-Dyck, ce portrait, qui a la prétention d'être un tableau, et qui en constitue effectivement un, est d'une beauté réellement exceptionnelle. Rien de sacrifié : la tête, le cou, la poitrine, les mains sont admirablement traités ; les vêtements, les draperies et autres accessoires parfaitement rendus, quoique subordonnés à la figure, note dominante de l'ensemble. La couleur est douce, harmonieuse, grasse au premier plan, transparente dans le fond, la lumière savamment ménagée ; en un mot, cette toile que l'artiste a peinte au moment où, se croyant perdu, il voulut laisser quelque chose de lui, nous paraît être à son œuvre, ce que le fameux tableau de la Chapelle de Rubens, est à celle du chef immortel de l'école flamande (1).

(1) Ce magnifique Portrait a été donné par Doncre à M. Roussel, le jour où l'Empereur est revenu de l'île d'Elbe, et nettoyé par M. Demory, avec son talent ordinaire.

Digitized by Google

Nous savons trop quelle infranchissable distance règne entre les productions des hommes de génie, et les travaux des hommes de talent, pour comparer ce portrait à ceux des grands maîtres, ou même à ceux de Rigaud et de Largillière, mais nous n'hésitons pas à déclarer qu'il est suffisamment remarquable pour qu'on ne le trouve déplacé dans aucune galerie.

Le tableau de M. Hirache est plus important, puisqu'il offre deux personnages en pied; mais il est un peu moins satisfaisant.

A droite, est assise M^me^ Doncre, se retournant souriante vers son mari et lui montrant du doigt un livre; derrière elle, en frac vert taillé à la française, Doncre debout et souriant aussi, lui appuie la main droite sur l'épaule, et tient de la gauche sa palette, ses pinceaux et son appui-main. Un peu plus loin, le chevalet, sur lequel une esquisse de portrait.

La belle tête de M^me^ Doncre a été peinte avec amour, elle vit, elle respire, l'expression en est ravissante, les yeux nagent dans ce fluide qui leur est propre et parlent réellement; ses cheveux poudrés à frimats, les dentelles de sa coiffure, sa robe de soie rose et son mantelet blanc ruché, sont supérieurement et coquettement étudiés. La figure de Doncre a été caressée avec un soin non moins particulier, les tons qui s'y mêlent et s'y fondent en glacis superposés indiquent que la brosse y est cent fois revenue : les bras sont irréprochablement modelés, et les mains d'une correction rare présentent des raccourcis étonnants, où les difficultés habilement vaincues des saillies et des fuyants semblent avoir été fort intentionnellement recherchées;

Digitized by Google

enfin, c'est encore une œuvre magistrale et du plus grand mérite (1).

Après ces œuvres transcendantes, nous signalerons le portrait de M. Bertin, daté de 1795, que possède M. Pamart :

Le sujet, vieillard de 80 ans, assis sur une chaise de cuisine, et accoudé sur une table, tient de la main droite un jonc à pomme de corne, et de la gauche une tabatière d'argent; ses mains ridées, décharnées, flétries, sont on ne saurait mieux rendues; l'expression senile de la tête, et les yeux atones et sans regards, parfaitement traduits :

Le portrait de M^me^ X... (1790), appartenant à M. Dufour-Mathon, à Hesdin-L'Abbé.

Elle est représentée récitant son chapelet.

Ce portrait et le précédent plaisaient beaucoup à Doncre, qui, différentes fois, en les modifiant un peu, en a fait des tableaux de genre, dont on peut voir un spécimen chez M. Lantoine-Blondel :

Et le portrait de Son Éminence Mgr le Cardinal de La Tour-d'Auvergne, actuellement placé dans la première des salles de la Sacristie de notre Cathédrale.

Nous avons entendu beaucoup vanter aussi le portrait de M^lle^ Courtalon, que ceux qui l'ont vu prétendent être l'un des meilleurs du maître.

Enfin, il ne faut oublier ni le portrait à mi-jambes de M^me^ Hocedé-Le Ducq, appartenant à M. le Docteur Léon

(1) Ce tableau, que nous avons connu sous crasse et maculé d'humidité lorsqu'il appartenait à Madame Lenglet Henry, a été également nettoyé par M. Demory.

Digitized by Google

Vaillant (1), ni le portrait en pied de Joseph II, que l'on remarque au Musée de Namur, quoique sans aucun doute, Doncre ne l'ait point exécuté d'après nature.

On lit à ce sujet dans une note que M. Jules Borgniet secrétaire de la Société Archéologique de Namur, a insérée au tome VIII de ses *Annales*, page 461 : « Notre » Musée possède un grand et beau portrait en pied de » Joseph II, qui a été donné par ce Souverain à la ville » de Namur : dans le coin de ce tableau, l'artiste a peint » un groupe en cuivre représentant la Sambre et la » Meuse. On lit dessous : *D. Doncre, pinxit 1785.* »

BUSTES AVEC MAINS.

En première ligne de ceux qui nous sont personnellement connus, il faut placer le portrait de M. Lepage, que l'on voit au Musée d'Arras.

Cet artiste est représenté sculptant la tête de son ami Doncre qui, comptant sur la ressemblance de ce marbre, s'est borné à écrire au bas : *Pinxit (1797)* :

Le portrait de M. Balthasar Leger, chirurgien en chef des armées, à M. le docteur Leger, à Paris :

« Le personnage est debout, en grand uniforme de » chirurgien militaire, la main appuyée sur une table » de campement garnie de quelques volumes, la tête

(1) Sur une table où s'accoude Mme Hocedé, on voit une lettre avec cette suscription : « A mon cher fils Hocedé, avocat, à Arras, » et un autre papier, avec trois pensées et ces mots : « Mes enfants chéris ne » m'oubliez pas. » Au derrière de la toile, on lit : *D. Doncre, pinxit* 1809.

Digitized by Google

» vue de trois quarts, se détache, ainsi que le reste du » corps sur un fond de tente, au travers de laquelle » se distingue, dans l'éloignement, un champ de ba- » taille (1). »

Ajoutons, chose considérable, que cette œuvre était *très particulièrement appréciée par M. Ingres*, qui, différentes fois, l'a examinée en en faisant l'éloge :

Les portraits de M. et de Mme Lancel (1792), à M. Ch. Libersalle, négociant, à Paris (2) :

Le portrait de M. Peugnet (1775) actuellement possédé par son petit-fils.

Mentionnons ceux de M. le Marquis et de Mme la marquise de Trazeignies (1770), à Mme Devaux-Soye, à la Couture; — de M. Étienne Le Roux du Chastelet, de Mlle Florence Le Roux du Chastelet; de M. Le Roux du Chastelet, archidiacre de la Cathédrale d'Arras (1771), à Mme de Vauban, au château de Rœux; — de M. Collas-Duplessis (1775), de M. Collas-Duplessis père, de Madame Collas-Duplessis (1779), à M. Duprez, ancien professeur au collége d'Arras; — de M. Leroux, architecte (1776), à M. Camus; — de la comtesse de Beuvry, à la succession de M. Camus père; — de M. le Curé de la Madeleine (1786); de M. Dufour, de Mme Dufour (1790) à M. Dufour-Mathon, à Hesdin-l'Abbé; — de Mme Lepage (1797), au Musée d'Arras; — de Mlle Venant, à

(1) M Charles Libersalle (lettre du 18 décembre 1867).

(2) Très-habilement restaurés par M. Demory, ces portraits, d'après ce que nous en écrit notre ami, M. Libersalle, au goût épuré duquel on peut s'en rapporter, sont des plus remarquables, et ont été peints avec un soin tout particulier par l'artiste, lié avec M. et Mme Lancel-Leger.

Digitized by Google

M^lle^ Lefran, à Paris; — de M. Huret, en costume de chasse, à M. Lefort, à Lille ; — de M. et de M^me^ Desgardin, à M. Desgardin ; — de M. Bertin, baron de l'Empire, à M^me^ veuve Bertin; — de M. le comte de Marles, en capitaine de dragons, à M. le comte Pepito de Marles, au château de Beauvoir-Rivière ; — de M^me^ Leger, tenant ses deux enfants sur ses genoux (1806), à son fils, M. le docteur Leger ; — de M^lle^ Sophie Bertin (1801), à M. Pamart ; — de M. Bertin, artificier (1802), à M. Bertin; — de M^me^ Rouvroy de Libessart (1802), à M. Lallart, au château de Gommecourt (1); — de M. Delattre, aide-major militaire (1807), à M. Omer Advielle ; — de M^me^ Dauchez-Huret (1810), à M. Dauchez de la Chaise, à Paris ; — de M. Dupont, ancien maître de forges, et de M^me^ Dupont (1812), signés « *D. Doucre, Atrebatensis,* » au château du Fayt, près de Manage (2) ; — de M^me^ Hanicle (1815), et de M. Hanicle (1819), à M^lle^ Hannebicque ; — de M. Desmazures et de M^me^ Desmazures (1818), à M. André, à Sainte-Catherine; — de M^me^ Devise (1818), à M^me^ Devise; — de M. Danten, à M^lle^ Danten.

BUSTES SANS MAINS.

Portraits de Monseigneur de Conzié (1775), à l'Évêché; — de Louis XVI (1778), au Musée d'Arras; — de M. de Songnis le Gentil (1801), à M. Renard de Songnis ; — de M. de Retz-Saladin, et de M^me^ de Retz (1801), à M. War-

(1) M^me^ Rouvroy tient à la main un médaillon où l'on voit le portrait de son mari.

(2) *Annales de la Société archéologique de Namur*; tome VIII, p. 461.

Digitized by Google

telle de Retz ; — de M. et de M^me^ Dourlens-Cauwet (1801), aux frères de la doctrine chétienne (1) ; — de M. Philippe Bergaigne (1809) ; de M. Abel Bergaigne (1813) ; de M^lle^ Alix Bergaigne (1814), à M. Bergaigne, à Saint-Éloy ; — de M^me^ X.... (1809), à M. Henry ; — de M^me^ la comtesse de Marles de Gennevière, de M. le comte de Marles, en capitaine des gardes wallonnes, à M. le comte de Marles ; — de M^me^ Aubron-Gayant, de M^me^ la comtesse de Marles-Aubron, de M. Aubron-Bollet, à M. de Beaulincourt, au château des Authaix ; — de M^me^ Hocedé-Le Ducq, à M. Léon Vaillant ; — de M. de Canettemont, et des demoiselles de Canettemont, à M. de Canettemont, au château de Sains ; — de M. Pezet (1814), à M. Hirache ; — de M^me^ Hazard, à M. Delestrée ; — de M. Delarue et de M^me^ Delarue, à M^me^ Coffinier ; — de M. Hallo père, à M. Charles Hallo (2).

PORTRAITS DE DIMENSION PLUS OU MOINS RÉDUITE.

En pied.

Portraits des membres de la famille de Tramecourt, réunis sur une même toile, conservée au château de Tramecourt.

(1) M^me^ veuve Dourlens donna sa maison, sise rue des Morts pour l'établissement des frères de la doctrine chrétienne, à Arras. (D'Héricourt et Godin. *Rues d'Arras*, tome II, page 215).

(2) Ce portrait a été admirablement reproduit par notre regretté Dutilleux.

Digitized by Google

M. de Tramecourt a bien voulu nous en donner la description suivante :

« Le tableau représente un intérieur d'appartement.

» Mon oncle le marquis de Tramecourt (14 ans), pré-
» sente à mon grand-père et à ma grand'mère, le pre-
» mier lièvre qu'il vient de tuer; ils sont tous deux as-
» sis; debout près de sa mère, le plus jeune des fils
» (6 ans), appuie son bras sur ses genoux et cherche à
» atteindre le lièvre.

» Le chien d'arrêt de mon oncle, s'est hasardé à sui-
» vre timidement son maître, il est à peu de distance
» de lui, la patte levée, l'œil inquiet.

» Un autre de mes oncles et mon père (12 et 9 ans)
» sont assis près d'une table, sur laquelle est placé le
» plan du château de Tramecourt, ils tournent les yeux
» vers leur frère aîné.

» Enfin, pour ne rien omettre, un petit épagneul se
» prélasse mollement sur un canapé.

» Les personnages sont à peu près de grandeur natu-
» relle.

» La toile a 1 mèt. 35 cent. de hauteur, sur 1 mèt.
» 90 cent. de largeur. (Date 1778) (1).

Portraits des membres de la famille Le Roy.

Laissons à notre collègue, M. Boistel, véritable athénien, dont on connaît la plume élégante et la délicatesse des goûts artistiques, le soin de décrire ces portraits, qu'en 1779, Doncre peignit sur une même toile encore, appartenant aujourd'hui à M^me^ Famechon, de St-Omer.

(1) Lettre du 22 juin 1867.

Digitized by Google

« Ce tableau représente notre bisaïeul, M. Le Roy, » bourgeois d'Arras, au milieu de ses enfants ; l'aîné, » notre grand-père maternel, qui devint ou était déjà » avocat au Conseil d'Artois ; le cadet, qui fut négociant » à St-Omer, et deux filles, dont l'une a épousé M. de » Gouve de Nuncques, l'autre, M. Delebarre.

» La toile a 1 mèt. 95 cent. de longueur, sur une » hauteur de 1 mèt. 28 cent., les personnages, en pied, » sont environ aux deux tiers de grandeur naturelle (le » module d'une tête est de 15 centimètres).

» Le milieu de la scène est occupé par un bureau, » vu d'angle, devant lequel, à droite du spectateur, sont » assis le père de famille et son fils aîné ; le cadet, de- » bout, s'appuie légèrement d'une main sur le dossier » de la chaise de son père ; de l'autre côté, leur faisant » presque face, sont les deux jeunes dames.

» Le père de famille, vêtu de noir, une plume à la » main, passe le bras droit devant la poitrine, par un » geste fort naturel, pendant qu'il penche et tourne un » peu la tête du côté opposé, pour lire un passage de » loi, que lui montre son fils aîné, en le marquant du » doigt. Celui-ci est vêtu de bleu. Mon grand-oncle, » habillé de velours rouge, une jambe passée sur l'autre » et posée nonchalamment sur la pointe du pied, jette » un coup-d'œil distrait sur le livre dont on s'occupe, » il tient à la main un cahier de musique, qu'il étudiait » tout à l'heure et qui l'intéressait davantage.

» La composition de ce groupe est heureuse.

» A gauche du spectateur, les deux femmes forment » un second groupe. M^me^ Delebarre, brune, vêtue d'une » robe de soie grisâtre, tient sur ses genoux un livre

Digitized by Google

» ouvert, qu'elle quitte pour adresser une observation » à sa sœur. Celle-ci blonde, plus grande, fort belle, » vêtue de bleu pâle, joue avec une petite rose, et les » yeux levés, paraît réfléchir sur ce qu'elle entend.

» Malgré cette division en deux groupes, la compo- » sition n'est pas trop scindée, le bureau la relie, la » masse a de l'importance.

» Ce meuble, façonné comme un comptoir, manque » d'élégance, mais il était consacré : il fallait qu'il eût » aussi son portrait; on y voit un encrier de faïence, à » fleurs, antiquité domestique tout aussi révérée.

» Une feuille de papier pend du bout du bureau, on y » lit ces mots : *D. Doncre, pinxit,* **1779**.

» Toutes les attitudes sont simples et aisées; le dessin » fort étudié, fort juste, l'expression bien atteinte, sans » affectation, la couleur, sobre comme toujours chez » Doncre, mais pleine, solide, franche, vraie.

» Dans toute l'œuvre règne la plus grande simplicité, » aucune prétention, aucune recherche, rien qui dise : » regardez moi cela. Pas d'empâtements, pas de rehauts » fringants, pas de ficelles; la bonne et pure nature; » mais quand on étudie avec soin, on voit que le bon- » homme n'était pas si naïf qu'il en a l'air : la robe » bleue surtout de Madame de Nuncques, placée pres- » qu'au premier plan, est savante et tout à fait magis- » trale, toute cette figure, au reste, a été traitée avec » complaisance.

» Le style est sévère, fier, dédaigneux de toute co- » quetterie [1].

(1) Lettre du 3 juillet 1867.

Digitized by Google

Portraits de M^me^ Fagniez et de son petit-fils, lui offrant une rose le jour de sa fête (1802). Les personnages sont exécutés sur fond de jardin; l'expression de la figure de l'aïeule respire tout à la fois la satisfaction et la bonhomie.

Portraits de M. et de M^me^ Fagniez, dans un intérieur d'appartement (1806). Ces deux toiles appartiennent à M. Fagniez aîné.

Portrait de M^lle^ Develle, à M. Enlart de Grandval.

BUSTES AVEC MAINS.

Laissons parler encore M. Boistel, à propos du très-intéressant tableau du Musée de St-Omer, où Doncre s'est représenté avec son ancien maître, le sculpteur Hermant.

« Sur une toile de 92 centimètres de largeur et 70 de » hauteur, sont représentés, dans une proportion un peu » au-dessous de la grandeur naturelle, deux person- » nages vus à mi-corps, appuyés contre une table re- » couverte d'un bout de tapis, c'est Hermant, c'est » Doncre.

» Hermant, vêtu d'une robe de chambre d'étoffe » brune, largement quadrillée de lignes plus claires, » très-étroites, coiffé d'un bonnet de velours noir qui » cache entièrement les cheveux; le cou, négligemment » entouré d'une ample cravate de madras, d'un ton ri- » che, pittoresquement dénouée, pose la main sur une » petite tête de marbre qu'il renverse un peu sur la » table, pour la montrer sous un certain aspect. De la » main gauche, il tient une poignée de ces petits ou-

Digitized by Google

» tils que les sculpteurs emploient à l'achèvement du » travail. Présentant le corps de face il tourne la tête à » gauche, vers Doncre, qu'il écoute, le visage se montre » ainsi de trois quarts au spectateur.

» Doncre est tout à fait de profil, le regard fixé sur » son interlocuteur ; il tient de la main gauche une » feuille de papier sur laquelle il pose l'index de la » main droite ; il est vêtu d'un habit couleur grisâtre » très-pâle, la tête nue, les cheveux relevés, poudrés. » une petite cravate, rayée, serrée autour du cou. La » mode était alors tout entière aux produits de Madras » et à leurs imitations.(1)

» C'est une peinture énergique, très-vive, en pleine » lumière, d'un dessin fort exact, d'une belle couleur » transparente, d'un modelé puissant ; c'est très-animé ; » les personnages vivent ; j'y trouve beaucoup plus de » feu qu'en tout ce que je connais de Doncre, et cette » première manière diffère notablement de celle qu'il » a adoptée plus tard. »

A la suite de cette œuvre si curieuse du Musée de St-Omer, mentionnons les portraits de MM. Boussemart de Thiennes, Henri, Louis et Alexandre Boussemart, appartenant à Madame de Clérembaut ; — celui de M^lle^ Cornille, et surtout celui de M. Cornille père (1), que Doncre avait peint comme pour un ami et qui, de l'avis unanime des amateurs, passait pour être le plus fin et le plus frappant des portraits de dimension réduite qu'il eût exécutés à Arras.

(1) En costume de Conseiller de préfecture.

Digitized by Google

Datés de l'an IX^e^, ces deux portraits, dont le dernier ornait la salle à manger de l'aimable et regretté Président Cornille, sont actuellement à Paris, entre les mains de sa fille, M^me^ Richard.

Mentionnons également l'unique portrait qui ait été fait de Le Bon, et que possède M. Demory.

Une grande inégalité se remarque dans les portraits de Doncre, plusieurs personnes y ont vu une décroissance successive de son talent, au fur et à mesure qu'il avançait en âge.

A part les derniers portraits par lui peints en 1818 et 1819 qui annoncent véritablement la fatigue et le trouble de l'œil, nous attribuons à des considérations d'un tout autre ordre d'idées, cette inégalité, procédant non moins de l'agencement que de l'exécution.

Pour nous, deux périodes bien tranchées existent dans les portraits de Doncre; d'abord celle qui, partant de 1769, se continue jusqu'à l'envahissement des détestables modes du Directoire, de l'Empire et de la Restauration; puis celle qui, datant de ces accoutrements, a duré jusqu'à la mort de notre artiste.

Doncre, qui jamais ne voulut endosser les habits des merveilleux et des incroyables, et qui fut sans doute cause que M^me^ Doncre n'adopta pas davantage le costume féminin de cette disgrâcieuse époque, ne peignit qu'à contre-cœur les modèles ainsi attifés.

Autant il exécutait volontiers le frac français, les flots de dentelles du jabot et des manchettes, autant il cassait coquettement les plis soyeux et opulents des robes Louis XVI, toutes choses qu'il avait dans la main, et peignait du bout de la brosse, autant il se sentit dévoyé

Digitized by Google

en présence et des fourreaux étroits bridant sur des poitrines enfouies sous les manches à gigot, et des habits étriqués, à collet grotesquement monté, à anglaises roulées en boudin, et à queue de morue, qu'il ne reproduisit, nous le répétons, qu'avec un visible ennui.

C'est pourquoi, tandis que dans la première période les modèles ont l'air dégagé, à l'aise dans leurs mouvements, dans leurs allures, et que tout satisfait, disposition et exécution, on remarque ensuite de la gêne, de la contrainte dans les portraits de la période suivante, qui ne se recommandent guère que par l'exécution des chairs, que le faire des vêtements ne vient plus suffisamment soutenir ou accompagner.

Durant chacune de ces périodes, maintenant il faut distinguer entre les portraits convenablement rémunérés et auxquels Doncre apportait tous ses soins, et les portraits peu payés, que toujours sous l'influence du *Res angusta domi*, l'artiste consentait à faire, mais en n'en *donnant que pour l'argent*.

Telles sont les raisons véritables qui, selon nous, donnent la clef des inégalités des portraits de Doncre, inégalités que l'on ne retrouve plus dans les tableaux de chevalet, à propos desquels il ne subissait pas les mêmes nécessités (1).

(1) Beaucoup de personnes, au surplus, confondent avec les portraits de Doncre, 1° ceux de son pasticheur Turlure, qui en a fait d'assez bons, comme les portraits de M. et de M^me^ Le Ducq, à M. Brissy; 2° ceux de son frère Omer Doncre, qui en a fait de mauvais, comme les portraits de M. et de M^me^ Deladérière, à M^lle^ Deladérière.

Digitized by Google

TABLEAUX DE GENRE.

La ville d'Arras doit, aux instances de Dutilleux près de M. de Chauvigny, le don que ce dernier a fait au Musée, du charmant tableau de genre dans lequel Doncre s'est représenté avec M^me^ Doncre et M. et Madame Effroy.

A gauche de la toile, et partant à droite du spectateur, Doncre, à son chevalet, se tourne vers Madame Doncre qui, debout, vient d'appeler son attention en lui posant la main gauche sur l'épaule ; près de Doncre est assise M^me^ Effroy, et à côté d'elle, également assis derrière une table, l'antiquaire Effroy examinant ses médailles ; au fond du tableau, une boiserie de chêne avec des rayons remplis des curiosités de l'amateur, sur lesquels glisse un jour discret, doucement tamisé par une fenêtre située au bout de l'appartement.

Les expressions des figures sont parlantes, celle de Doncre, qui sourit tristement, est pleine d'une touchante mélancolie, le dessin est correct, la lumière habilement distribuée, la couleur fine, blonde, transparente ; enfin, dans le genre familier, cette toile nous semble irréprochable, et nous ne voyons pas ce que la critique la moins indulgente aurait à y relever, au point de vue de la composition, de l'exécution et de la to-

Digitized by Google

nalité. Au bas de cette peinture, on lit : *D. Doncre, pictor fecit 1805. Ætatis suæ 60.*

M. Hirache possède quatre petits tableaux représentant : l'*Amour vainqueur* et l'*Amour endormi*; l'*Amour qui vient* et l'*Amour qui s'envole*. Ces figures nues, peintes sur fond de paysage, sont parfaitement dessinées et exécutées avec une délicatesse infinie. L'Amour vainqueur et la femme s'efforçant de retenir le dieu volage qui l'abandonne, sont surtout adorables (1). Malheureusement il existe dans les verts des paysages des tons froids, crûs, même faux, qui, évidemment, ont dû beaucoup changer.

M. Demory a eu longtemps une *Halte de Bohémiens*, où se voyait une accorte hôtelière flamande versant de rouges bords à plusieurs bandits, dont l'un tenait par la bride un très-beau cheval blanc. Cette toile, qui probablement figure dans quelque collection anglaise, était remarquablement réussie.

Il existe chez M. Hirache un *Chasseur à l'affût*, se disposant à tuer un lièvre; et chez M^me^ Estoret, un *Chasseur endormi*, datés tous deux de 1792; ces tableaux représentant le même personnage, vêtu de l'inévitable costume vert, et le même braque blanc et marron, formaient originairement pendants : celui de M^me^ Estoret, mérite une mention particulière.

Adossé contre un tertre, et appuyé sur la main gau-

(1) A propos des figures nues, il faut rendre à Doncre cette justice que toujours il les a exécutées de façon à ce qu'elles n'eussent rien du sensuel et du déshabillé que l'on peut reprocher à tant de maîtres de son époque, et qui n'ont point été étrangers à leur vogue.

Digitized by Google

che, le Chasseur, jeune homme de 18 à 20 ans, qui vient de prendre un repas champêtre, est profondément endormi; la chaleur lui a fait jeter bas son habit, à côté de sa carabine, et près de son chien couché presque à ses pieds, le museau allongé sur les pattes de devant. En face du Chasseur, les restes du repas, puis une gourde, un verre, un couteau; vis-à-vis du chien qui les surveille, un lièvre, une caille, une gibecière, tout cela sur fond de paysage au coucher du soleil.

L'attitude du Chasseur traduit bien la fatigue et la prostration, la tête vue de profil, les mains et les bras sont peints avec une finesse et une saveur dignes des meilleurs maîtres flamands. Dans ce genre, Doncre n'a jamais été plus loin. La gourde tressée d'osier, la carabine et les autres accessoires sont exécutés comme par Griff ou par Oudry; ainsi que le tableau d'intérieur, du Musée, cette toile serait irréprochable, si le paysage et le chien ne laissaient à désirer.

Madame Desvignes possède aussi deux tableaux de Doncre, l'un *satyre contre les désœuvrés*, portant la date de 1818, et ces mots : « *Inventé et peint à l'âge de 75 ans.* » L'autre, daté de 1817, prouverait qu'à cette époque le talent de Doncre n'avait nullement baissé.

Au centre du panneau, Bacchus couronné de pampres, à cheval sur un tonneau, tient de la main droite une large coupe, et de la gauche exprime le jus du raisin dans une autre coupe que lui tend une Bacchante debout et appuyée sur lui; à l'arrière-plan, travaillent trois Amours vendangeurs.

Peintes sur fond de paysage, d'une couleur très-agréable, ces figures, les deux premières surtout, sont gracieu-

Digitized by Google

sement modelées et facilement exécutées ; rien de plus heureux que l'abandon des attitudes, et l'expression des physionomies; celle de Bacchus pétille de malice, celle de la Bacchante, dont les regards flottent indécis déjà, rend supérieurement l'ébriété qu'elle commence à ressentir.

Citons encore un *Philosophe en méditation*, près duquel un enfant souffle des bulles de savon, et un second *Philosophe lisant*, appartenant à M. Hirache ; — une autre tête de *Philosophe*, à M. Gauthier ; — une *Rixe de Cabaret* (1803), et une *Danse de Villageois* (1803), à M. Boisleux, de Wancourt ; — un *Philosophe* encore, au Directeur du Séminaire de Soissons ; — un *Effet de lampe* où l'on voit six personnages (portraits historiques paraît-il) dont l'un chante la *Marseillaise* (1794), à M. Bonneau, de Valenciennes ; — un *Amour*, vu jusqu'à micorps, à Mlle Delory ; — un *Violoniste* en bonnet rouge et en houppelande verte, dans le genre de Teniers, dont une copie est chez M. Lecesne ; — un *vieux Mendiant*, et une *vieille Femme* récitant son chapelet (1791), à M. Lantoine-Blondel ; — deux tableaux allégoriques, la *Jeunesse* et la *Vieillesse*, ayant appartenu à M. Le Roux du Chastelet ; — une autre *allégorie* représentant une jeune fille assise, absorbée dans la lecture d'un mauvais livre, tandis qu'accroupi sous sa chaise le Génie du mal la regarde avec une satisfaction diabolique ; — enfin, un *Cavalier Espagnol*, attribué à Doncre, offert au Musée par M. Gauthier. Ajoutons, toutefois, que s'il n'est pas une copie d'un autre maître, ce tableau sans signature, très-empâté dans les lumières, et ne présentant que des glacis d'huiles de couleurs dans les ombres, nous paraît d'une paternité fort apocryphe.

Digitized by Google

NATURE MORTE.

Laissant à l'écart une foule de natures mortes, très inexactement attribuées à Doncre, nous n'en connaissons de lui que cinq dont l'authenticité ne saurait être contestée; la première, de 1767, appartenant à M. Bret, notaire à St-Omer; la seconde, de 1769, figurant au Musée de cette ville; la troisième, de 1772, que possède M. le curé de Zeggers-Cappel; puis la quatrième, de 1785, aux mains de M^me^ Lenglet-Henry; la cinquième enfin, de 1803, léguée au Musée d'Arras par M. Thilloy.

M. Boistel, que nous aimons toujours à citer textuellement, décrit ainsi les deux premières :

» A droite, un arbre mort, noueux, rameux, rabougri, » tout à fait fantastique, étale sur tout le ciel les restes » de ses branches cassées, écorcées, bizarrement cornues; » à l'une d'elles est pendu, par les pattes de derrière, » un lièvre, dont la tête traîne sur le sol; au-dessous » sont jetées une bécasse, une sarcelle, un long fusil de » chasse garni d'une banderolle fauve, traverse la scène » et s'appuie au tronc de l'arbre; un sac à plomb à » porter en bandoulière, fait de ce même cuir fauve, est » tombé près de la crosse du fusil; à côté, et dans une » ombre chaude et transparente, on distingue une caille :

Digitized by Google

» en avant plus en lumière, une perdrix couchée sur le » dos, les pattes raidies et dressées. Derrière le fusil est » assis un grand chien blanc ; tout cela est disposé sur » un tertre de terrain argileux, déchiré dans son flanc, » maigrement gazonné à la surface. Au-dessus de la » scène, qui est toute de premier plan, apparaissent » quelques indications d'un paysage insignifiant, sur un » petit papier chiffonné, que le vent a roulé au centre de » la composition, on lit très distinctement : *D. Doncre,* » *pinxit, anno* ***1767***.

» Le lièvre, les oiseaux, sont de très bonnes études, » et je crois que Doncre en jugeait ainsi, car il me semble » avoir répété tout au moins le lièvre et la perdrix dans » le tableau que possède le musée de St-Omer; il n'est » pas possible d'en dire autant du chien, c'est un essai » malheureux, l'auteur a bien fait de ne pas le reproduire, » tout l'équipage de chasse a été curieusement travaillé, » jusque dans les plus petits détails, puis hardiment sa- » crifié, en partie, sous des glacis obscurs, à l'effet » général. La couleur est belle, véhémente sans cesser » d'être harmonieuse.

» Dans la seconde toile on voit pendus, à un tronc » d'arbre, un lièvre, un lapin, sur le sol un canard, une » perdrix, deux bécassines, un rouge-gorge. On lit au » milieu du gazon : *D. Doncre, pinxit,* ***1769***. »

La nature morte de M. le curé de Zeggers-Cappel, représente une *Monstrance* très minutieusement étudiée, nous dit cet ecclésiastique.

Celle de M^me^ Lenglet-Henry se compose d'une grappe de raisins noirs, d'une grappe de raisins blancs et d'une assiette de noisettes franches, fort remarquablement peintes.

Digitized by Google

Enfin, celle du Musée d'Arras représente des fleurs, évidemment exécutées d'après nature, dont plusieurs très fraîches encore, sont parfaitement réussies, bien que n'étant pas traitée d'une manière décorative, cette toile a dû servir de dessus de cheminée (1).

(1) Les douze peintures léguées au Musée, par M. Thilloy, ont été choisies par M. Dutilleux et nettoyées ou restaurées par M. Demory.

Digitized by Google

MARINE.

M. Demory possède une marine de Doncre.

Sous un ciel chargé de noirs nuages que sillonne la foudre, les vagues se déchaînent avec furie sur un bâtiment qui va se briser contre les récifs; quelques hommes déjà lancés à la mer s'accrochent aux épaves du navire ou s'efforcent de gagner la côte : impuissant à la manœuvre, le reste de l'équipage est réfugié dans les haubans.

Telle est la scène qu'offre cette toile, très travaillée, très finie et très réussie, seulement nous n'oserions affirmer qu'elle n'est point copiée de quelque maître hollandais ou flamand.

Digitized by Google

MINIATURE.

Les plus fines miniatures que nous connaissions de Doncre, sont le portrait du chef de brigade Timothée Dehay (1), appartenant à son neveu, M. Félix Cornille, et celui de M. Demory Jean-Baptiste, appartenant aussi à son neveu, M. Demory, directeur de notre école de dessin.

Le chef de brigade porte le costume autant civil que militaire des officiers généraux de la République.

Frac bleu ouvert, orné de boutons de métal et de petites épaulettes, gilet blanc à revers, cravate blanche à coins brodés retombant sur le jabot de la chemise, chapeau à cornes garni simplement de passementeries noires.

D'une tonalité séduisante, la tête, la cravate et la chemise sont peintes avec une délicatesse rare, et un fini d'autant plus remarquable qu'il n'accuse ni peine, ni sécheresse.

Le portrait de M. Jean-Baptiste Demory, est plus étonnant encore, tellement ses dimensions sont restreintes, car il a dû servir d'épingle ou de bague dite marquise.

(1) Cette miniature est signée *D. Doncre*.

Digitized by Google

On se demande comment le maître qui traitait si furieusement les décorations de plein air et les peintures murales du Temple de la Raison, a pu exécuter si curieusement et si merveilleusement ces miniatures qui feraient certainement honneur aux meilleurs spécialistes.

Il faut citer également un médaillon représentant Doncre à son chevalet. Le costume vert a fait place à l'habit bleu à collet rabattu et au gilet rouge, à grands revers dits à la Robespierre, portés à certaine époque révolutionnaire. Cette miniature que possède M. Dancoisne, est inférieure aux précédentes, elle a du reste un peu souffert, soit qu'on l'ait exposée à un jour trop intense, soit que Doncre ait employé dans les chairs trop de ces couleurs végétales, changeant sous l'action de la lumière. (1) Un autre médaillon représentant Mme Doncre, qui malheureusement est considérablement altéré (2). Un portrait de Mme Demory, sur fond de paysage (3). Une miniature reproduisant M. Dufour et Mme Lecesne, au temps de leur enfance (4), et le portrait d'un membre de la famille de Tramecourt.

Nous signalerons enfin une petite miniature à l'huile qu'a bien voulu nous offrir M. Demory : exécutée pour

(1) Une autre miniature de Doncre représente exactement dans le même costume, M. Hallo, ex-maréchal-des-logis au régiment de Noailles-Dragons, et ancien capitaine de grenadiers de la garde nationale d'Arras. Cette miniature, d'exécution peu fine, appartient à Mme Coiffier

(2) A Madame Lenglet-Henry.

(3) A M. le docteur Désiré Lestocquoy.

(4) A Madame Lecesne.

Digitized by Google

servir de dessus de tabatière ; cette peinture d'un pouce carré environ, est un véritable chef-d'œuvre du genre. *Deux charmants Amours* y jouent dans les blés. Impossible de rendre ici l'agrément de l'exécution, de la composition et de la couleur de ce délicieux bijou.

Digitized by Google

DESSINS.

Les nombreux dessins de Doncre ont disparu pour la plupart, on en connait cependant encore quelques-uns.

Le Musée d'Arras en exhibe trois signés, et plusieurs autres sans signature.

Le premier de ceux portant le nom de Doncre, est un portrait au crayon noir et à la sanguine, de son frère qui habitait Arras.

Le second, une académie d'homme vu de dos.

Le troisième représente *Dieu le père* et *St-Jean-Baptiste;* deux sujets sur la même feuille. Elle est datée de 1780.

Ces dessins sont facilement et correctement exécutés, la tête de Doncre le jeune a un sourire plein de finesse et de malice.

M. Demory conserve également six à huit crayons croqués par Doncre à propos de ses travaux décoratifs (1), et M. Hirache montre un projet à la plume du *Milon de Crotone,* et deux projets se référant au tableau de *Napoléon dans le sein du Sénat.*

(1) M. Demory nous a offert un dessin représentant, dans des attitudes différentes, un petit enfant huit ou dix fois répété, qui, au dire de M Gauthier, n'est autre que l'enfant de Doncre.

Digitized by Google

M. Dancoisne, d'Hénin-Liétard, montre aussi dix dessins aux crayons noir et rouge, attribués à Doncre, qui représentent des personnages de l'époque révolutionnaire, dans lesquels Messieurs Bollet père et Roussel ont affirmé reconnaître Maximilien Robespierre et M^me^ Le Bon.

Mais il ne nous paraît pas que ces dessins, provenant, à notre avis, de deux mains, puissent être de Doncre (1); les uns étant trop faibles pour cela, et les autres, ne rappelant point le faire simple et sobre de notre artiste artésien. Plus volontiers nous attribuerions ces derniers à Bailly, l'habile et l'aimable faiseur, compatriote de Robespierre, avec lequel il était, on le sait, assez intimement lié, et dont il exécuta le joli portrait à l'huile que l'on voit chez M. Demory, portrait que ne tardera point à publier, dans son curieux livre actuellement sous presse, notre collègue, M. Pâris (2).

---

(1) Bien que Doncre ait, ainsi que nous l'avons dit précédemment, fait au crayon les portraits des Conventionnels de l'Artois.

(2) Deux dessins aux trois crayons, attribués à Doncre, et représentant une tête de nymphe endormie et une tête d'enfant, appartiennent, le premier, à M. Dubois, artiste peintre, le second, à M. de Galametz.

Doncre avait été chargé, on le sait, d'enlever, pour les faire porter au *Museum*, tous les tableaux, sculptures, gravures, estampes, médailles antiques et autres objets scientifiques, trouvés soit dans les églises, chapelles, monastères, soit aux domiciles des condamnés, incarcérés ou émigrés.

Chacune de ces opérations nécessitait un état ou procès-verbal estimatif et descriptif; plusieurs de ces pièces (qu'a bien voulu, au cours de l'impression de ce travail, nous communiquer M. Caron)

Digitized by Google

Doncre est maintenant assez connu pour qu'il soit inutile de s'étendre davantage.

Faut-il en faire un grand maître?

Non, assurément.

entièrement écrites de la main de Doncre et signées de lui, existent encore à la bibliothèque communale.

Voici leur date et l'indication des personnes à propos desquelles ces états ont été dressés.

AN III DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE.

3 brumaire. — Mme Hennecart de Briffeuil, abbesse d'Annay, exécutée le 25 juin 94.

13 brumaire. — M. le comte de Montgon, commandant de la citadelle, exécuté le 1er avril 94.

22 brumaire. — M. Dupuich, négociant et échevin, exécuté le 6 mai 94.

27 frimaire. — M. Boitel, sergent de l'échevinage, exécuté le 19 juin 94

8 nivôse. — M. Liger, avocat, receveur de l'abbaye de St-Vaast, exécuté le 31 mars 94.

3 ventôse. — M. Dambrines d'Esquerchin, conseiller honoraire au conseil d'Artois, exécuté le 6 mai 94.

8 ventôse, — Mlles Lefebvre de Gouy, exécutées le 13 avril 94.

18 ventôse. — Mlle Donjon de Rusquehan de Balinghem, exécutée le 6 mai 94.

27 ventôse. — Mlle Simon du Plessis, exécutée le 21 avril 94.

8 pluviôse. — M. Lallart de Berlette, chanoine, émigré.

16 pluviôse. — M. Dary, détenu.

Digitized by Google

Un peintre médiocre ?

Encore moins.

Que fut-il donc ? Ce qu'a dit M. Toursel : « Une belle » nature d'artiste qui n'a pas eu tout son développement.»

Mais cet artiste, plein de talent et d'originalité, n'en restera pas moins une illustration de notre ville, et elle n'en est point assez riche pour le laisser tomber dédaigneusement dans cet injurieux oubli qui, suivant la belle expression de Dutilleux « l'enveloppe comme d'un » autre linceul, » et le moment est plus que venu de rendre enfin à Doncre l'hommage qu'on lui doit depuis si longtemps.

Demander une croix sur sa tombe, serait impossible, car, nous le répétons, nul ne sait plus où l'on a creusé sa fosse.

Demander une statue serait formuler une prétention ambitieuse peut-être et s'exposer à un refus presque certain.

4 germinal. — M. l'abbé Broucqsaulx, mort en prison.

4 germinal. — Mme veuve Bataille, née Dambrines d'Esquerchin, exécutée le 13 avril 94.

27 germinal. — M. Lefebvre de Gouy, chanoine, mort en prison.

3 floréal. — M. Develle, greffier du conseil d'Artois, exécuté le 1er avril 94.

23 floréal. — M. de Gantès.

11 fructidor. — M. Herman, avocat, maire de St-Pol, exécuté le 7 mai 1791. — Au nombre des objets saisis, on remarque « une pen- » dule à sonnerie, soutenue par des colonnes de marbre blanc, ornées » de cuivre doré, dans une caisse en verre, estimée 3,000 livres. »

Le brouillon écrit de la main de Doncre, mais non signé, de la nomenclature des tableaux provenant de la « *Commune de Béthune*, » existe également à la bibliothèque.

Digitized by Google

Que faire alors?

Une chose bien simple, bien peu dispendieuse, et que la municipalité ne refusera point, si elle est réclamée par l'Académie.

La maison que Doncre habita longtemps, où il travailla beaucoup, et dans laquelle il mourut, maison qui n'a guère subi de modification sensible, est située rue du Cornet.

Pourquoi ce nom banal et sans signification aucune, ne ferait-il pas place à celui de l'artiste oublié, dont on réhabiliterait ainsi la mémoire.

Nos conclusions sont, en conséquence, et c'est principalement afin de les motiver qu'ont été écrites ces lignes, que l'Académie émette le vœu que la rue du Cornet s'appelle désormais :

RUE DE DONCRE (1).

(1) On lit dans la finale du procès-verbal de la séance du 20 décembre 1867.

« En terminant cette..... étude, M. le Gentil..... demande que » l'Académie prenne l'initiative de l'honneur à rendre à la mémoire du » peintre artésien, en émettant le vœu que le nom de Doncre soit » donné à une rue d'Arras, à celle qu'il habita si longtemps, la rue » du Cornet. M. de Sède demande, en outre, qu'une plaque commé- » morative soit posée sur la maison de Doncre (le n° 15 de cette rue).

» L'Académie, à l'unanimité, adopte cette double proposition émet » ce vœu et adresse à M. le Gentil des félicitations pour son travail. »

En exécution de cette résolution, la lettre suivante fut adressée à M. le Maire, par M. le Secrétaire général de l'Académie :

Digitized by Google

« Arras, le 25 Janvier 1868.

» Monsieur le Maire,

« Il y a quelques années, l'Académie d'Arras mettait au concours la » biographie du peintre Doncre, né en Flandre en 1743, reçu bourgeois » d'Arras en 1772, et décédé le 11 mars 1820, dans cette ville, après y » avoir accompli des œuvres remarquables. Ce concours n'était pas » demeuré infructueux ; cependant le travail qu'il avait imposé ne » suffisait pas pour faire connaître complètement le peintre dont la » ville d'Arras peut s'honorer à juste titre d'avoir été la patrie adoptive. » Aussi, l'un des membres de la Compagnie savante vient-il de faire » une étude approfondie de sa vie et de ses travaux, qui est actuellement » sous presse. Cette étude se divise en deux parties : la première donne » la biographie de Doncre et contient les plus intéressants détails sur » la grande distinction de son esprit, son jugement sain, son caractère » plein de droiture et de bienveillance, toutes qualités bien propres à » attirer le succès et qui, en effet, lui attirèrent les commandes des » petites fortunes, comme celles des grands seigneurs, et lui valurent » l'estime de tous. La seconde partie a pour but l'examen des œuvres » du peintre Artésien que l'auteur montre ordinairement préoccupé de » faire servir son talent à son existence quotidienne, disposant de peu » de ressources comme couleurs, mais se distinguant par son honora- » bilité et sa droiture, exécutant souvent des programmes imposés et » vivant au milieu de circonstances qui, si elles ne lui ont pas permis » d'atteindre toute la perfection à laquelle il aurait pu prétendre, ont » néanmoins laissé percer sa nature d'élite. L'auteur passe successi- » vement en revue les œuvres principales de Doncre, tableaux décora- » tifs, grisailles, portraits ; fait ressortir le mérite du peintre tout en » limitant ce mérite à ses vraies proportions, qui sont déjà fort grandes » et fort honorables pour la ville d'Arras.

» Non seulement l'Académie a voté l'impression du travail qui lui a » été soumis, mais, à l'unanimité, elle a émis le vœu que le nom de » Doncre fût donné à une rue d'Arras, à celle qu'il habita si longtemps, » la rue du Cornet, et, en outre, qu'une plaque commémorative fût » posée sur son ancienne maison, qui porte le numéro 15 de cette rue.

Digitized by Google

» J'ai l'honneur, Monsieur le Maire, de vous transmettre l'expression » de ce double vœu, en vous priant, au nom de l'Académie, de vouloir » bien le placer sous les yeux du Conseil municipal, et provoquer de » sa part la délibération nécessaire pour recevoir la sanction du Gou- » vernement.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute et » respectueuse considération.

» *Le Secrétaire général de l'Académie impériale d'Arras,*

» Signé : A. PARENTY. »

Enfin, dans le compte-rendu communiqué aux journaux, de la séance tenue par le conseil municipal, à la date du 6 février suivant, on lisait:

« Il est donné lecture d'une lettre de M. Parenty, relativement au » vœu exprimé par l'Académie d'Arras, que le nom de DONCRE soit » donné à la rue du Cornet, habitée par lui, et qu'une plaque soit » apposée à la façade n° 15 de cette rue pour y perpétuer le souvenir » de ce grand artiste. Le Conseil approuve et charge l'administration » municipale de faire remplir les formalités nécessaires pour arriver » à l'exécution de ce vœu. »

Nous nous applaudissons d'autant plus de cet heureux résultat que peut être il pourra contribuer à faire accorder, quelque jour aussi, une justice et une faveur analogues à notre regretté DUTILLEUX.

Digitized by Google

NOTICE

sur

M. CRESPEL-DELLISSE

FONDATEUR DE LA SUCRERIE INDIGÈNE

Membre de l'Académie d'Arras et de diverses autres Sociétés savantes,
Chevalier de la Légion-d'Honneur et de plusieurs ordres étrangers

Par M. Aug. PARENTY

Secrétaire-Général.

Il y a quelque temps, dans une conférence publique, je me proposais de présenter à mes auditeurs une étude historique et statistique sur la sucrerie indigène et je me suis senti entraîné à retracer en même temps la vie et les travaux de M. Crespel-Dellisse. Appelé aujourd'hui, suivant le vœu exprimé par l'Académie dans sa délibération du 22 décembre 1865, à lui soumettre la notice biographique de cet éminent industriel, je ne puis me dispenser de reproduire l'histoire de la sucrerie indigène. Est-ce ma faute, ou n'est-ce pas plutôt une nécessité qui s'impose à moi par la force même des choses? Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que M. Crespel-

Digitized by Google

Dellisse fut le véritable fondateur de l'industrie sucrière en France ; que, dans toutes les luttes qu'elle eut à soutenir, il fut constamment le premier sur la brèche ; que, seul, dans les circonstances les plus critiques, il ne désespera jamais de son salut, et que, pendant plus d'un demi-siècle, il a marché à la tête de nos fabricants. Il y a plus, bien qu'il eût lui-même inventé la plupart des procédés qu'il employait, il n'en faisait un mystère pour personne ; toujours ses ateliers furent ouverts avec le plus loyal désintéressement à qui voulut les visiter. Ces faits seraient attestés, au besoin, par une série de plus de deux mille lettres que j'ai parcourues. Cette correspondance a été classée et divisée en trois volumes, par M. Aymar-Brescion, membre de la *Société des gens de lettres*, directeur général de l'Académie nationale agricole, et maire de Colombes, qui l'appréciait en ces termes, dans une lettre écrite par lui, le 1er février 1864, à M. Crespel-Dellisse lui-même :

« Vous m'avez donné un témoignage irrécusable d'es-
» time et d'affection en me confiant votre longue et vo-
» lumineuse correspondance, et me disant : Je compte
» sur vous pour donner un corps à toutes ces pièces que
» la destruction menaçait.

» Et j'ai accepté cette tâche difficile.

» Et j'ai pu toucher du doigt alors toutes vos tribula-
» tions, tous les tourments de votre noble et utile car-
» rière.

» Laissez-moi donc dire ici, à moi qui ai déjà écrit votre
» vie, que tous ces autographes, malgré le pêle-mêle de
» l'ordre alphabétique, consacrent des vérités irréfutables.

» Votre caractère généreux ne s'est jamais démenti.

Digitized by Google

» votre bonté a été inépuisable, votre patriotisme est » resté de bon aloi.

» Vous avez tenu vos portes ouvertes au progrès; vous » avez encouragé les chercheurs et les travailleurs de » tous les pays; vous avez répandu partout les trésors de » votre vaste intelligence et de votre précieuse expérience; » vous avez fait des élèves qui sont tous aujourd'hui des » maîtres; vous avez exercé sur la plus grande échelle » l'hospitalité scientifique; vous avez vu naître l'industrie » sucrière, fortifié son berceau; vous avez lutté contre » les plus redoutables obstacles; vous avez vaincu de » mauvaises passions; vous avez combattu sans relâche » et sans faiblesse pendant plus de cinquante ans! Vous » êtes le doyen de la fabrication du sucre indigène; c'est » à vous que cette industrie doit les plus signalés servi- » ces. En vain l'envie et la calomnie ont-elles voulu vous » en disputer le sceptre; vous êtes magnifique sur vos » ruines, et les témoins de vos efforts, de vos luttes, de » vos services, qui sont-ils? Précisément les hommes qui » font autorité dans la science.

» Cette collection essentiellement authentique dit en- » core que vous avez été l'un de nos plus grands éleveurs, » l'un de nos plus forts producteurs de céréales et que » les meilleurs appareils, tant pour l'industrie sucrière » que pour le travail de la terre, sont sortis de vos ate- » liers et de vos fabriques.

» Quand, accablé par des pertes cruelles et par l'adver- » sité qui a si aveuglément remplacé la fortune, vous » vous sentirez par trop découragé, prenez cette collec- » tion; tournez-en les feuillets, et vous aurez le senti- » ment de votre valeur; ces lettres, toutes chaudes en-

Digitized by Google

» core des expressions les plus vives de la reconnaissance » de tant d'hommes de mérite, vous consoleront de l'in- » gratitude de ceux qui n'ont pas su vous connaître.

» Ce volume renferme vos titres de noblesse, et je suis » fier d'avoir été choisi pour vous le former (1). »

D'après cette correspondance, il est hors de doute que d'innombrables industriels et savants s'adressèrent tour à tour à M. Crespel-Dellisse et s'inspirèrent de ses travaux. C'est d'abord l'école polytechnique de Vienne qui envoie cinq de ses élèves étudier dans ses fabriques ; c'est ensuite M. Jacob, de Postdam, qui vient s'instruire à son école et trouve ainsi les moyens de rapporter à son pays une industrie qui doit bientôt l'enrichir ; c'est M. Liebig, célèbre chimiste, qui visite plusieurs fois ses usines, de 1831 à 1836, et qui en emporte les plans détaillés. Remarquons ici que, si l'idée première de l'invention du sucre de betterave nous est venue de l'Allemagne, elle y est retournée, grâce à M. Crespel-Dellisse, complétée, transformée en une riche et féconde industrie.

Si une cité peut s'honorer des services que ses citoyens les plus éminents ont rendus à la société, cette vérité doit surtout s'appliquer à la ville d'Arras, par rapport à M. Crespel-Dellisse, qui en a fait la véritable terre classique de l'industrie sucrière. L'Académie, qui s'est empressée d'admettre, dans son sein, cet homme de génie, au début de ses travaux, alors si mal appréciés, ne peut-elle

(1) Toute cette correspondance, qui comprend trois volumes et non un volume *unique*, est entre les mains de Mme Marsaux, fille de l'amiral baron Roussin, en sa qualité de tutrice de MM. Crespel, ses fils, nés de son premier mariage avec M. Tiburce Crespel, fils unique de M. Crespel-Dellisse.

Digitized by Google

pas également, à juste titre, s'applaudir des encouragements qu'elle lui a donnés et revendiquer aussi pour elle-même une faible partie de la gloire qui s'attache au nom de M. Crespel-Dellisse ?

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

Naissance de M. Crespel. — Son mariage. — Ses débuts dans le commerce, à Béthune. — Sa participation à la découverte du sucre indigène. — Ses premiers essais de fabrication, à Lille. (1789 à 1814).

Crespel (Louis-François-Xavier-Joseph), est né à Lille le 22 mars 1789. Ses parents, après avoir été cultivateurs, dans la commune d'Annœullin (Nord), située à peu de distance de Carvin, s'étaient retirés à Lille, où ils se livraient à la fois à la fabrication de l'huile et au commerce d'épiceries. Quelques années après sa naissance (1794), il eut le malheur de perdre son père, honorable citoyen, qui avait servi comme officier dans la garde nationale, pendant le bombardement de Lille. Sa mère, restée veuve avec quatre enfants, et sans beaucoup de fortune, continua néanmoins le commerce avec l'assistance de sa fille aînée, mais celle-ci étant morte peu de temps après, le jeune Crespel, dont les études étaient encore très-peu avancées, fut retiré prématurément du collége pour venir en aide à sa mère, tenir les livres, opérer les recouvrements, et effectuer les voyages que nécessitait le placement des marchandises dans les bourgs et villages environnants. Ses itinéraires s'étendaient jusqu'aux portes d'Arras; c'est ainsi qu'il parcourait ces campagnes déjà si riches, où il plaçait difficilement le sucre colonial, devenu d'un prix

Digitized by Google

exorbitant, et où il devait plus tard produire lui-même, à bon marché, un sucre français devenu le rival du sucre américain (1). Son éducation si tôt interrompue, était nécessairement restée fort incomplète ; mais, malgré son jeune âge, il était doué d'une rare sagacité et d'une force de volonté qui devait le faire triompher de tous les obstacles.

A vingt ans (1809), il épousait Mlle Adelaïde-Alexandrine-Josèphe Dellisse, dont le frère s'alliait le même jour à Mlle Crespel. Ainsi un double mariage unissait à la fois les deux familles. Les époux Dellisse-Crespel reprirent la maison de commerce de Lille, et c'est alors que M. Crespel-Dellisse transféra son domicile à Béthune, où il entreprit le commerce de grains et d'eaux-de-vie.

A cette époque, la France maîtresse du continent, mais esclave des mers, n'avait plus de communications possibles avec les colonies ; le sucre cessait dès-lors d'arriver sur ses marchés, et il était devenu tellement rare, qu'on le payait jusqu'à six et huit francs le kilogramme.

Dès le milieu du siècle dernier (1747) Margraff, chimiste allemand, avait découvert l'existence du sucre dans le tissu cellulaire de la betterave. Mais ses expériences n'étaient pas sorties du laboratoire, et lui-même ne paraissait pas soupçonner la valeur industrielle de sa découverte. Quelques années plus tard, en 1787, un autre chimiste allemand, d'origine française, Achard, associé du baron Koppi, de Berlin, avait répété ses expériences. Comme elles étaient d'abord accueillies avec méfiance, il les renouvela devant des personnes dignes de foi et en

(1) Portraits et histoires des hommes utiles, 1er semestre 1838.

Digitized by Google

publia les résultats dans un mémoire. Margraff avait traité la betterave par l'alcool, après l'avoir desséchée; Achard employa un procédé tout différent : il fit cuire la betterave et l'exposa ainsi à la pression. Il fit ensuite bouillir le jus obtenu jusqu'à ce qu'il acquît la consistance du sirop, puis le versa dans des vases plats, qu'il mettait dans une étuve de trente à trente-un degrés. Il suspendait l'opération quand une pellicule gommeuse venait à se former; il renfermait le tout dans un sac de forte toile dans lequel on le pressait et la cassonade restait seule. Achard continua ses expériences jusqu'en 1808, grâce à une subvention de 200,000 francs que lui faisait le gouvernement prussien.

Napoléon Ier qui, sans doute, avait entendu parler de ces essais, demanda alors à la science ce que le Nouveau-Monde lui refusait désormais. Il paraît même qu'il aurait promis une récompense d'un million à celui qui établirait la première fabrique de sucre indigène capable de produire une quantité déterminée de sucre marchand. La science se mit aussitôt à l'œuvre, et elle parvint à résoudre le problème qui lui était posé. Un membre de l'Académie des Sciences, M. Proust, découvrit le sucre de raisin, mais cela ne suffisait pas; il fallut revenir au sucre de betterave. Deyeux s'en occupa d'abord, puis Chaptal, et tous les chimistes travaillèrent à l'envi. M. Crespel-Dellisse se mit aussi de la partie et voici comment : dans le courant de 1809, un employé des bureaux de la préfecture du Nord, passionné pour les expériences chimiques, parvint à extraire du jus de la betterave quelques onces d'un sucre brut, de couleur jaune, d'un goût de réglisse très prononcé. M. Crespel reçoit à Béthune cette nouvelle de

Digitized by Google

Parsy, l'un de ses parents et son ami d'enfance. De son côté, il se met à faire des expériences qui ne le laissent pas sans espoir. Dans le mois d'octobre 1810, il les reprend de concert avec Parsy, qui restait toujours à Lille. Vers la fin de novembre, ils tentent en commun un essai plus grand ; pour cela ils ont recours à un raffineur de Lille, qui leur permet de disposer de ses étuves, et le 1er décembre, Parsy écrivait à M. Crespel-Dellisse la lettre suivante :

« Lille, 1er décembre 1810, sept heures du soir.

» Ne perds pas courage, mon cher Crespel, notre pro-
» jet ira bien, j'ose le croire ; les cristaux chez moi se
» sont montrés dès ce matin ; ils prennent un aspect bien
» plus encourageant encore dans l'étuve de MM. Bernard.
» Les cristaux sont tellement forts et adhérents qu'ils
» forment des couches épaisses et luisantes comme la
» glace.

» J'avais commencé cette lettre à sept heures, je l'ai
» quittée pour converser avec M. Théry ; il est actuelle-
» ment dix heures ; pendant notre entretien, j'ai pressé
» fortement le feu. Le temps se disposant à la gelée, de-
» venait plus favorable pour chauffer mes étuves. Je
» viens de regarder au sirop, j'y ai trouvé beaucoup
» d'assez gros cristaux. Il faut un air très chaud pour
» cette opération.

» Ne te semble-t-il pas qu'on se procurerait, cette année
» de grandes quantités de betteraves ? Comment trouves-
» tu cette supposition que je fais ? Il y a dans le dépar-
» ment du Nord 560 communes, dont chacune fourni-
» rait 100,000 kilogrammes de betterave ; cela produira

Digitized by Google

» 56,000,000 pesant, dont on obtiendrait 3,500,000 kilo-
» grammes de sucre. Supposé qu'on n'en trouve que la
» moitié, c'est toujours 1,750,000 kilogrammes qui, à
» 3 francs (celui des colonies vaut plus de 4 francs)
» donnerait 5,250,000 francs. Ainsi les trois usines ache-
» tant ce qui se trouverait de betteraves, feraient encore
» cette année le modeste bénéfice de 157,500 fr. (1) en
» comptant le bénéfice à 3 p. %.

» Quand tu viendras à Lille, avec ta femme, tu m'en
» informeras, je ferai faire une tarte sucrée et tu me per-
» mettras de t'embrasser d'une amitié égale à celle que
» je te porte pour la vie.

» Signé : PARSY. »

Aussitôt la réception de cette lettre, M. Crespel-Dellisse quitte Béthune pour revenir à Lille, d'où il était sorti depuis dix-huit mois. Deux chaudières, une presse et des râpes sont montées dans la maison de Parsy, rue de l'Arc, et les deux associés travaillèrent ainsi jusqu'en mars 1811. Quoique les résultats obtenus fussent satisfaisants, ils ne livrèrent point de sucre, cette année, au commerce, mais ils remirent des échantillons à M. le comte de Brigode, maire de Lille, ainsi qu'à M^me^ veuve Colle, raffineur, qui les soumit au raffinage et en obtint un superbe pain qui fut exposé à Lille, avant l'annonce de celui que MM. Barruel et Isoard produisirent dans la même année par des procédés différents. Pendant cette année 1811, MM. Crespel et Parsy, cultivèrent eux-mêmes

(1) La copie de la lettre que nous avons eue sous les yeux porte le chiffre de 3,943,500 fr., qui paraît être le résultat d'une erreur.

Digitized by Google

une grande partie des betteraves qui leur étaient nécessaires, et ils montèrent leur fabrique en grand, M. Parsy s'occupant de la comptabilité, et M. Crespel de la partie industrielle. Toutes les machines furent faites selon les instructions de ce dernier ; une râpe cylindrique en tôle percée de trous, fut un premier perfectionnement ; elle servait pour la trituration de la betterave, tandis que l'on employait une presse à vis pour l'extraction des jus, et cinq chaudières pour les diverses opérations. L'ouvrage d'Achard, traduit de l'allemand, parut vers la fin de 1811 ; il éclaira M. Crespel de manière à activer la marche de ses travaux, et en 1812, celui-ci put, avec son parent, livrer au commerce, des sucres bruts en quantités assez grandes pour l'époque, au prix de 8 fr., 7 fr. 80 cent. et 6 fr. 60 le kilogramme (1).

Nous avons dit que ce n'est qu'en 1811 que M. Crespel eut connaissance des travaux d'Achard : quel ne dut pas être son étonnement quand il apprit que lui, simple praticien, avait deviné ce que le chimiste allemand avait découvert avec le flambeau de la science ?... Cependant une chose lui manquait encore, c'était un procédé pour séparer la mélasse du sucre ; avec son infatigable ardeur, il parvint à résoudre ce problème au moyen de la presse à vis ; il inventa de plus une machine pour détacher les cristaux et dès-lors son but fut atteint (2).

(1) Lettre de M. Crespel à M. Hazard fils, 28 mars 1828.

(2) C'est ici le lieu de constater que, dès ses premiers essais de fabrication en 1809, alors que la betterave se râpait à la main avec une lame de couteau, et que le jus se cuisait à la casserole, M. Crespel-Dellisse eut pour collaborateur dévoué son plus jeune frère, M. Xavier Crespel, qui le suivit d'abord à Lille, puis à Arras, et lui prêta un continuel

Digitized by Google

Il s'agissait de faire concurrence à l'Amérique. Ce sont des prisonniers espagnols que MM. Crespel et Parsy employèrent pour atteindre ce but.

Tandis qu'ils travaillaient ainsi à Lille, M. Benjamin Delessert, raffineur à Passy, se livrait aux études les plus assidues pour obtenir en grand le sucre de betterave bien cristallisé. Après quatre ans de tâtonnements, il y réussit, et le 2 janvier 1812, il annonça son succès au ministre Chaptal. Celui-ci en informa aussitôt l'Empereur, et Napoléon, ravi, s'écria : « Il faut aller voir cela, partons. » En effet, il part; M. Delessert, absent de chez lui, n'a que le temps de courir à Passy, et quand il arrive il trouve la porte de sa raffinerie occupée par les chasseurs de la garde impériale qui lui ferment le passage. Après s'être donné à connaître, il finit par entrer; mais déjà l'Empereur avait tout vu, tout admiré. Il était entouré des ouvriers de la fabrique, fiers de cette grande visite. L'émotion était à son comble. L'Empereur s'approcha de M. Delessert, et détachant la croix d'honneur qu'il portait sur sa poitrine, il la lui remit. Le lendemain le *Moniteur* annonçait qu'une grande révolution dans le commerce français était consommée : l'Empereur avait raison : la science venait de créer une richesse nouvelle et qui s'est trouvée immense.

Tout en constatant le succès obtenu par M. Delessert, il nous est impossible de ne pas faire ici la réflexion

et actif concours jusqu'en 1823, époque où il épousa Mlle Pinta, et fonda lui aussi, rue de Beaudimont, une fabrique de sucre qu'il a exploitée jusque dans ces derniers temps. Quoique dans des conditions plus modestes que son frère, M. Crespel-Pinta a efficacement concouru aux progrès de l'industrie sucrière.

Digitized by Google

suivante : Comment se fait-il que M. Crespel-Dellisse n'ait pas, sinon obtenu à son exclusion, au moins partagé avec lui, la récompense qui lui fut décernée ? En effet, nous avons remarqué qu'à la fin de 1810, M. Crespel et son parent Parsy avaient obtenu du sucre, et que dès ce moment, ils avaient fondé une fabrique ; pendant la première campagne, ils avaient obtenu 4 à 500 kilog. de sucre brut; et en 1812, ils en livraient à la consommation environ 10,000 kilogrammes. Ils avaient donc précédé M. Delessert, et pour que celui-ci leur ait été préféré, il faut que leurs travaux n'aient pas été connus de l'Empereur Napoléon Ier. Ce qui le prouve, c'est qu'en 1812, M. Charles Derosne, envoyé par Chaptal à Lille, pour y fonder une fabrique impériale de sucre, n'apprit que sur les lieux mêmes que déjà la fabrique de M. Crespel marchait depuis deux ans. M. Derosne se rendit alors près de ce fabricant, étudia, pendant une saison, ses procédés, et sur l'observation de cet éminent mécanicien, le projet de fabrique impériale fut abandonné. C'est de ce moment que datèrent les relations que M. Crespel entretint toujours avec M. Derosne, qui depuis lors, expérimenta dans les usines mêmes de son ami, tous les nouveaux appareils qu'il construisait.

Lowitz, chimiste russe, avait découvert, en 1791, la propriété décolorante du charbon. En 1812, M. Crespel apprend l'efficacité de cette propriété sur le vinaigre ; il essaie d'en faire l'application, en petit, sur le jus de betteraves, il réussit ; mais il échoue quand il veut opérer en grand. Heureusement, M. Derosne, à qui il communiqua ses procédés, finit par lui indiquer le moyen de remplir complètement le but qu'il s'était proposé.

Digitized by Google

Nous avons vu que l'Empereur avait décrété la création, à Lille, d'une fabrique impériale de sucre. Ce n'était pas là une mesure isolée, mais une mesure comprise dans l'ensemble des dispositions adoptées par un décret du 12 janvier 1812, qui portait en substance : « Sont » déclarées écoles de chimie pour la fabrication du sucre » de betterave, les fabriques de MM. Barruel et Cha» plet, dans la plaine des Vertus, et les fabriques de » Waltenheim, Douai, Strasbourg et Castelnaudary. » Cent élèves pris parmi les étudiants en pharmacie, en » médecine et en chimie, et auxquels, à leur sortie, une » indemnité de 1,000 francs sera allouée, seront attachés » à ces écoles. Le ministre de l'Intérieur prendra des me» sures pour que cent mille arpents métriques de terre » soient ensemencés en betteraves dans l'étendue de » l'Empire. Cinq cents licences exemptant pendant qua» tre ans de tout octroi et de toute imposition, seront » accordées aux fabricants qui produiront au moins » 10,000 kilogrammes de sucre brut de 1812 à 1813. » Quatre fabriques impériales devant produire trois mil» lions de kilogrammes seront créées. Une fabrique sera » établie sur le domaine de Rambouillet, aux frais de la » Couronne. »

L'opinion générale, il faut le dire, était que si l'extraction du sucre de betteraves pouvait être vraie en théorie, elle était impraticable en grand, et qu'une exploitation de ce genre entraînerait nécessairement la ruine de ceux qui l'entreprendraient. Cependant les mesures de protection que je viens d'indiquer semblaient de nature à détruire cette opinion. Aussi M. Crespel eut-il d'abord des succès qui durent l'encourager, malgré la perte de

Digitized by Google

son parent Parsy, décédé en 1812. Laissons-le parler lui-même (1). « Dans la même année (1812), mon associé » Parsy fit une maladie qui nous obligea à prendre » pour troisième associé, M. Dellisse, de Lille, mon » beau-frère, qui fut spécialement chargé de la culture. » Parsy mourut en novembre 1812, et nous ne restâmes » plus que deux associés, sous la raison Crespel et Del- » lisse. Encouragés par notre réussite, nous fîmes de » nouveaux agrandissements en usant de toutes nos res- » sources. Aucune des fabriques établies alors dans le » département du Nord ne réussissait, pas même celle » montée à Douai par M. Barruel, sous les auspices et » avec encouragement de 60,000 francs du Gouverne- » ment. Nous reçumes alors des propositions de toutes » parts et nous prîmes des intérêts dans diverses fabri- » ques qui marchèrent comme la nôtre. » Mais les événements de 1814 ayant mis fin au blocus continental, le sucre afflua sur le marché français, à tel point que le raffiné descendit au chiffre excessivement minime, pour l'époque, de 70 centimes le demi-kilogramme. Privé de protection, le sucre de betterave ne put soutenir la lutte ; en un instant, toutes les fabriques disparurent. Au lieu de la reconnaissance que méritaient les hommes industrieux qui avaient cherché à satisfaire aux exigences de la consommation, et à doter, comme le disait fort bien M. Chaptal, l'agriculture de plus de 80 millions de francs par an, on prit à tâche de les tourner en ridicule, et il fut, pour ainsi dire, convenu qu'on ne rappellerait pas le souvenir du sucre indigène sans l'accompagner d'un sourire ironique, que l'on croyait fort méchant.

(1) **Lettre déjà citée, à M. Hazard fils, 28 mars 1828.**

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE.

M. Crespel transporte à Arras le siège de son industrie.— Il y éprouve des alternatives de revers et de succès. — L'Académie d'Arras l'admet au nombre de ses membres et se fait rendre compte de ses travaux. — Il reçoit la visite du duc d'Angoulême et il lui envoie ensuite du sucre, ainsi qu'au ministre de l'Intérieur. — Il obtient une médaille de la Société d'encouragement du travail national. — Le roi Charles X visite sa fabrique et ne veut consommer que du sucre de betterave pendant son séjour à Arras. — M. Crespel prend une part active à l'enquête sur les sucres, ouverte en 1828.

(1815 à 1830).

Cependant, quelques hommes doués d'une volonté forte et d'une persévérance à toute épreuve ne se laissèrent rebuter ni par les difficultés à vaincre ni par les sacrifices à faire pour mener à bonne fin l'œuvre à laquelle ils s'étaient voués. De ce petit nombre d'hommes énergiques se trouvait M. Crespel-Dellisse. Ses plus proches parents, ses meilleurs amis, lui conseillaient de renoncer à une exploitation qui n'avait causé que des ruines, même lorsque la cherté du sucre devait procurer des bénéfices, et qui, à plus forte raison, ne pouvait plus résister lorsque le prix de cette denrée était baissé de plus des deux tiers. Ces observations ne parvinrent pas à le détourner d'une industrie dont il pouvait se croire le créateur. Entendons-le raconter lui-même comment il quitta Lille, pour venir

Digitized by Google

s'installer à Arras, dans une fabrique dont le propriétaire, M. Ledru, s'était comme tant d'autres, vu ruiner par la nouvelle industrie (1) et quels déboires il eut à supporter avant ses succès. « La chûte du gouvernement impérial, » dit-il, bouleversa tout et nous obligea de vendre à vil » prix tous nos sucres. Aussi mon associé voulut-il rom- » pre notre société et abandonner la fabrication. Certain » de l'avantage qu'avec le temps je pourrais encore tirer » de cette industrie, je me déterminai à tout reprendre, » même les marchandises, sur le pied d'une estimation, » et j'ai continué ma fabrication. Je conservai également » seul mes relations avec les propriétaires des établis- » sements dans lesquels nous avions des intérêts. Je fis » peu de chose dans ma fabrique de Lille de 1814 à 1815.

(1) M. Philippe Ledru, cultivateur-propriétaire à Bullecourt, appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus honorables de l'Artois. La maison de M. Ledru était la maison des pauvres, pour lesquels il professait une sorte de culte. Ancien soldat réquisitionnaire, il avait un amour immense pour l'honneur et la prospérité de la France. C'est cet amour qui l'engagea à entrer dans les vues du Gouvernement, quand il fut question de l'industrie sucrière. Le système continental, dans lequel il voyait une conspiration ourdie contre la France, le préoccupait souverainement, et c'est contre ce système qu'il avait la pensée de lutter avec la betterave au moment où riches et pauvres payaient le sucre, de six à dix francs la livre. C'est cette idée patriotique qui le conduisit à Paris pour y voir les travaux spéciaux. Il entra à cet effet en communication avec le célèbre Thénard, qui s'en souvenait encore lorsque M. Hector Ledru fils montait, à Roye, une fabrique de sucre de betterave, que ce savant vint visiter avec le baron Séguier et Humblot-Comté. Malheureusement, des conseils perfides le menèrent à sa perte. M. Crespel lui écrivit une lettre admirable et pleine de sens pour le décider à rompre les liens qu'il avait formés ; mais il était trop tard. La ruine de M. Ledru était devenue inévitable.

Digitized by Google

» Je travaillai pendant la dernière année dans les fabri-
» ques précitées, et je vins, en mars 1815, établir ma cul-
» ture dans les environs d'Arras, et me fixer dans cette
» ville au mois d'août, après avoir *emplété* une maison.
» Chagriné par tous mes parents, abandonné par mes amis,
» qui me considéraient comme un fou, je quittai Lille avec
» les débris de ma fortune, dont le total s'élevait à
» peine à 30,000 francs. Je louai des terres pour y faire
» une seule récolte de betteraves, au prix exorbitant de
» 170 à 200 francs la mesure de 42 ares 91 centiares, sans
» aucun crédit, à cause des préjugés attachés à cette indus-
» trie, je fus obligé de consigner en dépôt, chez un notaire,
» la valeur locative de ces terres. Je marchai de mes pro-
» pres forces, sans le secours de qui que ce soit, mais
» avec la prudence qu'exigeait ma position de père de
» quatre enfants, dont l'aîné avait six ans. (1) Je ne fis, en
» 1815, qu'une faible récolte ; j'avais été trompé par la
» plupart des cultivateurs qui ne m'avaient donné que des
» terres épuisées. Je ne fis cette année que 22,000 kilo-
» grammes de sucre brut ; 1816 fut plus funeste encore,
» une partie de mes betteraves ayant gelé en terre, et
» l'autre se trouvant de mauvaise qualité par la trop
» grande abondance d'eau, je ne produisis que 10,000

(1) **M. Tiburce-Louis-Joseph-Denis Crespel, devenu plus tard membre de la *Société impériale d'Agriculture*, chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé à Arras le 17 juin 1860. — M^me^ Lecesne, épouse de M. Lecesne, adjoint au maire d'Arras, chevalier de la Légion-d'Honneur, seule survivante — M^lle^ Zélie-Julie-Adèle Crespel, épouse de M. Gabriel Coste, décédée à Arras, le 27 janvier 1846, à l'âge de 34 ans. — M^lle^ Palmyre Crespel, décédée le 1^er^ décembre 1839, à l'âge de 22 ans.**

Digitized by Google

» kilogrammes de sucre brut; 1817 et 1818 me dédomma-
» gèrent un peu ; mais je ne fus pas longtemps sans in-
» quiétudes. Des contrariétés d'un autre genre vinrent
» déranger mes projets. Mon établissement fut dénoncé
» comme insalubre et incommode. A la veille d'être ex-
» pulsé d'Arras, un magistrat que je révère, M. Siméon,
» alors préfet du Pas-de-Calais, entendit parler de ma
» persévérance, de mes succès et du projet que je médi-
» tais de quitter Arras. Il vint visiter ma fabrique, ranima
» mon courage et me promit sa protection. Il tint parole,
» et si j'ai eu le bonheur de voir prospérer entre mes
» mains une branche d'industrie si essentiellement utile
» à l'agriculture, c'est à la justice et à la bienveillance de
» ce magistrat que je le dois en partie. Depuis ce temps,
» mes succès allèrent toujours croissants, et je me trouve
» actuellement propriétaire de trois fabriques susceptibles
» de fournir, chaque année, 500,000 kilogrammes de sucre
» brut. Je suis, en outre, intéressé dans trois autres, qui
» peuvent de même fournir annuellement de 4 à 500,000
» kilogrammes.

» L'état de prospérité honorable dans lequel je me
» trouve, n'est pas la seule satisfaction que j'éprouve,
» j'ai encore celle de voir mes parents et amis que j'ai
» assistés de mon expérience, marcher avec rapidité à la
» fortune. »

Dès sa reconstitution, l'Académie d'Arras avait considéré comme le plus important de ses devoirs d'encourager l'industrie dans la ville d'Arras. Il y avait alors dans cette ville, deux établissements nouveaux, la fabrique de sucre de M. Crespel-Dellisse, et les ateliers métallurgiques de M. Hallette, qui fixèrent tout d'abord son attention. Dans

Digitized by Google

une de ses premières séances, elle avait donné à ces établissements un témoignage d'intérêt en appelant dans son sein leurs chefs. Mais elle ne s'en tint pas là : voulant les encourager d'une manière plus directement utile, elle résolut de prendre une connaissance particulière de leur régime et de publier les résultats que cette connaissance lui aurait donnés. Elle envoya, en conséquence, des commissaires dans chacun des établissements, et leur donna la mission spéciale d'en étudier le mécanisme et les procédés et de lui présenter un rapport circonstancié sur chacun. (1)

La commission chargée de visiter la fabrique de M. Crespel-Dellisse, se composait de MM. le docteur Mercier, Terninck, membre du Conseil municipal, et Aimé Burdet, professeur de mathématiques à l'école régimentaire du Génie. Ce dernier s'est chargé du rapport qui a été lu dans la séance publique du 24 août 1818. (2)

« Pendant les dernières guerres, dit le rapporteur, » l'Europe a recherché dans les végétaux qu'elle produit » une matière qui pût suppléer le sucre, devenu pour » elle un objet de première nécessité ; mais dont le prix » exorbitant en imposait la privation.

» La Prusse donna le signal, mais à des encouragements donnés pour introduire en France cette exploitation, on joignit malheureusement une action coërcitive » qui, mêlée à une aveugle réaction de l'opinion, contribua beaucoup à renverser des établissements qui ne » faisaient que de naître.

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. Ier, p. 22.
(2) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. Ier, p. 125.

Digitized by Google

» Les leçons de l'expérience n'ont cependant point été » perdues. Nos écarts même ont contribué à nous re- » mettre sur la bonne voie ; de tant d'essais et de recher- » ches, il est résulté la preuve incontestable que l'extrac- » tion d'un sucre cristallisable des végétaux indiqués, » bien loin d'être une chimère à rejeter, devient, au con- » traire, une nouvelle source de prospérité nationale ; » que la France peut tirer de son propre sol de quoi » suffire non à un objet de luxe, mais à un véritable » besoin, et, qu'à cet égard elle possède dans son sein les » plus riches et les plus précieuses colonies.

» Les faits parlent, mais le capitaliste et le cultivateur » ignorent ou craignent. La chûte de tant d'établissements » écroulés avec fracas, inspire la défiance et perpétue le » doute. Un si petit nombre de fabriques a survécu à la » crise, qu'il ne forme point une autorité assez forte pour » beaucoup de personnes qui en révoquent en doute les » avantages et même l'existence.

» Il importe donc que les sociétés, jalouses de propager » les choses utiles, fassent leurs efforts pour ramener » l'attention publique sur un objet dont elle a été trop » longtemps distraite. La connaissance des produits que » M. Crespel a obtenus dans sa manufacture, à Arras, » servira à atteindre ce but, et la publication des pro- » cédés qu'il emploie, mettra à même de former de » semblables établissements. Tout agriculteur, tout pro- » priétaire pourrait adjoindre à son exploitation rurale » la fabrication du sucre européen, car toute l'opération » se fait en hiver, et il emploierait ses chevaux au travail » qu'elle exige, et y occuperait ses garçons de ferme et » même cette classe pauvre, qui, pendant l'été, aide aux

Digitized by Google

» moissons des campagnes et n'a, pendant la saison ri-
» goureuse, d'autre ressource que la charité des citadins.

» Nous croyons donc rappeler ici que M. Crespel a pro-
» voqué lui-même la formation d'une commission pour
» faire connaître l'intérieur de sa fabrique. Le vœu de cet
» estimable citoyen est de voir des établissements sem-
» blables au sien se multiplier, afin que leur nombre
» attire enfin sur eux l'attention du Gouvernement. C'est
» dans ce but, qu'il offre à ses concitoyens, qui seront
» peut-être un jour ses rivaux, une méthode confirmée
» par huit années d'expériences et par d'heureux résul-
» tats. »

Après cet exposé, M. Burdet donne un aperçu du mode de culture adopté par M. Crespel et des produits qu'il obtient. Il indique ensuite les dispositions de l'établissement et les principaux ustensiles nécessaires à la fabrication. Enfin, il entre dans les détails de la manipulation qu'il fait suivre de la balance des *dépenses et des produits*. Je transcrirai ci-après, *(appendice n° 1)*, ces documents qui ont surtout l'avantage de faire connaître les procédés de fabrication à cette période d'enfance de la sucrerie indigène et de permettre de les comparer aux procédés perfectionnés mis en usage de nos jours.

Le duc d'Angoulême, dans la visite qu'il fit le 10 décembre de la même année 1818, à la fabrique de M. Crespel-Dellisse, avait permis à cet industriel de lui faire un envoi d'échantillons de son sucre. M. le préfet Siméon, par un arrêté du 28 du même mois, forma une commission à l'effet de constater que le sucre de betterave était la seule des matières sucrées ou susceptibles de devenir telles, qui était employée pour fabriquer ces échantillons

Digitized by Google

qui devaient être présentés à la fois au Prince et au Ministre de l'intérieur. Cette commission se composait de MM. Sigaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Terninck, membre du Conseil municipal d'Arras, Garnier, ingénieur des mines, Letombe, architecte du département, et Martin, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées. Le procès-verbal de ses opérations, inséré dans le tome I^er^, pages 379 à 382, des *Mémoires de l'Académie*, m'a paru assez intéressant pour être inséré à la suite de cette notice. *(Appendice n° 2).*

Le 4 avril 1822, M. Maïoul de Sus-Saint-Léger, maire d'Arras, convoqua M. Crespel comme l'un des trente fabricants et industriels les plus distingués de la ville, pour réorganiser la chambre consultative des manufactures, fabriques, arts et métiers de la ville d'Arras. Plus tard, cette institution commerciale sera remplacée par la chambre de commerce, dont notre collègue a fait partie pendant de très longues années.

Ce qui prouve d'ailleurs le cas que l'on faisait des travaux de M. Crespel-Dellisse, c'est l'opinion émise par l'illustre Chaptal qui, dans la séance générale tenue le 7 avril 1825, par la *Société d'encouragement de l'industrie nationale*, proclamait en ces termes, les titres qu'il s'était acquis au premier des prix de cette Société.

» La possibilité d'extraire économiquement le sucre » de betterave a produit une vive sensation en Europe. » En effet, cette découverte ne tendait à rien moins qu'à » changer nos relations avec le Nouveau-Monde, dont le » sucre est le principal produit, et à enrichir l'agricul- » ture européenne de trois à quatre cents millions par an.

» L'importance de cette découverte détermina le Gou-

Digitized by Google

» vernement à en hâter l'exécution ; des ordres furent
» donnés partout pour cultiver des racines ; plus de deux
» cents fabriques furent formées pour en assurer l'ex-
» ploitation en France ; mais les procédés d'extraction
» étaient encore imparfaits, la lumière manquait partout
» et la plupart de ces établissements ont eu des résultats
» fâcheux. Bientôt le découragement s'est annoncé de
» toutes parts et cette belle industrie aurait disparu de
» notre sol, si des hommes courageux et éclairés n'eus-
» sent persisté et perfectionné les procédés.

» Gloire soit rendue aux hommes qui ont surmonté
» toutes les difficultés, supporté des sacrifices, méprisé
» les plaisanteries grossières et futiles, et conservé à la
» France une industrie qui doit enrichir son agriculture.

» Cette industrie a le double avantage de donner à
» notre sol un produit de plus et d'augmenter sensible-
» ment, par le marc et les feuilles de la betterave, nos
» ressources pour la nourriture et l'engrais de nos bes-
» tiaux ; elle forme une récolte intermédiaire et prépare
» admirablement la terre pour la culture du blé ; elle
» fournit un travail précieux aux colons et aux animaux
» d'une ferme pendant la saison rigoureuse de l'hiver,
» où les travaux des champs sont suspendus ; elle ouvre
» à l'agriculture une nouvelle source de richesse, lorsque
» l'abondance des autres récoltes surpasse la consomma-
» tion et ne présente que des pertes.

» De tous les citoyens les plus recommandables qui
» ont obtenu le plus de succès, M. Crespel doit être place
» au premier rang. Etabli d'abord dans le département
» du Nord, ses ateliers ont été dévastés par l'irruption des
» armées étrangères ; ce triste événement n'a ni abattu

Digitized by Google

» son courage, ni refroidi son zèle ; il a réuni les minces » débris de sa fortune et est venu s'établir à Arras. Cha- » que année, il a employé ses bénéfices à étendre ses » cultures et à augmenter ses ateliers. Il est parvenu à » fabriquer aujourd'hui cent quarante milliers de beau » sucre dans son établissement d'Arras, et quarante à » cinquante dans celui qu'il a créé près de Senlis. » Sa fortune s'est accrue rapidement, et vous penserez » avec moi que jamais fortune ne fut plus honorable, » car elle a pour but le bien public, les lumières et la » philantropie de son auteur. Vous jugerez que la source » en est aussi pure que sacrée.

» Mais ce n'est pas là le seul mérite qui recommande » M. Crespel ; loin de soustraire son procédé à l'œil cu- » rieux des hommes qui veulent s'instruire, il les ap- » pelle, il les provoque, il les admet dans ses ateliers, les » fait participer à toutes ses opérations et leur en confie » la direction dès qu'ils sont exercés. Déjà plusieurs de » ses élèves se sont établis et prospèrent autour de lui. » Des seigneurs de l'Ukraine sont venus se former à son » école, et transportent chez eux cette importante indus- » trie.

» Les succès de M. Crespel prouveraient seuls que cette » branche précieuse de l'agriculture peut être exploitée » partout avec avantage, son vaste désintéressement » mérite la reconnaissance publique, et la *Société d'en-* » *couragement*, en lui décernant le premier de ses prix, » sera l'organe de la France tout entière. »

Par une lettre du 18 mai 1825, M. Chaptal lui-même annonce en ces termes, à M. Crespel, la distinction dont il vient d'être l'objet :

Digitized by Google

» C'est avec plaisir et connaissance de cause que j'ai » fait connaître à la *Société royale d'Encouragement* les » titres que vous aviez pour obtenir la médaille d'or qui » forme son premier prix. Je me suis chargé, quoique » présidant la séance générale, d'exposer les motifs de » cette distinction. M. Pronier, qui me demande une » lettre pour être admis dans vos ateliers, vous remettra » celle-ci. »

Le 3 octobre 1826, M. Chaptal lui écrit de nouveau :

» C'est toujours à vous que je m'adresse lorsqu'il s'agit » de quelqu'un qui désire s'instruire dans l'art de fabri- » quer le sucre de betteraves. Je suis sûr d'y trouver » bonté et lumières. Aujourd'hui c'est M. Viala qui met » un grand prix à visiter votre fabrique, avant de retour- » ner dans le Midi. »

Dès ce moment, M. Crespel avait une réputation considérable. Le 21 novembre 1825, M. Dubrunfaut lui annonce la visite de M. Gay-Lussac, qui vint en effet se rendre compte par lui-même de ses procédés de fabrication

Il résulte d'une lettre d'un banquier de Paris, du 25 décembre suivant, que trois jeunes gens de la Bavière, Strauss, Banatz et Saal, sont admis dans la fabrique de M. Crespel.

Le 6 août 1827, M. de Chabrol, conseiller d'Etat, alors préfet de la Seine, informe M. Crespel qu'il l'a présenté pour la croix de la Légion-d'Honneur. Bien que cette présentation n'ait pas abouti, la lettre de M. le comte de Chabrol est trop flatteuse pour que nous ne la reproduisions pas ici. Elle est ainsi conçue :

Digitized by Google

« Paris, 6 avril 1827.

» Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai fait pour » vous la demande d'une récompense à laquelle je crois » que vos efforts, votre persévérance et vos succès vous » donnent de justes titres. J'ai tout lieu de penser que » j'ai fait partager à M. le Président du jury central l'in- » térêt que vous m'avez inspiré et que vous méritez, et » je serais heureux de contribuer à quelque chose qui » fût tout à la fois honorable pour l'industrie en général » et pour vous en particulier, le prix d'un zèle si cons- » tant et de travaux si heureux.

» Recevez, etc.

» Cte DE CHABROL,

» *Conseiller d'État, Préfet de la Seine.* »

Le 7 septembre 1827, M. le vicomte Blin de Bourdon, préfet du Pas-de-Calais, devant offrir à dîner au Dauphin, qui s'était arrêté à Arras, en venant rejoindre le Roi Charles X, au camp de Saint-Omer, rappelle à M. Crespel qu'il lui a promis du sucre pour que le Prince pût en faire usage à son repas. Au bas de la lettre, il est écrit au crayon : « Nous sommes sur la terre classique du sucre » de betteraves ; je n'en veux pas consommer d'autre. »

Cette invitation était trop flatteuse pour que M. Crespel-Dellisse ne s'empressât pas d'y déférer.—Quelques jours plus tard, le 16 septembre, le roi lui-même, en dînant à la préfecture, tint à honneur de faire usage de sucre indigène. Comme Mgr l'évêque d'Arras lui en faisait admirer la blancheur, il répondit qu'il n'en voulait pas d'autre.

Digitized by Google

Le lendemain, le Roi, accompagné de tous les officiers de sa suite, du Ministre de la guerre et du Préfet, va visiter la fabrique de M. Crespel, qui le harangue en ces termes :

« Sire,

» Déjà j'avais eu l'honneur de recevoir dans mon établissement les encouragements de votre auguste fils. » Je considérerai désormais comme le plus beau jour de » ma vie celui où votre Majesté en personne daigne jeter » les yeux sur une branche d'industrie qui serait heureuse et fière d'obtenir la protection du roi de France. »

Le Roi a répondu à ces paroles avec bienveillance, et M. Crespel a introduit Sa Majesté dans son salon, où étaient réunis sa famille et tous les fabricants de sucre de l'arrondissement d'Arras, qu'il avait eus pour élèves.

Après avoir obtenu l'agrément du Roi, M. Crespel a présenté à Sa Majesté M^me^ Crespel et ses filles. Charles X a ensuite examiné avec la plus grande attention les produits du sucre raffiné, déposés dans une pièce voisine : « J'ai déjà fait connaissance avec vos produits, a-t-il-dit, » et je les trouve fort beaux. »

Le Roi demanda à M. Crespel s'il avait des fils, et sur sa réponse affirmative, il fut autorisé à présenter à S. M. M. Tiburce Crespel.

En sortant des appartements, le Roi s'est dirigé vers l'arc de triomphe, auprès duquel était rangé un tas de betteraves de plusieurs espèces. Charles X a remarqué une betterave du poids de trois kilogrammes, et il a appris avec étonnement que le duc d'Angoulême en avait vu une du poids de seize kilogrammes lors de sa visite

Digitized by Google

en 1818. Un semoir, placé auprès de ces betteraves, ayant attiré particulièrement les regards du Roi, M. Crespel s'empressa de lui expliquer le mécanisme de cet instrument, dont il était l'inventeur et qui a été généralement adopté par les fabricants de sucre de betteraves, ainsi que par plusieurs cultivateurs du département. Le roi entrant ensuite dans la fabrique, vit en détail les râpes et les presses, montées sur un nouveau plan et devant marcher par le moyen d'une machine à vapeur.

Charles X ayant demandé si ces appareils avaient été construits à Arras, M. Crespel a répondu : « *Oui, Sire,* » *et par moi, à l'exception de la machine à vapeur, que* » *j'ai fait venir d'Angleterre.* » Le roi a suivi avec intérêt ces explications et pénétrant les secrets de la fabrication, il a constaté que la non-réussite de plusieurs fabriques provenait surtout de ce que leurs propriétaires n'avaient pas compris que toute la difficulté gisait dans la cristallisation.

Le roi ayant demandé à M. Crespel depuis combien de temps il fabriquait, il répondit depuis dix-huit ans. « Oh ! » répliqua Charles X, vous avez commencé sous le Gou- » vernement de Buonaparte; le système continental de- » vait vous être favorable. »—« Oui, Sire, très favorable, » mais la fabrication du sucre fleurit sous le règne des » Bourbons, comme tant d'autres industries, les résul- » tats les plus importants consistent à améliorer les sys- » tèmes suivis jusqu'à ce jour. L'engrais des bestiaux avec » les pulpes offre un moyen important de féconder la » terre et une ressource immense pour l'agriculture. »

« La culture de la betterave, reprit S. M. n'exerce-t-elle » aucune influence fâcheuse sur les céréales? »

Digitized by Google

« Sire, a repondu M. Crespel, loin de diminuer les » produits de la terre, la culture de la betterave les » augmente considérablement, parce que fournissant » par l'engrais des bestiaux une grande quantité de fu- » mier, elle permet de supprimer la jachère, et c'est le » seul moyen qu'on ait trouvé jusqu'à ce jour de parve- » nir à ce but. »

Le roi a dit « qu'il voyait avec plaisir que cette fabrication » eût des résultats si utiles. C'est, a-t-il dit, une industrie » de premier ordre, puisqu'elle tient à l'agriculture et à la » propriété foncière. Vous pouvez, Monsieur, compter sur » ma protection. »

M. Crespel lui ayant montré du sucre brut retiré d'une presse hydraulique et soumis à son action depuis vingt-quatre heures, le roi a répété plusieurs fois : « C'est abso- » lument la même nuance que le sucre de canne. »

En se retirant, Charles X a renouvelé ses éloges au fabricant et laissé aux ouvriers des marques de sa royale munificence.

Ajoutons que, selon le cérémonial d'alors, l'administration municipale d'Arras offrit au roi une magnifique corbeille renfermant les principaux produits de l'industrie artésienne, parmi lesquels figuraient des sucres provenant des fabriques de M. Crespel-Dellisse, et de son frère M. Crespel-Pinta. (1)

Pendant la même année 1827, M. Crespel-Dellisse obtint une médaille d'or à l'exposition. Une lettre de M. le vicomte Blin de Bourdon, en date du 27 octobre, l'en informe. Elle est ainsi conçue :

(1) Récit du voyage de Charles X dans le Pas-de-Calais, en 1827.

Digitized by Google

» J'ai l'honneur de vous adresser la médaille d'or qui » vous a été décernée par Sa Majesté, sur le rapport du » jury central, pour les produits que vous avez offerts à » l'exposition de 1827.

» Je vous félicite, Monsieur, de ce qu'en vous faisant » faire, dans la fabrication dont vous vous occupez, des » progrès qui honorent l'industrie française, vos talents » et vos efforts en aient obtenu une semblable récom- » pense, et je me trouve moi-même heureux de vous la » remettre (1). »

Le 4 novembre 1828, M. Gay-Lussac adresse à M. Crespel, avec sa recommandation et celle de M. Thenard, M. Liébig, le célèbre professeur de l'Université de Geislenguen (Allemagne), chargé par son Souverain de pénétrer les secrets de la fabrication du sucre de betteraves.

M. Crespel marche de succès en succès; un nouvel honneur lui est réservé; le 3 août 1829, M. Blin de Bourdon lui annonce que, sur sa proposition, le ministre de l'intérieur l'a nommé membre du Conseil d'agriculture établi au chef-lieu du département, pour correspondre avec le Conseil supérieur, remis en activité par ordonnance royale du 30 août 1828.

Les succès si remarquables obtenus par M. Crespel, lui avaient fait des imitateurs. Dès 1822, un grand nombre de sucreries avaient été créées; beaucoup, il est vrai, n'avaient pas réussi, et jusqu'en 1828, la fabrication indigène n'avait excité ni jalousies, ni réclamations. Pendant la période écoulée depuis 1814, il n'y avait eu lutte qu'entre les sucres des colonies et les sucres étrangers.

(1) Une autre médaille avait été également décernée par la même exposition à M. Crespel-Pinta.

Digitized by Google

Le 17 avril 1814, une ordonnance avait assimile ces produits, d'origines différentes, en les frappant, à l'importation, d'un droit unique de quarante francs par cent kilogrammes. Il en était résulté que les sucres étrangers avaient complètement envahi le marché français. Aussi, dès le 17 septembre suivant, intervenait-il une nouvelle ordonnance qui surtaxait de vingt francs les sucres étrangers. Sous l'influence de cette surtaxe, la sucrerie coloniale se releva, et la sucrerie indigène en éprouva l'heureux contre-coup. Aussi, en 1828, M. Crespel, parvenu à sa dix-neuvième campagne, produisait-il 319,000 kilog. de sucre brut. En 1827, il existait en France trente-neuf fabriques produisant 1,218,000 kilog., et en 1828, le nombre des fabriques s'était élevé à cinquante-huit, et leur production à 2,685,000 kilogrammes. On commença alors à comprendre ce que pouvait offrir de ressources, cette betterave d'abord si dédaignée et considérée comme une plante prétentieuse qui aspirait follement à détrôner le sucre de canne. C'est dans cette même année 1828, que le Gouvernement, en présence d'un grand nombre de réclamations, ouvrit une enquête à l'effet de rechercher si, dans l'intérêt de la France, il serait utile de maintenir ou de baisser les droits qui frappaient l'entrée des sucres étrangers et ceux des colonies. Les fabricants de sucre français furent entendus dans cette enquête, et M. Crespel-Dellisse, qui était à leur tête, présenta, à la date du 19 décembre 1828, un mémoire remarquable, dans lequel il établissait que la France était alors tributaire de l'étranger, pour 944,376 kilogrammes de sucre; mais que la découverte de Margraff et d'Achard devait non-seulement améliorer l'agriculture, abolir les

Digitized by Google

jachères, et créer pour le pays une source incalculable de richesses, qui lui permettrait de nourrir une population triple de celle qu'il possédait, mais encore de changer un jour la face du commerce maritime, et peut-être les rapports des nations, en rendant aux puissances continentales leur véritable place dans la balance politique, où jusque-là l'Angleterre avait si souvent placé ses vaisseaux comme l'épée de Brennus.

« Laissez faire, disait-il, et laissez passer encore quelques années, et vous verrez surgir du sol français des ressources dont naguère on ne se doutait pas, et qui affranchiront notre pays d'abord du tribut qu'on paie à l'étranger, pour les 1,944,376 kilogrammes qu'en ce moment on importe, et de celui dont MM. les raffineurs voudraient grever encore la France par de plus fortes importations. Enfin, il faut le répéter, et le bien dire : il n'est malheureusement que trop probable que le premier coup de canon entre la France et l'Angleterre, nous fera perdre nos colonies. »

Plus loin il ajoute que lorsque l'impôt ne pourra plus être perçu sur des productions lointaines ou devenues étrangères, ce sera aux fabricants de sucre indigène à le payer pour aider le Gouvernement à supporter les charges publiques : « Que le Gouvernement, dit-il, ait la prudence de ne pas écraser notre enfance et sache attendre notre virilité. Il ne demande des conscrits qu'à l'âge adulte pour défendre nos droits et nos libertés ! Eh bien ! alors il sera juste que nous soutenions l'Etat, alors aucun de nous ne s'y refusera, nous serons sortis, par de pénibles recherches et par de dispendieuses expériences, des langes de pratiques jusqu'ici si incertaines. »

Digitized by Google

Le 30 du même mois de décembre 1828, plusieurs fabricants, parmi lesquels on distingue, à côté de M. Crespel-Dellisse, MM. Raffeneau de Lile et Watelet, à Louez, Harlé, Corne de Brillemont et Leviez, à Roclincourt; Dufour-Martin, à Blangy, Crespel-Pinta, Guilbert-Desgardin et Clémandot, à Beaumetz-lez-Loges, Pinta-Deleau, à Berthonval, Bonnel-Jacquart, à Pernes, et Winart-Dellisse, à la ferme de la Baraffe, arrondissement de Béthune, adressent leurs doléances à M. le comte de St-Cricq, ministre du commerce et des manufactures, et président de la commission d'enquête commerciale. Dans leur mémoire, ils constatent l'influence que la fabrication du sucre indigène exerce sur la richesse agricole et le bien-être des masses, et ils ajoutent que la diminution des droits projetés anéantirait sans retour cette précieuse industrie, et ne procurerait pas au commerce les avantages qu'il parait en attendre.

« Nous ne demandons, disent-ils, en terminant, aucune » nouvelle prohibition; nous désirons, au contraire, » qu'on nous laisse travailler à mettre le pays en position » de se passer de celles qui existent, sans payer tribut » à l'industrie étrangère. C'est enfin, pour arriver un » jour à l'admission libre, mais exempte de dangers, des » produits exotiques, que nous réclamons le maintien » provisoire du droit. »

Ces vœux furent exaucés; mais, si l'enquête se termina à l'avantage de la sucrerie indigène, elle contenait le germe de la lutte si vive et si prolongée qui éclatera plus tard, entre les producteurs français et coloniaux et dont l'intensité varia suivant les époques et les tarifs. De là cette grave question des sucres qui si longtemps a

Digitized by Google

préoccupé les économistes, passionné les esprits et produit tant de ruines.

De 1828 à 1830, la fabrication indigène rassurée sur son avenir, avait augmenté considérablement sa production. De toutes parts des cultivateurs créaient des fabriques et spécialement les usines de notre regretté collègue s'étaient transformées en autant d'écoles normales. C'est alors qu'outre les élèves français, on y comptait un grand nombre d'étrangers : Prussiens, Bavarois, Italiens, Polonais et Russes. Dès cette époque, M. Crespel cultivait 22,000 mesures de terre, produisant 12,000 hectolitres de blé et 36,000,000 de kilogrammes de betteraves. C'est dans ces circonstances qu'éclata la révolution de 1830 ; alors de nombreuses usines cessèrent d'exister, et M. Crespel fut du petit nombre de ceux qui, sans faire naufrage, mais non sans éprouver le contre-coup de la tempête, parvinrent à traverser la crise commerciale. Il crut même devoir refuser de prendre part à la distribution des trente millions qui furent, à cette époque, prêtés aux industries embarrassées dans leurs affaires. Telle est la seconde phase de la sucrerie indigène.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

Le sucre de betterave devant l'impôt. — Sa lutte contre les colonies, la marine marchande et le trésor. — M. Crespel-Dellisse y prend une part active. — Ouvrage du prince Louis-Napoléon sur les sucres. — Perfectionnement des procédés de fabrication — Accroissement de la production et de la consommation. — Succès, revers et ruine de M. Crespel-Dellisse. — Il perd son fils et sa femme.

(1830-1864).

Cette crise de 1830 ne fut pas de longue durée et à peine était-elle passée que la sucrerie indigène, industrie vraiment agricole, reprenait sa marche progressive; aussi la pensée de la frapper d'un impôt se revéla-t-elle bientôt avec plus d'insistance. On la voit percer dans l'exposé des motifs du projet de loi de douanes, en 1832; dans le rapport de la commission du budget, en 1834; dans l'exposé des motifs du budget de l'année suivante, et, en 1835, dans le rapport de la commission d'une nouvelle loi de douanes. Jusques-là tout projet d'impôt avait été ajourné, cependant de 1828 à 1832, la production du sucre de betteraves s'était élevée de 3 à 10,000,000 de kilogrammes; de 1832 à 1834, elle était montée à 20,000,000, et en 1835, par suite de l'établissement de nouvelles fabriques et de l'extension donné aux anciennes, les fabricants l'évaluaient eux-mêmes à 30,000,000 au moins. Le Trésor seul avait d'abord paru intéressé à faire

Digitized by Google

subir l'impôt à la sucrerie indigène. Elle était en effet regardée avec dédain par sa trop confiante rivale la sucrerie coloniale. Mais tout-à-coup, elle devint pour celle-ci un objet de crainte et un sujet d'inquiétude ; et dès ce moment les colonies se joignant au Trésor demandaient non-seulement protection en leur faveur, mais encore la suppression de toutes les plantes sucrées continentales. A cette époque commence véritablement la lutte entre le sucre exotique et le sucre de betteraves. Les délégués du Comité des cultivateurs et fabricants de sucre, MM. Isoard, Prot et Gorig, adressent au ministre des finances un mémoire fortement motivé dans lequel ils résument nettement leur position envers les colons, envers le Trésor, envers le pays.

M. Crespel-Dellisse, de son côté, entre personnellement dans le débat, et le 5 décembre 1835, dans une lettre adressée à la Chambre des Pairs et à la chambre des Députés, il s'exprime ainsi :

« Il est un point surtout, Messieurs, sur lequel j'oserai » vivement réclamer toute votre attention, c'est qu'un » impôt sur le sucre indigène, quelque minime qu'il » soit, nous portera un coup mortel, si la perception doit » se faire par l'exercice arbitraire des droits réunis, tandis qu'établi par licence ou patente, ses conséquences » toujours fatales à notre industrie, n'auront du moins » pour effet que d'en faire languir le développement.

» Si, contre notre attente, contre l'espoir que nous » conservons tous encore, vous jugez que le temps est » venu pour nous de nous résigner à une diminution » dans le prix de nos produits, placé dans cette nécessité, » nous ne balancerons pas à invoquer plutôt une dimi-

Digitized by Google

» nution des droits d'entrée sur les sucres de nos colo-
» nies, alors du moins il nous resterait l'espoir qu'une
» augmentation de consommation permettrait de réparer,
» en partie, nos pertes, en imprimant une nouvelle acti-
» vité à nos fabriques » A cette lettre se trouvait joint un mémoire dans lequel l'éminent industriel posait les conclusions suivantes :

1° L'état d'expériences et de recherches dans lequel se trouve aujourd'hui la fabrication du sucre indigène, ne permet pas de la ranger au nombre des industries naissantes ;

2° Les immenses services que la fabrication a rendus au pays et ceux qu'elle est encore appelée à lui rendre, lui méritent toute la protection du Gouvernement ; diminuer cette protection, ce serait porter atteinte, en même temps, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie ;

3° Imposer le sucre indigène, serait porter un coup fatal à l'agriculture, qu'on priverait ainsi d'un moyen incomparable d'amélioration ;

4° La perception d'un impôt sur le sucre indigène ne peut manquer d'être vexatoire, impraticable et incompatible avec les intérêts du pays.

Enfin, le 10 avril 1836, au moment où le projet de loi va être mis en discussion, M. Crespel-Dellisse déclare, au milieu d'une réunion de quatre-vingt-dix de ses confrères, que, si l'on veut détruire l'industrie sucrière, on ferait mieux de l'avouer franchement, et alors d'indemniser ceux qui s'y sont livrés sur la foi des encouragements du Gouvernement. Mais il s'étonne que la France fasse la guerre au sucre de betterave au moment où on veut l'imposer en Amérique, dans la prévision que la

Digitized by Google

destruction de l'embargo amènera celle de la fabrication du sucre de canne. En effet, depuis deux ans, il a, dans sa fabrique un américain, M. Pedder, qui a été envoyé par la Société abolitionniste de Philadelphie, pour étudier les procédés des fabricants.

Pendant cette discussion de la loi de 1837, les colons disent : Mort au sucre indigène. Les fabricants français, moins égoïstes répondent : Prospérité au sucre indigène; salut des colonies. Les premiers veulent évidemment payer un droit moins fort qui leur permette de conserver un bénéfice raisonnable sur la différence entre leur prix de vente et leur prix de revient. Les fabricants de sucre, de leur côté, se défendent contre un impôt qui mettrait leurs débours bien au-dessus de leurs rentrées, et les assujettiraient en même temps à un mode de perception qui arrêterait leurs progrès. Vainement le consommateur prêche la conciliation; en diminuant, dit-il, le prix du sucre, vous en propagerez l'usage; la France consomme beaucoup moins de sucre que les autres pays; quand elle sera, sous ce rapport, au niveau de ses voisins, les deux industries pourront vivre à côté l'une de l'autre. En supposant que le trésor en éprouve une perte momentanée de la moitié de ses droits, il sera revenu au même point quand la consommation aura doublé. Au lieu d'y perdre, il aura fait un grand bénéfice, car le public y aura gagné, quand les contribuables deviennent plus heureux, le trésor y trouve toujours son avantage. Ainsi, d'un côté se rangent le sucre exotique avec la marine marchande, représentée par les ports de mer réclamant au nom du commerce extérieur et d'importation, et qui se disent aussi les délégués de la marine militaire. De l'autre, le sucre in-

Digitized by Google

digène appelle à son aide l'agriculture. Entre les combattants se trouvent, d'une part, le commerce intérieur qui doit profiter d'un côté comme de l'autre, le consommateur qui a intérêt à la baisse de la denrée et le trésor qui tient à ne pas voir diminuer ses revenus.

Dans cette situation, quatre opinions partagent les esprits ; les uns veulent le *statu-quo*, c'est-à-dire le refus de tout dégrèvement pour le sucre exotique et d'impôt sur le sucre indigène ; d'autres demandent le dégrèvement, sans aucun impôt ; une troisième fraction réclame, au contraire, l'impôt sans dégrèvement ; enfin, un petit nombre veulent le dégrèvement et l'impôt à la fois. Le principe de la loi projetée était le dégrèvement pour le sucre exotique sans frapper le sucre indigène d'aucun impôt ; mais à la faveur d'un amendement, ce projet a été complètement changé, et après une séance des plus orageuses, le principe de l'impôt fut admis par 175 voix contre 152, et la quotité en fut déterminée par 148 voixcontre 147. Quant au mode de perception, trois systèmes se présentèrent : l'abonnement, l'exercice, la surveillance à la sortie. Ces trois systèmes présentaient des inconvénients ; mais celui qui effrayait le plus les fabricants, l'exercice, fut préféré et le législateur donna un blanc-seing pénal à l'administration en lui confiant le soin de régler tous les effets. L'article 1^er^ de la loi du 18 juillet 1837, qui résume toute l'économie de l'impôt sur le sucre indigène, dispose qu'il sera perçu par la régie des contributions indirectes : 1° Un droit de licence de 50 fr. par chaque établissement de fabrication de sucre indigène ; 2° un droit en principal de 15 fr. par 100 kilogrammes de sucre brut. L'ordonnance du 4 juillet 1838 porte ensuite (article 2) : Il sera formé un type

Digitized by Google

pour déterminer la nuance des sucres soumis au droit imposé au sucre brut par ladite loi, à savoir : 10 fr. par 100 kilogrammes, à partir du 1er juillet 1838, et de 15 fr. à partir du 1er juillet 1839. Enfin, l'article 5 de la loi du 3 juillet 1840, modifie les droits qu'elle divise en cinq types, variant de 25 à 36 fr. 10 cent. par 100 kilogrammes. Dès ce moment, l'impôt devient une charge énorme qui cause la ruine de la plupart des fabricants. C'est ainsi que, en 1839, M. Crespel-Dellisse verse pour sa part au trésor, 300,000 fr. ; qu'en 1840, il paie plus d'un million d'impôts, et qu'en 1841, ce chiffre dépasse 1,500,000 fr. Alors les nombreux élèves qui travaillaient chez lui se retirèrent et le découragement parmi les fabricants eux-mêmes fut tel que de 1838 à 1840, le nombre des fabriques s'abaissa de cinq cent cinquante-cinq à trois cent quatre-vingt-six. En 1841, la lutte prit un tel caractère de vivacité qu'il ne s'agit de rien moins que de la suppression de la sucrerie indigène.

Un an plus tard, en 1842, le prince Louis-Napoléon publiait sous ce titre : « *Analyse de la question des su-* » *cres*, » un livre qui résumait avec une parfaite lucidité cette question, qu'il a envisagée sous ses aspects les plus vrais, et qui est resté comme un monument toujours stable servant de point de ralliement à ceux qui, depuis lors, ont eu à s'occuper du même sujet. Ce livre, dont l'auteur daigna faire hommage à M. Crespel-Dellisse, à qui j'en ai dû la communication, contient cette devise qui seule suffit pour en indiquer l'esprit : « Si je croyais l'invention » d'Achard contraire au bien-être du plus grand nombre, » je l'attaquerais, malgré son origine impériale. Je suis » citoyen avant d'être Bonaparte. » Après avoir examiné

Digitized by Google

la question au simple point de vue de l'agriculture, de l'industrie, des colonies, de la marine, du trésor et de la consommation, le prince arrive à reconnaître qu'il faudrait modifier la législation dans les termes suivants :

1° Diminuer de 7 fr. par 100 kilogrammes l'impôt qui frappe la fabrication indigène, et reporter sur la consommation le droit qui frappe la fabrication seule ;

2° Soumettre les sucres de Bourbon au même taux que les sucres des Antilles françaises ;

3° Supprimer l'élévation du droit qui place les sucres blancs des colonies dans une position moins favorable que les sucres d'une autre nuance ;

4° Réduire les taxes à l'entrée sur les produits coloniaux qui n'ont pas de similaires en France ;

5° Abaisser de 70 à 67 fr. par 100 kilogrammes le rendement des sucres coloniaux à leur sortie à l'état de raffinage et porter de 70 à 75 par 100 kilogrammes, le rendement sur les sucres étrangers ;

6° Permettre aux colonies l'exportation directe de leurs sucres sur bâtiments français ;

7° Les autoriser à raffiner chez elles le sucre qu'elles conservent et qu'elles peuvent exporter directement à l'étranger ;

8° Etablir, dans l'intérêt des deux productions françaises et pour l'avantage des consommateurs, une surtaxe sur les sucres étrangers, mixte et proportionnelle au prix courant des sucres.

La conclusion finale est celle-ci : « La prospérité de la » France est totalement opposée à la destruction de la » betterave, de quelque manière que l'on s'y prenne, de » quelque côté qu'on en envisage les conséquences ; la con-

Digitized by Google

» server en alliant son existence au bien-être des colonies, » est la seule mesure praticable ; la raison l'indique au » Gouvernement ; son devoir l'y oblige. »

Cependant une loi du 2 juillet 1843, porte la taxe du sucre indigène au taux de 45 fr., égal à celui de l'importation des sucres des colonies ; aussi voit-on, en 1844, le nombre des fabriques descendre à trois cent trois ; là ne devait pas s'arrêter le mal. Bientôt un nouveau coup est porté à l'industrie sucrière par la révolution de 1848 ; et, en 1849, on ne comptait plus que deux cent vingt-huit fabriques. Enfin, de nouveaux remaniements sont apportés dans la fixation de l'impôt, en 1851 et 1852 ; plusieurs décrets, de 1852 à 1860, réglementent cette matière fiscale, et deux nouvelles lois la modifient encore en 1860 et en 1864.

Somme toute, au début, le sucre de betterave ne payait aucun droit et se vendait moyennement au prix de 170 à 175 fr. les 100 kilogrammes ; tandis que les sucres coloniaux étaient taxés 49 fr. 50 cent., et les sucres étrangers 71 fr. 50 cent. pour la même quantité de 100 kilogrammes. Cependant alors nos fabricants se ruinaient. Aujourd'hui, les choses sont bien changées ; le sucre indigène, frappé d'un droit de 42 fr. les 100 kilogrammes, ne rapporte plus aux producteurs que 56 à 60 fr.; il est traité, quant aux droits, comme les sucres étrangers, et les sucres des colonies paient une taxe inférieure de 3 fr. à celle qui le grève, cependant nos fabriques soutiennent la lutte sans trop de désavantage. Comment expliquer ce fait, si ce n'est par le perfectionnement des moyens de fabrication et par l'accroissement de la production et de la consommation ? C'est ce que nous allons voir.

Digitized by Google

Nous apprenons, par le rapport de M. Aimé Burdet, le mode de fabrication employé, en 1818, par M. Crespel. Dans sa lettre, déjà citée, du 28 mars 1828, à M. Hazard fils, M. Crespel lui-même indique les divers systèmes dont il a fait usage jusqu'à cette époque. Le lecteur trouvera ci-après *(Appendice n° 3)*, un extrait de cette lettre sur la partie technique de la fabrication.

Ces procédés marquent encore la période d'enfance de la fabrication du sucre; M. Crespel-Dellisse, en même temps qu'il étendait ses opérations, améliorait ses moyens de production. Dans un rapport fait à la *Société centrale d'Agriculture*, de Paris, en 1849, M. Payen s'exprimait ainsi à ce sujet :

« Les huit sucreries exploitées par M. Crespel, pro-
» duisent annuellement 2,500,000 kilog. de sucre extrait
» de betteraves récoltées sur ses terres. Dans chacune
» de ses usines, des générateurs à vapeur fournissent
» la puissance mécanique et transmettent le chauffage;
» on emploie des laveurs mécaniques, des râpes en
» fonte et des presses hydrauliques; de grandes bas-
» sines, à retour d'eau, chauffent économiquement le
» jus, les chaudières à défequer, les filtres à écumes et
» à noir en grains, les chaudières évaporatoires dans le
» vide, des réchauffoirs à double enveloppe et des
» caisses cristallisoires servent aux opérations succes-
» sives sur le jus et le sirop. Enfin, de grandes citernes
» permettent de prolonger, pendant huit mois, la cristal-
» lisation avant de livrer le dernier liquide aux appli-
» cations qu'il reçoit sous le nom de mélasse. »

Depuis lors, de nouvelles et importantes améliorations ont été encore introduites dans les appareils mis

Digitized by Google

en usage, et si l'on compare ceux qui sont actuellement employés avec ceux dont on se servait à l'origine, on verra que le progrès est immense. Ainsi, pour la pression on employa successivement les bras d'homme, les manèges tirés par des animaux et les machines à vapeur, et en substituant la presse hydraulique à la presse à levier, on est arrivé à soumettre les pulpes renfermées désormais dans des sacs en laine au lieu de sacs en toile, à une pression de 1,000 kilog. par centimètre carré, tandis que la pression primitive n'était que de 1 kilog. pour la même surface. On extrait par ce moyen de la betterave réduite en bouillie, sinon la totalité, au moins la plus grande partie de la substance sucrée.

Mais le jus ainsi obtenu renferme, outre le sucre, des éléments hétérogènes dont il faut le séparer par des procédés chimiques. Pour obtenir ce résultat, il faut le chauffer. D'abord on y versait un peu d'acide sulfurique, ayant la propriété de coaguler les matières étrangères qui, en arrivant à l'ébullition se séparaient du jus sucré. Alors on obtient dans le vase deux parties : l'une claire et limpide, le jus sucré, l'autre épaisse et trouble, dit les écumes, puis on décantait. Toutes ces opérations qui constituent la défécation, se pratiquent encore aujourd'hui ; mais on a remplacé l'acide sulfurique par la chaux, et l'on emploie, ensuite, le noir animal comme agent de décoloration. L'usage de la chaux pour épurer le jus de betterave est devenu général, mais le dosage de cette matière et la manière de l'employer diffèrent essentiellement. On a, d'ailleurs, découvert dans ces derniers temps que si l'on augmente la

Digitized by Google

quantité de chaux, cette matière se combine avec le sucre et alors on obtient séparément de la chaux combinée avec les matières étrangères, et de la chaux unie au sucre. Ce dernier produit forme une combinaison à laquelle on peut faire subir toute espèce d'opérations sans crainte d'altération.

Lorsque les opérations ont été bien conduites, et que les dosages ont été convenablement réglés, selon la qualité des jus, ceux-ci sortent des filtres parfaitement sains et limpides.

L'évaporation et la cuite dans le vide et à froid permettent de produire des sucres plus blancs; aussi les fabriques qui ont adopté ces moyens d'épuration, se servent-elles, pour l'évaporation, des appareils à double et à triple effet, qui réalisent encore une notable économie de charbon. Le jus en sort, à la densité de 25 degrés Réaumur, pour être de nouveau filtré. Il est ensuite cuit en grains dans des appareils spéciaux et la masse cuite est turbinée (1), après avoir été mis pendant quelques heures, dans de grands bacs plats, où elle est refroidie. Les sucs de premier jet, obtenus par l'ensemble de ces moyens ont une plus-value qui indemnise largement les fabricants de l'augmentation des frais de premier établissement.

(1) Après avoir obtenu une masse de sirop, dans lequel nageait le sucre, pour les séparer des autres substances, on les mettait sur une tôle et la mélasse s'égouttait. Comme la mélasse est très-visqueuse, en appliquant la force centrifuge, on a trouvé moyen d'obtenir à l'instant même la séparation du sucre. Tel est l'usage de la turbine, appareil qui fait 1,300 tours à la minute.

Digitized by Google

Dans le principe, lorsque le jus avait été filtré, on le mettait de nouveau bouillir au feu jusqu'à 32 et 34 degrés de l'aréomètre. A ce moment, il était versé dans des vases larges et plats appelés cristallisoirs, placés sur des étagères dans des chambres maintenues à une température de 35 à 40 degrés. Comme nous l'avons vu en commençant, le sucre cristallisait lentement dans ces vases et, au bout d'un mois, ils présentaient une masse formée de sucres cristallisés et de mélasses que l'on pouvait regarder comme du sucre ayant perdu la faculté de cristalliser, uni à des matières étrangères que l'on n'avait pu chasser. Aujourd'hui, grâce à la vapeur et aux instruments en usage, on fait bouillir le jus sucré de telle manière qu'on peut y plonger le doigt sans éprouver même la sensation produite par l'eau tiède, tandis qu'autrefois il aurait été horriblement brûlé. En résumé, par les procédés nouveaux, une plus grande somme de matière sucrée est extraite, la cristallisation se fait immédiatement, et l'on est arrivé à ce résultat remarquable, qu'une betterave râpée le matin, peut être transformée, pour le soir, en sucre cristallisé susceptible d'être livré au commerce, même sans passer par le raffinage, en d'autres termes, que le sucre avec lequel on prend le soir son café, pouvait être, le matin, une simple betterave. On obtient donc à la fois économie de temps et augmentation dans le rendement de la matière sucrée.

Pendant la période écoulée de 1828 à 1867 la production du sucre a subi de fortes oscillations ; mais, en dernière analyse, elle a reçu un accroissement considéra-

Digitized by Google

ble ; il me suffira de citer quelques années pour en faire mesurer l'importance (1).

	NOMBRE DE FABRIQUES.	PRODUCTION.
(1) 1827	39	1,218,000
1828	58	2,685,000
1836	58	49,000,000
1838	555	47,106,000
1841	386	26,842,000
1847	303	37,109,000
1849	288	54,551,000
1856	345	92,000,000
1858	340	151,514,000
1859	349	132,650,000
1860	346	142,729,000
1861	334	160,200,000
1862	346	146,414,000
1863	370	173,677,000
1864	304	158,166,207

Quant à la consommation de 1816 à 1867, elle a suivi une marche presque constamment progressive, qui se traduit par les chiffres suivants pour les années ci-après indiquées :

		PRIX DES 100 KILOG.	
		Sucre brut	Bonne quatrième.
	CONSOMMATION.	Colonies.	Sucre indigène.
1816	24,590,000	174 à 184	
1820	48,616,000	148 à 152	
1822	55,481,000	123 à 132	
1825	56,080,000	149 à 190	
1827	60,317,000	150 à 165	
1836	80,200,000	130	
1840	124,700,000	127 à 150	
1845	118,254,000	120 à 130	124 à 133
1849	115,955,000	115 à 135	115 à 138
1856	170,000,000	130 à 150	130 à 150
1858	202,220,000	110 à 135	125 à 145
1859	208,000,000	120 à 135	120 à 130

Digitized by Google

La consommation actuelle du sucre en France ne représente que 7 kilog. 25 gr. par tête, tandis qu'elle s'élève à 19 kilog. 25 gr. et atteint même, dans certaines

1860	216,000,000	120 à 130	120 à 125
1861	248,000,000		

On a calculé, pour 1865, 265,000,000.

Depuis lors, la production a fait de nouveaux progrès; et elle atteint jusqu'au chiffre de 280.878 026 kilog. en 1865-66, pour redescendre, l'année suivante, au chiffre de 217 millions en moins, ainsi répartis suivant les lieux de production.

PRODUCTION DU SUCRE EN 1866-1867.

Nord.	77,922,287 kil.
Aisne	39,172,464
Oise.	16,813,646
Pas-de-Calais	35,446,954
Somme	24,731,431
Autres départements .	22,767,875
Total. . . .	216,854,657

La production des pays ayant une statistique est évaluée, pour 1867, à 2,331,500,000 kil., et si à ces quantités on ajoute ce qui est produit et consommé dans l'Inde, Siam, Chine, Cochinchine, l'Archipel indien, le Japon, les Iles de la Polynésie, le centre et sud Amérique, l'Afrique, etc.. on arrive à une production annuelle de trois milliards de kilogrammes environ. Le sucre des Iles entre dans la production pour trente millions, le Sergho pour dix-huit millions de gallons, le sucre de palmier ou dattier pour cent millions de kilogrammes. Voici d'ailleurs le tableau de cette production :

Europe (Sucre de betteraves)	650,000,000 kil.
Cuba (Exportation)	530,000,000
Antilles anglaises, danoises, Guyane . . .	250,000,000
Java	130,000,000
Maurice	100,000,000
A reporter . .	1,660,000,000

Digitized by Google

contrées du Nouveau-Monde 30 et 35 kilog. Sans doute, en Angleterre, l'habitude de faire usage des boissons chaudes, l'absence de fruits et la rareté du vin sont autant de causes de consommation qui n'existent pas en

Report	1,660,000,000
Brésil	130,000,000
Manille (Exportation).	60,000,000
Colonies françaises	130,000,000
Porto-Ricco (Exportation)	60,000,000
Indes orientales (Exportation)	24,000,000
Sucre des Iles (Amérique du Nord). . . .	30,000,000
Sirop de Sergho, 18 millions de gallons. .	
Louisiane	30,000,000
Port Natal	6,000,000
Queensland	500,000
Iles Sandwich	10,000,000
Egypte (exportation)	10,000,000
Espagne	5,600,000
Pérou (exportation).	1,000,000
Siam id.	5,200,000
Sucre de palmier et dattier	100,000,000
Ménégrin	32,000,000
Parkang (exportation)	3,000,000
Chine id.	14,200,000
Total	2,311,500,000

La différence entre le total du tableau de la production et celui de la consommation se justifie par la consommation de Buenos-Ayres, la Plata, Valparaiso et celle des divers pays producteurs ou non, dont la statistique nous manque Ce sont les Anglais-Saxons qui consomment le plus de sucre; les races latines viennent ensuite; les races germaines ne sont encore qu'au 3e rang.

La consommation du sucre en Europe et aux États-Unis, est évaluée ainsi :

Digitized by Google

France : nous ne pouvons donc espérer atteindre un chiffre aussi élevé que nos voisins d'outre-Manche ; cependant il paraît incontestable que la diminution de l'impôt accroîtrait parmi nous la consommation. Il en

PAYS.	QUANTITÉS.	PAR TÊTE.	DROIT PAR 100 k SUCRE BRUT.
Grande-Bretagne	600,914,200	19 23	24 16
France	265,000,000	7 25	43 66
Zollverein	178,350,000	5 »	23 43
Russie (environ)	100,000,000	1 61	3 25
Autriche.	50,250,000	1 50	22 75
Italie.	113,562,000	4 45	20 66
Espagne.	70,816,000	4 29	20 92
Turquie (environ). . . .	24,000,000	1 50	5 31
Belgique.	25,000,000	5 »	45 »
Pologne	12,037,500	2 25	3 25
Suède et Norwège. . . .	21,250,000	3 66	30 70
Hollande.	26,000,600	7 43	46 95
Suisse	11,750,000	4 66	6 88
Portugal.	17,500,000	4 60	42 42
Danemarck (environ) . .	10,000,000	6 25	26 18
Grèce.	3,150,000	2 70	5 51
Villes-Anséatiques (Duchés)	18,750,000	9 15	*ad volorem.*
Etats-Unis (environ) . .	400,000,000	14 42	40 16
Total . . .	1,948,330,300		

Il y a des renseignements très curieux sur la consommation dans le Nouveau-Monde. Ainsi dans la Nouvelle-Galles du sud, la consommation, par tête et par an, est de 92 livres anglaises, elle est de 88 livres à Victoria, de 63 dans l'Australie du sud et de 79 à Queensland.

Le droit est de 14 fr. 76 cent. par 100 kil., à Victoria ; de 16 fr. 33 c. pour le raffiné dans la Nouvelle-Galles du sud, et de 17 fr. 30 cent. pour le brut ; de 7 fr. 38 cent. dans l'Australie du sud.

(Journal des fabricants de sucre du 2 janvier 1868).

Digitized by Google

résulterait un avantage d'autant plus réel que, si nos fabriques ont actuellement un débouché considérable sur l'Angleterre, elles ont à lutter, en France même, non-seulement contre les sucres européens, et notamment contre ceux du Zolverein, où le droit perçu, non sur le sucre, mais sur la betterave, est beaucoup plus modéré.

Nous avons vu que M. Crespel-Dellisse avait su résister aux orages de 1830, et nous avons assisté à la lutte sur l'impôt du sucre, dans laquelle il n'a cessé de marcher à la tête des combattants. Examinons maintenant les alternatives de succès et de revers, avant, pendant et après cette lutte mémorable.

De 1830 à 1849 sa fortune va sans cesse grandissant, et les honneurs de toutes sortes lui sont prodigués.

Ainsi, au mois de janvier 1831, M. Cahouet, préfet, l'informe que, par ordonnance royale du 19 décembre 1830, il a été nommé membre du conseil d'arrondissement d'Arras.

Nous nous rappelons qu'en 1827, il avait été proposé, sans succès, pour la croix d'honneur; une lettre de M. le duc de Cazes, en date du 2 août 1831, lui fait connaître que, proposé à nouveau pour cette haute distinction, il vient de l'obtenir. Cette lettre est ainsi conçue :

« Je suis heureux, Monsieur, de pouvoir vous annon-
» cer que votre nomination de chevalier de la Légion-
» d'Honneur a enfin été signée hier. Cette fois, il n'y aura
» pas d'ordonnance perdue et vous recevrez l'avis offi-
» ciel après-demain. Il m'a été agréable de contribuer à
» cet acte de justice. Comme j'ai fait la demande au
» nom de la *Société pour la propagation des sciences et*
» *de l'industrie* dont j'ai l'honneur d'être président, je

Digitized by Google

» vous engage à remercier la Société en me répondant » une lettre que je puisse déposer à ses archives. J'ai » pensé que cette justice vous serait plus agréable, ré- » clamée au nom d'une Société savante, qui l'a deman- » dée comme récompense des services que vous avez » rendus à l'industrie et à l'agriculture. »

Le 4 juin suivant, M. Dudouit, maire d'Arras, le nomme membre de la commission formée pour la direction à donner à l'exposition des objets et des produits de l'industrie, qui doit avoir lieu le 25 août dans les galeries de St-Vaast.

Le 15 octobre 1835, M. Beuth, conseiller d'Etat à Berlin, lui écrit la lettre flatteuse que voici :

« Monsieur,

« La célébrité européenne que vous avez acquise par » le progrès de votre fabrication, a fait naître le désir » de la *Société d'Encouragement de Prusse*, que vous » veuillez bien accepter le titre de son membre hono- » raire.

» C'est en vertu de l'élection faite en séance du 13 » courant, par unanimité de voix, que j'ai l'honneur de » vous transmettre le diplôme ci-joint, ainsi que les » bulletins de la Société qui ont paru cette année, en » vous priant d'agréer les sentiments de la plus haute » distinction avec lesquels je suis, etc. »

A la date du 10 octobre 1835, M. le Préfet de Champlouis fait connaître à M. Crespel que, par arrêté du 8 de ce mois, il l'a nommé membre d'une commission d'en-

Digitized by Google

quête pour l'examen des questions se rattachant au projet d'établissement d'un chemin de fer de Paris à Lille, avec embranchement sur Valenciennes.

Par arrêté du 24 octobre 1838, le même préfet le nomme membre du jury départemental chargé d'examiner les produits de l'industrie du Pas-de-Calais destinés à une exposition qui devait s'ouvrir à Paris le 1er mars suivant, dans le grand carré des Champs-Elysées.

Une lettre du ministre du commerce de Paris, en date du 30 juillet 1838, l'invite à se rendre, le 30 du même mois, à la chambre de commerce de Paris, où le ministre doit procéder au choix des types qui devaient servir à l'application des droits que la loi du 18 juillet 1837 a imposés sur le sucre indigène.

En 1840, le duc d'Orléans, pendant un court séjour à Arras, voulut bien disposer de quelques instants pour visiter la fabrique de M. Crespel. Cette visite qui lui rappelait celle du duc d'Angoulême et du roi Charles X, dont nous avons parlé, fut pour lui un puissant encouragement.

Il continuait d'ailleurs à recevoir des témoignages de confiance de la part du gouvernement. Ainsi, par une lettre du 15 décembre 1841, M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce, l'invite à se rendre au sein de la Chambre de Commerce de Paris pour donner son avis sur les échantillons de sucre parmi lesquels devaient être choisis de nouveaux types pour la fixation de l'impôt.

Le 10 novembre 1843, M. Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais, lui donne avis de sa nomination comme membre du jury départemental chargé d'exa-

Digitized by Google

miner les produits de l'industrie qui doivent être exposés à Paris le 1er mai suivant.

Enfin, en 1846, les électeurs de la ville d'Arras lui donnaient de leur côté une marque d'estime et de sympathie en l'appelant à siéger dans le conseil municipal de la cité.

Mais pendant que M. Crespel était honoré de toutes ces marques de distinction, une lutte très vive s'engageait entre lui et l'administration des contributions indirectes. Nous n'avons pas oublié qu'en combattant le projet d'impôt sur le sucre, il avait surtout réclamé contre le mode de perception par l'exercice. Les difficultés qu'il avait pressenties ne tardèrent pas à se produire ; la première éclata en 1839, à propos de l'article 23, paragraphe 2 de l'ordonnance du 4 juillet 1838, ainsi conçu : « Les sommes dûes pourront être payées en » obligations, dûment cautionnées, à trois, six ou neuf » mois de terme, pourvu que chaque obligation soit au » moins de 300 francs. » La régie prétendit qu'un tiers de chaque obligation devait être souscrit à trois mois, un autre tiers à six, et le troisième tiers à neuf. Sur le conseil de M. Crespel, les fabricants se soumirent à cette interprétation, jusqu'à ce que la question fût tranchée par les tribunaux. Bien que ceux-ci eussent donné gain de cause aux fabricants, la régie crut devoir prendre une inscription hypothécaire de 500,000 fr. sur les biens que M. Crespel possédait dans l'arrondissement d'Arras. Mais, mieux éclairée, elle revint elle-même sur cette mesure et paya tous les frais de l'inscription, de l'instance et de la main-levée. Les mêmes faits se produisirent dans le département de l'Aisne, où M. Crespel possédait

Digitized by Google

les domaines de Frières et de Vilquin-Aumont. Voulant arrêter les entraves qu'on lui opposait, il offrit en caution l'usine de Villeselve, située dans le département de l'Oise. Cette caution fut refusée, et le 22 janvier 1838, une contrainte fut décernée, puis une saisie eut lieu. Sans entrer dans plus de détails sur ces difficultés, qui tenaient sans doute autant à la répugnance de M. Crespel à subir l'exercice, qu'aux exigences mêmes de la régie, je ne saurais méconnaître que l'établissement de l'impôt lui devint fatal, à raison surtout du nombre considérable et de l'accroissement de capitaux dont la nécessité se fit ainsi sentir pour lui, lorsque déjà évidemment il avait donné une grande extension à ses opérations.

Des embarras d'une autre nature vinrent le contrarier dans ses travaux. Des procès lui furent intentés par des mécaniciens, au sujet d'appareils perfectionnés, pour lesquels ils avaient obtenu des brevets, et qu'ils lui disputaient le droit de fabriquer. Ces procès, portés devant tous les degrés de juridiction, finirent par se terminer contre lui, après des décisions contradictoires dont les unes lui donnaient gain de cause, tandis que les autres le condamnaient. Ils étaient d'autant plus douloureux pour lui, qu'il avait la certitude que l'idée première de ces appareils venait de son initiative, et qu'il avait la conscience de n'avoir jamais refusé soit aux fabricants, soit aux mécaniciens, le moyen de mettre à profit ses propres découvertes.

En 1848, M. Crespel avait un actif de 2,819,629 fr. 97 cent., déduction faite de son passif; mais il devait à l'Etat 600,000 francs de droit. Le ministre des finances envoya alors près de lui un inspecteur pour vérifier en

Digitized by Google

personne, et un sursis lui fut accordé. Ce ne fut pas sans raison, car cette somme de 600,000 francs fut payée dans l'espace d'une année et sans suspension de travail ; fait immense et constaté, dit M. Brescion-Aymar, surtout en ce moment de crise publique (1)

A cette époque, il possédait, avec sa raffinerie d'Arras, huit fabriques de sucre agricole, comprenant 2,274 hectares, ainsi réparties entre quatre départements.

Pas-de-Calais.	Berneville	237h
	Beaumetz	
	Eaucourt	130
	Roclincourt	211
	Saulty (terre et bois)	400
	Neuville	95
	Dainville	120
Aisne	Frières	144
	Vilquin-Aumont	80
Somme	Sailly	175
	Roye	315
Oise	Villeselve	167
	Francières	200
	Total général	2,274

On comprend ce que devaient nécessiter de capitaux, exiger de soins et de surveillance des exploitations agricoles et industrielles si nombreuses et si importantes. M. Crespel avait, il est vrai, dans son fils Tiburce, un second lui-même, qu'il avait exclusivement chargé des travaux agricoles. Il est incontestable, néanmoins, que la

(1) *La sucrerie indigène est un véritable producteur*, par M. Brescion-Aymar.

Digitized by Google

tâche pour chacun d'eux était immense, et que force leur était de recourir au concours, toujours très-dispendieux, des gérants, directeurs et contre-maitres.

Les deux domaines de Roye et de Francières, d'une superfice totale de 315 hectares, étaient chaque année, et sans interruption, cultivés en betteraves qui, chose remarquable, continuaient à y croître en abondance. Pour les autres propriétés, M. Crespel avait adopté l'assolement quinquennal que voici :

1re année. Betteraves sur fumier.
2e — Betteraves sur compost et tourteaux.
3e — Blé, sur lequel on répandait, en avril ou en mai, des cendres.
4e — Trèfle plâtré en avril et mai.
5e — Blé cendré en mars ou avril, selon la saison.

On peut dire, en toute vérité, que, en 1849, il était parvenu à son apogée, grâce à un ensemble de moyens admirablement combinés et au prodigieux développement de ses cultures. A cette époque, trois commissaires, MM. Payen, de Kergorlay et Pommier furent envoyés à Arras, par la *Société centrale d'Agriculture de France*, pour visiter ce grand centre agricole et manufacturier. Je ne crois pas pouvoir mieux rendre leur appréciation sur les travaux de M. Crespel, qu'en reproduisant textuellement les parties qui suivent :

Opinion de M. Payen.

« La fabrication du sucre indigène n'est pas, il s'en » faut, restée stationnaire chez M. Crespel-Dellisse :

Digitized by Google

» les perfectionnements, qui datent de cette année même,
» portent cette industrie au niveau des plus avancées
» parmi celles de nos plus habiles fabricants de sucre.
» On ne devait pas mieux attendre de celui de nos ma-
» nufacturiers qui, seul peut-être en France, n'a jamais
» désespéré de la sucrerie *métropolitaine*, qui seul ne
» cessa jamais, même pour une campagne, sa fabrication
» au milieu des désastres de l'invasion, en présence du
» libre accès en France, des sucres coloniaux. M. Crespel-
» Dellisse exprimait dès-lors l'opinion que la fabrication
» indigène pouvait soutenir la concurrence des Antilles.
» Ce qu'il croyait à cette époque, tout le monde en est
» aujourd'hui convaincu ; mais s'il y avait du mérite à
» comprendre les ressources de l'industrie créée sous la
» pression du système continental, s'il y eut depuis du
» courage à soutenir la fabrication à ses risques et périls,
» il est juste de tenir compte aujourd'hui à M. Crespel
» d'avoir eu cette confiance, d'avoir montré ce courage
» et cette persévérance qui conduisent au succès.

» Où trouverait-on, d'ailleurs, à citer un plus bel
» exemple des puissants efforts de l'association des in-
» dustries aux travaux des champs, que cette extension
» graduée de l'industrie sucrière autour de la fabrique
» d'Arras ; que l'agglomération successive de nouvelles
» propriétés labourables au moyen desquelles, plaçant
» ainsi chaque année ses bénéfices, M. Crespel est par-
» venu à livrer annuellement deux millions à deux mil-
» lions et demi de sucre extrait de betteraves, presque
» toutes récoltées sur ses terres, tout en élevant la puis-
» sance du sol et en développant la production des cé-
» réales et des subsistances tirées des animaux. »

Digitized by Google

Opinion de M. de Kergorlay.

« ..... production d'une quantité considérable de » viande de boucherie, création d'un grand et bel établis- » sement d'élevage, introduction dans le pays d'une race » notablement améliorée et d'un système d'alimentation » très avantageux pour les animaux et très économique » pour l'agriculture, réunion des soins les plus minu- » tieux pour l'hygiène des animaux, tels sont les résul- » tats que j'ai reçu mission de vous exposer. »

Opinion de M. Pommier.

« M. Crespel, le plus grand fabricant de sucre indigène » de l'Europe, et peut-être du monde entier, en est peut- » être aussi le plus fort cultivateur, tant par l'étendue » des terres qu'il exploite, que par la nature même de » ses cultures.

» M. Crespel peut être regardé comme un des fonda- » teurs de la fabrication du sucre indigène. Outre ses » huit fabriques et raffineries, il a neuf exploitations ru- » rales réparties dans quatre départements. Ces exploi- » tations fournissent toutes les betteraves nécessaires aux » huit fabriques, dont la production s'élève à 2,500,000 » kilogrammes de sucre, acquittant, chaque année, pour » environ 1,259,000 fr. d'impôts. »

Des tableaux joints au rapport de M. Pommier, il résultait d'ailleurs que les cultures des huit exploitations de M. Crespel étaient ainsi réparties :

Digitized by Google

Blés	368
Avoines.	101
Seigles	55
Betteraves	484
Prairies.	193
Pommes de terre. . . .	8
Total	1,209

Le nombre de ses bestiaux s'élevait à 2,377, ainsi divisés :

104	Chevaux.
199	Bœufs.
14	Taureaux servant à la monte.
144	Vaches et génisses.
180	Veaux de dix mois et au-dessous.
1,500	Moutons.
236	Porcs.
Total. 2,377	

Telle était la position de M. Crespel à une époque où l'on sentait à Paris les secousses d'une nouvelle révolution et des embarras financiers qui en étaient la conséquence inévitable. Devait-il s'arrêter à ce degré de prospérité, ou bien était-il appelé soit à grandir encore, soit à voir diminuer sa prospérité ? A en juger par le rapport du jury international de l'exposition universelle de 1855, il s'est présenté à ce grand concours avec de nouveaux titres acquis dans l'espace de cinq ans, écoulés depuis la visite des délégués de la Société d'Agriculture. On lit, en effet, dans ce rapport : « M. Crespel est au-» jourd'hui le seul fabricant en activité qui n'ait jamais

Digitized by Google

» interrompu l'extraction du sucre de betterave depuis » 1810 jusqu'à ce jour, ni cessé d'accroître ses usines, et » de développer ses cultures. Il traite annuellement cin- » quante millions de betteraves, la quantité de sucres » bruts produits par ses fabriques (1) qu'il exploite. » est de deux millions et demi à trois millions de » kilogrammes, payant à l'État de 1,390,000 à 1,620,000 » francs d'impôt. L'etendue de ses terres en culture est » de 2,278 hectares. »

A cette époque, le nombre des bestiaux élevés dans les différents domaines de son exploitation agricole. était de :

800	Bêtes à cornes ;
5,000	Moutons maigres ;
6,000	Moutons gras ;
150	Bœufs de travail ;
200	Chevaux.
Total . .	12,150

Ces animaux étaient nourris tant avec les produits des fermes qu'avec les résidus de la fabrication du sucre.

A cette époque, ses établissements jouissaient d'une telle prospérité, que M. de Morny lui en offrit cinq millions, à la condition qu'il en conserverait la gérance. M. Crespel-Dellisse avait joué un rôle trop important dans la sucrerie indigène pour consentir à accepter cette position secondaire ; il consentait bien à conserver un

(1) Le nombre de ses fabriques qui était de huit, en 1849, s'était encore accru depuis, mais en 1855, il était réduit à sept, bien que la production eût continué à augmenter.

Digitized by Google

intérêt de quinze à dix-huit cent mille francs dans l'entreprise qu'il surveillerait, mais il rejettait toute idée de gérance. Cette prétention fit échouer le marché projeté. Mais M. Crespel prouva ainsi qu'il tenait plus à la qualité de fabricant de sucre qu'à la fortune ; s'il n'eût, en effet, consulté que son intérêt, il eût évidemment accepté l'offre d'argent si considérable qui lui était faite.

Hélas! il eût bien fait d'en agir ainsi. Nous touchons au moment où la fortune commence à l'abandonner, et bientôt s'écroulera cette grande œuvre industrielle si péniblement édifiée pendant un demi-siècle.

A la fin de 1857, déduction faite de son passif, il se trouvait encore propriétaire de 2,867,350 fr. mais il devait à l'Etat une somme de 474,000 fr., et il avait à lutter contre la crise financière et, par suite, l'escompte de la Banque de France élevé à 10 p. %. M^me^ Crespel-Dellisse, mariée sous le régime de la communauté, était co-propriétaire de l'actif de son mari et cautionnait alors les obligations. Au fort de la crise, l'administration des contributions indirectes crut devoir refuser cette caution. Les magasins regorgent de produits, mais il ne trouve pas à les vendre ; il n'a même pas les fonds nécessaires pour payer les droits auxquels ils sont soumis avant leur sortie de fabrique, et, à la date du 26 décembre 1857, il reçut à cet égard un refus formel du directeur des contributions indirectes du département, dans une lettre ainsi conçue :

Digitized by Google

« *M. Cavenne, directeur des contributions indirectes.*

» Arras, le 26 décembre 1857.

» Monsieur,

» Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de » m'adresser à la date du 24 courant, vous exposez que » le service s'opposant de nouveau à l'enlèvement des » sucres bruts existant dans votre fabrique d'Arras, les » travaux de raffinage se trouvent interrompus dans » l'usine située dans la même localité, et vous demandez » l'autorisation nécessaire pour que l'enlèvement de ces » produits continue à s'effectuer en dehors des règles » ordinaires.

» Mon administration, à qui j'ai dû rendre compte des » difficultés survenues à l'égard de ces expéditions, n'a » pas encore fait connaître sa réponse.

» Je ne puis plus longtemps vous accorder la facilité » que vous réclamez, sans y être autorisé. D'un autre » côté, j'ai lieu de penser que, par suite de l'amélioration » qui vient de se manifester dans la crise financière, il » vous sera possible de trouver le moyen, soit en acquit- » tant immédiatement les droits, soit en ayant recours » au crédit tel qu'il est défini dans nos règlements, de » lever les obstacles qui peuvent arrêter votre travail. »

Le bruit de ses difficultés avec la régie se répand : le crédit de M. Crespel s'en ébranle, et enfin, au mois d'avril 1858, l'Administration fait pratiquer chez lui une saisie au moment où, s'étant rendu à Paris, il sollicitait de l'Empereur un sursis de paiement. En l'absence de

Digitized by Google

son père, M. Crespel fils est obligé d'assister à cette saisie. Dès-lors, tout était perdu, M. Crespel, fut obligé de se mettre en liquidation, et ce ne fut que sur l'intervention directe de S. M. l'Empereur que l'interdit fut levé, et que l'Administration se borna à garder les hypothèques générales.

Déjà les liquidateurs avaient vendu plusieurs fabriques, dans des conditions déplorables, et réduit très-sensiblement la fabrication, lorsqu'une loi du 1er août 1860, affecta une somme de quarante millions à des prêts faits à l'industrie pour parer à la crise financière, M. Crespel se mit sur les rangs pour participer à ce prêt, et obtint 800,000 fr. Sur cette somme, 475,000 fr. furent prélevés, par le Trésor, pour le paiement des droits arriérés, et le surplus devait être employé aux améliorations manufacturières et aux dépenses courantes. Comme garantie, M. Crespel donna hypothèque sur ses usines d'Arras, consistant dans sa fabrique de sucre, sa raffinerie et ses ateliers de construction d'appareils et d'instruments aratoires. A cette occasion, il avait demandé à la *Société d'Encouragement pour l'industrie nationale* un rapport sur ses travaux. Ce rapport, très-flatteur pour lui, fut rédigé par M. Baral et approuvé en séance de la Société le 15 février 1861.

Le sucre valait alors (1860-1861) 74 fr., et la mélasse 22 fr. les 100 kilog.

Dans l'intervalle d'une campagne à l'autre, le sucre descendit à 63 fr. et la mélasse à 13 fr., de là une perte de 263,000 fr. pour M. Crespel. L'année suivante, le sucre éprouva une nouvelle baisse. Il descendit à 52 fr. la mélasse restant cotée à 14 fr., il s'ensuivit une nou-

Digitized by Google

velle perte de 459,000 fr., ce qui faisait, en deux ans, un déficit de 727,000 fr. Dans cette pénible situation, M. Crespel-Dellisse eut recours de nouveau à la haute bienveillance de l'Empereur ; ses efforts tendirent à obtenir une nouvelle allocation de 280,000 fr. Le Souverain avait accueilli sa demande ; mais il est en administration des exigences devant lesquelles les meilleures intentions doivent fléchir.

Plus tard, il fait une autre proposition qui n'est pas non plus accueillie ; M. Rouher, alors ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, l'en informe par une lettre du 28 avril 1862, ainsi conçue :

« Vous m'avez écrit pour m'entretenir des difficultés » de votre situation industrielle et de l'impossibilité où » vous êtes de tenir vos engagements pour le rembour- » sement du prêt de 800,000 fr. qui vous a été accordé » sur le crédit de 40 millions, attribuant à l'hypothèque » générale du Trésor sur tous vos biens, le discrédit » qui paralyse vos mouvements, vous proposez, en » vue d'obtenir la main-levée de cette hypothèque, » l'abandon à l'Etat de votre raffinerie d'Arras, pour une » somme de 600,000 fr., qui serait réduite des 800,000 » francs de votre emprunt. L'administration connaît et » apprécie les services que vous avez rendus à l'une de » nos plus puissantes industries. Votre proposition ne » saurait cependant se concilier avec nos lois financières, » dont vous connaissez, comme moi, l'économie. Un » crédit ouvert par la loi pour être affecté à des prêts, » ne saurait recevoir une destination différente. Aucune » compensation ne serait donc possible entre une por- » tion de la somme que vous devez et le prix d'un im-

Digitized by Google

» meuble que vous cèderiez à l'État. D'un autre côté, le » budget ne contient aucun crédit qui puisse être affecté » à une acquisition pareille. Votre demande se trouve » ainsi n'être susceptible d'aucune suite; je vous en ex- » prime mon vif regret. »

Dès lors, pour me servir des expressions de M. Aymar-Brescion : (1) « Il n'y eut plus pour M. Crespel, aucun lieu » de refuge, tous les havres lui étaient fermés, son vais- » seau devait sombrer et il sombra. »

Pendant cette dernière et courte période de son existence industrielle, M. Crespel avait pris part à l'exposition de Londres (1862), et y avait obtenu une mention honorable. Il avait justifié alors que sa fabrication avait encore lieu dans trois usines et que quatre exploitations rurales, limitées à 650 hectares, continuaient à entretenir 210 bœufs, 20 vaches, et 60 chevaux. Il produisait ainsi, 2,000 hectolitres de blé, 15,000,000 kilogrammes de betteraves; et 1,500,000 à 2,000,000 kilogrammes de sucre.

Indépendamment des revers qui l'accablaient, M. Crespel-Dellisse éprouva coup sur coup deux malheurs de famille, le 17 juin 1860, il perdait son fils unique, et son collaborateur, membre de la *Société impériale d'agriculture*, chevalier de la Légion-d'Honneur. (2) Deux ans plus

(1) *L'industrie sucrière indigène et son véritable fondateur* (p. 81).

(2) Parmi les témoignages de sympathie qu'il reçut à l'occasion de la mort si inattendue de son fils, il en est un que je ne puis omettre de rappeler, c'est celui de M. le duc de Cazes, qui lui écrivit ces lignes :

22 juin 1860, Auteuil. — De l'embarcadère.

« Que je vous plains, pauvre ami, votre cher Tiburce a donc été

Digitized by Google

tard, le 14 octobre 1862, Mme Adelaïde-Alexandrine-Josèphe Dellisse, son épouse, mourait également, à l'âge de 74 ans et 8 mois.

Ainsi, de même qu'à une certaine époque de sa vie, tout semblait lui sourire, de même dans ces derniers temps, tout conspirait contre lui et ses chagrins de toute espèce assombrissaient son existence.

Ses créanciers eurent le bon esprit de se prêter à un arrangement, et en préservant l'éminent industriel, ils sauvèrent leurs intérêts, car la répartition de l'actif leur permit de rentrer dans la presque totalité de leurs créances. L'Etat, resté créancier hypothécaire des usines d'Arras, s'en empara et en opéra la vente; mais cette vente se fit dans des conditions si déplorables, qu'il ne put réaliser qu'une partie de la somme qui lui était dûe. Ainsi M. Crespel eut la douleur de voir donner à vil prix des immeubles qui lui avaient coûté des sommes considérables et de voir consommer sa ruine, quand il avait encore entre les mains des propriétés importantes devenues de véritables corps sans âme, depuis que les circonstances l'avaient obligé à cesser sa double exploitation industrielle et agricole.

» frappé de la foudre ? Si jeune, si bien constitué, si heureux, comment » a-t-il pu être si soudainement renversé ? Ma femme n'est pas moins » sympathique que moi à votre malheur. Il est de ceux auxquels il » n'y a pas de consolation, car vos amis ne pourront que pleurer avec » vous.

» Votre vieil ami, duc DE CAZES. »

Digitized by Google

QUATRIÈME PARTIE.

M. Crespel obtient une récompense nationale. — Il donne sa démission de membre titulaire de l'Académie d'Arras, et il est nommé membre honoraire de cette compagnie. — Il se retire à Neuilly et y meurt. — Ses dépouilles mortelles sont ramenées à Arras. — Discours prononcé sur sa tombe par M. Laroche, au nom de l'Académie (1864-1865). — Appréciation de ses services. — Distinctions qui lui ont été accordées pendant sa vie. — Depuis sa mort, son nom a été donné à une rue de la ville d'Arras, une souscription est ouverte pour lui élever un monument.

Atteint dans ses affections les plus chères et dans ses intérêts les plus graves, accablé de déboires de tous genres, M. Crespel-Dellisse, malgré ses 75 ans, conservait une vigoureuse santé et une fermeté inébranlable. Il lui restait un espoir : celui d'obtenir enfin la récompense d'un million qui avait été promise par l'empereur Napoléon I^er^, sans avoir jamais été décernée, et si cette somme lui avait été accordée, il aurait recommencé ses travaux, auxquels il n'avait renoncé que comme contraint et forcé. C'est dans ces circonstances que M. le marquis d'Havrincourt, député, chambellan de l'Empereur et fabricant de sucre lui-même, voulut tendre une main secourable à un confrère si malheureux. Il signala à l'Empereur l'état de détresse de M. Crespel-Dellisse et lui demanda en sa faveur, sinon la récompense qu'il am-

Digitized by Google

bitionnait, au moins une allocation qui le mît à l'abri du besoin.

Napoléon III qui déjà, dans maintes circonstances avait donné à M. Crespel, des témoignages de sa sollicitude, autorisa M. d'Havrincourt à se concerter avec M. Fould, alors ministre des finances, sur les mesures à prendre ; le ministre n'eut pas de peine à faire comprendre à M. d'Havrincourt que la subvention d'un million était impossible, mais il fut reconnu qu'une pension annuelle et viagère pourrait être accordée au vétéran de l'industrie sucrière.

Par ordre de l'Empereur, un projet de loi fut envoyé au conseil d'Etat et M. Lestiboudois, membre de ce conseil, fut chargé d'en exposer les motifs. Après avoir esquissé à grands traits la vie de M. Crespel-Dellisse et rappelé les éminents services qu'il a rendus, surtout en formant cette cohorte d'industriels intrépides qui, par des efforts prodigieux, ont surmonté les difficultés qui entouraient la production naissante, il conclut en ces termes :

« M. Crespel fut longtemps l'unique promoteur du » grand mouvement industriel que nous venons de si- » gnaler, et il se maintint constamment à la tête de la » production indigène.

» Le fondateur de l'Empire, qui encouragea la pro- » duction du sucre indigène, les intrépides travailleurs » qui l'ont conservé à la France au travers des vicissi- » tudes les plus terribles, changeant sans cesse leurs » appareils dispendieux, métamorphosant leurs métho- » des, interrogeant et les sciences et les arts, poursui- » vant les inventions les plus ingénieuses, se sont dé-

Digitized by Google

» voués à une œuvre qui méritera la reconnaissance de » l'avenir.

» Au premier rang de ces hommes intelligents, dé- » voués, énergiques, est M. Crespel-Dellisse. A lui ap- » partient l'honneur de n'avoir pas désespéré du salut » d'une industrie de premier ordre, de l'avoir perfec- » tionnée au point de la rendre lucrative, de l'avoir » protégée et installée dans tous les départements qui » ont encore le privilège de la mieux pratiquer.

» L'Empereur a pensé que son gouvernement était » tenu de demander au Corps législatif d'accorder au » vétéran de la sucrerie indigène, une pension qui se- » rait tout à la fois un secours nécessaire et une récom- » pense méritée.

» Nous pensons qu'après avoir accordé, à titre de ré- » compense nationale, une pension à la veuve de M. E. » Burnouf, et aux héritiers de Philippe de Girard, comme » l'avaient fait les anciennes assemblées en faveur de » M. Vicat etc., le Corps législatif voudrait s'associer » à la pensée du gouvernement en adoptant le projet de » loi, que nous avons l'honneur de soumettre à ses dé- » libérations. »

Adopté à l'unanimité par le Conseil d'Etat, ce rapport était le plus magnifique plaidoyer que l'on pût faire en faveur d'un champion de l'industrie.

Renvoyé au Corps législatif, le projet de loi a été soumis à l'examen d'une commission composée de MM. le général d'Hauteville, président, le marquis d'Havrincourt, secrétaire et rapporteur, le baron Mercier, Piéron-Leroy, Kolb-Bernard, le vicomte de Plancy, des Rotours, le baron Ladoucette et Delebecque.

Digitized by Google

M. le marquis d'Havrincourt, poursuivant l'œuvre qu'il avait si bien commencée, proposa à ses collègues, qui y adhérèrent, de faire de la pension proposée une récompense nationale. Chargé de soutenir cette proposition devant le conseil d'Etat, par voie d'amendement, il fut assez heureux pour voir triompher son idée, qui changeait complètement le caractère du projet de loi en substituant à une pension à titre de secours, une pension à titre de récompense nationale, dont l'honneur devait rejaillir, non-seulement sur M. Crespel-Dellisse lui-même, mais sur tous ses descendants. Dans son rapport, au nom de la commission, dont il est l'organe près du Corps législatif, M. d'Havrincourt débute ainsi :

« Le Gouvernement vous propose d'accorder une pen-
» sion viagère de 6,000 fr. à M. Crespel-Dellisse, qui, le
» premier, a produit, industriellement et en grand, le
» sucre indigène, et qui, le premier, a tiré de cette fa-
» brication, les conséquences agricoles et économiques
» qui en ont fait une des innovations les plus considé-
» rables de notre siècle.

» Le remarquable exposé des motifs qui est joint au
» projet de loi, est si complet, qu'il laisse peu de choses
» à y ajouter pour justifier ce projet.

» Votre commission a pensé, à l'unanimité, que cette
» pension devrait être donnée à titre de récompense na-
» tionale, et le Conseil d'Etat a adopté cet amende-
» ment. »

Pour justifier cette proposition, M. le marquis d'Havrincourt démontre victorieusement que la fabrication du sucre indigène a produit des résultats très-considérables et très-heureux pour le pays, et que M. Crespel-

Digitized by Google

Dellisse a joué le rôle principal dans cette industrie. Puis il établit que le Gouvernement et la commission ne font que suivre l'opinion publique qui les avait devancés en proposant le vote d'une récompense nationale. Il s'appuie, à cet égard, sur un article du *Journal de l'Académie nationale agricole de Paris* qui, en rendant compte, en 1856, de l'exposition universelle de 1855, s'est fait l'interprète de tous les exposants agriculteurs et industriels, et se terminait ainsi (1) :

« M. Crespel-Dellisse est membre des Sociétés d'Encouragement de Paris, de Berlin, de Londres, et il » est chevalier de la Légion-d'Honneur, de l'ordre du » Mérite de Hesse, de l'ordre du Mérite de Bavière, de » l'Aigle noir de Prusse.

» Mais est-ce assez? Non. Ce que nous demandons au » pied de ce modeste pain de sucre et de quelques gerbes de blé que nous avons trouvées au Palais de l'Industrie, c'est une récompense qui ait une plus grande » signification encore que tous ces titres, toutes ces médailles et toutes ces croix. Il est des noms qui signifient télégraphe, vapeur, métier à tisser la soie, etc., » etc ; celui de M. Crespel doit signifier désormais : *Sucre indigène.*

» Qui donc, parmi nos fabricants du jour, est resté plus » longtemps sur le champ de bataille? Qui donc a pris » à sa source une industrie traversée par tant d'épreuves, et l'a conduite, au prix des plus grands sacrifices, à un plus haut degré de prospérité? Qui de vous » a lutté pendant quarante-cinq ans pour une industrie

(1) M. Brescion-Aymar.

Digitized by Google

» sans cesse menacée ? Ce que nous demandons, nous, » pour cette existence souverainement utile, à laquelle » tant d'autres existences sont suspendues, pour cet » homme dont le courage, le génie et la persévérance » égalent la modestie, pour ce vétéran de l'industrie, » aussi aimé que respecté de tous ceux qui l'entourent, » pour ce grand citoyen enfin dont nous espérons voir » un jour le nom sur l'un des écussons du palais de » l'industrie, c'est *une récompense nationale.* »

Sur le rapport de M. le marquis d'Havrincourt, le Corps législatif, à l'unanimité, adopta le projet de loi que voici :

« Il est accordé à M. Crespel-Dellisse, pour les ser- » vices exceptionnels rendus par lui à l'industrie su- » crière indigène, une pension viagère de 6,000 francs » à titre de récompense nationale. »

Il restait à ce projet une dernière épreuve à subir pour être converti en loi définitive : la sanction du Sénat. Cette épreuve ne fut pas moins décisive que les précédentes. A l'unanimité de 86 votants, le Sénat déclara qu'il ne s'opposait pas à la promulgation de cette loi, sur le rapport de M. le comte de Beaumont.

Ainsi, l'Empereur, le Conseil d'Etat, le Corps législatif et le Sénat, ont unanimement reconnu les titres de M. Crespel-Dellisse à la reconnaissance publique. Cet acte de justice, consacré définitivement par la loi du 16 mars 1864, a été considéré, en effet, dans la France entière, comme la légitime récompense du grand industriel qui avait employé toute sa vie à la création et au progrès de la sucrerie indigène et qui, dans sa longue carrière, avait versé au Trésor 25 millions, déduction faite de huit millions environ de dégrèvements.

Digitized by Google

Nous avons vu que M. Crespel-Dellisse faisait partie de l'Académie d'Arras depuis sa réorganisation. Ses nombreuses occupations l'avaient empêché de prendre une part active à ses travaux, aussi ne trouvons-nous dans nos *Mémoires* aucun document qui émane directement de lui. Cependant il attachait du prix à son titre d'académicien et ce n'est pas sans regret que, se voyant à la veille de quitter la ville d'Arras, il donna sa démission, à la date du 11 mai 1864.

Mais l'Académie ne pouvait consentir à se séparer complètement du plus ancien de ses membres, et surtout d'un homme dont les services avaient eu tant d'éclat, et aussitôt après les formalités prescrites par le règlement, elle lui décernait, *à l'unanimité*, le titre de membre honoraire. Ce nouveau témoignage de sympathie fut pour lui une consolation au milieu des chagrins qui l'accablaient. Nos lecteurs en jugeront par la lettre suivante qu'il adressait, le 20 juillet 1864, à M. le Président de l'Académie, en réponse à l'avis de sa nomination :

Arras, le 20 juillet 1864.

« Monsieur le Président,

» C'est avec un sentiment de profonde reconnaissance » envers mes collègues de l'Académie d'Arras et parti- » culièrement envers vous, M. le Président, qui, dans » nos relations particulières, m'avez toujours honoré » de votre bienveillance, que j'ai reçu la lettre que » vous m'avez adressée : Elle avait pour but principal » de me donner connaissance de l'insigne honneur

Digitized by Google

» dont m'avait gratifié la Société en me nommant mem-
» bre honoraire de l'Académie, après être arrivé à en
» devenir le doyen !

» Veuillez être mon interprète auprès de mes honora-
» bles collègues et leur témoigner le regret de n'avoir
» pu payer le tribut de mes bien modestes facultés, en
» prenant une part active à leurs utiles travaux, mais je
» m'en console dans la pensée qui me reste que j'ai pu
» être utile à mon pays, dans ma longue et laborieuse
» carrière.

» Agréez, Monsieur et cher Président, l'assurance du
» profond respect avec lequel je suis,

» votre dévoué serviteur
» CRESPEL-DELLISSE. »

C'est vers cette époque que M. Crespel-Dellisse, obligé de céder son hôtel aux acquéreurs, se résigna péniblement à quitter la ville d'Arras, qui avait été témoin de sa vie industrielle et de ses nombreux travaux. Il dut faire ce dernier sacrifice, et il se retira à Neuilly. Plein de santé, et rendu au repos, il semblait destiné à vivre longtemps encore. Mais une attaque de choléra vint détruire en quelques heures sa solide constitution. Il eut à peine le temps de recevoir les derniers secours de la religion, et la nouvelle de sa mort parvint à Arras en même temps que celle de sa maladie (21 novembre 1865). Ses dépouilles mortelles, ramenées dans cette ville le 25, furent immédiatement transportées au cimetière, où se fit l'inhumation. Le lendemain 26, le service funèbre fut célébré dans la cathédrale, en présence des notabilités de la ville, et d'une nombreuse assistance

Digitized by Google

et, après l'absoute, le cortége se rendait au cimetière pour adresser à l'illustre défunt, un suprême adieu. Là, trois discours furent prononcés, par M. Piéron-Leroy, député, fabricant de sucre, M. Fagniez, Président de la Chambre de commerce, et M. Laroche, président de l'Académie. Ce dernier discours m'a paru avoir sa place marquée dans cette notice, destinée à être publiée par l'Académie. En voici donc le texte :

« Messieurs,

» Quatre mois ne se sont pas écoulés depuis le jour » où, en séance publique, nous nous joignions au suc- » cesseur de M. Crespel, à l'Académie, pour énumérer » les titres de notre vénérable doyen à l'estime et à la » reconnaissance de ses concitoyens et pour exprimer » les regrets particuliers de notre Société ; en le voyant » s'éloigner de nous, nous déplorions une retraite anti- » cipée, et nos regrets étaient fondés, notamment sur » cette mâle et verte vieillesse, sur cette nette et vive » intelligence, sur ce besoin d'activité, cette puissance » de facultés, cette énergie de volonté qui semblaient » promettre encore au pays de nombreux services ; au » démissionnaire, de longues années....

» Hélas ! Messieurs, nos espérances sont cruellement » déçues ! Celui dont nous regrettions l'éloignement, » dont nous appelions le retour, ne devait nous revenir » que pour demander un tombeau à cette ville, où il » passa la meilleure partie de sa vie et qui fut le théâtre » de son illustration et de sa gloire. Oui, Messieurs, » nous le répétons, de sa gloire : car, devant la tombe,

Digitized by Google

» les détracteurs s'effacent, l'envie se tait, la vérité et la » justice ont enfin leur tour....

» Désormais, nous osons l'affirmer, nul ne contestera » plus à M. Crespel l'insigne honneur d'avoir découvert » et vivifié l'une des plus précieuses sources de richesse » de la France; d'avoir aussi, le premier, démontré par » ses leçons et par ses exemples, la possibilité d'une » union étroite et profitable à toutes deux, entre l'agri- » culture et l'industrie, réputées auparavant d'irrécon- » ciliables ennemies.

» Une aussi heureuse découverte, une conciliation si » inespérée constituent, à elles seules, l'un de ces bien- » faits sociaux hors ligne qui suffisent pour mériter » à leur auteur des *récompenses nationales*, rendre » son nom impérissable et le faire bénir, ce qui » vaut bien mieux; car les bénédictions du peuple » remontent jusqu'au ciel et y sont inscrites en traits » indélébiles. Or, qui eut plus de droits que M. Crespel à » la gratitude populaire ? Nous rencontrons journelle- » ment, sillonnant nos rues et nos chemins, en tous » sens, pour se diriger vers les usines, d'innombrables » véhicules chargés d'une plante jadis dédaignée..... » Maintenant, cette même plante, extraite par les fem- » mes et les enfants, transportée, sous la conduite et à » l'aide des journaliers dans les fabriques, où elle est » soumise à la manutention d'ouvriers, d'ouvrières de » divers âges, exonère, en outre, les cultivateurs de la » plus forte part de leur fermage plus que doublé, au » profit des propriétaires eux-mêmes.

» Vous le voyez, Messieurs, c'est à toutes les classes » de la Société qu'appartiennent les familles qui doivent

Digitized by Google

» leur fortune, leur aisance, leur bien-être, leurs moyens » d'existence à l'industrie sucrière agricole, dont » M. Crespel fut le créateur et le plus ardent propaga- » teur.

» Ici, Messieurs, se présente à nous, pour compléter » la pensée qui nous domine, une réflexion consolante; » ne sont-ce pas précisément ces services rendus, avec » un si constant désintéressement, avec une si louable » générosité, à ses semblables, dont aujourd'hui le Dieu » bon tient compte à notre regretté collègue et qui lui » assurent la récompense promise à ceux qui ont fait le » bien pendant leur passage sur la terre?

» Nous ne rappellerons les malheurs qui ont attristé » ses derniers jours, que pour constater que sa modé- » ration dans la prospérité ne pouvait être surpassée » que par sa fermeté et son courage aux jours de l'in- » fortune. C'est qu'il puisait le secret de son inaltérable » sérénité, dans sa propre conscience, dans la conscience » d'une carrière utilement, dignement remplie. Qui de » nous hésiterait à lui rendre le même témoignage? » Heureux encore, selon nous, Messieurs, l'homme dont, » au suprême et solennel adieu, l'on peut résumer la » vie et honorer la mémoire, en disant de lui, d'accord » avec la voix publique :

« *Benè de patriâ meruit.* »
« **Il a bien mérité de la patrie.** »

Je pourrais m'arrêter ici; en effet, j'ai pris M. Crespel-Dellisse au début de sa carrière, je l'ai suivi à travers les vicissitudes qu'il eut à subir, j'ai signalé ses travaux et en même temps j'ai retracé l'origine, les luttes

Digitized by Google

et les progrès de l'industrie à laquelle il s'était voué sans réserve. Mais il m'a semblé que ma tâche ne serait pas complétement remplie si, après avoir rappelé la part considérable qu'il a prise aux développements de cette industrie, je n'en faisais ressortir l'importance pour constater par là même l'étendue des services de notre vénéré collègue.

Au point de vue industriel, la betterave produit, par année, une quantité de sucre que l'on peut désormais évaluer à 200,000,000 au minimum, qui, au prix de 100 fr. environ les 100 kilog, impôt compris, représente une valeur de 200,000,000 de francs. Mais le sucre n'est pas la seule substance que l'on retire de la betterave: dès 1861, M. Lefebvre, fabricant à Corbehem, envoyait à l'exposition de Londres, avec la plante même de betterave, quatorze de ses dérivés, comprenant notamment l'alcool et le salpêtre. Sans m'arrêter à la production de l'alcool de betterave, qui luttera toujours difficilement contre celui que produit la vigne, quel immense avantage procurerait, en temps de guerre, la production du salpêtre! A l'époque de l'expédition de Crimée, M. Lefebvre en fabriquait déjà annuellement 400,000 kilog. En 1861, grâce aux progrès de sa fabrication, l'usine de Corbehem livrait au commerce 1,200,000 kilog. par an, c'est-à-dire le tiers de la consommation générale de la France. Il n'est pas douteux que depuis lors cette production n'ait encore progressé. Ce n'est pas tout, l'industrie sucrière alimente une foule d'autres industries, celle du bâtiment par les constructions qu'elle exige: celle de la houille, par la quantité considérable de combustible qu'elle emploie (4 à 5 hectolitres par 120 kilog.

Digitized by Google

de sucre); celle du fer et de la fonte par les machines dont elle fait usage et qu'elle transforme à tout instant par suite des améliorations obtenues; celle du noir animal, dont le prix s'élève à 2 fr. 50 c. par sac de sucre; celle des laines par le nombre prodigieux de sacs dont elle se sert pour renfermer la pulpe et la soumettre à l'action de la presse ; celle des toiles avec lesquelles on fait les deux millions de sacs nécessaires pour renfermer les sucres fabriqués et qui, à raison de 800 grammes l'un, représentent 1,600,000 kilog. de toiles de lin et de chanvre.

Au point de vue agricole, la culture de la betterave remplace la jachère qui condamnait les terres à un stérile repos une année sur trois. L'agriculture ne pouvait plus se soutenir par les céréales, il fallait une plante moins épuisante qui, alternant avec le blé, permît d'améliorer le système d'assolement. La betterave offrait cet avantage ; elle exige l'approfondissement des sillons, elle nettoie la terre par la multiplicité des sarclages, qu'elle rend indispensables, et elle l'enrichit en augmentant les engrais, elle accroit la production du blé, elle rend les fourrages plus abondants et elle facilite la culture des plantes oléagineuses. Elle se charge des sels dont la terre est imprégnée, et elle est utile, par les pulpes et les défécations, à l'amélioration du bétail; écrasée et privée de son jus, elle conserve encore des qualités nutritives presque égales à celles qu'elle produit dans son état naturel. On a prétendu qu'elle ne croissait pas sur tous les sols, et que, diminuant la culture du blé, elle en augmentait le prix. Ce sont là des erreurs capitales. Bien cultivée, la betterave s'acclimate partout

Digitized by Google

et les cantons qui la sement le plus en grand, sont aussi ceux qui fournissent le plus de céréales et spécialement le plus de blé à la consommation ; nos statistiques agricoles en font foi. Pour produire 200,000,000 de sucre, le sucre ne représentant que 5 ½ p. % de la quantité de betteraves, il faut que cette plante fournisse 4,400,000,000 kilog. qui, au prix minimum de 18 fr. les 1,000 kilog. font une ressource de 79,200,000 fr. pour l'agriculture. Cette ressource est d'autant plus considérable, qu'elle s'applique plus particulièrement aux cinq départements du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise qui, à eux seuls, représentent plus des cinq sixièmes de la production. Par le contingent qu'elle apporte ainsi à l'agriculture, la betterave augmente la valeur des terres dans les proportions du triple au simple ; elle permet, en effet, aux agriculteurs de se procurer les fumiers, les animaux et les instruments aratoires perfectionnés qui leur sont nécessaires et qui deviennent pour eux autant de sources de succès et de bénéfices.

Au point de vue de l'hygiène, le sucre qui est l'aliment préféré de l'enfant comme du vieillard, procure à l'homme une substance dont l'accroissement ne peut être que très favorable à la santé, et, par les améliorations que la betterave apporte à la culture des terres, elle les assainit, et diminue ainsi, dans les campagnes, les causes souvent si multiples d'insalubrité.

Au point de vue des populations rurales, quelle révolution présentent la culture de la betterave et la fabrication du sucre ! A la tête des fermes, on voit des jeunes gens instruits qui, autrefois dédaignaient l'agriculture, s'y livrer aujourd'hui avec ardeur et la faire mar-

Digitized by Google

cher de front avec l'exploitation d'une sucrerie. Si de la ferme nous passons dans l'humble demeure de l'ouvrier des champs, nous sommes frappés en voyant que l'ordre, la propreté, l'aisance ont remplacé le désordre, les habitudes malsaines et les privations. Si, enfin, nous allons plus loin, nous trouvons des habitations là où il n'y en avait pas, nous trouvons des femmes, des jeunes filles, des vieillards pourvus du nécessaire, tandis qu'autrefois ils manquaient de tout. En effet, la fabrication du sucre s'allie merveilleusement à la culture, car elle réclame des bras précisément à l'époque où celle-ci n'en a plus besoin. C'est ainsi qu'en juin et juillet, c'est-à-dire entre les dernières semailles et la récolte, elle emploie tous les sarcleurs qu'elle rencontre, et que, pendant les mois les plus rigoureux d'hiver, la fabrication occupe tous les ouvriers que laisse libres l'exploitation des fermes. Ajoutons qu'à la continuité du travail, est venu se joindre un accroissement notable des salaires. C'est ainsi que la sucrerie indigène résout le problème si difficile de l'extinction du paupérisme.

Au point de vue du Trésor, les appréhensions qu'a fait naître l'apparition de la nouvelle industrie, ont été bien loin de se réaliser. En 1836, on consommait en France 64,782,175 kilogrammes de sucre colonial, produisant un impôt de 31,110,000 fr. En 1861, il entrait sur le territoire français 113,000,000 kilogrammes de sucre des colonies et 85,000,000 de sucres étrangers. Les prévisions du budget de 1868, comprennent, pour les sucres coloniaux bruts, 32,497,000, et pour les sucres raffinés et assimilés 5,239,000. Les sucres étrangers bruts y figurent pour 18,639,000 et les raffinés pour 1,142,000. Or,

Digitized by Google

si l'on remarque que, lors de la présentation de la loi sur l'impôt, la recette que l'on craignait de perdre ne dépassait guère 30 à 31,000,000, on verra combien étaient vaines les craintes exprimées à cet égard. Quant au sucre indigène, l'impôt qui pèse sur lui, est évalué, pour la même année 1868, à 56,583,000 fr., mais il excédera notablement cette prévision. C'est donc tout bénéfice pour le Trésor. Mais ce n'est pas le seul avantage qu'il retire de la sucrerie indigène, il s'en faut de beaucoup. En effet, sans parler de la contribution foncière, dont le principal reste invariable, en augmentant la valeur des terres, la culture de la betterave accroît les droits de mutation en cas de vente ou décès. Les fabricants de sucre ne sont-ils pas, d'ailleurs, soumis à des contributions à raison de leurs bâtiments, des ouvertures de leurs usines et ne sont-ils pas surtout frappés du droit de patente qui, sous une autre forme, créent des ressources nouvelles au Trésor ?

Que l'on ne dise pas que l'industrie sucrière a ruiné nos colonies et porté atteinte à notre marine. L'expérience a suffisamment démontré que les intérêts de la marine et des colonies n'étaient qu'un prétexte pour intimider les partisans de l'industrie continentale.

Ce fut donc une idée vraiment digne du plus grand génie des temps modernes, que celle qui inspira à Napoléon Ier la création du sucre indigène, et M. Crespel-Dellisse qui, par son énergique persévérance, est parvenu à assurer le triomphe de cette grande idée, en la faisant passer dans le domaine des faits, a bien mérité de ses contemporains, et s'est acquis des titres réels à l'estime et à la reconnaissance de ses successeurs.

Digitized by Google

Si, pendant sa vie, il a éprouvé d'amères déceptions, il a eu aussi des jours de joie et de bonheur. De nombreux visiteurs sont venus rendre hommage à son mérite et lui payer un juste tribut d'éloges. Parmi ceux qui lui furent les plus agréables, nous rappellerons (1) le duc d'Angoulême, Charles X, le duc d'Orléans, le grand-duc de Hesse-Darmstadt, le général Damrémont, le maréchal Randon, le duc de Cazes, le comte de Chabrol, Lamartine, Chaptal, Gay-Lussac, Durut, Clément Desorme, Barruel, Kraust, Schubartz, Liébig, etc., etc.

Au nombre des personnes qui ont été envoyées officiellement près de lui par leurs gouvernements, nous mentionnerons le prince de Schusenbac (Autriche), M. Jacob, de Postdam (Prusse), MM. Howenaer père et fils (Hollande).

Quant aux titres honorifiques qui lui ont été décernés, nous en avons indiqué quelques-uns ; mais en voici la liste complète, telle que la donne M. Aymar-Brescion :

Membre de la Société impériale d'Agriculture de Vienne (Autriche).

Président honoraire de la Société d'Encouragement de Londres.

Membre honoraire de la Société d'Encouragement de Berlin.

Membre honoraire de la Société d'Encouragement de Paris.

Membre du Conseil général de l'Agriculture, du Commerce et des Manufactures.

Membre de la Chambre Consultative d'Agriculture de l'arrondissement d'Arras.

(1) *L'industrie sucrière et son véritable fondateur*, par **M. Aymar-Brescion, pages 63 et suivantes.**

Digitized by Google

Membre de la Chambre de Commerce d'Arras.

Membre de l'Académie d'Arras.

Vice-Président du Comité d'Agriculture de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale de Paris.

Membre de la Société Centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais.

Membre des Sociétés d'Agriculture de Valenciennes, de St-Omer, de Calais, etc.

Président du Comité des fabricants de sucre de Paris, depuis avril 1836, jusqu'en 1839, — remplacé par M. le comte de Morny, — réélu en 1855.

Membre du Conseil d'arrondissement d'Arras.

Membre du Conseil municipal de la ville d'Arras.

Chevalier de la Légion-d'Honneur, en 1831. — Chevalier de l'Ordre du Mérite, du grand-duc de Hesse-Darmstadt, en 1831. — Chevalier de l'Aigle-Noir de Prusse, en 1838.

Et, il a enfin reçu les récompenses suivantes :

Mention honorable à l'exposition de 1819; médaille d'argent à celle de 1823; médaille d'or de la Société d'encouragement, en 1825; médaille d'or à l'exposition de 1827; médaille d'or de la Société d'Agriculture, en 1828; médaille de bronze pour son semoir, à l'exposition de 1834; médaille d'honneur, en or, à l'exposition de 1855; médaille d'honneur, en or, pour sa race bovine, à l'exposition régionale de 1857; plusieurs autres médailles d'or et d'argent, mentions honorables, et le diplôme d'honneur de l'Académie nationale, en 1863.

Si l'on ne tenait compte que du nombre des distinctions de toutes sortes qui ont été prodiguées à M. Crespel-

Digitized by Google

Dellisse, il serait sans contestation au rang des personnages les plus éminents du XIX^e^ siècle. Mais si, au lieu de compter ces distinctions, on les examine une à une, si on les pèse, en quelque sorte, et si l'on y ajoute la récompense nationale qui les a heureusement couronnées, son mérite exceptionnel apparait dans tout son éclat, et il est impossible de ne pas s'écrier que ce fut un grand citoyen. Toutefois, la reconnaissance de ses contemporains devait-elle s'arrêter à ces témoignages quelque nombreux qu'ils fussent? Au-delà de la tombe, ne devait-il plus y avoir pour M. Crespel-Dellisse aucune manifestation de l'intérêt et des sympathies qu'il avait si bien mérités par ses actifs et féconds labeurs? Le Conseil municipal d'Arras ne l'a pas pensé, et un décret impérial du 16 juin 1866, approuvant sa délibération du 1^er^ mars précédent, a réalisé un de ses vœux les plus chers, en autorisant cette ville à donner le nom de CRESPEL au boulevard qui vient d'être créé le long des promenades publiques, et qui a pour point de départ son hôtel et son ancienne fabrique, transformés désormais en habitations particulières. (1) Ce n'est là encore qu'une première mesure destinée à honorer la mémoire de notre éminent collègue : Quelque temps après son décès, les fabricants de sucre et la ville d'Arras, ont pris simultanément l'initiative d'une souscription pour l'érection d'une statue ou d'un buste, autorisée par décret du 4 mai 1867, sur la demande du Conseil municipal, du 21 février 1868. Cette souscription suit encore son cours, l'Empereur lui-même

(1) Sur la proposition de M le Maire de Lille, le Conseil municipal a également décidé, que l'une des Grandes Artères qui s'ouvrent dans le quartier neuf de cette ville porterait le nom de M. *Crespel-Dellisse*.

Digitized by Google

a daigné s'y associer par le don d'une somme de 1.000 fr. et M. le Ministre du Commerce s'est inscrit pour une autre somme de 500 fr. Il est permis d'espérer qu'elle ne tardera pas à fournir la somme nécessaire pour élever soit à l'extrémité du boulevard Crespel, soit sur une place publique, un monument digne à la fois du créateur de la sucrerie indigène et de la cité qui en fut le berceau.

Digitized by Google

APPENDICE N° 1.

CULTURE ET PRODUITS.

Le mode de culture adopté par M. Crespel est le semis par rangées.

Lorsque la terre a reçu un second labour, on fait passer une herse légère qui trace à la fois quatre sillons. Elle est traînée par un cheval, et quatre ouvriers la suivent en versant dans chaque sillon de la graine qui est ensuite recouverte par une herse renversée. Les ouvriers appellent cette seconde opération « *ploutrer.* »

Par ce procédé, il ne faut que trois kilogrammes de graine par mesure, ou pour une superficie de 42 ares 91 centiares, tandis qu'il en faut quatre kilogrammes pour le semis à la volée ; il est vrai que par ce dernier procédé, un ouvrier peut ensemencer cinq à six mesures en un jour, quand par le premier on ne peut ensemencer que trois mesures avec quatre hommes, mais cette différence de main-d'œuvre est plus que compensée par la valeur de la graine, surtout dans le pays où le prix en est élevé. Ce mode de culture a encore l'avantage de placer les betteraves à égale distance, ce qui procure un rapport plus considérable, et de permettre de sarcler avec une petite charrue qu'on fait passer dans les sillons, et qui est de l'invention de M. Crespel.

M. Crespel ensemence ainsi, tous les ans, dans un rayon d'une lieue autour de la ville d'Arras, environ 50 mesures du pays, ou une superficie de 21 hectares 45 ares Il en retire à peu près cinq cent mille kilogrammes de racines ; ce qui donne pour le produit moyen d'une mesure, 42 ares 91 centiares, dix mille kilog. ;

Digitized by Google

mais la récolte présente la différence étonnante de huit mille à vingt mille kilog., par mesure, suivant la qualité du terrain.

Les différentes observations de M. Achard et de M. Derosne, reçoivent une nouvelle confirmation de celles de notre collègue ; comme eux, il a trouvé une grande variété dans la qualité, il a observé qu'un été chaud donnait aux racines plus de matière sucrée, et il en a obtenu aussi plus d'une qualité de betteraves petites, que d'un même poids de betteraves plus grosses. Les racines les plus avantageuses à la fabrication sont celles dont le poids est d'environ un kilogramme. M. Crespel a fait à cet égard des essais intéressants ; il en est résulté la preuve que les betteraves les plus chétives, contenaient encore assez de matière sucrée pour dédommager des frais de la fabrication.

La récolte commence dans les premiers jours d'octobre. Tous les ouvriers de la fabrique qui, pendant l'été, ont été occupés à la culture et aux soins qu'elle exige, sont encore employés à cette opération. Quatre forts chevaux amènent au magasin les betteraves dépouillées de leurs collets. Pendant le mois d'octobre, ils en rentrent deux à trois cent mille kilogrammes. Cette précaution est nécessaire, parce que du moment que les travaux de fabrication commencent, il ne reste plus pour le transport que deux chevaux, qui ne pourraient suffire à la consommation journalière. Les deux autres sont attelés au manège qui fait tourner la râpe de trituration.

La fabrication commence dans les premiers jours de novembre, et n'éprouve aucune interruption jusqu'à l'emploi entier des racines Chaque jour, on en met en œuvre cinq mille kilogrammes, de sorte que les travaux durent pendant cent ou cent dix jours.

Les principales opérations qu'on fait subir à la betterave, pour en extraire la matière sucrée, sont : le lavage, la trituration ou réduction en pulpe, la pression pour obtenir le suc, l'acidification, la clarification, le rapprochement des sucs pour former le sirop, la cristallisation et la séparation de la matière sucrée non cristallisable.

Digitized by Google

Le local nécessaire, pour soumettre chaque jour, à ces opérations cinq mille kilogrammes de betteraves, est ainsi composé :

Un magasin qui peut contenir deux à trois cent mille kilog., où elles sont à l'abri de la gelée.

Un lavoir et une auge à portée d'un puits ou d'un courant d'eau.

Un hangar pour un manège de deux chevaux.

Une pièce attenante à ce hangar et où sont la râpe, les presses et les cuves ou récipients, où se fait l'acidification.

Une pièce voisine renferme les chaudières de clarification et celle de concentration des sirops, et une presse pour presser les dépôts des chaudières.

Dans une troisième pièce sont les réservoirs doublés en plomb, où on laisse reposer les sirops, et au-dessus est l'étuve, occupée presque entièrement par une charpente sur laquelle sept cents vases à cristalliser peuvent se placer.

Cette étuve est échauffée par un fourneau dont la bouche est dans une quatrième pièce, où sont deux presses à vis destinées à presser les cristaux, pour les séparer de la mélasse.

Il faut ajouter à cela un magasin au sucre, et des écuries pour quarante à cinquante bêtes à cornes et quatre chevaux.

Les principaux ustensiles sont : une râpe pour la trituration ; une presse à cric, destinée à presser la pulpe pour la première fois ; deux presses à vis pour exercer une seconde pression

Deux récipients doublés en plomb, pour recevoir le suc, chacun de la contenance de dix huit cents à deux mille litres.

Deux chaudières en cuivre pour la clarification, aussi chacune de la contenance de dix-huit cents à deux mille litres.

Six chaudières plates carrées, en cuivre, de deux mètres trente-deux centimètres de longueur sur un mètre six centimètres de largeur et quinze centimètres de profondeur.

Une troisième presse à vis pour presser les matières qui se précipitent ou qui surnagent dans les chaudières.

Quelques futailles et une cuve en maçonnerie doublées en plomb pour recevoir les sirops.

Digitized by Google

Un fourneau dont la cheminée verticale traverse l'étuve et qui est entouré dans le rez-de-chaussée d'une chemise en maçonnerie; l'air, introduit entre la cheminée et la chemise par des ouvertures pratiquées au bas de la maçonnerie, s'échauffe promptement et monte dans l'étuve par des passages pratiqués dans le plancher.

Sept cents vases à cristalliser.

Une quatrième et une cinquième presse à vis pour presser les cristaux et les séparer de la matière sucrée non cristallisable.

NETTOIEMENT ET LAVAGE DES BETTERAVES.

Quand l'année a été humide, les betteraves apportent au magasin une grande quantité de terre dont on n'a pu les débarrasser dans les champs. Cette terre sèche dans les magasins, et quatre enfants de douze à quinze ans sont employés à l'ôter, soit avec un couteau, soit en frappant les racines les unes contre les autres.

Un ouvrier les porte ainsi nettoyées dans une auge, ou grand baquet, où on procède au lavage. Deux ouvriers, armés de balais, les agitent fortement dans l'eau jusqu'à ce qu'elles soient bien nettes. On attiédit un peu l'eau dans l'hiver pour les empêcher de geler. Deux hommes lavent ainsi, par jour, cinq mille kilog. et un troisième les porte dans une brouette à l'atelier, où est la râpe.

M. Derosne, dans son traité complet sur le sucre européen, avance qu'on pourrait se dispenser de laver les betteraves, mais si on considère que cette terre resterait dans la pulpe qui doit être donnée en nourriture aux bestiaux, et que les petites pierres qu'elle contient endommageraient considérablement les dents de la râpe, on jugera cette opération d'une indispensable nécessité.

TRITURATION ET PRESSION.

Deux forts chevaux, attelés aux timons d'un manège, font tourner un rouet horizontal de quatre mètres de diamètre, sur la jante duquel sont distribuées 156 dents qui engrainent une lanterne de neuf fuseaux, dont l'axe horizontal traverse le mur mitoyen et

Digitized by Google

passe dans la pièce voisine où est la râpe. Cette extrémité de l'axe de la lanterne porte une poulie sur laquelle s'enveloppe une courroie sans fin, qui embrasse aussi une poulie attachée à l'axe d'un rouet de fonte d'un mètre seize centimètres de diamètre, qui porte cent vingt dents sur la circonférence. Ce rouet engraine un pignon de huit dents, qui est à l'axe même de la râpe.

Cette râpe est un cylindre dont l'axe est horizontal, et dont la surface courbe est armée de lames dentées en acier. C'est à ces lames qu'un ouvrier présente les betteraves, en les engageant dans des couloirs inclinés, avec deux poussoirs en bois qu'il tient à chaque main. Un arrêt règle la course de ces poussoirs, afin qu'ils ne puissent toucher les dents de la râpe. Un enfant placé à droite, un autre placé à gauche de cet ouvrier, prennent dans des mannes, où on les dépose quand elles sont lavées, les betteraves dont ils fournissent continuellement les couloirs.

On donne le mouvement à la râpe, ou bien on le suspend au moyen d'une poulie mobile, appelée poulie de tension qu'on amène sur la courroie sans fin, qui communique le mouvement de l'axe de la lanterne à l'axe du rouet en fonte. Cette poulie est tenue en équilibre par un contrepoids. Quand ce contrepoids descend, la poulie tend la courrroie, et il y a communication de mouvement du manège à la râpe; quand il monte, la courroie est détendue et la râpe reste immobile.

Cette machine, de l'invention de M. Thiery, mue par deux forts chevaux, réduit en pulpe très-fine, et en sept heures, les cinq mille kilogrammes de racines sur lesquelles on opère chaque jour. Au pas ordinaire des chevaux, elle fait sept à huit cents tours par minute.

Un baquet, doublé en plomb, placé au-dessous de la râpe, reçoit la pulpe. Les ouvriers la prennent avec des pelles, et en remplissent des sacs en toile. Chaque sac contient 12 à 13 kilogrammes de pulpe.

Ces sacs sont placés entre des claies, et on en forme une pile de vingt sacs qui contiennent ensemble environ deux cent cinquante

Digitized by Google

kilogrammes. Cette pile est arrangée au-dessus d'un baquet doublé en plomb, placé près de la râpe, et elle est portée sur une presse à cric, dont un ouvrier seul fait agir la manivelle, et on obtient une quantité de suc égale à la moitié du volume de la pile.

Pendant cette opération, une pile semblable à la première a été formée. On la soumet à la même pression, et de ces deux piles réunies, on en forme une seule qu'on place sous une presse à vis, pour lui faire subir une seconde pression. D'abord un ouvrier fait descendre la vis avec un petit levier ; quand les forces sont insuffisantes, un second vient l'aider avec un levier plus long ; vient ensuite un troisième, puis un quatrième, enfin les sept ouvriers qui sont dans cet atelier (non compris ceux qui sont occupés par la râpe) pressent de toute leur force, au moyen d'un levier de quatre mètres de longueur. La pile éprouve alors une pression dont la moindre évaluation est de cinquante mille kilogrammes.

On laisse ainsi cette pile rendre du suc pendant tout le temps nécessaire pour charger une seconde presse à vis. Deux presses semblables suffisent pour le service journalier ; cependant une troisième est indispensable pour suppléer celle à laquelle il pourrait arriver quelque accident.

La tâche de ces sept ouvriers est de presser chaque jour les cinq mille kilogrammes de pulpe que fournit la râpe.

Nous avons dit que chaque première pile contenait deux cent cinquante kilogr. de pulpe renfermée dans vingt sacs. Comme le poids de la pulpe employée journellement est de cinq mille kilog., la presse à cric sera donc chargée vingt fois et les sacs seront remplis et vidés chacun vingt fois. Ces vingt piles de la presse à cric en formeront dix pour les presses à vis qui seront chargées chacune cinq fois par jour, et chaque fois du résidu des cinq cents kilogrammes versés primitivement dans quarante sacs et soumis déjà à une première pression.

Par ces deux pressions les quarante sacs rendent trois cent cinquante à trois cent soixante-quinze litres de suc ; les cinq mille kilogrammes en rendront par conséquent, en dix pressions, trois

Digitized by Google

mille cinq cents à trois mille sept cent cinquante kilogrammes. Ainsi le rapport entre le suc et la pulpe avant d'être pressée est de 70 °/₀ à 75 °/₀.

Un couloir en plomb adapté à chaque presse conduit le suc exprimé dans deux récipients ou cuves doublées en plomb où il se distribue par égale portion. L'une est remplie le matin et l'autre le soir. Chacune contient environ dix-huit cents litres de liquide.

Aussitôt qu'une cuve est remplie, on procède à une première opération, qui est l'acidification du suc : on jette dans la cuve, par hectolitre de liquide, deux hectogrammes quarante grammes d'acide sulfurique préalablement étendu d'eau, dans la proportion d'une partie d'acide à soixante-sept degrés, sur trois parties d'eau ; à mesure qu'on verse l'acide on agite le suc, et quand le mélange paraît bien fait on le laisse reposer jusqu'au lendemain.

Outre que l'acide prépare le suc à la dessiccation et à une parfaite clarification, il l'empêche encore de fermenter. Le suc ainsi acidifié peut se conserver pendant plusieurs jours, sans altération, tandis que le suc abandonné à lui-même, fermente promptement, et l'intervalle d'une nuit pourrait le rendre hors d'état d'être employé, surtout quand la température est un peu élevée.

CLARIFICATION.

Au-dessus de ces deux cuves est un échaffaudage sur lequel un ouvrier se place pour y puiser le suc acidifié. Il l'élève avec un chaudron en cuivre, fixé à une perche dont l'autre extrémité est attachée par une corde ; cette corde s'enroule sur deux poulies fixées au plafond, et porte à son autre extrémité un contrepoids qui aide à soulever le chaudron plein de liquide.

L'ouvrier verse ce que contient le chaudron, chaque fois qu'il l'élève, dans un couloir doublé en plomb qui le porte dans les chaudières de clarification. Ces chaudières sont assez élevées sur leurs fourneaux, pour qu'au moyen de couloirs mobiles, et en ouvrant leur robinet, le sucre clarifié puisse s'écouler de lui-même

Digitized by Google

dans les chaudières de concentration qui sont dans le même local.

Chacune des deux chaudières de clarification doit pouvoir contenir dix huit cents litres, c'est-à-dire, elles doivent être de même capacité que les cuves où le suc a été acidifié. En outre, les bords doivent en être assez élevés pour retenir la grande quantité d'écume qui se forme pendant la clarification.

Après avoir bien nettoyé les chaudières, on répand uniformément sur le fond, de la craie pulvérisée dans la proportion de cinq hectogrammes par hectolitre de suc. Alors on verse le suc et on l'agite fortement, afin de rendre le mélange assez prompt pour que l'acide n'exerce pas son action sur le cuivre des chaudières. On ajoute ensuite dans chaque chaudière, par hectolitre de liquide, cent cinquante grammes de chaux vive préalablement éteinte à l'air, avec une assez grande quantité d'eau pour former un lait qu'on mélange bien avec le suc.

On met le feu sous la chaudière, et lorsque la température de la masse est élevée à vingt-cinq ou trente degrés de Réaumur, on y ajoute encore du sang de bœuf, dans la proportion d'un litre et demi par hectolitre de suc.

Quand le mélange est bien fait, on presse le feu vigoureusement. Deux heures suffisent pour porter le liquide à l'ébullition. On constate cet état au moyen d'un thermomètre qui s'élève à 80 degrés, mais les ouvriers le reconnaissent, quand la croûte formée par les matières séparées du liquide par les opérations précédentes, et qui se sont portées à la surface, commence à se fendre.

On ôte alors le feu du fourneau ; on enlève avec une écumoire toutes les matières qui surnagent ; on les dépose sur un filtre en laine placé au-dessus d'un baquet doublé en plomb, au fond duquel est un conduit aussi en plomb qui porte ce qui passe au travers du filtre dans une des chaudières de concentration. Quand ces matières ne donnent plus rien sur le filtre, afin de ne rien perdre de la matière sucrée qu'elles peuvent contenir, on les met dans des sacs entre des claies, comme de la pulpe ; et on les fait passer sous une presse pour en exprimer le suc. Cette opération se fait

Digitized by Google

dans une presse uniquement destinée à cet usage et placée dans le même local que les chaudières.

Peu de temps après avoir écumé, les matières qui n'ont pu être élevées se précipitent ; le suc est alors d'une couleur jaune et parfaitement transparent. On ouvre le robinet, et on répartit le suc contenu dans une chaudière de clarification, par égale portion, dans les six chaudières de concentration.

Nous avons dit que le suc de la pulpe pressée dans une matinée, et celui de la pulpe pressée dans un après-midi, étaient mis séparément dans deux récipients, où il sont acidifiés.

Le lendemain matin, on verse, dans une des chaudières de clarification, le suc qui provient du travail de la matinée de la veille ; pendant que ce suc se clarifie on verse dans la seconde chaudière de clarification le sue qui provient du travail de l'après-midi de la veille.

Aussitôt que la première chaudière est clarifiée, on met le feu sous la seconde ; et, pendant que la seconde se clarifie, le suc de la première, versé dans les six chaudières de concentration a eu le temps de se convertir en sirop et il est immédiatement suivi par le suc clarifié dans la seconde chaudière.

Chaque chaudière de concentration a 2 mètres 32 centimètres de longueur sur une largeur de 1 mètre 06 centimètres, et présente une surface de 2 mètres 44 centièmes carrés.

Il se fait pendant la clarification une évaporation qui peut être évaluée au dix huitième de la masse ; de sorte qu'on ne verse que deux cent quatre-vingts à trois cents litres de suc dans chaque chaudière de concentration, où il est à la hauteur de onze à douze centimètres.

On l'entretient constamment en ébullition, jusqu'à ce qu'il marque trente-un degrès au pèse-liqueur de Baumé. Cette opération dure environ cinq heures. Alors les 1800 litres de liquide que contenait une chaudière de clarification se trouvent réduits à 220 ou à 240 litres de sirop, selon la richesse des betteraves en matière sucrée.

Digitized by Google

On vide les chaudières, sans en retirer le feu, et on y verse de suite le suc de la deuxième chaudière de clarification qui a été préparé pendant la concentration du suc de la première.

Ainsi, le suc des cinq mille kilogrammes de betteraves employées, se trouve à la fin du deuxième jour transformé en quatre cent quarante ou en quatre cent quatre-vingts litres à 31 degrès de Baumé.

Ce sirop est déposé dans des futailles doublées en plomb, placées dans la pièce où est l'escalier qui conduit à l'étuve et qui est maintenue à une température modérée par le fourneau de l'étuve qui y est en partie placé.

Chaque pièce contient le produit d'une journée de fabrication ; on laisse reposer le sirop pendant dix jours, temps nécessaire pour que les matières étrangères qui en troublent la transparence puissent se déposer.

Des robinets, placés à différentes hauteurs au-dessus du fond des futailles, permettent de tirer ce sirop au clair. Les sédiments de chaque tonneau sont partagés en deux parties qu'on verse chaque jour dans les deux chaudières de clarification, afin qu'une seconde opération en enlève encore la matière sucrée qu'ils peuvent contenir. L'ordre établi dans la fabrique ne permet pas de les soumettre à une clarification particulière.

CRISTALLISATION.

M. Crespel cristallise ses sirops par le procédé que M. Achard appelle *cristallisation régulière*, c'est-à-dire, en versant le sirop concentré dans des vases plats et en les soumettant à une évaporation lente ; par ce moyen, il obtient un sucre brut sous la forme de cristaux candis

On verse les quatre cent quarante ou les quatre cent quatre-vingts litres de sirop concentré, dans des vases évaporatoires qui ont soixante-deux centimètres de longueur, quarante-sept centimètres de largeur et qui présentent une surface de vingt neuf

Digitized by Google

décimètres carrés; on en met environ vingt litres dans chaque vase. Ainsi l'ouvrage d'un jour en exige une vingtaine, et le service de l'année en exige sept à huit cents. Il est à observer que ce nombre ne suffirait pas, si on voulait cristalliser à mesure qu'on forme des sirops. Mais on tient ceux-ci en réserve dans de vastes cuves ou dans des tonneaux doublés en plomb, et l'on continue les travaux de cristallisation pendant une partie de l'été.

Ces vases sont portés dans l'étuve et placés sur des rayons dont la distance verticale est de seize à vingt centimètres. Cette étuve, placée au-dessus de la pièce où déposent les sirops, est entretenue à une température de 25 à 30 degrés de Réaumur par le fourneau dont nous avons déjà parlé.

Chaque jour, il se forme à la surface des vases, une croûte de cristaux qui, en s'opposant à l'action de l'air sur le liquide, retarderait l'évaporation, si on n'avait le soin de briser cette croûte avec une spatule en bois et de la précipiter au fond des vases où les cristaux acquièrent plus de consistance.

Après un séjour de six semaines, les vases ne présentent plus qu'une masse de cristaux mélangés de beaucoup de matière sucrée non cristallisable.

On verse ce magma dans des sacs de toile qu'on place entre des claies, et on sépare les cristaux de la matière sucrée non cristallisable en soumettant le tout à une pression.

On forme des piles de vingt sacs, qui contiennent le magma de vingt vases à cristallisation, ou produit du travail d'un jour Après avoir laissé une pile pendant vingt-quatre heures sous la presse, on verse les cristaux restés dans les sacs de la pile dans d'autres sacs et on les soumet à une seconde pression dont la durée est de vingt-quatre heures ; deux presses à vis suffisent pour ce service journalier pendant les cent dix jours de fabrication. A la fin des travaux, toutes les presses qui étaient occupées à la pression des pulpes et des écumes servent au même usage.

Ces vingt sacs ont alors laissé écouler environ cent cinquante kilogrammes de mélasse et contiennent deux cents à deux cent

Digitized by Google

cinquante kilogrammes d'un sucre brut d'un jaune clair, d'une saveur agréable et douce et propre à être livré au commerce.

Ainsi, M. Crespel obtient, en moins de deux mois, des betteraves récoltées dans les environs d'Arras, un sucre brut comparable pour la qualité au sucre brut de même couleur qui vient des colonies, et la saveur en est moins âcre que celle de ce dernier, dans lequel on sent encore fortement la présence du vesou, et sans autre épuration il pourrait servir aux mêmes usages que le sucre terré. Les raffineurs le recherchent, parce que sous le même poids il contient beaucoup plus de matière sucrée cristallisable.

La mélasse sert aux mêmes usages que la mélasse des colonies; elle est livrée au commerce en nature, ou bien on en extrait par la distillation un rhum d'un goût très-agréable.

Nous voilà, Messieurs, arrivés à la fin des détails de la manipulation. Nous avons tâché de vous présenter avec clarté les procédés de la fabrication adopté par notre collègue. Nous nous sommes abstenu de toute observation et de toute comparaison de ses procédés avec ceux qui ont été publiés par divers auteurs, dont les ouvrages sont entre les mains de tout le monde, et, pour ne pas abuser des moments de la Société, nous laissons aux personnes qui liront ce mémoire le soin d'établir le parallèle. (1)

M Crespel travaille depuis 1810. C'est en 1811 qu'il a adopté le procédé que nous vous avons exposé et qu'il a depuis invariablement suivi; c'est le procédé de M. Achard, qui a subi les modifications que l'expérience a suggérées à notre collègue.

Les résultats sont semblables. M. Crespel obtient, de betteraves récoltées dans les environs d'Arras, une quantité de sucre égale à

(1) M. le Préfet a depuis, par un arrêté du 28 décembre 1818, nommé des Commissaires pour faire raffiner en leur présence des sucres bruts, dont le produit est destiné à S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême qui, dans la visite qu'elle a faite à cet établissement, le 10 décembre, a permis que cet envoi lui fût adressé.

La Société donnera plus tard le rapport de ces commissaires.

Digitized by Google

celle que M. Achard obtient de betteraves cultivées en Prusse et plus considérable que celles que M Derosne obtient de betteraves récoltées dans les environs de Paris.

Afin d'établir complètement la balance des recettes et des dépenses, nous allons examiner les produits accessoires de la fabrication.

MÉLASSE

Quand l'eau-de-vie est à un prix élevé, il est plus avantageux de distiller la mélasse que de la livrer en nature au commerce.

Pour cette opération, il faut joindre à l'alambic douze cuves à fermentation, plus une chaudière pour faire chauffer l'eau nécessaire pour hâter la fermentation de la mélasse. Cette chaudière sert encore à attiédir l'eau dans laquelle pendant l'hiver on lave les betteraves.

On délaye soixante kilogrammes de mélasse dans trois cent cinquante litres d'eau tiède ; on y ajoute environ deux litres de levure de bière. La fermentation s'établit aussitôt et se termine après quatre, six, et même après dix-huit jours. La distillation de chaque cuve ainsi chargée, se fait en quatre heures, et donne de l'eau-de-vie qui coule d'abord à dix-sept et à la fin à onze degrés. Par une rectification, on obtient trente à trente-cinq litres d'eau-de-vie qui, dans le commencement de l'opération est à trente-trois, et à la fin à treize degrés, ce qui donne une eau-de-vie à 19 ou à 20 degrés, bien supérieure à l'eau de vie de grains.

Il faut un demi-hectolitre de charbon pour la distillation d'une cuve. On en distille trois par jour, et il faut, pour diriger l'opération, deux ouvriers payés à raison de 1 fr. 25 c. par jour.

EMPLOI DU MATT OU PULPE PRESSÉE.

Le matt ou pulpe pressée, fournit aux bestiaux une nourriture abondante, qui leur donne beaucoup de lait et les engraisse parfaitement. La chair des animaux nourris ainsi est remarquable par

Digitized by Google

sa beauté et sa saveur. On en obtient aussi une quantité plus considérable de suif.

La ration d'une bête à cornes est, par jour, de 25 à 30 kilogr. Il faut trois ou quatre mois pour l'engraisser, en ne lui donnant seulement que de la pulpe ; mais si on y joint tous les jours un tourteau de lin, la sagitation est beaucoup plus prompte et la chair en est plus fine.

Le matt produit journellement est d'environ douze cents kilogr. Le produit de cent dix jours de fabrication est de cent trente-deux mille kilogrammes ; trente-une bêtes à cornes nourries dans les étables de M. Crespel, en ont consommé soixante et quinze mille kilogrammes. Le reste s'est vendu à raison de 15 fr. les mille kilogrammes

Ces trente-une bêtes à cornes, achetées en automne, ont coûté cinq mille deux cent cinquante francs ; elles ont été vendues au mois de mars sept mille quatre cent cinquante francs. Le bénéfice est de deux mille deux cents francs, dont il faut déduire quatre cents francs pour la dépense de deux ouvriers qui les ont soignées pendant cent dix jours ; le bénéfice net est donc de mille huit cents francs, ce qui porte les mille kilogr. à vingt-quatre francs au lieu de quinze francs, prix auquel ce que les animaux n'ont pas consommé a été vendu.

Deux circonstances défavorables ont encore contribué à atténuer le bénéfice fait sur la nourriture des bestiaux. Cette année, les bêtes à cornes ont été très chères avant l'hiver, et le prix en a baissé au printemps, ainsi ce bénéfice peut être regardé comme un minimum.

En outre, la litière de trente-une bêtes à cornes et de quatre chevaux a fourni de quoi fumer quinze mesures de terrain. Ce fumier peut être évalué à vingt-quatre francs par mesure.

Voici, Messieurs, la balance des recettes et des dépenses de cette fabrication. Nous établirons notre calcul sur le produit d'une mesure des environs d'Arras, dont la superficie est de 42 ares 91 centiares.

Digitized by Google

PRODUITS.

Le produit de 42 ares 91 centiares, varie de huit à vingt mille kilogrammes de betteraves, nous prendrons le terme moyen de M. Crespel, c'est-à-dire dix mille kilogrammes.

Ces dix mille kilogrammes, pressés en deux jours, fournissent sept mille à sept mille cinq cents kilogrammes de sucre, et environ deux mille quatre cents kilogrammes de matt

Ces sept mille ou sept mille cinq cents kilogrammes de suc acidifiés, clarifiés, rapprochés en deux jours, fournissent huit cent quatre-vingts à neuf cent soixante litres de sirop à trente-un degrés de Baumé.

Ces huit cent quatre-vingts à neuf cent soixante litres de sirop cristallisés, rendent, au bout de six à sept semaines, quatre cents à cinq cents kilogrammes de sucre brut, et trois cents kilogrammes de mélasse.

Le sucre brut se vend dans le commerce à raison de 1 fr. 70 c. le kilogramme.

La mélasse à raison de 40 c. le kilogramme, et le matt à raison de 15 fr. les mille kilogrammes.

D'après les données ci-dessus, nous avons établi les rapports suivants, entre les différents produits de la fabrique de M Crespel, en les comparant à ceux que M. Achard a obtenus en Prusse.

Digitized by Google

	SUIVANT M. CRESPEL.	SUIVANT M. ACHARD.
Rapport du suc aux betteraves	700 à 750 / 1000 à 1000	681 / 1000
Id. du matt aux betteraves	250 à 300 / 1000 à 1000	
Id. du sirop aux betteraves	88 à 96 / 1000 à 1000	
Id. du sirop au suc	117 à 137 / 1000 à 1000	140 / 1000
Id. du sucre aux betteraves	40 à 50 / 1000 à 1000	50 / 1000
Id. du sucre au suc	53 à 71 / 1000 à 1000	
Du sucre au sirop	416 à 568 / 1000 à 1000	
De la mélasse aux betteraves	30 / 1000 à	30 / 1000
De la mélasse au sirop	312 à 343 / 1000 à 1000	
De la mélasse au sucre	650 à 750 / 1000 à 1000	
Du sucre et de la mélasse au sirop	728 à 911 / 1000 à 1000	750 / 1000
Du sucre et de la mélasse aux betteraves	70 à 80 / 1000 à 1000	

Digitized by Google

DÉPENSES

1° Frais de culture pour quarante-deux ares quatre-vingt-onze centiares :

M. Crespel loue vingt-cinq mesures de terre à 46 fr. la mesure ; les frais de culture d'une de ces mesures font :

Loyer	46 f. »
Impôt	7 »
Deux labours et deux hersages	24 »
Trois sarclages	24 »
Fumier évalué	24 »
Déplantation	6 »
Transport des racines dans le magasin.	20 »
Achat de la graine.	6 »
Total.	157 »

Il loue vingt-cinq autres mesures au prix de deux cents francs, par an, mais il n'a à y faire que les opérations suivantes :

Sarclage	24 f. »
Déplantation	6 »
Graine	6 »
Total	36 »
Loyer	200 »
Total	236 »

2° DÉPENSES JOURNALIÈRES DE LA FABRICATION.

Vingt-neuf ouvriers et un contre-maître	37 f. 50 c.
Nourriture et harnais de quatre chevaux	14 »
Douze à quinze hectolitres de charbon	40 »
Chaux	» 50
Acide, cinq kilos et demi à un vingtième	6 48
Sang de bœuf, soixante-quatre litres	1 »
Total	99 28

Digitized by Google

3° FONDS DE CAPITAL.

Les bâtiments sont évalués 20,000 fr. ; l'intérêt de ce capital, mis à six pour cent, fera 1,200 fr., qui, répartis entre les cent dix jours de fabrication, font 10 fr. 90 c. par jour.

La valeur des ustensiles nécessaires à la fabrication, est de 25,000 fr. On doit porter l'intérêt de cette somme, dont la valeur serait presque nulle en cas de chûte de l'établissement, à douze pour cent; ce sera 3,000 fr , qui, répartis en cent dix jours de fabrication, font 27 fr 27 c. par jour.

On doit porter encore les petits frais et les réparations, au dixième de l'intérêt de ces deux capitaux, ce qui donne encore une dépense de 3 fr. 82 c. par jour.

Le propriétaire paye journellement les dépenses de l'établissement pendant les deux mois qui s'écoulent avant qu'il puisse vendre aucun de ses produits ; ce qui forme une avance de fonds de 60,000 fr. au moins, dont l'intérêt, mis à six pour cent par an, donne pour deux mois, 600 francs, et par jour 10 francs

Si, en récapitulant, toutes ces dépenses, nous les comptons pour deux jours de travail, nous aurons :

Dépenses de main-d'œuvre dans l'établissement.	198 f	56 c.
Intérêt des fonds placés dans les bâtiments.	21	60
Intérêt du capital des ustensiles	54	50
Le dixième de ces deux intérêts pour réparations.	7	60
Intérêt de l'avance de fonds, le tout pour deux jours.	20	»
Total	302	46

Si nous ajoutons à cette dépense les frais de culture des vingt-cinq mesures de terre, louées 200 fr., les produits qu'on obtiendra, en mettant en œuvre dix mille kilogrammes de betteraves, reviendront à 538 fr. 46 c.

Digitized by Google

Si nous ajoutons les frais de vingt-cinq mesures louées 46 fr, ces mêmes produits ne nous reviendront qu'à 459 fr. 46 c.

En deux jours, il se fait dans l'établissement deux mille quatre cents kilogrammes de matt qui, au prix de 15 fr. les mille kilogrammes, valent 36 fr.

Il se fait, dans le même espace de temps, trois cents kilogrammes de mélasse qui, vendus au prix de 40 c le kilogramme, rendent 120 fr.

Si nous déduisons ces deux sommes des dépenses précédentes, le sucre seul ne nous reviendra qu'à 382 fr. 46 c., ou à 303 fr. 46 c.

Nous avons dit que la quantité de produit en sucre variait de quatre à cinq pour cent. Si le sucre nous revient à 382 fr. 46 c. et que le produit soit de quatre pour cent, c'est-à-dire, quatre cents kilogrammes le kilogramme de sucre nous reviendra à environ 96 c ; si le produit est de cinq pour cent, c'est-à-dire 500 kilogrammes, le kilogramme ne nous reviendra qu'à 76 c.

Mais si, comme il peut arriver à tout propriétaire qui établirait son usine dans ses domaines, les dix mille kilogrammes ne revenaient qu'à 303 fr. 46 c., le kilogramme ne lui reviendrait qu'à 60 ou à 75 centimes.

Voilà, Messieurs, les faits les plus intéressants que nous avons pu recueillir sur cette importante exploitation ; il est inutile de vous dire que M. Crespel travaille chaque jour à étendre et à améliorer cette nouvelle branche d'industrie.

Digitized by Google

APPENDICE N° 2.

L'an mil huit cent dix-neuf, le dix-huit janvier et jours suivants :

Nous soussignés, Sigaud, ingénieur en chef au corps royal des ponts et chaussées; Terninck, membre du conseil municipal de la ville d'Arras ; Garnier, ingénieur au corps royal des mines ; Letombe, architecte du département ; et Martin, ingénieur ordinaire au corps royal des ponts et chaussées,

Appelés par M. le baron Siméon, préfet du département du Pas-de-Calais, selon sa lettre du 28 décembre 1818, pour constater que le suc de betterave est la seule des matières sucrées ou susceptibles de devenir telles qui soit employée par M Crespel, de cette ville, pour fabriquer le sucre dont les échantillons doivent être présentés à S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, et à S. Exc. le ministre de l'intérieur,

Nous avons assisté dans la fabrique de M. Crespel aux opérations suivantes, qu'il a faites pour produire ces échantillons ci-joints, au nombre de sept.

Les betteraves réduites en pâte par le moulin à râper, leur suc séparé de la partie fibreuse au moyen des pressoirs, mis dans des évaporatoires et successivement dans une chaudière, où il est rapproché au point convenable pour cristalliser, a été porté à l'étuve. La cristallisation y étant avancée autant qu'elle peut l'être dans le liquide où elle se forme, et que l'on nomme *mélasse*, on a fait écouler ce liquide, et au moyen de la presse, on en a débarrassé les cristaux autant que cela est possible, par un moyen mécanique. Ce premier produit cristallisé est la *mosconade*.

C'est sur cinquante-deux kilogrammes et demi de cette moscouade que l'on a opéré pour continuer l'examen de la fabrication.

Cette quantité mise dans une chaudière avec quarante litres

Digitized by Google

d'eau pure, on a procédé à sa clarification. Elle a été faite par l'intermède du charbon animal et des blancs d'œuf. Elle a duré soixante-trois minutes.

Le sirop résultant ayant été filtré, remis à bouillir et concentré par une chaleur portée à quatre-vingt-dix degrés du thermomètre de Réaumur, il a été retiré. Dès qu'il a été refroidi au point de grainer et de devenir trouble, on en a empli dix tonnes, dont une a été déposée chez l'un de nous, pour servir à constater au besoin l'identité des neuf autres. Une onzième forme a été remplie avec le produit des écumes.

Vingt-quatre heures après, les formes ont été débouchées pour donner issue à la mélasse libre. Six jours après, les pains ont été *lochés*, c'est-à-dire, désunis d'avec la forme à laquelle ils adhéraient et on leur a donné le premier *terrage*. (1)

Sept jours ensuite, il a été fait un second terrage qu'on a maintenu durant cinq jours, après lesquels les pains retirés des formes sont demeurés sept jours à l'étuve. Au sortir, leur poids a été de vingt-cinq kilogrammes et demi.

La mélasse ou sirop, écoulé des onze formes, a été clarifié et terré comme l'a été la moscouade Il a produit sept kilogrammes un huitième de *sucre mélisse*.

Le premier sirop écoulé, par suite de cette nouvelle opération, a produit 5 kilogr. de vergeoise, et 5 kilogr. de sirop qu'emploient les fabricants de pain-d'épice, tandis que le dernier sirop, provenant de la même opération, à la fin des terrages, a produit 2 kilogr. un deuxième, qu'on n'a pu concentrer, vu la trop petite quantité de matière, mais qui aurait produit environ un kilogr. de sucre mélisse, première qualité, et un kilogr. de sirop propre à la fabrication du pain-d'épice

Ainsi, les cinquante-deux kilogrammes et demi de moscouade, sur lesquels on a opéré, ont produit quarante-quatre kilogrammes

(1) Le terrage est une couche d'argile détrempée, que l'on place au dessus du pain et en contact avec lui.

Digitized by Google

trois huitièmes, dont trente-huit trois huitièmes, de diverses quantités, et six kilogrammes de mélasse. La différence de huit kilogrammes un huitième serait moindre en proportion, si l'on eût operé sur de grandes quantités avec lesquelles on utilise le lavage des vaisseaux et des fortes étoffes de laine qui servent à filtrer.

Le sucre de première qualité dit *raffinade*, ou sucre royal, provient d'une opération faite sur onze kilogrammes du sucre numéro deux, fondu, clarifié et mis dans trois formes, en procédant comme sur la moscouade, mais, sans l'intermède du charbon animal ; neuf jours après, on a loché les pains, et on leur a donné un premier terrage; dix jours ensuite, on a fait un second terrage qui a été maintenu pendant dix jours, à la fin desquels on a loché les pains, et après trois jours, ils ont été tenus à l'étuve pendant dix jours. A la sortie, ils pesaient six kilogrammes trois huitièmes Nous avons négligé les résidus, parce que ce raffinage n'avait pour objet que de faire la comparaison du sucre royal de betterave au sucre royal de la canne à sucre.

Le candi est une sorte de sucre plus en usage qu'aucun autre parmi les artisans des villes, et des gens de campagne des départements septentrionaux L'échantillon est celui de cette sorte, provenant d'une opération faite sur cinquante-cinq kilogr. de moscouade Traité comme pour les autres qualités ci-dessus désignées, sauf que la cuite n'a été portée qu'à 88 degrés de chaleur, le sirop résultant, tenu dix jours à l'étuve, a donné vingt kilog et demi de première qualité, en très-beaux cristaux, dont l'échantillon porte le n° 7. Le sirop restant, recuit au même point et remis à l'étuve, a donné six kilogr. trois quarts de seconde qualité ; le résidu a fourni moitié de son poids en *sucre vergeoise*, plus beau que le n° 4, et moitié en sirop pour fabrication de pain-d'épice.

Les opérations terminées, nous avons reconnu que le pain de sucre déposé chez l'un de nous, était identique avec ceux de même qualité qui ont fourni aux fabrications subséquentes.

En foi de tout ce qui est détaillé ci-dessus, nous avons fait ce

Digitized by Google

procès-verbal, en quadruple expédition pour être joint aux sept échantillons qu'il désigne, et remis, avec eux, à M. le baron Siméon, préfet du Pas-de-Calais.

Après lecture faite, M. Crespel a signé avec nous.

Arras, le samedi 17 avril 1819.

Signés : SIGAUD, TERNINCK, GARNIER, LETOMBE, MARTIN et CRESPEL.

Digitized by Google

APPENDICE N° 3.

Extrait d'une lettre de M. Crespel à M. Hazard fils, en date du 28 mars 1828, contenant l historique des procédés employés par lui.

« En 1810 et 1811, je n'employai que des procédés peu stables ; » tantôt je me servais de forte lessive, de cendre, de chaux, ou de » gré pulvérisé. Je travaillai ainsi toute cette campagne. Je râpais » mes betteraves au moyen d'une tôle, percée de trous, fixée sur un » cadre ou châssis de bois. Un ouvrier faisait de cinq à six cents » kilogrammes de pulpe de betteraves par jour. Le premier mode » d'extraction du jus dont je fis usage, fut une grande caisse cer- » clée de fer, percée de trous tout autour. J'y mettais la pulpe sur » des toiles de laine, à une épaisseur de douze à quinze pouces. Je » reployais les bords de cette toile pour faire un second lit de pulpes. » Je soumettais cette caisse à l'action d'une presse à vis. Ce moyen » étant très imparfait, je parvins, à force d'essais, à trouver les » claies d'osier dont je fais usage depuis ce temps, et qui furent adop- » tées par tous les fabricants indistinctement. Tous les autres moyens, » proposés par divers mécaniciens, ont été abandonnés. Je faisais » cristalliser lentement mes sirops, et j'extrayais la mélasse des » sucres bruts par le même moyen ; c'est-à-dire, par le moyen des » claies en osier que j'avais si heureusement trouvé pour l'extrac- » tion du jus de la pulpe. Ce fut, en novembre 1811, à la reprise » de mes travaux que je me procurai l'ouvrage d'Achard Je fis » usage de l'acide sulfurique qui me réussit très bien, je regardai » dès lors, comme certaine la réussite constante de mes opérations. » Quant aux machines indiquées par ce savant, elles étaient infé- » rieures à celles que j'employais. J'avais alors fait construire une » râpe cylindrique, mais toujours avec une tôle percée de trous. Elle » était mise en mouvement par une grande roue sur laquelle se

Digitized by Google

» montait un châssis correspondant à une petite poulie fixée sur
» l'arbre de la râpe. Achard indiquait deux moyens de cristallisa-
» tion, l'un par la cuite, l'autre par un séjour prolongé des sirops
» à l'étuve, au moyen d'une chaleur douce. Je faisais usage de ce
» dernier moyen. J'essayai le premier qui me réussit très bien
» sur certaines qualités de betteraves et point sur d'autres. Je
» résolus donc, jusqu'à de nouveaux perfectionnements, de con-
» tinuer celui qui me réussissait si bien. Mes travaux, dès 1811 et
» 1812 furent un peu dérangés par l'usage du procédé indiqué
» par M. Barruel. Il s'agissait de décolorer par la chaux et d'en sa-
» turer l'excès par l'acide carbonique que l'on introduisait dans le
» jus défléqué au moyen d'un appareil à cet usage Ce procédé ne
» me donna pas de résultats satisfaisants et je me remis à nos
» inventions. Achard indiquait un moyen pour l'extraction de la mé-
» lasse des sucres cristallisés lentement. Il consistait à verser dans
» des formes tout le sucre et la mélasse contenus dans les cristalli-
» soirs et de laisser écouler cette mélasse à travers les cristaux
» par l'ouverture à la partie inférieure des formes. Ce procédé ne
» réussit pas non plus et je continuai d'extraire la mélasse au moyen
» de la presse et des claies d'osier. Pour les sucres visqueux, j'y
» ajoutais un peu d'eau et les faisais pétrir par des ouvriers, avant
» de les soumettre à l'action de la presse. Je reconnus que cette
» façon de pressage facilitait, d'une manière sensible, l'écoulement
» de la mélasse; il me vint à l'idée de passer le marc entre deux
» petits cylindres de bois que je fis faire. Ce moyen me réussit par-
» faitement. Je le continuai et j'en obtins des résultats très satisfai-
» sants; cette nouvelle préparation me donna des sucres très bien
» purgés de mélasse, et le procédé reste aussi généralement adopté,
» non-seulement pour les sucres de betterave mais encore pour
» ceux de canne mal purgés. Son but est de détacher, par le frot-
» tement des cristaux les uns contre les autres, les parties de mélasse
» desséchées à leur surface et qui les colore.

» Lorsque mes succès me permirent de me livrer à de nouveaux
» essais, je les fis avec ardeur et depuis six ans, ma fabrique a été

Digitized by Google

retournée de fond en comble. Je puis dire, sans crainte d'être » taxé d'égoïsme, que tous les moyens mécaniques généralement » adoptés actuellement ont été perfectionnés par moi, et que je me » suis toujours fait un plaisir d'en donner connaissance à mes » confrères.

» L'année dernière (1827), j'ai fait une application générale de » la vapeur à toutes les opérations au moyen d'appareils nouveaux. » J'ai aussi perfectionné l'armure des lames de râpes et l'ai rendu » aussi utile qu'on peut, je crois, l'espérer. La plup art des nouvelles » fabriques que l'on se propose d'établir le seront d'après le nou- » veau système.

» Je passerai sous silence une foule de petits perfectionnements » que j'ai adoptés dans cette branche d'industrie, mais je ne fini- » rai pas cette lettre, déjà trop longue sans doute, sans vous dire » un mot du semoir que j'ai fait construire, en 1820, pour l'ense- » mencement des betteraves et des graines oléagineuses. Il remplit » parfaitement le but que je m'étais proposé, et ce qui le prouve, » c'est qu'il est généralement adopté par les fabricants de sucre et » par différents cultivateurs.

» Veuillez être assuré que c'est sans vanité que je vous ai si lon- » guement parlé de moi. Ce que j'ai dit ici, je puis le prouver » ainsi que je l'ai fait à l'égard du jury de ce département, à l'occa- » sion de la dernière exposition des produits de l'industrie fran- çaise.

» Je vous prie aussi de ne regarder cette communication que de » vous à moi, sans vouloir toutefois exclure la commission, dont » vous faites partie, d'en prendre connaissance à son apaisement, » trop heureux, si j'ai pu réussir à lui être agréable. »

Digitized by Google

HENRI-AUGUSTIN-ROMAIN

BILLET

AVOCAT

Ancien Membre du Conseil général du Pas-de-Calais, ancien Membre du Conseil municipal d'Arras, ancien Archiviste perpétuel de l'Académie impériale de cette ville, etc.

PAR

C. LE GENTIL.

I.

M. Henri-Augustin-Romain BILLET, qui descend d'une ancienne famille bourgeoise de St-Pol, naquit en cette ville le 31 décembre 1792 (1).

Après avoir fait ses premières armes au siége de Gibraltar, et servi comme beaucoup d'autres jeunes gens de la province d'Artois dans les gardes-wallones d'Espagne, sous le commandement du comte de Diesbach, son père rentra dans ses foyers, vers 1789; se fit incarcérer, en 1793, à cause de ses opinions ouvertement royalistes, fut élargi au 9 thermidor, et ne tarda point à

(1) Voir la notice de M. Billet dans le *Panthéon Biographique*, année 1851.

Digitized by Google

mourir, en laissant son fils aux mains de sa veuve, Augustine Lambert, dont la douce influence contribua sans doute à lui donner cette aménité de caractère dont il ne se départit jamais.

En 1810, M. Billet qui, depuis quelque temps déjà, se sentait attiré vers la carrière du Barreau, vint à Paris étudier le droit, sous le patronage du conseiller-d'état Berlier, qui, envoyé en mission dans le Pas-de-Calais, à l'orageuse époque de nos dissensions civiles, avait contracté avec M. Billet père des relations d'assez étroite amitié.

Grâce à ce patronage, grâce également à M. Merlin (de Douai) et à M. Liborel, ancien avocat près le Conseil d'Artois, et alors conseiller à la Cour de cassation, M. Billet obtint le rare et envié privilège d'être admis chez l'honorable Lacroix-Frinville, où il connut les célébrités en vogue et futures du barreau, MM. Guéral, Gaudry, Tripier, Mauguin, Persil, Hennequin, Barthe, Merilhou, Vivien, Dufaure, Odilon Barrot et M. Dupin aîné, auquel il prit des répétitions, et qui révisa sa thèse [1].

En 1813, M. Billet reçu licencié, revint dans sa famille et refusa, l'année suivante, d'entrer en qualité de substitut au parquet du tribunal civil de Montreuil.

De 1813 à 1815, M. Billet vit de près certains événements qui le frappèrent beaucoup et qu'il rappelait souvent, l'arrivée aux Tuileries de l'Empereur revenant de l'Ile d'Elbe ; la fuite de Louis XVIII, du comte d'Artois,

(1) Ce fut également pendant son séjour à Paris que M. Billet fit la connaissance de notre regretté confrère et collègue M. Luez et de l'honorable M. Petit (président de chambre à la Cour impériale de Douai), avec lesquels il se lia d'une indissoluble amitié.

Digitized by Google

et du duc de Berry, au travers du département du Pas-de-Calais, circonstance qui lui permit d'approcher les princes, non-seulement à St-Pol, mais encore à Béthune, où un jeune garde-du-corps, alors inconnu, mais devenu depuis très-illustre, M. de Lamartine, harangua sur la place la *Maison du Roi*, pour la dissuader d'une nouvelle émigration, et où l'officier chargé de la poursuite des fuyards, faisait entrer au pas ses hussards par l'une des portes de la ville, afin de laisser aux débris de l'escorte royale, hors d'état de faire la moindre résistance, le temps de s'échapper par la porte opposée.

Après la brillante, quoique fatale campagne de Waterloo, pendant que l'occupation étrangère couvrait de ses soldats le nord de la France, et que le commandant d'une division anglaise, le général Clinton, avait son quartier-général à Hétruval, M. Billet, provisoirement secrétaire de son ami M. Gengoult, sous-préfet de St-Pol, l'accompagna sur le champ de bataille d'Azincourt, d'où ce courageux et énergique magistrat, chassa le major-général de l'armée britannique, lequel, pour faire trophée de nos anciennes armures, profanait la cendre des morts qui, malgré la fortune contraire, les avaient noblement portées.

En 1816, M. Billet retourna à Paris, et sous la direction de MM. Daunou et Jacquemont, d'Hesdin, anciens membres du Tribunat, compléta les études historiques et philosophiques qu'il y avait commencées. En le rapprochant de ses anciennes connaissances, ce nouveau séjour à Paris lui valut celles de MM. Philippe Le Bas, Isambert, Taillandier, Bon-Guilbert Perrot de Chezelles, Casimir Périer, Lanjuinais, Benjamin Constant, Jean-

Digitized by Google

Baptiste Say, Garnier-Pagès, Parent-Réal, Royer-Collard, Régnier, depuis précepteur des enfants de la maison d'Orléans, et de M. Boulay (de la Meurthe), qui fut vice-président de la République.

A la dissolution de la *chambre introuvable*, M. Billet vint se fixer à Arras, et ne tarda point à y épouser Mademoiselle Eugénie Corne, dont le père, jurisconsulte d'un mérite exceptionnel, ancien procureur au Conseil d'Artois, lors Conseiller de Préfecture, et souvent Préfet par intérim, était et l'âme de ce Conseil et l'arbitre de tous les grands litiges qu'avaient fait naître les circonstances politiques, et que l'enchevêtrement des dispositions des Coutumes générales et locales de la province, de la législation transitoire et du Code actuel, semblaient rendre inextricables.

En 1817, M. Billet refusa le poste de Procureur du Roi près le Tribunal de Béthune, il voulait être avocat; bien lui en prit : car les affaires ne tardèrent pas à lui arriver, et avec MM. Monel et Gamot, il se les partagea en grande partie, jusqu'au moment où s'éleva une génération nouvelle avec MM. Leducq, Perrot, Lenglet et Blondel. A partir de cette époque, il plaida moins de causes civiles, mais le contentieux administratif, dans lequel il était devenu presque spécialiste et qu'il entendait parfaitement, lui fut encore pendant très long-temps dévolu.

En 1821, M. Billet, que l'on savait consacrer aux lettres les loisirs que lui laissait sa profession, fut nommé membre de l'Académie d'Arras, où il débuta par un *Rapport sur le concours de cette année*. Le 5 juin 1829, ses collègues lui confièrent les fonctions d'archiviste-

Digitized by Google

adjoint, et le 8 juillet 1831, celles d'archiviste perpétuel qu'il conserva jusqu'au moment où le relevant, en vertu du règlement nouveau, de ces devoirs que l'âge et les infirmités lui rendaient pénibles, l'Académie décida le 9 novembre 1866, que c'était *uniquement en raison des précédents contraires et traditionnels*, qu'elle avait le regret de ne pouvoir, conformément à la proposition de l'un de ses membres, M. de Sède, conférer à l'ex-titulaire, l'honorariat de son grade (1).

M. Corne ayant donné sa démission de membre du Conseil municipal de la ville d'Arras, M. Billet lui succéda en 1823. Sept ans plus tard, M. Cahouet, préfet du Pas-de-Calais, le nomma membre du Conseil d'arrondissement. En 1833, les électeurs du canton d'Avesnes-le-Comte l'appelèrent au Conseil général. En 1835, on l'appela au sein de la Commission administrative des hospices, et, depuis longues années déjà, il faisait partie du Bureau de consultations gratuites : c'était beaucoup surtout pour un homme très-occupé. Mais actif, laborieux, méthodique, infatigable, M. Billet suffisait partout, faisait tout avec zèle, et trouvait encore le moyen d'écrire de nombreux articles dans *l'Abeille de la Ternoise* et dans le *Progrès du Pas-de-Calais*.

Appartenant par ses opinions libérales et modérées à l'opposition dite *dynastique*, M. Billet assista, lors des manifestations réformistes du Pas-de-Calais, au banquet d'Annezin-les-Béthune, puis à celui d'Arras, où il porta un toast à la *probité politique*, personnifiée en M. Barrot; enfin, au banquet de Cambrai, il porta, *à l'indépendance*

(1) Procès-verbaux des séances des 19 octobre et 9 novembre 1866.

Digitized by Google

des électeurs, un autre toast qui fut chaleureusement applaudi.

Arriva la révolution de 1848. — A sa première nouvelle, à Arras, M. Billet, dont le nom populaire était pour tous un gage d'ordre et de sécurité, fut, à l'Hôtel-de-Ville, nommé par acclamation l'un des trois administrateurs provisoires du département.

Ses pouvoirs ne durèrent que peu de jours, mais son influence leur survécut et se perpétua tant que subsistèrent les administrations préfectorales successives, de son intime M. Frédéric Degeorge et de son ami M. de Nuncques.

En mars 1848, lors de l'installation des commissaires généraux du Pas-de-Calais, eut lieu un incident où, après son ami M. Luez, M. Billet joua un rôle trop honorable et trop oublié peut-être, pour que nous ne nous fassions pas un devoir de le rappeler ici, avec toute l'exactitude que l'on peut attendre d'un témoin oculaire.

A la suite d'un discours très goûté prononcé par l'un des délégués du Gouvernement provisoire, M. Beulet, un de ses camarades, eut la malencontreuse idée de rappeler des jours néfastes, d'évoquer une ombre sanglante et d'en faire l'apothéose; « Nous saurons, lui dit » M. Luez, en l'interrompant, imiter les vertus de Ro» bespierre, mais nous saurons aussi éviter ses erreurs.» Cette apostrophe fit naître un tumulte, du milieu duquel partirent les cris de vive la République, mais couvrant ces cris de sa voix sonore, de même qu'il dominait l'assemblée par sa haute stature, M. Billet cria énergiquement : « Vive la France, » cri auquel on se rallia immédiatement, car immédiatement, il avait fait comprendre, à l'assistance

Digitized by Google

entière, quelques fussent les diversités d'opinions, qu'avant telle ou telle forme de Gouvernement, il y avait la Patrie (1).

Après avoir accepté pour l'Assemblée constituante une candidature offerte par de très nombreux électeurs, M. Billet la déclina ensuite, afin que la multiplicité des candidatures ne nuisît point au succès de celles représentant la nuance à laquelle il appartenait (2). Pressé de nouveau, en août 1849, de se porter candidat à l'Assemblée législative, M. Billet ne craignit pas de dire dans sa profession de foi : « Mes convictions politiques n'ont jamais » varié. Homme de *progrès modéré*, j'ai fait scission, à » toutes les époques, avec les doctrines et les hommes » qui perdent les gouvernements et ébranlent la société » en voulant contester à l'opinion publique ce qu'elle a » le droit d'obtenir. *Je suis de ceux qui n'étaient pas ré-* » *publicains avant le 24 février 1848, qui n'appelaient pas,* » *qui redoutaient une révolution et j'appartenais, par mes* » *opinions, à l'opposition qui reconnaissait pour chef* » *M. Odilon Barrot.* Mais une fois la révolution accomplie, » j'ai accepté sincèrement et sans arrière-pensée la Ré- » publique. » Langage aussi plein de loyauté que de modération, et bien digne de celui qui, acceptant une candidature par dévoûment, puis s'en démettant avec désintéressement, donnait l'exemple de cette rare abnégation civique à laquelle on ne saurait assez applaudir.

Mais, à toutes les époques, la modération n'est géné-

(1) Dans sa préface à l'*Histoire de Maximilien Robespierre*, l'auteur qui rappelle cette scène, a omis de signaler ce que fit M. Billet.

(2) M. Billet avait été nommé secrétaire de la Réunion départementale tenue à Aire pour la discussion des candidats à l'Assemblée législative.

Digitized by Google

ralement pas l'élément du succès : huit mille voix furent insuffisantes au triomphe de la candidature de M. Billet, et, comme il était sans ambition, il s'en applaudit.

A quelques années de là, M. Billet, qui avait tant réclamé l'extension du droit électoral, se vit refuser par le suffrage universel la continuation de son mandat au Conseil municipal et au Conseil général, *sic vos non nobis;* mais parfaitement imbu de cette vérité que la première des récompenses du bien que l'on a fait, est la satisfaction qui en résulte, et tout aussi convaincu que la considération publique s'attache, au fond et en définitive, à la valeur personnelle de l'individu et pas à l'éclat emprunté de titres plus ou moins mérités que momentanément il obtient, M. Billet accepta cette méconnaissance de trente ans de services, sinon avec une insensibilité complète, du moins sans faiblesse et sans amertume : et rentrant dans la vie privée pour n'en plus sortir, il ne s'occupa désormais que des trois choses qu'il avait aimées par dessus toutes, sa famille, sa profession, ses études littéraires et économiques, refusant pour cela les différentes positions administratives que lui offrirent ses amis politiques et les fonctions judiciaires auxquelles lui proposa de l'appeler son ancien confrère M. Huré, d'abord procureur général près la Cour d'Amiens et ensuite près la Cour de Douai.

Le Barreau qui maintes fois l'avait appelé à siéger au sein du Conseil de l'ordre, lui conféra, pour l'année judiciaire 1860-1861, le plus grand honneur que puisse ambitionner l'avocat, celui dont était le plus fier M. Dupin, tout procureur général qu'il fût de la première compagnie judiciaire du monde, l'honneur du batonnat.

Digitized by Google

et cet honneur fut continué à M. Billet pour l'année 1861-1862.

Enfin, atteint par une infirmité cruelle, dont il supportait courageusement les vives souffrances, M. Billet, quoique toujours laborieux, dut cesser de se rendre au Palais et à l'Académie ; et le 7 janvier, à la suite d'une défaillance générale, que rien ne faisait prévoir, trois jours auparavant, alors que pour la dernière fois nous allâmes lui serrer la main, M. Billet s'éteignit comme il avait vécu, doucement, sans effort, au milieu des siens, dans la plénitude de son intelligence et avec la plus grande sérénité.

Sur sa dépouille mortelle, qu'un cortége d'élite accompagna jusqu'à sa demeure dernière, deux discours furent prononcés, l'un au nom du Barreau (qui tout entier assistait en robe) par son doyen d'âge, M. Leducq, l'autre par notre collègue, M. le chanoine Robitaille, dont l'allocution se termina par ces consolantes paroles :

« M. Billet n'attendit pas la mort pour donner à la » religion les gages de sa foi pratique. Il conserva dans » ses cours littéraires à Paris, et jusqu'au sein des émo- » tions de la vie publique, les principes qu'il avait » puisés au foyer paternel. Les sublimes enseignements » qui environnèrent son berceau, le soutinrent dans la » lutte suprême et en adoucirent les angoisses, en lui » montrant le lieu de l'éternel repos. C'est la consola- » tion de sa famille et de ses nombreux amis. »

Après cet aperçu rapide de l'existence si bien remplie de M. Billet, apprécions-le triplement, mais brièvement aussi, comme *Écrivain*, *homme public* ou *politique*, et *avocat*.

Digitized by Google

II.

M. Billet a beaucoup écrit : la collection du journal le *Progrès* nous donne de lui 149 articles, celle de l'*Abeille de la Ternoise*, 186, celle du *Puits Artésien*, 7 ; tous signés, tous sérieux, se référant à une foule de matières, et surtout aux biens hospitaliers ou communaux et à l'économie politique, questions qui, pour lui, furent constamment l'objet d'un examen spécial et d'études persistantes.

Les *Mémoires de l'Académie* renferment vingt de ses travaux dont le dernier, *Considérations sur l'ancien régime et la Révolution française*, date de 1865. Depuis 1858, époque à partir de laquelle un rapport annuel de M. le Secrétaire, mentionne en chaque fin d'année, les principales lectures faites dans les séances hebdomadaires, on en relève vingt-trois, dont les dernières, *Aperçu historique sur le Parlement de Paris*, et l'*Etude sur Philippe Le Bas, de l'Institut*, ont eu lieu en 1866 (1).

Indépendamment de ces écrits et de bien d'autres, M. Billet publia plusieurs Mémoires judiciaires, une soixantaine d'opuscules, et l'on peut, sans exagération, affirmer que l'ensemble de ces œuvres, donneraient au moins la matière de dix volumes in-octavo. M. Billet écrivait donc facilement et rapidement, malgré cela son

(1) Indépendamment de ces lectures, M. Billet en fit une foule d'autres, aussi M. Robitaille a-t-il dit : « Peu de membres de l'Académie furent aussi assidus à ses réunions ; peu lui fournirent des » travaux plus nombreux. Chacun des volumes qu'elle imprime annuellement en contient plusieurs, *et il se passait rarement un mois sans qu'il ne lui apportât son tribut de dévouement.* »

Digitized by Google

style, peut-être un peu prolixe, était toujours net, coulant, sans apprêt, et parfois suivant l'essor de la pensée, s'élevait à une véritable hauteur, comme dans son portrait de M^me^ de Staël (*Etude sur Daunou*), dans son coup d'œil sur la magistrature, et dans son esquisse de Mirabeau, de Saint-Just, de Hoche, de Marceau et de Napoléon (*Etude sur Turgot*), et alors dépouillant toute longueur, il devenait tour-à-tour ému, grave, concis et accentué.

III.

Homme public, M. Billet, souvent secrétaire du Conseil municipal, et plus souvent encore chargé des rapports importants au sein de ce Conseil et au sein du Conseil général, dans les questions délicates de voirie, de propriétés départementales ou communales, de régime des eaux, de biens d'hospices, d'octrois, de travaux publics, d'irrigations, de domanialité, de chemins de fer, de budgets, de cadastre, de canalisation, de mendicité, d'instruction primaire, d'impôts, de servitudes militaires, de défrichements, de desséchements de marais, etc., a fait à ces sujets des travaux étonnants, tellement ils sont multipliés. (1) Aussi l'écouta-t-on avec déférence quand il traita plusieurs de ces points lors du Congrès scientifique dont les assises se tinrent à Arras en 1853. (2).

(1) « M. Billet était un des hommes les plus laborieux du Pas-de-Ca'ais. » (M. Leducq).

(2) *Congrès scientifique* tome I^er^. Observations sur les chemins ruraux, page 75. — Du régime des eaux, page 90. — De l'organisation

Digitized by Google

« Les idées en politique de M. Billet, a dit M. Robi- » taille, étaient larges et parfois même touchaient à » l'utopie. » Ajoutons qu'elles étaient pleines de tolérance, et que c'est en cela surtout qu'elles pouvaient sembler utopiques ; car il se figurait que par des concessions réciproques il était possible d'apaiser les partis, de dissoudre les coteries, et, sinon de ramener l'âge d'or des mythologues, du moins de constituer l'état en une grande famille, rêve qu'aux temps antiques, et que dans leur simplicité première ne surent réaliser ni Athènes, ni Lacédémone.

Partisan des principes de 89, complétés suivant lui, par la révolution de 1830, M. Billet qui n'avait point désiré celle de 1848, à laquelle il se rallia cependant par raison, admit également l'Empire et par les mêmes motifs, motifs désintéressés, puisque ne voulant rien et n'ayant conséquemment rien à attendre, M. Billet ne sacrifiait ses préférences secrètes que parceque sa prudence voulait l'ordre et que sa modération respectait les vœux ou la volonté des majorités.

La liberté pour lui n'équivalait pas plus à la licence, que le pouvoir à la tyrannie; il *rejetait* également l'appel à l'insurrection, et la compression quand même.

Il n'admettait pas que sous tel ou tel prétexte, certaines personnes s'arrogeassent tous les droits, ne laissant aux autres que les devoirs ; mais ne se croyant nullement infaillible, il souffrait parfaitement que ses idées

médicale dans les campagnes, page 103. — Observations sur les Eaux à longue durée, des propriétés rurales, page 230. — De la part des sociétés savantes dans les encouragements votés par les Conseils généraux et municipaux, page 265.

Digitized by Google

fussent discutées et contredites par des paroles ou par des actes.

Avec ces théories, qu'il mit scrupuleusement en pratique, l'influence de M. Billet, au temps où elle s'exerça, ne fut ni prépotente, ni réactionnaire.

Peu de jours après février 1848, un fonctionnaire ayant aux dernières élections froissé l'une de ces susceptibilités qui pardonnent difficilement, et s'attendant à être brisé, vint nous prier de solliciter un sursis de quelques mois à sa destitution, afin que, lui permettant de vendre sa maison, le plus clair de son avoir, cette destitution n'entraînât pas sa ruine. « Mon cher confrère, nous » répondit M. Billet, auquel nous transmîmes cette re» quête, dites à M. B... qu'il aura tout le temps désira» ble pour tirer convenablement parti de sa propriété, » et ajoutez que si l'on n'a contre lui d'autre grief qu'une » question électorale, il ne sera point destitué, tant du » moins que j'aurai voix au chapitre, peu m'importent » ses opinions s'il est honorable, n'y a-t-il pas d'hon» nêtes gens partout? » Et ce fonctionnaire ne fut disgracié qu'en 1855, alors que M. Billet n'était plus là pour le protéger.

Ce qu'il fit, en cette circonstance, il le fit en cent autres, et maints administrateurs, dont les emplois furent d'autant plus menacés qu'on les sollicita davantage, lui durent de les conserver.

Tombant sur la terre ingrate et infertile de l'oubli, les services rendus y font rarement germer la reconaissance, nous le savons parfaitement, mais M. Billet a eu trop d'obligés pour que çà et là quelques-uns n'aient pas au moins conservé le souvenir !...

Digitized by Google

IV.

Examinant son confrère au point de vue professionnel, M. Leducq disait sur sa tombe :

« Abondante et facile, la parole de M. Billet avait » pour organe une voix douce et sympathique.

» Dans la plaidoirie, il se distinguait surtout par la » clarté de l'exposition, si nécessaire pour l'intelligence » des faits auxquels les magistrats ont la haute et déli- » cate mission d'appliquer le droit. »

Paroles justes dont aucun des confrères de M. Billet, de ceux surtout qui l'ont connu avant que le mal dont il souffrait, n'eût trahi ses forces, ne contestera l'exactitude.

Cette clarté d'exposition, fut notamment mise en lumière dans un débat mémorable qui, en 1849, et à propos d'une portion considérable de biens ayant appartenu au prince de Salm-Kirbourg, s'agita devant le tribunal d'Arras.

Importante, difficile, compliquée, cette affaire dont le point de départ remontait à 1789 et les premiers errements de procédure au 11 mai 1824, devait au nom des demandeurs, être soutenue par M. Billet chargé de la plaidoirie, et M. Dumon, aujourd'hui conseiller à la Cour de cassation, chargé de la réplique.

Pendant toute une longue audience, M. Billet parla d'une manière si nette, si claire, si précise, si intelligible et fit, sans nuire à l'ensemble, tellement toucher du doigt les moindres détails de la cause qui en était cependant surchargée, que nous ses confrères habitués à l'entendre, fûmes unanimes à le féliciter, et que M. Du-

Digitized by Google

mon qui le connaissait moins, disait émerveillé : « Mais » qu'aurai-je à faire dans la réplique ? »

Ce témoignage d'un jurisconsulte si éminent, si compétent, prouve que M. Billet savait exposer, et que de plus il savait discuter.

Complet effectivement, dans la discussion des affaires de fait, M. Billet était dans les questions de droit aussi suffisant qu'on pouvait l'attendre des avocats de son époque, plus juristes que jurisconsultes, élèves qu'ils étaient de Messieurs Berthellot, Delvincourt, Pigeau et d'autres professeurs, lesquels moins pénétrés des tendances nouvelles du Code Napoléon, que des vieux principes du droit romain, de la Coutume de Paris, de l'Ordonnance de 1667 et de la procédure du Châtelet, n'avaient guères fait qu'enseigner des textes dont ils n'avaient pu voir encore toute la concordance, et pénétrer le véritable esprit.

Mais s'il ne montait pas jusqu'aux sommets dogmatiques, *in apicibus juris*, où parfois les entichés de systèmes éprouvent le vertige des hauts lieux ; s'il ne demandait pas aux arcanes du droit, ce *summum jus* qui dégénère en souveraine injustice, répugnant aux moyens de forme et à leurs misérables chicanes, dédaigneux d'un logomachique ergotage comme des subtilités pointilleuses d'une dialectique équivoque, et des habiletés de mauvais aloi, tendant à égarer la conscience du juge et non à éclairer sa religion, il plaidait sans perdre de vue l'axiôme : « *Jus est ars boni et æqui.* » qu'a si admirablement formulé le jurisconsulte romain. [1]

(1). Digest. Lib; 1, Tit. 1. N. 1.

Digitized by Google

Et droite et simple, ainsi que sa pensée, sa discussion toujours courtoise, n'avait ni emportements ni aigreurs. Le genre et la méthode de M. Billet se retrouvent au surplus tout entiers, dans son volumineux mémoire pour M. Decroix contre M. Lahérard. (1)

S'il n'avait pas la profondeur de ceux qui procèdent par la synthèse, M. Billet possédait les connaissances étendues de ceux qui opèrent par l'analyse, et ses recherches incessantes dont le résultat se gravait si fidèlement en sa mémoire, réellement extraordinaire, lui avaient donné une sorte de science encyclopédique, à laquelle ses confrères allaient souvent puiser, particulièrement à propos de difficultés administratives, dans lesquelles il était passé maître et que pour eux il éclaircissait avec une obligeance sans égale.

Ces consultations étaient d'autant plus agréables, que souvent elles se terminaient par une causerie charmante, car M. Billet était un aimable et attachant conteur, ayant vu non-seulement beaucoup de choses, mais encore beaucoup d'hommes, sachant à merveille l'histoire locale et la généalogie des familles ; il avait une foule de souvenirs dont il parlait avec la réserve de l'âge mûr lorsqu'il s'agissait des autres et avec la fraîcheur de la jeunesse, quand s'occupant de lui-même et remontant le cours de son existence, il se reportait en arrière de quelque trente ou quarante années.

Avec ces dispositions d'esprit, M. Billet eût fait un excellent magistrat, ainsi qu'on le vit dans les occasions fréquentes où appelé à compléter le Tribunal, il prit part, à ses délibérés en Chambre du Conseil.

(1). 60 pages, grand in-4°.

Digitized by Google

Mais il aimait trop sa profession pour la quitter, aussi la robe sous laquelle il débuta, fut-elle plus d'un demi-siècle plus tard, le seul insigne qui recouvrit son cercueil.

Indépendant, noble, et ne brillant que de son propre lustre, le Barreau duquel se glorifient de sortir ceux qu'aux jours propices, il élève, ou pour parler plus exactement, il conduit à de hauts emplois, et dans lequel aux heures de tourmente, ils s'honorent de rentrer, le Barreau, disons-nous, peut, sur les grands théâtres, suffire à beaucoup d'ambition et satisfaire un légitime orgueil : mais pour que dans les cercles infiniment plus étroits, et avec l'horizon borné que lui circonscrit la province, un avocat posé y reste pendant plus de cinquante ans, il faut qu'il soit vraiment digne de ce nom, que suivant la belle expression d'Ulpien (1) il considère sa profession comme un quasi sacerdoce, qu'il renonce à la fortune, aux titres, au suffrage de la foule, pour se contenter d'une médiocrité dont l'honorabilité n'est appréciée que par le petit nombre, et que, chose triste à dire et rare de nos jours au Barreau même, il ne se laisse point fasciner par ce qu'il y a, dans l'air, de mercantile et de cosmopolite.

Tel fut M. Billet. Il aurait dû n'avoir que des amis et des obligés, si n'étaient ces hostilités envieuses de tout homme qui, sans même écarter personne, prend sa place au soleil.

Mais quelqu'aient été ces hostilités, car nous aimons à le croire, elles se seront tu devant une tombe ; il reste et restera acquis que les amitiés et les opinions de M. Billet ne lui ont rien rapporté, et que si elles ne lui ont pas servi de piédestal, ce fut uniquement parce qu'il les respecta trop, pour s'en faire un marche-pied.

(1) Dig. Lib. VII. N° II.

Digitized by Google

PAROLES PRONONCÉES

PAR M. A. LAROCHE

PRÉSIDENT

SUR LA TOMBE DE M. BROY

Le 4 Avril 1868.

L'anxiété produite dans le sein de l'Académie, propagée sur toute l'étendue du diocèse, par la grave maladie de l'un de nos plus vénérables collègues, venait à peine de se calmer et de faire place à l'espérance; lorsque, par un coup imprévu, la mort a frappé dans nos rangs une nouvelle victime que ni son âge peu avancé, ni sa robuste constitution, ne semblaient désigner à son choix.

Parmi les maux inévitables réservés, comme compensation, à ce qu'on est convenu d'appeler la faveur d'une longue vie, il n'en est point, selon nous, Messieurs, de plus sensibles que les séparations contraires, en apparence, à l'ordre de la nature, qui nous enlèvent ceux de nos contemporains qui devaient nous survivre et avec lesquels nous entretenions les douces relations qu'il ne nous sera plus permis de rouvrir avec d'autres.....

Digitized by Google

Nul de vous ne nous démentira, Messieurs, quand nous vous rappellerons que ces *douces relations* n'ont jamais cessé de régner entre chacun des membres de la Compagnie et M. Broy. L'aménité inaltérable de son abord donnait en quelque sorte un avant-goût de l'urbanité, prise dans le sens le plus naturel et le plus vrai, que l'on retrouvait toujours dans ses formes et dans sa conversation.

Nous ne retracerons point ici avec quelle distinction il a parcouru sa carrière vouée principalement à l'enseignement public et privé ; non plus que ses services, attestés d'ailleurs par le titre d'officier de l'instruction publique. — Le droit de lui rendre témoignage à cet égard demeure réservé à l'un de ses anciens collègues universitaires, qui s'en acquittera ultérieurement.

Qu'il nous soit permis, du moins aujourd'hui, de rendre une égale justice à l'académicien.

Si M. Broy n'avait pas le loisir de suivre assidûment les séances hebdomadaires, il n'a jamais refusé d'accepter sa part de travaux et de répondre à la confiance de l'Académie, alors même que les rapports qui lui étaient demandés paraissaient étrangers à ses études habituelles. (1)

Nous ne placerons point au nombre de ces derniers, ses comptes-rendus empreints d'une critique si spirituelle et si classique, sur les concours de poésie, dont il adoucis-

(1) Il suffit de citer, en ce genre, son rapport sur la culture du *media sativa*, dans lequel M. Broy exprimait l'espoir « de voir l'art agricole contribuer, par ses progrès, à la prospérité de l'industrie et du commerce. »

Digitized by Google

sait les sévères conclusions, en félicitant noblement les jeunes concurrents « d'avoir senti que c'était à la vie morale, à la religion et au patriotisme qu'ils devaient surtout demander leurs inspirations... et que le poète avait aussi sa mission sociale à remplir... »

Vous me reprocheriez de passer sous silence un travail plus sérieux sur l'*Histoire de la démocratie athénienne*, de M. Filon. Sans nous arrêter à louer l'esprit d'analyse, la saine érudition de l'ancien professeur, nous préférons mentionner l'appréciation par lui faite « avec l'impartialité d'une conscience honnête et pure » de ces institutions « pour lesquelles on est trop porté à s'éprendre d'un bel enthousiasme. » Cette histoire, d'après le résumé du rapporteur, « contient plus d'une leçon utile aux états modernes. »

M. Broy, Messieurs, n'était pas seulement un utile académicien, il fut constamment, en outre, un bon collègue. Quelle preuve plus touchante en pourrions-nous produire que sa fidélité à cette loi de courtoisie qui nous excite à saluer la bienvenue d'un nouveau membre de la Société et à l'entourer de nos sympathies, au jour solennel de sa réception ? M. Broy n'y faillit jamais. N'était-il pas juste dès lors, n'était-ce point un devoir pour nous qu'au moment où il se séparait de nous, nos regrets l'accompagnassent jusqu'à sa dernière demeure et que ce douloureux adieu attestât les sentiments d'affection que nous conservons, tous, pour la mémoire de notre excellent collègue ?

Digitized by Google

ALLOCUTION PRONONCÉE

Le 4 Mai 1868.

SUR LA TOMBE DE

M. THELLIER DE SARS

PAR M. LAROCHE

Président.

MESSIEURS,

Un mois ne s'est point écoulé depuis le jour où, dans cette même enceinte, nous adressions le dernier adieu à un membre de l'Académie.

Nous nous étions senti ému par cette réflexion qu'il est douloureux de voir se séparer de nous ceux que leur âge appelait à nous survivre. Cette séparation devient plus douloureuse encore lorsqu'il s'agit de collègues que la conformité de vocations, de goûts, d'opinions, de sentiments, de principes nous rendait chers à tant de titres. Ils nous semblaient avoir été placés devant nous comme des guides et des modèles dont les exemples soutenaient notre faiblesse, dans cette lutte incessante

Digitized by Google

que tout homme, sentant la dignité de son être et le but final de sa destinée, cherche à soutenir contre les passions, les épreuves et les mauvais jours de la vie. Tel était, à nos yeux, le regrettable collègue qui vient de succomber, après avoir si noblement parcouru sa longue carrière. S'il n'est plus là pour nous encourager, que le souvenir de cette vie si bien remplie, si complètement vouée au bien, nous serve encore de leçon.

On a vu, sous le paganisme, proscrire l'homme qu'on appelait *le Juste*. — Notre religion, en épurant les mœurs a aussi rectifié le jugement, — l'on méconnait son influence et l'on calomnie l'humanité, lorsqu'on ne la croit sensible qu'à l'éclat et au retentissement de la gloire extérieure ; lorsqu'on la prétend insensible au mérite et à l'empire des vertus paisibles.

M. Thellier de Sars est la plus évidente justification de notre proposition ; nul ne fut plus antipathique à tout ce qui sentait l'intrigue, la sollicitation; nul ne parut moins susceptible d'ambition, et pourtant, partout où il parut, fonctions honoraires et onéraires, dans la magistrature comme à l'Académie, dans la *Société de Saint Vincent de Paul*, comme en la *grande confrérie du très-saint Sacrement*, il parvint à la première place, sans l'avoir désirée, sans avoir rien fait pour la rechercher, par la seule force de l'estime qu'il commandait, de la confiance qu'il inspirait.

Issu d'une famille de magistrats, M. Thellier de Sars entrait lui-même dans la magistrature, en acceptant, en 1809, le poste le plus modeste au tribunal le moins important du ressort sous le rapport de la population, à Saint-Pol ; et dix ans plus tard il se voyait promu à la

Digitized by Google

présidence du chef-lieu du département. C'était en 1819. La même année, il était élu membre résidant de l'Académie, dont il lui était réservé de devenir le doyen et aux travaux de laquelle il participa pendant près de cinquante ans.... Six années après son admission, il était déjà élevé à la présidence, à laquelle il fut plus d'une fois réélu. Ce fut pendant qu'il remplissait ces honorables fonctions et avec son actif concours, qu'on sollicita et qu'on obtint la reconnaissance légale de la Compagnie et, pour elle, le titre de *Société Royale*.

Les bornes étroites entre lesquelles nous nous sentons limité par les circonstances de temps et de lieu, ne nous permettent pas, et nous le regrettons, d'entrer dans le détail des services rendus par le président du tribunal, par le président de l'Académie. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence l'incident le plus remarquable de sa carrière, au moment où se trouvaient réunis sur sa tête les deux titres à la fois. Charles X visitait son ancien apanage et s'arrêtait dans la capitale de l'Artois. Il admit en sa présence le tribunal d'Arras et permit au président de l'Académie de lui exprimer ses vœux ; — deux fois, dans la même journée, M. Thellier de Sars eut le glorieux privilége d'être auprès de son souverain, l'organe des sentiments des deux Compagnies qu'il présidait ; deux fois, il promit au roi une *inviolable fidélité*, comme tant d'autres ; mais de sa part ce ne fut point un vain son, de vaines paroles. *Verba et voces, præterœaque nihil*... L'épreuve survint bientôt et elle le trouva *fidèle*, maintenant ses actions en accord avec ses paroles... On le vit lutter, non point pour conserver sa place, mais pour qu'on lui permit de descendre d'un siége qu'il avait occupé avec une telle

Digitized by Google

intégrité, que tous, justiciables, avoués, avocats, magistrats s'unirent pour le supplier de rester président. — Ajoutons, à l'honneur du jurisconsulte qui fut appelé à lui succéder et qui fut aussi notre collègue, qu'il ne fut pas le dernier à joindre ses efforts à ceux de ses confrères, répondant si bien au sentiment général, aux regrets universels. Nous ne perdions pas du moins M. Thellier de Sars tout entier, il resta dans cette ville, où il était si dignement apprécié.

Nous savons tous quel fructueux emploi sut faire de ses loisirs le président démissionnaire ; les recueils de notre Académie en conservent la preuve et notre mémoire ne perdra pas le souvenir de l'assiduité avec laquelle M. Thellier de Sars assistait à nos séances hebdomadaires, prenant part volontiers aux discussions, les éclairant sans jamais s'écarter des formes courtoises et polies qui tenaient pour ainsi dire à sa propre nature. Il avait trouvé d'ailleurs un second aliment à son besoin d'activité, à sa soif du bien dans les réunions de la *Conférence de saint Vincent de Paul*, qui s'était constituée dans nos murs vers 1839 et dont la présidence fut confiée à notre collègue. Les allocutions du président s'appliquant tant aux jeunes membres des conférences qu'aux élèves par eux patronnés, remplies de conseils pratiques dictés par l'expérience, fondées sur la connaissance du cœur humain, respirent une charité expansive qu'on s'étonnerait presque de rencontrer chez un homme qui n'a jamais goûté les émotions de la paternité.

Ces relations si précieuses pour l'Académie comme pour la *Société de Saint Vincent de Paul* devaient se rompre brusquement par suite d'un funeste accident.

Digitized by Google

Nous avons déjà caractérisé les vertus modestes de notre collègue : que cette modestie ne s'alarme point si nous soulevons le voile qui couvre ses vertus cachées qu'il fallait surprendre surtout dans ses actes de chrétien. Un matin que M. Thellier de Sars se rendait, avant l'aube, à la cathédrale pour se glisser presque inaperçu, selon son usage, dans le coin le plus obscur de la chapelle de la Sainte-Vierge, il fit une chute et se brisa le col du fémur. Dès lors, il se vit condamné à l'immobilité sur son lit de douleur pendant plusieurs mois, indépendamment de l'isolement, en sa demeure solitaire, devenu plus pénible par le vide qu'avait opéré autour de lui la mort de ses sœurs...

C'est dans ces conditions que nous l'avons plus d'une fois visité, nous devons lui rendre ce témoignage que jamais nous n'avons vu s'altérer sa patience et sa douceur; aucune plainte ne s'échappait de ses lèvres, le sourire bienveillant qui accueillait le visiteur semblait en quelque sorte lui interdire le droit de s'apitoyer sur une position dont le patient ne daignait pas se plaindre lui-même, quoique cet état de choses se fut prolongé, non pas des jours, des semaines, des mois, mais quatre années consécutives... Cette suprême vertu de la résignation, la plus difficile de toutes à acquérir et à conserver, fut comme le couronnement d'une vie sans tache, ornée de tant de vertus chrétiennes. Aussi s'éteignit-il si paisiblement que la mort même ne put altérer la sérénité de ses traits présentant l'image du sommeil le plus naturel et le plus calme.

Nous ne pouvons mieux résumer nos impressions qu'en appliquant à notre vénérable collègue le dernier trait de

Digitized by Google

sa notice sur M. Blin de Bourbon. « A toutes ses vertus, il joignait une piété également vive et sincère, qui ne l'abandonna jamais, et ce fut son soutien dans ses derniers moments comme elle est maintenant sa récompense. »

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

sur

LA TOMBE DE M. A. PARENTY

Par M. LEGESNE

Président.

MESSIEURS,

La mort frappe à coups redoublés sur l'Académie d'Arras. A peine avons-nous rendu les derniers honneurs à Thellier de Sars, qu'un nouveau confrère, Auguste Parenty, succombe à la destinée fatale. Pour l'un, au moins, nous pouvions dire que nous l'avions possédé longtemps, et qu'il nous quittait plein d'années, après une carrière entièrement accomplie. L'autre, au contraire, expire à la fleur de l'âge, alors qu'il n'avait fait que passer au milieu de nous, et que son existence était encore à son début. C'est ce qui met le comble à nos regrets, c'est ce qui produit cette douleur universelle, dans laquelle, je ne crains pas de dire que tous nos cœurs battent à l'unisson.

Digitized by Google

Et pourtant, si le ciel n'a accordé à Auguste Parenty que des jours parcimonieusement comptés, il lui a permis au moins de les remplir amplement. Il ne m'appartient pas de retracer les services qu'il a rendus dans l'administration, d'abord, comme chef de division, et ensuite comme conseiller de préfecture, mais je ne saurais passer sous silence que j'ai, pour ainsi dire, assisté à ses premiers pas sur cette route hérissée d'épines, et que, dès lors, j'avais compris ce qu'il serait un jour, et j'en avais rendu témoignage à ceux qui étaient alors ses chefs et les miens. Depuis, l'élève est devenu maître, et vous savez à quel degré de supériorité il est parvenu. Sa science des affaires était reconnue de tous, et dernièrement encore, j'entendais deux des principaux avocats du barreau d'Arras, faire un éloge complet de la manière dont il dirigeait, comme vice-président du conseil de préfecture, les débats les plus difficiles.

Mais c'est sous un autre point de vue, c'est comme membre de l'Académie que je dois le juger, à défaut de notre vénérable président sortant, retenu chez lui par des devoirs de famille. A cet égard, je crois pouvoir le proclamer bien haut, sans blesser aucune susceptibilité, il fut un des hommes les plus utiles que notre compagnie ait comptés dans son sein. Son intelligence et son activité lui avaient fait confier les délicates fonctions de Secrétaire-général, et chacun de nous sait avec quel dévouement il s'acquittait de cette mission. Par lui, nos délibérations ont été, pendant ces six dernières années, relevées avec le soin le plus scrupuleux et reproduites avec une méthode et une clarté qui faciliteront beaucoup les recherches ultérieures. Il avait même trouvé le secret

Digitized by Google

d'ôter une partie de son aridité à cette tâche trop souvent ingrate, et les personnes qui avaient l'habitude d'assister à nos séances publiques, savent qu'il était parvenu à rendre sinon attrayant, au moins intéressant, le compte-rendu que le règlement l'obligeait à faire chaque année. C'est que l'analyse était pour ainsi dire sa spécialité. Homme d'ordre et d'expérience, avant tout, il s'appliquait exactement à saisir le côté pratique des choses et à le reproduire d'une manière facile à comprendre. Aussi avait-il atteint une véritable supériorité dans un genre tout moderne, la statistique. Et ici, sa réputation ne s'était pas circonscrite aux limites de notre localité; elle était parvenue jusqu'aux régions du pouvoir central, et les plus glorieuses distinctions avaient récompensé ses importants travaux. D'autres, hélas! et la plus glorieuse de toutes lui étaient assurées dans un avenir prochain. Pourquoi faut-il que les bonnes intentions du gouvernement ne puissent pas aller aussi vite que les rigueurs du sort!

Parmi ces travaux dont nous parlons, un des plus remarquables était, sans contredit, cet *Annuaire du Pas-de-Calais*, dont tout le monde, dans notre pays, connait le mérite. Sans doute, c'est une bien petite chose qu'un almanach, mais quand cet almanach contient les renseignements les plus curieux, les détails statistiques les mieux étudiés et les plus fidèles, des notions spéciales de géographie et d'histoire, il s'élève à la hauteur d'un livre d'utilité publique, et de lui aussi on peut dire : *Est tenuis labor, at tenuis non gloria.*

C'est en nous donnant un avant-goût de ces publications, c'est en lisant dans nos séances hebdomadaires,

Digitized by Google

ces notices interessantes, qui ajoutaient tant de charme à son œuvre, qu'il avait conquis une place à part, et qu'il était devenu un de nos confrères les plus favorablement écoutés. Aussi quand l'Académie voulait honorer ses membres défunts, d'une biographie destinée à rester dans ses Mémoires, Auguste Parenty était un de ceux à qui nous nous adressions tout particulièrement. C'est pour déférer à ce désir qu'il voulut bien se charger d'écrire la notice biographique d'un homme auquel je suis attaché par les liens les plus étroits, et je ne saurais lui témoigner trop de reconnaissance pour le soin avec lequel il a reproduit tous les détails de cette existence qui n'a pas été non plus sans utilité pour le pays.

Il travaillait encore à cet ouvrage lorsque les premières atteintes du mal incurable auquel il a succombé, sont venues le frapper. Vous connaissez tous cette immense sollicitude dont la cité entière a entouré les derniers momen's de cet homme de bien. — Certes, ce n'était point une douleur factice qui oppressait tant de cœurs à la fois, et, pour être aimé ainsi de ses concitoyens, il faut mériter de l'être. Personne ne le méritait plus que lui. Sa vie, il faut le reconnaître, n'a été qu'une suite de bons offices rendus à tous ceux qui les réclamaient. C'est par là qu'il se recommande surtout à notre estime, car le bonheur rend souvent égoïste, et la modération dans le succès n'est l'apanage que de quelques âmes d'élite.

La belle âme d'Auguste Parenty était de ce nombre : elle rayonnait autour de lui, elle faisait le charme de tous ceux qui pouvaient la comprendre. Jamais on ne vit tant d'élévation mêlée à tant de modestie. C'était un beau spectacle que le Ciel aurait dû nous conserver long-

Digitized by Google

temps encore. Hélas ! il ne l'a pas voulu. Grand Dieu, que vos arrêts sont inexorables ! il y a deux jours à peine, en serrant une dernière fois cette main que les angoisses de la mort crispaient de mouvements convulsifs, en embrassant ce front qu'une pâleur livide rendait presque méconnaissable, je me demandais à quoi ont servi tant d'intelligence et de si hautes qualités, et j'étais prêt à accuser la Providence qui ne ménage pas plus l'homme éminent, que l'être vulgaire. J'ai bien vite reconnu mon erreur ; celui qui fait le bien ici-bas ne meurt pas tout entier. Après lui il reste toujours un enseignement utile à tirer de ses exemples. Cet enseignement, l'ami que nous pleurons nous le donne d'une manière éclatante. C'est que, par le travail, on arrive plus sûrement que par tout autre moyen. En vain quelques doctrines pernicieuses ont-elles insinué que le bonheur n'est que pour les heureux, qu'il est inutile de travailler pour s'élever, qu'il suffit de prendre la peine de naître ; nous leur répondrons : Voyez Auguste Parenty, la vie ne lui a pas été facile : il s'est fait lui-même, et certes il a parfaitement réussi.

Cette leçon, heureux qui peut la donner à ses semblables, elle adoucit bien des amertumes, elle est le plus beau titre de gloire qu'un père puisse transmettre à ses enfants. Aussi, quand nous allons nous séparer à jamais de celui qui a excité toutes nos sympathies, nous emportons du moins cette consolation qu'il nous laisse, qu'il laisse à sa famille le souvenir de ses vertus : ce souvenir ne périra pas.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

MEMBRES DU BUREAU.

Président.

M. Lecesne ✲, Adjoint au Maire d'Arras.

Chancelier.

M. Proyart, Vicaire-Général.

Vice-Chancelier.

M. Caron, Bibliothécaire de la ville.

Secrétaire-Général.

M. N...

Secrétaire-Adjoint.

M. Van-Drival ✲ (l'abbé).

Archiviste.

M. Godin, Archiviste du département.

Bibliothécaire.

M. Paris, Avocat, Docteur en droit.

MEMBRES RÉSIDANTS

PAR ORDRE D'ANCIENNETE.

MM. Brégeaut, Pharmacien, Professeur à l'École de Médecine (1830).

Digitized by Google

MM. Colin (Maurice), O. ✱, ancien Maire d'Arras (1831).
Wartelle de Retz ✱. Membre du Conseil général (1832).
Colin (Henri), Juge suppléant au Tribunal d'Arras (1840).
Ledieu ✱, Directeur de l'Ecole de Médecine (1841).
Parenty (l'abbé) ✱, Vicaire-Général (1843).
Godin, Archiviste du département (1844).
Caron, Bibliothécaire de la ville (1848).
Plichon O. ✱, Maire d'Arras, Membre du Conseil général (1848).
Proyart (l'abbé), Chanoine titulaire, Vicaire-Général (1851).
Lestoquoy, Professeur à l'Ecole de Médecine (1851).
De Mallortie, Principal du Collége (1852).
Legesne ✱, Adjoint au Maire d'Arras (1853).
De Linas ✱ (1853).
Robitaille, Chanoine titulaire (1855).
A. Laroche, ancien Magistrat, Maire de Duisans (1856).
L. Watelet, ancien Magistrat (1857).
De Sède, Chef de Division à la Préfecture (1859).
Van Drival (l'abbé) ✱ (1860).
Sens ✱, Député, Membre du Conseil général (1860).
Le Gentil ✱, Juge au Tribunal civil (1863).
Pagnoul, Professeur de Physique au Collége d'Arras (1864).
Raffeneau de Lile, Fabricant de sucre, Membre de la Chambre de Commerce (1864).
Paris, Avocat, Docteur en droit (1866).
Boulangé ✱, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (1866).

Digitized by Google

MM. Grandguillaume O. ✱, Membre du Conseil municipal (1868).

Lenglet, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats (1868).

N...

N...

N...

MEMBRES HONORAIRES

PAR ORDRE ALPHABETIQUE.

MM. Boistel, Juge au Tribunal de première instance de St-Omer, ancien Membre résidant.

Caumont de O. ✱, de l'Institut de France, Directeur de l'Institut des Provinces.

Delalleau O. ✱, ancien Recteur, ancien Membre résidant.

Dorlencourt aîné, Juge d'Instruction au Tribunal de première instance de Douai, ancien Membre résidant.

Drapier O. ✱, Inspecteur des Ponts et Chaussées, ancien Membre résidant.

Du Hamel (le comte Victor), O. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais.

Fayet ✱, Inspecteur de l'Académie de la Haute-Marne, ancien Membre résidant.

Filon, Inspecteur de l'Académie de Paris.

Foissez, Professeur en retraite, ancien Membre résidant.

Héricourt (comte d') ✱, ancien Secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

MM. KERCKOVE (le comte de), Président de l'Académie d'Archéologie de Bruxelles.

LALLIER ✱, Vice-Président du Tribunal de première instance de Lille, ancien Membre résidant.

LAMARLE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, à Sailly, près Péronne, ancien Membre résidant.

LARZILLIÈRE, Professeur de Mathématiques, ancien Membre résidant.

LEVERRIER C. ✱, de l'Institut, Sénateur.

MONTALEMBERT (le comte de) de l'Académie-Française.

PAYEN O. ✱, Membre de l'Institut.

PÉLIGOT O. ✱, Membre de l'Institut.

VINCENT C. ✱, Membre de l'Institut.

WARENGHIEN (de) ✱, Conseiller à la Cour impériale de Douai, ancien Membre résidant.

WICQUOT, Principal du Collége du Quesnoy, ancien Membre résidant.

MEMBRES CORRESPONDANTS

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ.

MARGUET ✱, ancien Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Lausanne.

PETIT, Littérateur à Péronne.

LE GLAY (Edward) ✱, ancien Sous-Préfet.

ROUYER (Jules), Numismate, Directeur des Postes, à Mézières (Ardennes).

TAILLIAR ✱, Président de Chambre, honoraire, à Douai.

DÉNOIX DES VERGNES (Mme Fanny), à Beauvais.

Digitized by Google

MM. Doublet de Boisthibaut ✱, à Chartres.

Quenson O. ✱, ancien Député, ancien Magistrat, Président honoraire à Saint-Omer.

Derbigny, Conseiller de Préfecture, à Lille.

Dard (le baron Camille) ✱, au Ministère d'État.

Robert (Victor), Homme de Lettres, à Paris.

De Coussemacker ✱, Membre de l'Institut, Juge à Lille.

Henneguier, Avocat, Membre de la Commission départementale des Monuments historiques, à Montreuil.

Godefroy de Ménilglaise (le marquis de) ✱, à Paris.

Gomart ✱, Secrétaire de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Agriculture, à St-Quentin.

De Laplane (Henri) ✱, ancien Député, Inspecteur des Monuments historiques, Secrétaire-Général de la Société des *Antiquaires de la Morinie*, à St-Omer.

Hédouin, Avocat, à Valenciennes.

Salgues, Docteur en Médecine, Membre de l'Académie de Dijon.

Dubrunfaut ✱, Professeur de Chimie, à Paris.

Corne ✱, ancien Représentant, ancien Procureur-général à la Cour d'Appel de Paris, à Douai.

Malo (Charles), Homme de Lettres, à Paris.

Montesquiou (Anatole de), à Paris.

Kuhlmann C. ✱, Membre de l'Institut, à Lille.

Celnart (M^me^ Elisabeth), à Clermont.

Dusevel (H.), à Amiens.

Renier (Léon) ✱, Membre de l'Institut, à Paris.

Bourrelet (l'abbé), à Douai.

Dancoisne, Numismate, Maire d'Hénin-Liétard.

Digitized by Google

MM. Robert (l'abbé), curé de Fouquières-lez-Lens.
Sauvage, Directeur de l'Ecole normale primaire, à Évreux.
Louandre (Charles) ✱, Homme de Lettres, à Paris.
De Cuyper (J.-B.); à Anvers.
De Kerckhove (le vicomte Eugène), Membre de l'Académie d'Archéologie, à Anvers.
Schaepkens, Professeur de Peinture, à Maëstricth.
Delvincourt (Jules), à Paris.
Deschamps de Pas, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à St-Omer.
De Saint-Genois (le baron Jules) ✱, ancien Archiviste de la Flandre, Membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.
De Baecker, Homme de Lettres, à Bergues.
Le Bidart de Thumaide (le chevalier), Secrétaire-Général de la Société libre d'Émulation, à Liége.
Garnier, Conservateur de la Bibliothèque d'Amiens.
Cousin, ancien Magistrat, à Dunkerque.
Mairesse, ancien Inspecteur des Lignes télégraphiques.
Morand, Juge au Tribunal de Boulogne.
Dorville, ancien Employé à l'Administration centrale des Lignes télégraphiques.
Goethals, Bibliothécaire de la ville de Bruxelles.
Véret, Médecin-Vétérinaire à Doullens.
Haigneré (l'abbé), Archiviste de la ville de Boulogne.
Périn (Jules), Élève de l'Ecole des Chartes, Archiviste-Paléographe, Avocat, à Paris.
Regnier (Adolphe) Membre de l'Institut, à Paris.
Salmon (Charles), Homme de Lettres, à Amiens.

Digitized by Google

MM. Debacq, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la Marne, à Châlons.

Filon (François), ancien Professeur d'Histoire au Collége d'Arras.

Peigné-Delacourt ✱, Manufacturier à Ourscamp.

Abel, Docteur en Droit, Avocat à la Cour impériale de Metz.

Vaillant (Léon), Professeur de Faculté à Montpellier.

Mougenot, Homme de Lettres, Secrétaire de la Société d'Archéologie Lorraine, à Nancy.

Gervoson (Jules), Membre de la Société Dunkerquoise.

De Fontaine de Resbecq (comte) ✱, Sous-Chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique, à Paris.

Beneyton, Inspecteur des Domaines, à Colmar.

De Boyer de Ste-Suzanne ✱, Sous-Préfet, à Sceaux.

Leuridan, Archiviste et Bibliothécaire de la ville de Roubaix.

Le Docteur Frantz Bock ✱, Prélat romain, Chanoine d'Aix-la-Chapelle

Guillemin, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-Saône.

Dommanget ✱, Avocat, Président de la Société impériale de Metz.

Millien (Achille), Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ET INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES AVEC LESQUELLES L'ACADEMIE D'ARRAS ECHANGE SES MÉMOIRES.

ABBEVILLE. Société d'Émulation.

AIRE-SUR-LA-LYS. Bibliothèque communale.

AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie.

— Société des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

ANGERS. Société d'Histoire naturelle.

— Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

ANVERS. Académie d'Archéologie de Belgique.

ARRAS. Société centrale d'Agriculture du département du Pas-de-Calais.

— Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais.

— Bibliothèque communale.

— Bibliothèque du Grand-Séminaire.

— Bibliothèque du Collége communal.

AUXERRE. Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. Société d'Encouragement pour l'Agriculture et l'Industrie dans l'arrondissement.

Digitized by Google

BEAUVAIS. Athénée du Beauvaisis.

— Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

BESANÇON. Société de Médecine.

BÉTHUNE. Bibliothèque communale.

— Comice agricole.

BÉZIERS. Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

BORDEAUX. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

BRUXELLES. Académie Archéologique de Belgique.

— Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

CAEN. Société d'Agriculture et de Commerce.

— Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Société Linnéenne de Normandie.

— Société française pour la Conservation des Monuments.

CALAIS. — Bibliothèque communale.

CAMBRAI. — Société d'Émulation.

— Bibliothèque communale.

CASTRES. Société Littéraire et Scientifique.

CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Science et Arts de la Marne.

CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

COLMAR. Société d'Histoire naturelle.

DIJON. Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

DOUAI. Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts, centrale du département du Nord.

DUNKERQUE. Comité flamand de France.

Digitized by Google

DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.
EPINAL. Société d'Emulation du département des Vosges.
HAVRE (LE) Société havraise d'Études diverses.
HESDIN. Bibliothèque communale.
LAON. Société Académique.
LIÈGE. Société libre d'Emulation.
LILLE. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
— Bibliothèque communale.
LIMOGES. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de la Haute-Vienne.
MANS (LE). Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Sarthe.
MARSEILLE. Société de Statistique.
MENDE. Société d'Agriculture du département de la Loire.
METZ. Académie impériale.
MONTPELLIER. Académie des Sciences et Belles-Lettres.
NIMES. Académie du Gard.
ORLÉANS. Société Archéologique de l'Orléanais.
PARIS. Société impériale et centrale d'Agriculture.
— Société impériale des Antiquaires de France.
— Société protectrice des Animaux.
— Société de l'Histoire de France.
— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale
— Institut impérial de France,
— Société libre des Beaux-Arts.
— Athénée des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
— Académie des Sciences morales et politiques.
— Bibliothèque du Muséum.
— Ecole centrale des Arts et Manufactures.
— Ministère de l'Instruction publique.

Digitized by Google

PARIS. Bulletin de l'Association scientifique, de M. le Sénateur Le Verrier.

— Société parisienne d'Archéologie.

PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PUY (LE). Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

RHEIMS. Académie impériale.

ST-ETIENNE. Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Loire.

ST-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie.

— Bibliothèque communale.

ST-POL. Bibliothèque communale.

ST-QUENTIN. Société Académique.

SENS. Société Archéologique.

SOISSONS. Société Archéologique.

TOULON. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var.

TOULOUSE. Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

— Académie des Jeux Floraux.

TROYES. Société d'Agriculture des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

VALENCE. Société d'Agriculture du département de la Drôme.

— Société de statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme.

VALENCIENNES. Société impériale d'Agriculture de l'arrondissement.

VERDUN. Société Philomathique.

Digitized by Google

VERSAILLES. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

—

Archives départementales du Pas-de-Calais.

— — du Nord.

M. le Recteur de l'Académie du Nord, du Pas-de-Calais, etc. à Douai.

MM. les Rédacteurs du *Journal d'Agriculture pratique et d'Economie rurale pour le Midi de la France*, à Toulouse.

M. le Directeur de la *Revue agricole, industrielle et littéraire* de Valenciennes.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUJETS

MIS AU CONCOURS POUR 1869.

HISTOIRE

Etude sur les Historiens, généraux et particuliers, de l'Artois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. (Biographie. — Analyse. — Critique.)

Médaille d'or de la valeur de 400 fr.

—

DE L'ÉCHEVINAGE DE LA VILLE D'ARRAS, DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A L'ÉPOQUE DE SA SUPPRESSION.

En retraçant l'historique complet de cette importante représentation communale qui a résumé et personnifié l'existence municipale de la ville, les concurrents devront notamment signaler :

Les principales mesures prises ou adoptées par l'Échevinage ;

Digitized by Google

Les divers modes de sa nomination ; les conséquences qu'ils ont entraînées ;

Ses conflits avec les autres juridictions locales, en y comprenant celles de la Cité ;

Ses démêlés avec l'Abbaye de St-Vaast ;

Ses prérogatives, priviléges et immunités, insignes, honneurs et préséances ;

Sa compétence en matières administrative, civile, criminelle et de police ;

Sa jurisprudence dans les questions principales ;

Sa situation vis-à-vis de ses Mayeurs ;

Le rôle de ses Conseillers pensionnaires, Procureurs, Argentiers, Greffiers civils et criminels ;

Ses relations politiques et diplomatiques avec les diverses maisons souveraines qui ont gouverné l'Artois ;

Sa conduite à l'époque de Louis XI et des troubles du XVI^e^ siècle (Verts-Vêtus) ;

Les divers locaux où ont été successivement tenues ses séances ; le cérémonial de ses assemblées.

Le tout sera terminé par une nomenclature chronologique, aussi complète que possible, des membres de l'Échevinage, de ses Conseillers pensionnaires, Procureurs, Mayeurs, Argentiers, Greffiers civils et criminels.

N. B. — En traçant ce programme, l'Académie n'entend pas imposer un plan aux concurrents. Elle leur indique seulement les principaux points qu'elle désire voir traiter.

Médaille d'or de la valeur de ***600 fr.***

Digitized by Google

POÉSIE.

Une pièce de 200 vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Médaille d'or de la valeur de **200** *fr.*

SCIENCES.

Construction de la carte agronomique d'un arrondissement, d'un canton ou d'une commune du Pas-de-Calais.

Ces cartes devront présenter des divisions fondées sur la nature du sol et faire connaître, en outre, la nature du sous-sol, la fertilité relative des différentes parties du territoire qu'elles embrasseront, les plantes que l'on y cultive et celles qui semblent devoir y réussir le mieux.

La construction de ces cartes reposant tout à la fois sur l'analyse du sol, sur des observations géologiques, sur des questions de statistique et sur des expériences agricoles, l'Académie récompensera les travaux faits à ces divers points de vue et pouvant servir à la construction générale de la carte agronomique du département.

Les cartes devront être faites au dix-millième.

Médaille d'or de la valeur de **300** *francs.*

N. B. — Un membre de l'Académie s'est engagé à

Digitized by Google

ajouter à cette somme celle de 200 fr., pour le cas où le travail proposé et approuvé par l'Académie comprendrait *spécialement* la commune de Duisans.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 francs pour être distribuée en médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1er juin 1869. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement; les autres seront brûlés.

Digitized by Google

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

BEAUX-ARTS.

(Fondation d'un Membre de l'Académie)

PEINTURE. — SCULPTURE. — ARCHITECTURE.

Pour la peinture et la sculpture, l'Académie laisse le sujet au choix des concurrents.

Architecture. — Etablir les plans (géométral, coupe et élévation) d'une petite église de campagne, style XIII^e^ siècle, dont le devis peut s'élever de 30 à 40,000 francs au plus. Cette église pourra contenir au moins 600 personnes.

Etablir, dans les meilleures conditions possibles de salubrité et de caractère religieux, le plan d'un presbytère de campagne.

L'auteur du plan qui aura obtenu le prix devra laisser, pour les archives de l'Académie, une copie de ce plan avec les devis; les autres concurrents feront reprendre, à leurs frais, ce qu'ils auront envoyé pour le concours.

Médaille d'or de la valeur de 500 francs.

N. B. — Ce prix sera donné à celle des œuvres de

Digitized by Google

peinture, de sculpture ou d'architecture, qui sera jugée l'emporter sur les autres, sans qu'il y ait un prix pour chacune de ces trois catégories d'œuvres d'art. Les concurrents devront appartenir au département du Pas-de-Calais. L'Académie ne se reconnaît pas responsable des accidents qui pourraient arriver aux objets d'art, qui seront d'ailleurs envoyés et retirés aux frais des concurrents.

Fait et arrêté en séance, le 17 juillet 1868.

Le Président,

LECESNE.

Le Secrétaire-Adjoint,

L'abbé VAN DRIVAL.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Séance publique du 22 Août 1867.

Pages.

Discours d'Ouverture, par M. Laroche, président. 7
Compte-Rendu des Travaux de l'Académie, par M. Parenty, secrétaire-général 25
Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. Lecesne. 37
Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. l'abbé Robitaille. 41
Rapport sur le Concours de Poésie, par M. Paris. 69

DEUXIÈME PARTIE.

Lectures faites dans les Séances hebdomadaires.

Biographie de D. Doncre, par M. Le Gentil. . . 87
Notice sur M. Crespel-Dellisse, par M. A. Parenty, secrétaire-général 201
Notice sur M. Billet, par M. Le Gentil. 315
Paroles prononcées sur la tombe de M. Broy, par par M. Laroche, président. 332
Allocution prononcée sur la tombe de M. Thellier de Sars, par M. Laroche, président. . . . 335
Discours prononcé sur la tombe de M. Parenty, par M. Lecesne, président 341
Liste des Membres de l'Académie. 346
Sujets mis au Concours 359

Arras, typ. A. Courtin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google